Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoireshistori02bour

TRANSFERRED

BX
1968
.G58
1799
v.2
SMR

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

MÉMOIRES

HISTORIQUES ET PHILOSOPHIQUES

SUR PIE VI.

T. II.

MÉMOIRES
HISTORIQUES ET PHILOSOPHIQUES
SUR PIE VI
ET SON PONTIFICAT,
JUSQU'A SA RETRAITE EN TOSCANE;

OU L'ON TROUVE

Des Détails curieux sur sa Vie Privée, sur ses querelles avec les diverses Puissances de l'Europe, sur les Causes qui ont amené le renversement du Trône Pontifical, et sur la Révolution de Rome :

TIRÉS DES SOURCES LES PLUS AUTHENTIQUES.

Avec le Portrait de Pie VI, et la Carte des Marais Pontins.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez F. Buisson, Imprimeur-Libraire, rue Hautefeuille, nº 20.

AN 7 DE LA RÉPUBLIQUE.

OCT 19 1961

MÉMOIRES
HISTORIQUES ET PHILOSOPHIQUES
SUR PIE VI
ET SON PONTIFICAT.

CHAPITRE XVIII.

Démêlés du Saint-Siége avec le Gouvernement Toscan.

Léopold, avec des formes plus douces et une tête plus calme, professoit en administration à-peu-près les mêmes principes que son frère; et ce sera une circonstance à jamais mémorable dans l'histoire de ce siècle que deux frères, deux princes de cette maison d'Autriche, dont les passions ont si souvent ébranlé le monde et ajouté à ses erreurs autant qu'à ses calamités, se soient entendus pour dissiper, chacun dans ses états,

et les préjugés avilissans et les préjugés oppresseurs, et pour réaliser en partie cet espoir, si souvent trompé, de faire asseoir la philosophie sur le trône. Malgré quelques fautes, compagnes inséparables des premiers pas que l'on fait dans une carrière toute neuve, le règne de Léopold sera toujours compté parmi les plus supportables, et la Toscane, qui lui doit sa prospérité, bénira long-temps sa mémoire.

Mais pour y opérer le bien dont elle jouit encore, Léopold avoit bien des obstacles à franchir, bien des intérêts à contrarier; par conséquent bien des mécontens à faire. Depuis plusieurs siècles, la cour de Rome avec ses prétentions consacrées par la crédulité des peuples, avec les abus introduits par son ambition couverte d'un voile sacré, se trouvoit sur le chemin de tous ceux qui vouloient éclairer et régénérer un pays. Léopold la combattit avec une persévérance qui fut couronnée du plus entier succès.

A peine Pie VI fut-il assis sur le trône pontifical, qu'il s'apperçut qu'il alloit avoir en lui un ennemi redoutable. Léopold, dès 1775, ordonna qu'à l'avenir les biens ecclésiastiques, situés dans ses états, seroient as-

sujétis aux mêmes contributions que les autres, fixa l'âge auquel ses sujets pourroient être admis dans un ordre religieux. L'année suivante, il supprima tous les hermites qui n'avoient pas d'hermitage privilégié (des hermites privilégiés!) et défendit à tous de mendier. C'étoit peu de chose pour le vaste plan qu'il avoit formé; c'étoit beaucoup pour un début. La cour de Rome gémit, murmura. Celle de Florence resta impassible. Elle avoit bien d'autres chagrins à donner à Pie VI.

Quelles furent les alarmes de ce pontife, lorsqu'il vit, en 1778, le grand-duc réveiller les anciennes prétentions de la Toscane sur le duché d'Urbin, recueillir des renseignemens sur le nombre des religieux des deux sexes, sur leurs revenus; leur enjoindre de donner gratuitement à la jeunesse les premiers élémens de l'instruction; les rappeler à l'observation de leur règle, moyen lent, mais sûr d'en diminuer le nombre; les exclure des lieux publics, rendre leurs supérieurs responsables des scandales qu'ils pourroient donner, etc. C'est la honte de l'humanité et de la religion chrétienne, qu'en aucun temps des mesures aussi sages aient pu paroître des innovations. Mais c'étoit autant d'essais

qui présageoient de grandes réformes, et qui devoient effrayer le saint-siége.

Léopold cependant, en effectuant ces réformes, s'égara quelquefois dans le choix des moyens et des instrumens qu'il employa. Il cherchoit quelqu'homme à-la-fois intrépide et éclairé, qui, connoissant les véritables bornes auxquelles le christianisme doit s'arrêter, l'épurât sans le détruire, pût travailler avec lui à éclairer ses sujets sans courir le risque de les révolter. Car, tout aussi philosophe que son frère, mais avec plus de mesure, il sentoit que la religion étoit pour le trône une alliée précieuse à ménager, qu'elle offroit à l'autorité temporelle un appui et un supplément. Il vouloit seulement qu'elle ne fût pas sa rivale. Mais pour opérer cette révolution sans convulsion, il lui falloit des agens à-la-fois intrépides et sages. Les hommes propres à une pareille mission sont bien plutôt ceux qui se cachent que ceux qui se montrent. Son choix tomba sur un de ces derniers. C'étoit l'évêque de Pistoïa, Scipion Ricci. Ce prélat étoit connu par son aversion pour les momeries, par son caractère entreprenant. Plutôt amateur des innovations que des réformes, il eût peut-être établi la superstition, si elle

n'eût pas régné en Toscane. Il l'y trouva établie. La poursuivre étoit devenu l'objet de son ambition, et il remplit cette tâche avec beaucoup plus de zèle que de discernement. Après avoir fait en Toscane ses études avec des succès mêlés de plusieurs contrariétés qui avoient commencé à l'aigrir, il se voua à l'état ecclésiastique, et annonça de bonne heure l'envie de jouer un rôle. Il fut proposé au saint-siége par le grand-duc pour l'évêché de Pistoïa, et se rendit à Rome pour y solliciter l'expédition de ses bulles. Là, les distributeurs des grâces spirituelles lui firent éprouver des difficultés qui irritèrent son humeur irascible, et il retourna à Florence fort mécontent de la cour de Rome. Ses plaintes, ses projets de réforme rentroient dans le systême du grand-duc. Ils fixèrent son attention. Léopold l'écouta avec complaisance, le consulta, l'encouragea dans ses idées réformatrices. Dès-lors, certain de l'aveu de son souverain, il alla faire dans son petit diocèse l'essai de ses philosophiques innovations. Léopold attendoit des argumens et des exemples en faveur de son systême. Il le laissa agir. Ricci se trouva dès-lors en possession d'un pouvoir extraordinaire, dont il fit un usage

tantôt ridicule et tantôt révoltant. Il s'attacha à ces minuties qui n'acquièrent de l'importance qu'autant qu'on veut bien leur en donner. Nous en citerons quelques exemples.

Son diocèse étoit rempli de ces stations qui servent à rappeler aux yeux des fidèles les pauses que le rédempteur doit avoir faites en montant péniblement au Calvaire. Chacune d'elles étoit marquée par une image aux pieds de laquelle les dévots s'arrêtoient pour s'agenouiller et prier. Une de ses premières opérations fut de les réduire à moitié, et le peuple aussitôt de crier à l'hérésie. Il vouloit proscrire le culte des images. Il étoit dès-lors un calviniste, un hérétique, un athée. Les prêtres toscans, comme tous les prêtres catholiques, en célébrant la messe prononçoient certaines paroles à voix basse. Il prétendit que l'office divin étoit autant pour les fidèles que pour le prêtre; que rien ne devoit leur être caché. Il ordonna gravement que les prêtres prononceroient à haute voix toutes les prières de la messe. Avec l'agrément du saint-siége, très-facile à obtenir pour de semblables institutions, il s'étoit établi en Toscane un nouveau culte adressé au *sacré cœur de Jésus*. Le zèle de l'évêque de Pistoïa s'anime contre un

établissement qui lui paroît peu compatible avec la saine théologie, et il écrit une lettre pastorale pour le proscrire; et, s'érigeant en censeur du saint-siége, il prétend que le pape s'est laissé surprendre. C'étoit en 1781, peu de temps avant le voyage de Vienne.

Pie VI alarmé de toutes ces entreprises sur son autorité, lui adresse un bref pour le rappeler à son devoir. Égaré à son tour par son zèle, il y emploie des expressions que le grand-duc trouve très-offensantes ; et la guerre est déclarée. Dans un mémoire très-énergique que son ministre à Rome est obligé de remettre au pape, il lui demande une satisfaction *prompte et éclatante.* « Les temps de Grégoire VII et de Boniface VIII, disoit le grand-duc, sont passés. Les souverains ne souffriront plus que le pape manque aux égards qui leur sont dus, ni qu'il prétende commander à leurs sujets ». Léopold ordonnoit à son ministre de se retirer sur-le-champ, s'il n'obtenoit une réparation.

En des temps moins orageux pour le saint-siége, la lettre de Pie VI eût passé pour modérée. Mais Léopold cherchoit un prétexte. Sa philosophie étoit devenue une sorte de passion; et les passions sont irascibles, et ne

s'accommodent pas des lenteurs. Quelle étoit cependant la cause la plus prochaine de ce grand éclat ? Une misérable aventure, qui n'auroit pas dû passer le seuil des cloîtres. Il y avoit à Prato des dominicains qui étoient les confesseurs des dominicaines leurs voisines. Les relations spirituelles avoient donné au sexe fort, comme cela est arrivé souvent, un grand ascendant sur le sexe foible; et il en étoit résulté des désordres de plus d'un genre. Tout-à-coup la sainte colère de l'hypocrite évêque de Pistoïa s'enflamme. Il prétend que les dominicaines de Prato ont été corrompues *in doctrina et moribus* par les dominicains leurs confesseurs; et au lieu de dénoncer, suivant la règle jusqu'alors établie, ce désordre au pape, il crie au scandale et s'adresse au grand-duc. Léopold saisit cette occasion pour exiger que les dominicaines ne soient plus soumises à leurs corrupteurs, et qu'en général tous les monastères de filles soient dans la dépendance immédiate des évêques. Pie VI crut devoir à la dignité du saint-siége de réprimander l'évêque de Pistoïa pour avoir éludé son entremise. De là, le ressentiment du grand-duc.

Le pape effrayé de ses menaces, n'ose pas

prononcer lui-même sur une question qui lui paroît d'une haute importance. Il consulte une congrégation de cardinaux. La congrégation prend l'avis des généraux d'ordre, et ceux-ci, crainte de plus grands orages, acquiescent aux volontés du grand-duc.

C'étoit alors l'époque des querelles les plus sérieuses de l'empereur avec le pape. Tout le sacré collége, sans en excepter le sage Bernis, étoit alarmé de ce concours de persécutions prêtes à fondre sur le saint-siége. Car il étoit en même-temps aux prises avec la Russie pour l'archevêché de Mohilow, avec Naples, avec Venise, comme nous le verrons plus bas. Le cardinal de Bernis, oubliant sa philosophie aimable et douce, fait cause commune avec ses confrères. Il prédit les plus grands malheurs au saint-siége. Il accuse en gémissant l'imprudence des souverains. Tous les hommes se ressemblent dès qu'on touche à leur intérêt. Le pape étoit peut-être alors le plus modéré de tous ceux qui souffroient de ces entreprises de l'autorité temporelle. Déjà les cardinaux accusoient la lâcheté de son silence; et ce fut en grande partie à leur instigation qu'il écrivit à l'évêque de Pistoïa de ce ton ferme, dont le grand-duc s'offensa.

Cependant le cardinal Corsini eut avec le ministre toscan à Rome des explications qui rapprochèrent les esprits ; et l'orage s'appaisa pour quelque temps. Mais les premiers pas étoient faits. Le grand-duc méditoit mûrement son plan de réforme et en continuoit l'exécution. Le pape sentit bientôt que sa résistance ne feroit qu'empirer le mal, et transigea sur ce qui ne lui parut pas d'une importance majeure. Dans le courant de 1782, il consentit, par exemple, à la suppression de dix-sept couvens dans le Siennois. Il ne tarda pas à se repentir de ces marques forcées de condescendance, lorsque la même année Léopold, suivant de près les traces de son frère, et sans attendre l'issue du voyage de Pie VI à Vienne, enjoignit à tous les évêques et supérieurs ecclésiastiques, de dresser un tableau de toutes les sommes qui, à un titre quelconque, passoient tous les ans de ses états à Rome, d'en suspendre l'envoi, et de tenir ces sommes à sa disposition ; et quelques mois après, il supprima entièrement toutes les contributions de cette nature, et, détournant leur produit de sa destination *sacrée*, osa ordonner que les sommes déjà perçues à ces différens titres, seroient distribuées entre

les pauvres de chaque paroisse. Il détruisit ensuite, sans l'aveu du saint-siége, une quarantaine de couvens inutiles.

Il fit plus, s'il est possible; et la vanité du pape en fut sur-tout affectée. Pie VI étoit à peine de retour de Vienne : il jouissoit encore de toute l'illusion des succès de son voyage apostolique, lorsque le grand-duc, sans alléguer aucun prétexte, sans d'autre motif que sa convenance, séquestre tout-à-coup les riches revenus d'une abbaye que le pape lui-même, de son consentement, avoit donnée en Toscane, au cardinal Salviati. Pie VI crut voir une différence frappante entre ces deux frères; il n'étoit pas encore détrompé sur les dispositions de Joseph II. Mais quelle fut la consternation des zélés protecteurs de l'orthodoxie, lorsqu'ils apprirent que Léopold avoit aboli l'inquisition dans ses états; et ce, de *sa suprême autorité*, de *sa science certaine*, paroles sacramentales dont le pape croyoit seul être en droit de faire usage dans les matières ecclésiastiques. Ce tribunal, plus modéré à Rome que dans aucune autre partie de l'Europe, étoit organisé, composé, contenu de telle sorte qu'il étoit l'allié fidèle du pouvoir des

clefs sans jamais devenir son rival. Il sembloit qu'il n'en existât un à Rome que pour la forme, et comme pour servir de modèle aux autres pays catholiques. L'abolition du saint-office n'étoit donc pas en elle-même un crime irrémissible aux yeux du pape. Mais un prince séculier oser la prononcer sans l'intervention du saint-siége! c'étoit, suivant les canonistes, porter aux droits de l'église une atteinte qui ne pouvoit se tolérer. Enfin dans cette même année, le grand-duc déclara (toujours en vertu de ce pouvoir usurpé, disoit-on, sur le saint-siége), que tous les monastères seroient soumis aux évêques, que ceux-ci nommeroient seuls et sans concurrence aux cures de leurs diocèses, conféreroient les prébendes, feroient en un mot par eux-mêmes tout ce que le saint-siége s'étoit arrogé le droit de faire pour eux. La daterie ne conserveroit plus que les profits de la nomination aux évêchés de la Toscane.

Les querelles politiques parurent se mêler un instant aux querelles religieuses. Le légat de Ravenne, à une époque où l'Etat Ecclésiastique étoit menacé de la disette, avoit défendu l'exportation des grains hors de sa légation. Des Toscans qui vivoient de ce

commerce, ayant voulu le continuer, furent arrêtés. Le grand-duc parla un langage menaçant, ils furent relâchés; et il ne demanda pas d'autres réparations. On crut un instant qu'il étoit dans des dispositions plus favorables pour le saint-siége. Pie VI ne lui étoit pas odieux comme prince temporel. Léopold étoit seulement résolu à le dépouiller de toutes ses usurpations spirituelles, à rendre dans ses états la religion à sa pureté primitive, à ne pas laisser ses sujets plus long-temps livrés à la superstition, à l'ignorance, aux chaînes qui retardoient leur régénération.

Mais l'évêque de Pistoïa préparoit de nouveaux embarras au saint-siége. Il s'étoit emparé de l'esprit du grand-duc en flattant son goût pour les innovations; il en prit dans son diocèse l'initiative avec une chaleur qui approchoit de l'extravagance. La guerre qu'il avoit déclarée en 1781 à la ridicule confrérie du *sacré-cœur de Jésus*, lui avoit attiré de nombreux ennemis. Il étoit publiquement traité de *Janséniste* ; injure très-grave dans la bouche des théologiens d'Italie: il en eût obtenu de plus graves encore si on l'eût mieux connu. Aigri par la contrariété, il ne garda plus de mesures. Ainsi

l'on avoit vu le moine Luther, prêchant d'abord contre les indulgences, et finissant par arracher à la cour de Rome la moitié de son empire. Dans la semaine-sainte de 1786, il introduit l'usage de la langue vulgaire dans la célébration de l'office divin. Peu après il annonce par une lettre pastorale, la convocation d'un synode diocésain : il y invite tous les évêques, doyens, curés de la Toscane. Sur deux cent vingt ecclésiastiques qui s'y rendirent, tous, excepté cinq, adhérèrent, non-seulement à ses changemens dans la liturgie et dans la discipline, mais même à ses opinions, hétérodoxes suivant le saint-siége, sur la foi, sur la grâce, sur l'autorité de l'église, sur la prédestination ; c'étoit aller au-delà des intentions du grand-duc, qui disoit constamment : *Je veux réformer la discipline, mais je ne veux pas toucher au dogme.* Cependant comme il craignoit moins l'excès du zèle dans ce genre, que son absence, il ferma les yeux sur ces contraventions. La cour de Rome, comme on peut l'imaginer, fut beaucoup moins patiente. Déjà Pie VI, excité par ses fanatiques entours, avoit préparé contre le séditieux prélat une bulle de proscription. La réflexion, la

crainte d'irriter le mal par ce remède violent, l'espoir que la cour d'Espagne interviendroit en sa faveur, retinrent sa main prête à lancer la foudre.

L'année suivante, l'évêque de Pistoïa vint trouver le grand-duc à Pise, et jouir de son triomphe. Le peuple, toujours semblable à lui-même, avoit murmuré hautement contre ses innovations ; il lui pardonnoit ses opinions sur la grâce, il ne lui pardonnoit pas d'avoir diminué le nombre des images. Mais quand il le vit accueilli par le souverain, il lui prodigua les acclamations. Déjà Ricci et un autre évêque Toscan, celui de Colle, encouragés par ces premiers succès, avoient annoncé chacun un synode dans son diocèse. Léopold crut alors qu'il étoit temps de s'emparer de l'honneur de la réforme, et de lui donner la sanction qui devoit le mettre lui-même à l'abri du reproche d'usurper le pouvoir spirituel. Il annonça un synode général dont l'objet, disoit-il dans sa lettre circulaire, étoit de prévenir les divisions qui pourroient résulter de ces synodes particuliers, et d'établir pour toute la Toscane une parfaite uniformité dans les matières ecclésiastiques. Dix-huit archevêques ou évêques se réunirent en

conséquence dans le palais Pitti. Mais ici les contrariétés commencèrent. Léopold qui ne vouloit que le bien de son pays en fut affligé. Ricci qui ne vouloit que des jouissances d'ambition et de vanité s'en indigna; son règne étoit passé. Les trois archevêques de Florence, de Pise et de Sienne, et dix évêques refusèrent leur adhésion aux réformes que proposoit le grand-duc. Le peuple égaré par cet exemple imposant, oublia son enthousiasme, et passa bientôt à l'excès opposé. Il se souvint que cinq ans auparavant Ricci avoit fait enlever, je ne sais quelle relique de l'église de Prato; il se porte en tumulte chez le grand-vicaire de l'évêque de Pistoïa, lui arrache la relique, la porte en triomphe à l'église, fait célébrer en son honneur la messe suivant le rituel romain, va piller le palais de l'évêque, brûle ses archives, s'acharne sur les livres qu'on lui donne comme hétérodoxes, les jette dans les flammes avec d'autres meubles et le portrait du prélat, en chantant des hymmes à la vierge, interrompus par ces cris : *C'est ainsi qu'il faut traiter les hérétiques.*

Le grand-duc crut devoir réprimer ces désordres excités par les ennemis de Ricci. Ils avoient

avoient dit publiquement de son synode, *c'est une assemblée sans chef.* On leur répliquoit : *le grand-duc a une tête qui saura remplacer celle du pape.* Léopold voulut prouver à Ricci et à ses adhérens, qu'ils n'avoient pas sans raison compté sur son appui. Il fit arrêter les auteurs du tumulte. Soit générosité, soit hypocrisie, Ricci intercéda pour eux. « Je dois attester, disoit-il, qu'au mi-
» lieu de cette fermentation populaire, il ne
» s'est pas prononcé un seul mot contre le
» souverain. C'est moi, moi seul qu'on
» cherche à rendre odieux à ce bon peuple,
» dont la simplicité est facile à égarer. Je suis
» la pierre de scandale, c'est en haine de
» moi qu'on veut tromper les sages intentions
» du grand-duc ». Léopold voulut du moins le dédommager de la persécution ; il le créa sur-intendant des biens des monastères supprimés, en lui assignant un traitement de trois mille écus. Pour prouver combien son zèle étoit désintéressé, Ricci accepta la place, et refusa le traitement. Mais de telles marques de bienveillance l'affermirent dans son plan de réforme. De Pise, où il étoit retenu auprès du grand-duc, il établit par des lettres pastorales, que les promesses de

mariage seroient sans valeur auprès des tribunaux ; il abolit l'usage du serment, il diminua le nombre des fêtes, etc.

Cependant Léopold essaya de ramener les évêques rénitents aux principes des trois prélats réformateurs. Il ne réussit qu'auprès d'un petit nombre. Tous les autres s'obstinèrent dans leur refus ; et Léopold s'occupoit de mesures sérieuses pour en triompher.

D'un autre côté, le dépit du saint-siége égaloit au moins son chagrin, et la crainte seule en tempéroit l'expression. Pie VI se prêtant à la demande du grand-duc, consentit à l'érection de Pontremoli en évêché. Mais Léopold lui ayant proposé quatre candidats, le pape eut le courage de préférer le dernier. Léopold prétendit que c'étoit sur le premier des quatre que devoit tomber le choix du pape, parce que c'étoit celui auquel il s'intéressoit le plus. Pie VI s'y refusa obstinément, sous prétexte que le premier des candidats étoit un janséniste forcené, tout dévoué à l'évêque de Pistoïa. C'étoit provoquer un nouvel orage, qui pouvoit devenir sérieux. Le ministre toscan écrit sèchement au nonce, qu'il faut qu'il choisisse celui qui plaît au grand-duc, ou qu'on exprime la

raison pour laquelle il est rejeté, afin qu'il puisse se justifier; que son altesse royale ne se désistera pas du droit de présenter; que si on le lui conteste, elle regardera ce procédé comme une suite des personnalités offensantes, des hostilités qu'il essuie continuellement de la cour de Rome, depuis quelque temps; que pour soutenir les droits de sa souveraineté, il en viendra, s'il est nécessaire, à une rupture formelle, et rappelera son ministre.

Ce langage n'effraie point la cour de Rome : elle envoie au nonce de Florence des instructions très-énergiques, et même l'ordre de se retirer, si la cour de Toscane renouvelle ses menaces. Cette fermeté n'eut pas les suites auxquelles on auroit pu s'attendre. Léopold étoit naturellement pacifique. Il craignoit les soulèvemens, les dangers d'un schisme. Il paroît même que l'empereur lui conseilla de céder. C'étoit l'époque où les prétentions des nonces faisoient du bruit en Allemagne. Joseph, dans un accès de dépit, voulut abolir la nonciature. Il crut devoir auparavant consulter le conseil aulique. Il en reçut pour avis que les nonces étoient autorisés en Allemagne par

les loix constitutionnelles, dans tout ce qui concernoit la religion et les canons. Il renonça à son projet. Léopold ne voulut pas être plus hardi que lui. Il s'adoucit pour le moment. Il fit assurer le pape qu'il n'avoit jamais eu l'intention de rien dire d'injurieux pour lui ; qu'il n'en vouloit qu'à quelques malveillans, qui semoient la discorde entre les deux cours ; qu'il feroit examiner à l'amiable la question qui les divisoit ; qu'il étoit loin de vouloir en venir à une rupture, etc.

Le saint-siége, depuis quelques années, n'étoit pas accoutumé à de pareils succès. Il en fut ébloui. Mais la trève ne fut pas longue. Peu de temps après, le pape ayant fait défendre tous les livres qui avoient paru à Florence, à Prato et à Pistoïa sur les affaires ecclésiastiques, Léopold, de son côté, proscrit tous les libelles fanatiques, que la cour de Rome avoit fait imprimer contre ses réformes, livres qui nourrissoient parmi son peuple l'esprit de superstition, qui l'avoient porté à la révolte. Le pape osa soutenir cette lutte ; et opposant les représailles aux représailles, il fit défendre l'introduction de la gazette de Florence, où le saint-siége étoit souvent maltraité ; et ce qui étoit plus sé-

rieux, l'importation des vins de Toscane dans l'Etat Ecclésiastique.

L'animosité du saint-siége poursuivit Léopold, même au-delà de l'Italie. Le pape fit intriguer en Allemagne pour empêcher que le grand-duc ne fût élu roi des Romains, à l'époque où la santé délabrée de Joseph II faisoit sentir la nécessité de lui choisir un successeur. Tant de griefs dispensoient Léopold de garder des mesures. Après avoir rappelé son ministre de Rome, il revint à sa première idée, et par un édit du 20 septembre 1788, il abolit tout-à-fait la nonciature dans ses états; et il établit que, désormais, le nonce n'y auroit plus que les priviléges dont jouissoient les représentans des souverains purement temporels. Peu après, il défendit, sous peine de bannissement, à tous les religieux du grand-duché d'avoir aucune relation avec des supérieurs étrangers, les déclarant soumis, pour le spirituel, aux seuls évêques, et pour le temporel aux tribunaux séculiers. Il veut que désormais il n'y ait plus d'appels au saint-siége; que les causes ecclésiastiques soient portées en première instance à l'évêque, et définitivement décidées par le métropolitain, suivant l'ancien ordre hiérarchique,

établi dans l'église. C'étoit réduire à rien la prétendue primauté du souverain pontife.

L'alarme est très-vive à Rome. Le pape nomme aussitôt une congrégation des cardinaux dans lesquels il a le plus de confiance. *Borromeo*, homme d'esprit, d'un caractère très singulier, mais incapable de mesures trop violentes contre les souverains; *Palotta* qui, sous des formes brusques, cachoit un sens très-droit, beaucoup d'honnêteté, et qui s'étoit en général bien conduit avec les puissances; *Negroni*, celui de tous les cardinaux qui leur étoit le plus agréable; *Zelada* qu'elles estimoient pour ses mœurs douces, ses lumières et son caractère conciliant; *Buoncompagni*, alors secrétaire d'état, et le membre le plus éclairé du sacré collége, attaché d'ailleurs, au moins par intérêt, aux principales cours catholiques. Cette congrégation avoit pour secrétaire le prélat Campanelli, auditeur du pape. La composer ainsi n'annonçoit pas le dessein de pousser les choses à l'extrémité. Mais Léopold étoit fort irrité, et loin d'entendre à une conciliation, il demande qu'on lui remette les papiers de la nonciature. Pie VI eut en cette occasion un mouvement de vigueur tempéré par la

sagesse. S'il se fût toujours conduit ainsi, il se seroit évité bien des maux. Quoiqu'il trouvât fort étrange la prétention du grand-duc, le cardinal Buoncompagni répond de sa part au ministère toscan, *qu'il aimera mieux souffrir quelque violation que ce soit, plutôt que de descendre à une pareille bassesse;* les papiers d'un ministre étranger étant encore plus sacrés que sa personne; que cependant, par amour pour la paix, il communiquera tous les papiers de sa nonciature qui n'ont rapport qu'aux affaires de conscience. Le secrétaire d'état joignoit à ce langage, plus énergique qu'on n'auroit pu s'y attendre, des réclamations contre les atteintes portées par le dernier édit du grand-duc, à la discipline ecclésiastique. On étoit trop animé à Florence contre le pape, pour que ces réclamations produisissent le moindre effet. Le courrier qui les y avoit portées revint sans réponse. Tous les antagonistes du saint-siége, l'évêque de Pistoïa à leur tête, voyoient leur victoire assurée; ils crurent n'avoir plus de ménagemens à garder. Ricci fit imprimer les actes de son synode. Bientôt après le grand-duc publie aussi ceux du synode provincial qu'il avoit convoqué à

Florence l'année précédente, et y ajoute l'apologie de la conduite des évêques, et la réfutation des prétentions de la cour de Rome.

Toute l'année 1789 se passa pour elle au milieu des orages: et tandis que l'assemblée nationale de France lui en préparoit de bien plus violens, la cour de Florence, sans prévoir encore les suites que ceux-ci alloient avoir pour tous les souverains, poursuivoit son plan de persécution philosophique. L'évêque de Pistoïa n'étoit pas modeste dans son triomphe. Pendant que la congrégation chargée d'apprécier ses œuvres se préparoit à les livrer à l'inquisition, à les faire brûler par la main du bourreau, Ricci, sûr de l'appui du grand-duc, auprès duquel il jouoit le rôle d'un premier ministre, narguoit le saint-siége et se rioit de ses foudres, de ses prétentions et de ses partisans. En annonçant au cardinal Salviati que Léopold retenoit les revenus d'une riche abbaye qu'il possédoit en Toscane, il affecta de méconnoître sa dignité, et adressa sa lettre au *prêtre Salviati.* De son côté Léopold, non content de recommander, par une circulaire, à tous les évêques toscans de se conformer aux principes du synode de

Pistoïa, faisoit valoir des prétentions temporelles à la charge du saint-siége, et réclamoit le duché d'Urbin, usurpé par les papes sur ses prédécesseurs.

Mais le terme des tribulations que Pie VI devoit éprouver de la part du grand-duc étoit arrivé. Un incident inattendu vint le sauver de cette crise. Les jours de Joseph II étoient comptés. Il mourut le 22 février 1790. Léopold fut appelé au trône impérial. Les réformes ecclésiastiques perdirent leur principal appui. A peine eut-il quitté la Toscane que la superstition y reconquit une partie du terrain qu'elle avoit perdu. La régence provisoire établie par Léopold, sous la présidence de Gianni, prit de fausses mesures. Il en résulta la disette et des séditions populaires. Le clergé, long-temps comprimé, se releva, reprit passagèrement son empire. La régence se crut trop heureuse de capituler avec lui. Elle laissa aux archevêques de Florence, de Pise et de Sienne la faculté de rétablir tout ce qui avoit été détruit. En un clin-d'œil, on vit renaître de leurs cendres, les confréries, les processions, les autels abattus, l'ancienne liturgie, toutes les momeries religieuses. Mais un

acte de foiblesse ne fut jamais un moyen d'appaiser les mécontentemens; les confréries, les hermitages, les reliques, ne procuroient pas au peuple le blé et l'huile dont il manquoit. Des magasins particuliers furent pillés. Le président Gianni ne put échapper aux fureurs de la populace qu'en se sauvant par une fenêtre. Le peuple toscan, ivre de fanatisme, alloit se porter aux mêmes excès que le peuple français, ivre de liberté. Il se calma, cependant, en ne voyant plus le principal objet de sa haine; et le saint-siége obtint au moins une légère consolation au milieu des maux qui le menaçoient et qu'il provoquoit lui-même. Son triomphe ne fut au reste ni durable, ni complet. Tout ce qu'il y avoit d'essentiel dans les établissemens de Léopold lui survécut. L'évêque de Pistoïa, après le soulèvement de la populace, se retira à Chiante, où il continua à exerçer ses bizarres fonctions; c'est de là qu'il expédioit à tous ceux qui recouroient à lui, les dispenses pour lesquelles, jusqu'alors, on s'étoit adressé à Rome; et mettant une obstination puérile dans la poursuite de ses plans, il parvint à faire substituer au bréviaire romain un bréviaire de son invention. Sage Léopold! étoit-

ce là les victoires que vous recommandiez à son zèle? Cependant le nouveau grand-duc, moins ardent que son père, ayant, comme les autres souverains, des raisons pour redouter les réformes, loin d'encourager l'évêque de Pistoïa, le détermina à se démettre de son évêché. C'étoit une nouvelle favorable pour le saint-siége. Léopold se hâta de l'annoncer à Pie VI par une lettre très-affectueuse. Il crut lui devoir ce léger dédommagement.

CHAPITRE XIX.

Démêlés de Pie VI avec la Cour de Naples.

Les cours de Vienne et de Florence ne sont pas les seules qui aient tourmenté Pie VI pendant les quinze années qui ont précédé la révolution de France. Celle de Naples avoit avec le saint-siége des querelles plus anciennes, plus graves, et dont les suites furent encore plus fâcheuses pour lui.

Ce n'est pas qu'elle eût des préventions contre Pie VI personnellement, quoiqu'elle eût fait quelques oppositions à son élévation au pontificat. Mais elle étoit alors dominée par le marquis de Tanucci, qui servoit, avec sa chaleur et sa ténacité naturelle l'animosité de la maison de Bourbon contre les jésuites, qui avoit une sorte de philosophie fort opposée aux usurpations de la cour de Rome, qui étoit sur-tout indigné de l'espèce de vasselage, auquel étoit réduite, à son égard, la couronne de Naples.

Ces diverses causes de divisions élevèrent

des nuages entre les deux cours, dès les premiers mois du pontificat de Pie VI.

Don Carlos, devenu ensuite roi d'Espagne, sous le nom de Charles III, étant monté sur le trône de Naples, en 1735, avoit trouvé le clergé napolitain en possession d'une grande influence et des quatre cinquièmes des revenus du royaume. Quoique pieux, il avoit des idées assez précises sur l'autorité temporelle, et il travailla constamment à faire rentrer le pouvoir spirituel dans ses bornes. Il avoit entendu parler d'un professeur en droit à l'université de Pise, nommé *Tanucci*, qui s'étoit fait une réputation par son érudition théologique et la fermeté de ses principes. Il l'attira à sa cour, et lui abandonna bientôt toute sa confiance. Pendant le règne de Don Carlos, Tanucci n'avoit fait, cependant, que préparer les voies à de grandes réformes dans les affaires ecclésiastiques. Mais ayant été nommé président de la régence que Charles III, partant pour l'Espagne, avoit établie pour la minorité du fils qu'il laissoit sur le trône de Naples, Tanucci, dégagé dès lors de tout frein, s'abandonna à l'impétuosité de son caractère, et s'occupa sérieusement à dépouiller le saint-

siége de ses usurpations. Le duché de Benevent fut séquestré en 1768. L'année suivante, Tanucci diminua beaucoup les droits de la chancellerie romaine. Il défendit aux monastères de faire de nouvelles acquisitions. Il enleva au nonce plusieurs de ses prétendus droits. On envoyoit tous les ans de Naples à Rome des contributions pour les travaux de l'église de Saint-Pierre et pour la bibliothèque du Vatican. Elles furent supprimées. Tanucci contesta même au pape le droit de conférer des bénéfices dans les états du roi. En 1772 il réveilla les prétentions du jeune Ferdinand, comme héritier de la maison Farnèse, sur les duchés de Castro et de Ronciglione. L'humeur qu'avoit donnée à la maison de Bourbon la conduite du saint-siége à l'égard du duc de Parme, fournissoit un prétexte plausible à ces hostilités, tant spirituelles que temporelles. L'heure de la réconciliation arriva : le duché de Benevent fut rendu ; la présentation de la haquenée, qui avoit été suspendue, fut remise en activité. Mais les changemens qui tenoient à la discipline ecclésiastique subsistèrent ; et lorsque le bref de la suppression des jésuites, ce bref tant sollicité, si

long-temps attendu, fut publié dans les états du roi de Naples, ce fut avec cette clause: *Sans préjudice des droits de la souveraineté et de la juridiction royale.*

Pie VI, à son avénement, essaya de cajoler la cour de Naples. Il vit bientôt que c'étoit sans succès. Le cardinal Orsini, ministre de Naples à Rome, avoit fait de vains efforts pour empêcher son élection. Il se démit de sa place, après avoir représenté à sa cour le nouveau pontife, comme un zèlé partisan des jésuites.

Tanucci n'avoit pas besoin de ce nouveau motif pour suivre son plan. Il prétendit qu'au roi seul appartenoit le droit de nommer aux évêchés et abbayes qui étoient de patronage royal, que le pape pouvoit, tout au plus disposer des autres; encore devoit-ce être en faveur de sujets qui fussent agréables au roi. Il resserra dans les bornes les plus étroites la juridiction de la nonciature. Il se plaisoit même à contrarier le pape pour des objets minutieux. C'étoit un de ces usages absurdes introduit par le saint-siége, d'accorder quatre ans d'indulgence à quiconque, pendant le jubilé, visiteroit quatre des églises principales de Rome. Il parut un ordre du roi

qui déclaroit, qu'il suffisoit pour obtenir ces faveurs spirituelles de remplir cette pieuse formalité dans quatre églises de Naples. En cela le souverain se montroit encore plus ridicule que le pontife. S'il croyoit à l'efficacité des indulgences, il ne devoit pas se croire, lui, dépourvu de pouvoir spirituel, en droit d'en déterminer le mode. Il devenoit usurpateur à son tour. Mais il est des pays où la philosophie est obligée de capituler avec la superstition.

Tanucci prit des mesures plus utiles. Il supprima tout-à-coup soixante-dix-huit monastères en Sicile; il réunit quelques évêchés en un seul. Il faisoit donner des abbayes par la seule volonté du roi, ordonnoit aux évêques de nommer eux-mêmes aux cures vacantes de leurs diocèses. On ne savoit plus où la cour de Naples s'arrêteroit. Celle d'Espagne même trouva qu'elle passoit les bornes de la sagesse. Son ministre Monino fut chargé d'intervenir. Mais le cardinal Orsini affermissoit Tanucci dans son opiniâtreté. Sur ces entrefaites, l'archevêché de Naples vint à vaquer, et donna lieu à une nouvelle querelle entre Pie VI et Ferdinand IV. Le roi prétendoit y nommer à son gré; le pape soute-

noit

noit que cette nomination ne pouvoit avoir lieu sans son concours. Le cardinal Giraud, qui avoit beaucoup contribué à l'élévation de Pie VI, et qui avoit conservé sur lui un certain ascendant, intervint pour terminer ce différend à l'amiable, et à l'exclusion de Tanucci et d'Orsini. On convint que le roi nommeroit *seul* à l'archevêché de Naples, et qu'en revanche celui de Palerme, qui vaquoit aussi à cette époque, seroit conféré par le pape sans le concours de Ferdinand.

Mais quand les querelles ont une source déja ancienne, et tiennent à des personnalités, les trèves ne sont pas longues. Tanucci et Orsini d'un côté, le secrétaire d'état du pape et les Rezzonicco de l'autre, mortifiés du succès de Giraud, cherchèrent et trouvèrent bientôt l'occasion de rompre celle-ci. On persuada au pape que le nouvel archevêque de Naples étoit entaché de jansénisme. Il suffisoit de ne pas aimer les jésuites pour encourir ce reproche. Depuis plus de trois siècles les archevêques de Naples étoient en possession d'être décorés de la pourpre romaine. Ferdinand IV demande pour sa créature cette faveur d'usage. Pie VI le refuse, et la guerre s'engage de nouveau. C'étoit ce que deman-

doit Tanucci. Son caractère tracassier appeloit les querelles plus encore que sa philosophie n'aimoit les réformes. Il voyoit d'ailleurs avec dépit que le nouveau ministre d'Espagne, le duc de Grimaldi, et le secrétaire d'état Pallavicini, son cousin-germain, vivoient dans la plus étroite intimité. Il craignoit qu'ils ne s'entendissent pour engager Charles III à recommander à son fils plus de ménagemens envers le saint-siége. Les contrariétés l'irritoient, mais ne le faisoient jamais reculer. Il fait dire au pape qu'on usera de représailles s'il persiste dans son refus; qu'il ne souffrira plus que l'archevêque de Naples soit admis dans le sacré collége; qu'on saura bien se passer à Naples des décorations romaines; que le roi créera un ordre d'ecclésiastiques, dont les membres seront vêtus de pourpre comme les cardinaux; que cette dignité n'est après tout qu'une *superfétation* dans la hiérarchie ecclésiastique, etc.

Pie VI fut un peu effrayé. Il tenta la voie des remontrances paternelles. C'étoit ordinairement par où il finissoit. Son nonce fut chargé de représenter doucement au roi que sa conscience répugnoit à élever un janséniste au cardinalat. Il trouva la cour de Na-

ples inflexible. Tanucci y dominoit encore. Un peu de malignité se mêloit à toutes ses opérations, même les plus sages. Il affecta de ménager des triomphes à ce jansénisme chimérique, qui inquiétoit tant les scrupules du saint-père. Le nouvel archevêque de Naples fut obligé de rayer de la lettre pastorale, par laquelle il annonçoit sa nomination, ces paroles sacramentales *et apostolicæ sedis gratiâ*, qui auroient donné à entendre qu'il la tenoit du saint-siége.

Vers ce temps-là un dominicain, professeur de théologie, écrivit un livre que l'inquisition de Rome proscrivit sous prétexte qu'il respiroit le jansénisme. L'auteur fut dépouillé de sa chaire par son général, le cardinal Boxadors, et cité à comparoître devant lui. Il obéit; mais à peine fut-il à Rome, que le roi, c'est-à-dire Tanucci, lui ordonna de revenir à Naples pour reprendre sa chaire et continuer son livre. Le docile dominicain obéit encore, et le dépit du saint-siége fut au comble.

Tout sembloit concourir pour aigrir sa querelle avec la cour de Naples. Il s'étoit remis assez paisiblement en possession de recevoir tous les ans de cette cour un hom-

mage dont sa vanité étoit encore plus flattée que de ces prérogatives purement ecclésiastiques qui lui étoient successivement enlevées. Nous voulons parler de la présentation de la haquenée.

On sait que Charles d'Anjou, qui devoit en grande partie à la protection du pape la conquête du trône de Naples, voulant à-la-fois prouver sa reconnoissance et légitimer son usurpation, assujétit son nouveau royaume à une redevance annuelle de quarante mille florins envers le saint-siége, et, renchérissant sur les rois normands, ses prédécesseurs, se déclara son feudataire, s'obligea de lui présenter tous les ans une haquenée blanche, en soumettant tous ses successeurs à cette honteuse prestation.

Les papes étoient alors au faîte de cette puissance qui a enfin scandalisé l'Europe après l'avoir si long-temps asservie. On pense bien que leur orgueil mit à profit une soumission si éclatante. Le dévouement servile des souverains alloit même au-delà des prétentions du saint-siége. Ceux de Naples s'étoient fait un honneur de déployer la magnificence comme pour servir de correctif à l'avilissement; les papes n'avoient pas man-

qué de se faire un droit de ces hommages, et d'en regarder les plus minutieux détails comme une partie essentielle de leur dignité. Tout, jusqu'aux plus ridicules usages, étoit sacré dès qu'il s'agissoit d'elle. C'étoit, pour ainsi dire, être *sacrilége* que d'y porter la plus légère atteinte. Ni le mot, ni la chose n'effrayoient le marquis Tanucci. Il n'attendoit qu'un prétexte pour affranchir la couronne de Naples du tribut auquel il l'avoit trouvée assujétie. Voici ce qu'étoit devenu ce tribut, stipulé d'abord d'une manière assez vague par son vil et criminel auteur.

Tous les ans, la veille de la fête des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul, à l'issue des vêpres, une espèce de trône étoit élevé pour le pape sur la place de l'église de Saint-Pierre. On lui amenoit une haquenée blanche, richement enharnachée et ferrée en argent. Au côté gauche de sa selle, étoit attachée une bourse dans laquelle étoient placés six mille ducats (faisant à-peu-près 63,400 francs), ou un billet payable à vue du montant de cette somme. Le prince Colonna, grand connétable du royaume de Naples, étoit chargé de sa présentation. La haquenée s'avançoit aux pieds du trône du saint-père. Alors le

prince Colonna lui donnoit un coup de houssine sur les jambes de devant. Le docile animal, façonné de longue-main à ce respectueux manége, se prosternoit, se relevoit. Sa mission étoit remplie. Son illustre interprète prenoit l'or ou le papier, le présentoit au pape et faisoit la clôture de la cérémonie. La cour de Rome avoit soin de l'accompagner du plus magnifique appareil. Pouvoit-elle moins faire en faveur de ces restes de la souveraineté suprême qu'elle avoit affectée sur toute la chrétienté!

Sa vanité n'avoit cependant pas joui sans interruption de cet insolent tribut. Tant qu'avoit duré sa grande querelle avec les cours de la maison de Bourbon, la présentation de la haquenée avoit été suspendue. Elle recommença après la réconciliation. Mais dès la seconde année, en 1776, elle donna elle-même lieu à une scène qui auroit pu être suivie de son abolition. Il s'éleva une dispute d'étiquette entre les pages du gouverneur de Rome Cornaro, et ceux du prince Colonna. L'*auguste* cérémonie pensa en être troublée. On prétendit dans le temps que la querelle avoit été excitée sous main par le cardinal Pallavicini, qu'on soupçonnoit de s'entendre

avec le malin Tanucci. La chose n'étoit pas vraisemblable. Elle le parut cependant assez à Pie VI pour qu'il fût encore plus indisposé contre son secrétaire d'état qu'il n'avoit jamais aimé, et en qui il voyoit toujours celui qui avoit été son plus redoutable concurrent. Quoi qu'il en soit de l'inculpation, Tanucci prit occasion de la scène qui s'étoit passée pour proposer de donner une forme beaucoup moins pompeuse à la présentation de la haquenée et de la redevance. Mais il étoit réservé à un de ses successeurs de faire encore plus. Tanucci, accablé par l'âge, se retira peu après du ministère. Ce fut un grand sujet de joie pour la cour de Rome. Le pape eut la sagesse de contenir l'expression du plaisir qu'il en ressentoit. Il fit bien. Tanucci n'avoit abandonné que le titre de premier ministre. Il en conserva encore quelque temps le pouvoir.

Cependant avant de se retirer il fit faire au roi la démarche que redoutoit le saint-siége. Le ministre napolitain fut chargé de déclarer au pape que désormais, pour éviter les querelles d'étiquette, la haquenée et les six mille ducats ne seroient plus présentés par le connétable Colonna, revêtu du caractère d'ambassadeur extraordinaire, mais par un

simple agent. Nous avons vu souvent combien Pie VI aimoit l'appareil des cérémonies. C'étoit l'attaquer par un côté bien sensible. Dans son affliction, il eut recours au ministre d'Espagne; il savoit que Charles III, quand il n'avoit pas de griefs contre lui, compatissoit à ses peines, qu'il conservoit une grande influence sur le jeune roi son fils et sur Tanucci. Ses plaintes ne furent pas accueillies comme il l'avoit espéré. La cour de Madrid n'étoit point encore rassurée sur ses dispositions relativement aux jésuites. Elle lui reprochoit des preuves de condescendance pour leurs partisans. Son ministre Florida-Blanca ne dissimula pas au cardinal Pallavicini, qu'il comptoit peu lui-même sur l'efficacité de son intercession. Ce ministre naturellement impérieux souffroit très-impatiemment la plus légère atteinte à ce qu'il regardoit avec raison comme son ouvrage.

Très-peu de temps après il fut appelé au principal ministère d'Espagne, et remplacé par le duc de Grimaldi. Pie VI qui estimoit cependant Florida-Blanca, s'applaudit d'être débarrassé de ce censeur austère. Le secrétaire d'état fut sur-tout enchanté d'apprendre que la place du ministre d'Espagne à Rome,

ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY

alloit être remplie par son proche parent, qu'il appeloit son protecteur, dont il connoissoit le caractère facile. Mais le pape et son ministre ne gagnèrent pas au change. Le comte de Florida-Blanca porta au ministère une connoissance approfondie de la cour de Rome, de ses préjugés, de ses ridicules prétentions, de ses querelles avec la cour de Naples. Jusqu'alors il avoit suivi sévèrement de sévères instructions; désormais il les donnera lui-même. Quant au duc de Grimaldi, on vit bientôt de Madrid qu'il se laissoit circonvenir par le parti jésuitique; et la confiance de la cour fut livrée au chevalier Azara, qui d'abord, sous le simple titre d'agent, quelques années après sous celui de ministre, acquit à Rome l'ascendant que devoient lui donner ses lumières et son caractère plein d'énergie.

Le comte de Florida-Blanca qui, avant de quitter Rome, avoit été témoin du chagrin profane que donnoient au pape les menaces de la cour de Naples, relativement à la haquenée, qui l'avoit vu gémir de l'idée que ce seroit sous son pontificat peut-être que le saint-siége seroit dépouillé de ce *glorieux* hommage, voulut bien employer tout son

crédit pour lui épargner cette mortification. Il y réussit : la fameuse cérémonie eut lieu en 1777 avec la pompe accoutumée. Le pape en témoigna une joie puérile ; le peuple Romain célébra avec enthousiasme cette espèce de conquête. Elle ne fut cependant pas tout-à-fait complète. On s'apperçut bien que la cour de Naples cédoit avec répugnance à une impulsion étrangère. Le connétable Colonna, en présentant le tribut du roi de Naples, ajouta aux paroles consacrées par l'usage, ces mots de sinistre augure : *pour cette année*; et dit que *la présentation de la haquenée n'étoit qu'un témoignage de dévotion envers St-Pierre et St-Paul.* Sur quoi le pape, quoique pris au dépourvu, se hâta de répliquer : *Nous acceptons la haquenée comme une redevance féodale de la couronne de Naples*; et le peuple d'applaudir à cette repartie par de nombreux *vivat.* Et voilà les grands objets dont les souverains repaissent souvent leur vanité! Des deux côtés il y eut des mécontens. A Naples, les grands murmurèrent. Ce que Tanucci, disoient-ils, avoit arraché avec tant de courage, est lâchement cédé par son successeur.

Ce successeur (c'étoit le marquis de la Sambucca) ne ménageoit cependant pas la cour de Rome à d'autres égards, et suivoit le plan de Tanucci ; ou plutôt l'esprit de celui-ci continuoit à diriger le gouvernement Napolitain. La même année il fut défendu à tous les évêques du royaume de recevoir des bulles de Rome sous quelque prétexte que ce fût. Malgré l'indépendance constitutionnelle dans laquelle la Sicile devoit être relativement au saint-siége, les papes, toujours habiles à profiter de la négligence de gouvernemens, étoient parvenus à faire accepter leurs bulles aux évêques de cette île, et même à obtenir *l'exequatur* royal. Cet abus fut proscrit. La vigilance du vieux Tanucci ne permettoit pas même au marquis de la Sambucca la plus légère dérogation aux traités qui lioient la cour de Rome. Ce nouveau ministre vouloit laisser dans le royaume de Naples deux ex-jésuites, ses parens. Tanucci s'en plaignit secrétement à la cour de Madrid. Aussitôt Charles III qui continuoit à exercer à Naples son autorité paternelle, invita très-sérieusement le roi son fils à ne pas souffrir cette exception à la loi qui chassoit la défunte société de ses états. A

cette époque ses invitations étoient encore des ordres pour le roi de Naples. Les deux protégés de la Sambucca furent envoyés auprès de leurs confrères dans l'Etat Ecclésiastique. Ainsi c'étoit un roi absent et étranger qui commandoit à Naples par l'organe d'un ministre qui avoit cessé de l'être ; c'est cette singularité qui fit dire à un voyageur qui parcouroit le royaume de Naples à cette époque, que ce royaume ressembloit à l'empire des ombres.

L'entremise de Charles III épargna cependant, pour quelque temps, de nouveaux chagrins au pape, et suspendit passagèrement ses brouilleries avec la cour de Naples. De part et d'autre on se donna quelques légers témoignages de condescendance. Le roi voulut bien demander au pape la suppression d'une très-riche chartreuse, et le pape voulut bien la lui accorder, mais à condition qu'en s'emparant de ses biens il pourvoiroit à l'entretien de ses moines. La présentation de la haquenée eut lieu en 1778, mais avec les fâcheuses restrictions de l'année précédente. Il restoit toujours au roi un grief contre le saint-siége. Le pape continuoit à refuser la pourpre romaine à l'archevêque de Naples. Ferdinand

perdit patience ; il suspendit tout-à-coup les dispenses que la daterie étoit encore en possession d'accorder. C'étoit tarir une source de ses revenus. Le saint-siége contint son dépit : il espéroit beaucoup du temps ; et le temps étoit son plus cruel ennemi. On l'employoit à mûrir les nouvelles hostilités qu'on lui préparoit ; et le pape les provoquoit lui-même par son obstination.

Le roi de Naples, conformément à des règlemens précédens, nommoit lui-même, en vertu de son droit de patronage, à tous les évêchés qui vaquoient dans ses états. Le pape refusoit de les confirmer ; il prétendoit toujours que cette nomination lui appartenoit. Il ne la faisoit pas cependant, et les diocèses restoient sans supérieurs spirituels, et les peuples murmuroient contre la cour. En même-temps Pie VI affectoit de marquer peu d'égards au prince de Cimitile, plénipotentaire de Naples ; il négligoit de ménager le marquis de la Sambucca, qui avoit annoncé des dispositions à le soutenir. Ce ministre avoit envoyé à Rome un de ses fils qu'il destinoit à l'état ecclésiastique ; et sous prétexte que ce jeune homme y menoit une conduite peu régulière, le pape ne voulut

pas lui donner une abbaye qu'il sollicitoit ; comme si *le fils d'un ministre* eût eu besoin d'un titre personnel à une faveur quelconque. Jamais les scrupules de Pie VI n'avoient été plus hors de saison. Tous ces incidens aigrirent les esprits à tel point, qu'en 1780 on étoit d'un côté décidé, de l'autre résigné à une rupture complette. Le prince Cimitile qui s'étoit absenté pour quelque temps, revint tout-à-coup à Rome, et déclara au pape que si les évêchés vacans n'étoient pas remplis sans délai, il alloit se retirer tout-à-fait. Le pape qui avoit des alternatives de fermeté et de foiblesse, ne se laissa pas cette fois effrayer par la menace; il prenoit son entêtement pour de la dignité. *Comment*, disoit-il à ses amis, *cette cour de Naples me traite avec plus de mépris qu'un curé de campagne.*

Une circonstance motivoit cependant son courage et le rendoit moins méritoire. Bernis et le chevalier Azara lui prêtoient leur appui; leurs cours voyoient avec peine celle de Naples mettre encore plus de malignité que de fermeté dans les assauts qu'elle livroit au saint-siége. L'un, comme cardinal, s'intéressoit personnellement au maintien de ses

immunités, de ce qu'il appeloit ses *droits acquis*. L'autre, plus philosophe que son ami, parce qu'il n'avoit ni les mêmes devoirs ni les mêmes entraves, étoit obligé de suivre les instructions de sa pieuse cour. Ils parèrent de concert plusieurs des coups que la cour de Naples vouloit porter au saint-siége : et ce fut à leur seule entremise que sa vanité dut encore en 1780 l'hommage de la haquenée ; mais à Naples le plan des réformes étoit arrêté. On pouvoit, cédant à quelques circonstances passagères, en retarder l'exécution, laisser quelques espérances, se relâcher sur quelques prétentions. Le bras étoit suspendu, mais il restoit armé.

CHAPITRE XX.

Suite des Atteintes portées par la Cour de Naples aux Immunités du Saint-Siége.

On formoit à Naples les projets les plus alarmans. En 1781 il n'étoit question de rien moins que d'abolir tous les règlemens de la chancellerie romaine, de faire avancer des troupes vers Benevent et Ponte-Corvo, et (si ces mesures menaçantes n'arrachoient pas au pontife obstiné la confirmation des évêques nommés par le roi) de convoquer un concile provincial, composé de tous les prélats du royaume, et d'y faire choix de trois évêques qui auroient eu la faculté de préconiser, au nom du pape, la nomination aux siéges vacans. La cour d'Espagne intervint encore pour prévenir ce scandale qu'alloit donner à l'Europe catholique, un roi qui étoit compté parmi les plus dévots. Le prince Cimitile eut ordre de retourner encore à Rome. Là, à l'exclusion du cardinal secrétaire d'état, dont on suspectoit les intentions, le ministre

ministre Napolitain négocia avec les deux cardinaux Giraud et Conti, un accord qui tarit pour un temps la source de quelques querelles. Cette réconciliation passagère procura encore au pontife, en 1781, la jouissance déjà tant contestée de l'hommage rendu au saint-siége la veille de la fête de Saint-Pierre. A ce prix il se consoloit de voir diminuer dans le royaume de Naples ce nombre prodigieux de moines, auquel il trouvoit les mêmes inconvénients. On comptoit, le croira-t-on ? seize mille religieux mendians, répartis entre sept cents couvens. On fit l'effort de les réduire à 2,808. On chargea les évêques de veiller sur leur conduite, et de réprimer les scandales auxquels ils se livroient.

Une misérable dispute d'étiquette vint réveiller bientôt après les animosités. Le prince Cimitile n'étoit que ministre du second ordre, et comme tel, d'après le cérémonial de la cour de Rome, ne devoit pas avoir le titre d'*excellence*, d'ailleurs si ridiculement prodigué en Italie : mais il y avoit des droits, comme chevalier de l'ordre de Saint-Janvier. On eut la petitesse de le lui refuser, en lui disant qu'on le lui eût accordé sans difficulté, s'il

se fût trouvé à Rome sans caractère : ainsi, parce qu'il avoit l'honneur de représenter son souverain, il étoit dégradé, pour ainsi dire, aux yeux du saint-siége. Une pareille inconséquence ne méritoit que le mépris. Mais la cour de Naples, non moins puérile dans son ressentiment, en conçut un tel dépit, qu'elle reprit les réformes qu'elle avoit suspendues. Elle séquestra plusieurs riches bénéfices. Elle établit qu'à l'avenir personne ne pourroit faire aux églises, aux couvens, aux fondations ecclésiastiques, aucun legs en argent ou en biens-fonds, parce que, disoit la royale ordonnance, *toutes ces corporations étoient suffisamment riches.* Ce que la raison froide et calme auroit dû faire et ne faisoit pas, étoit le fruit d'un accès de colère.

A peine la cour de Rome avoit-elle provoqué le ressentiment de celle de Naples, qu'elle imaginoit quelque cajolerie pour la calmer. Cette année même, à la première demande de la reine, un ex-jésuite allemand, le père Gürtler, qui étoit son confesseur, obtint un riche bénéfice; et, par reconnoissance, le père Gürtler employa son crédit pour rapprocher les deux cours. Les négociations recommencèrent. Elles devoient

réussir par les agens concilians que le pape en chargea : c'étoient les cardinaux Conti, Negroni et Antonelli. Les deux premiers étoient voués aux principes raisonnables des cours catholiques. Antonelli étoit assez entiché des prétendus droits du saint-siége, mais il avoit de la science, des lumières, de l'adresse; et il avoit sur Pie VI autant d'ascendant qu'on pouvoit en acquérir. En effet, l'entremise de ces trois commissaires, les marques de condescendance que donnoit le pape aux souverains de Naples laissèrent espérer quelques succès. On commençoit à s'entendre dans les premières semaines de 1782. La haquenée fut encore présentée dans le mois de juin suivant, et avec la pompe accoutumée. Le pape dissimuloit sa sensibilité à plusieurs mesures que la cour de Naples continuoit de prendre. Comme elles ne sembloient pas le produit d'un accès d'humeur, on les trouvoit plus supportables, ou l'on sentoit que, puisqu'elles étoient faites de sang froid, elles étoient la suite d'un plan irrévocable, et on ne vouloit pas empirer sa situation par d'impuissantes contradictions. Ce fut donc avec les apparences de la patience que le saint-siége apprit qu'un de ses

principaux boulevards, le tribunal du saint-office, crouloit presque de toutes parts en Italie; qu'en Sicile sur-tout, son abolition, prononcée par un vice-roi philosophe, le marquis de Caraccioli, avoit excité, non pas l'indignation du peuple, comme on auroit pu s'y attendre, mais son enthousiasme; qu'on avoit eu de la peine à l'empêcher de démolir l'ancien palais de l'inquisition; que la statue de Saint-Dominique, si bien placée à la porte de cet antre, avoit été mise en pièces par les Siciliens en fureur; qu'on avoit brûlé tous les actes du saint-office, relâché toutes ses malheureuses victimes, confisqué tous ses biens au profit de la couronne, soumis aux seuls tribunaux des évêques les délits qui jusques-là avoient été de son ressort.

La cour de Naples portoit, à la même époque, au saint-siége des atteintes plus douloureuses encore. Elle déclara que tous les ordres religieux seroient indépendans de leurs généraux qui siégeroient à Rome. Elle leur défendit de recevoir du saint-siége ces brefs abusifs qui leur conféroient arbitrairement des titres ecclésiastiques sans le concours du roi. Elle accorda aux Grecs-unis, qui abondent en Sicile, un évêque particulier, et le

nomma elle-même. Et Pie VI apprenoit tous ces faits par la voix publique !

Sur ces entrefaites, l'archevêque de Naples mourut sans avoir obtenu le chapeau de cardinal. Ce petit triomphe soulagea un peu les chagrins du pontife. Le roi nomma au siége vacant l'évêque de Calvi, d'une famille ducale, monsignor Joseph *Capece Zurlo*. Il avoit été théatin, de cet ordre pour lequel la cour de Naples conservoit encore une affection particulière. Celui-là du moins ne pouvoit être désagréable au saint-siége : c'étoit un prêtre intolérant et fanatique. Le roi crut apparemment qu'il n'étoit que pieux; et ce n'étoit assurément pas un titre d'exclusion pour lui, non plus que pour la reine. Aussi le pape n'eut-il pas d'obstacle à opposer à son élection.

Cependant le roi avoit décidé en le nommant, une question que le pape croyoit encore indécise. Ne voulant toutefois ni reconnoître son droit, ni donner le signal d'une nouvelle querelle, il confirma le nouvel archevêque, sans exprimer dans son bref par qui il avoit été nommé. Mais sa patience étoit épuisée par ce dernier effort : elle lui échappa lorsque le roi de Naples promut à

l'évêché de Potenza un certain André Serrao, auteur d'un écrit qui, selon le saint-siége, respiroit le jansénisme, c'est-à-dire, qui défendoit les droits des souverains contre les prétentions de la cour de Rome. Pie VI refusa obstinément de le préconiser. En vain Serrao se rendit à Rome, demanda une audience particulière au pape, révoqua en quelque sorte les assertions qui avoient pu l'offenser; Pie VI resta inflexible. La cour de Naples s'aigrit de nouveau, enjoignit à Serrao de rester à Rome, dans l'hôtel de son ministre, jusqu'à ce qu'il eût triomphé de l'opposition de la chancellerie romaine. Tout fut inutile. Le fiscal de la couronne, consulté sur cet incident, donna un avis qui fut suivi. On mit l'évêque de Potenza en possession du tiers de ses revenus, afin qu'il eût à remplir à Rome avec dignité son rôle de solliciteur. C'étoit traiter encore avec beaucoup de modération l'opiniâtre pontife. Mais rien ne pouvoit le guérir. Ses meilleurs amis ne le reconnoissoient plus. Ils le voyoient, fuyant leurs sages conseils, se livrer aux avis perfides de ses obscurs théologiens, d'un Mammachi, d'un Zaccaria, plutôt que de s'en rapporter aux cardinaux, à qui il

avoit d'abord témoigné quelque confiance.

L'année 1783 commença pour lui sous les plus fâcheux auspices. L'Espagne même, son principal soutien contre les hostilités de la cour de Naples, prit parti pour cette cour contre lui. Le ministre napolitain fort mécontent des mortifications personnelles qu'on lui avoit fait éprouver, avoit quitté Rome. Le chevalier Azara fut chargé de le suppléer, et le pape ne gagna pas au change. Le ministre espagnol lui parla avec une franchise qui auroit dû l'effrayer. Il étoit temps, selon lui, de mettre un terme à des refus, qui d'abord n'avoient été que ridicules, et qui pouvoient finir par devenir funestes. Pourquoi pousser à bout la cour de Naples? n'avoit-elle pas plus d'un moyen de se venger? ne pouvoit-elle pas exécuter un plan qu'elle avoit déjà conçu, celui de faire confirmer, suivant l'ancienne discipline, le nouvel évêque de Potenza par trois évêques du pays, et de se passer ainsi de l'intervention du saint-siége? On connoissoit d'ailleurs la répugnance de cette cour pour la prestation de l'hommage annuel. Falloit-il lui fournir un motif de plus pour achever de s'y soustraire; et le saint-père vouloit-il avoir à se reprocher

d'avoir perdu par sa faute une prérogative si flatteuse pour son amour-propre. — Mais Pie VI étoit si entêté, si mal conseillé, que même ce dernier argument ne l'ébranla pas. Il exigeoit que Serrao révoquât ses *dangereuses* maximes, suivant une formule qu'il lui dicteroit lui-même. La cour de Naples, fatiguée de toutes ces vaines chicanes, fit dire au pontife, que si Serrao n'étoit pas préconisé sans délais, sans restrictions, on alloit se porter à des extrémités dont il se répentiroit. La crise étoit donc devenue plus violente que jamais, et Pie VI commença à s'alarmer.

Il sentit la nécessité de s'aider de conseillers un peu plus imposans que ceux auxquels il avoit livré sa confiance. Il remit les intérêts du saint-siége entre les mains des cardinaux Antonelli, Albani, Boschi, Zelada et Casali. Nous avons déjà fait connoître le premier. Albani étoit le doyen du sacré collége. Il avoit de l'habileté, beaucoup d'influence, et c'étoit un des partisans de la défunte société. Boschi étoit instruit, sage, éclairé, et il n'y avoit contre lui qu'un reste d'attachement pour les jésuites. Nous avons parlé plus d'une fois de Zelada, fin, éclairé, mais d'un

caractère essentiellement doux et conciliant. Enfin Casali étoit créature des jésuites, peu tolérant, infléxible jusqu'à la roideur, mais d'une probité sévère. Tels étoient les cinq conseillers chargés de l'épineuse négociation. Ils y mirent de la bonne foi, et de l'adresse, et parvinrent à vaincre le principal obstacle qui s'opposoit à son succès. Le pape consentit enfin à préconiser, non seulement l'évêque de Potenza, mais aussi les vingt-un prélats, qui avoient été nommés par le roi. C'étoit déjà avoir perdu bien du temps pour décider si un évêque seroit préconisé de telle ou de telle manière. La source des subtilités théologiques n'étoit pas encore épuisée. Pie VI croyoit avoir fait un grand effort. Il vouloit en avoir le prix; il s'agissoit de regagner dans peu de jours tout le terrain que tant de réformes, tant d'écrits dangereux lui avoient fait perdre. Serrao avoit scandalisé par ses assertions hétérodoxes; il falloit qu'il édifiât par une profession de foi bien authentique, bien circonstanciée. — Mais ne suffira-t-il pas, disoit le bon évêque de Potenza, que je repousse les inculpations qu'on m'a faites, que je reconnoisse le pape pour chef suprême, pour centre d'unité de l'église catholique.

Ce n'étoit pas assez pour Pie VI. Il aimoit les détails. Il exigea que Serrao répondît de vive voix à onze questions qu'il lui proposoit. Elles prouvoient presque toutes qu'il connoissoit bien peu l'esprit du siècle. Benoît XIV, Ganganelli lui-même, les eussent gardées *in petto*, parce qu'ils sentoient qu'il y avoit des cordes délicates qu'il ne falloit pas toucher. Voici quelques-unes de ces questions. On jugera par elles où en étoient encore les lumières des membres les plus sages du sacré collége.

Avez-vous une véritable vénération pour le saint-siége? Reconnoissez-vous dans le pape une autorité entière et *illimitée* sur tout ce qui tient au maintien de la religion et de la discipline ecclésiastique?

N'avez-vous jamais voulu contrevenir à la bulle Unigenitus?

Croyez-vous que le catéchisme italien, qu'on attribue à M. de Fleuri, a besoin de correction?

Approuvez-vous les ordres ecclésiastiques confirmés par le saint-siége, et croyez-vous que, quand ils observent exactement leurs règles, ils peuvent être utiles à l'église?

Avez-vous jamais désapprouvé la posses-

sion des biens ecclésiastiques, lorsqu'ils sont convenablement administrés?

Vous proposez-vous de soumettre vos actions publiques à l'inspection et au jugement du saint-siége? etc.

Pie VI avoit-il pu se flatter que ces questions seroient approuvées par la cour de Naples, dont elles critiquoient indirectement les opérations? L'événement prouve qu'en cette occasion, comme en tant d'autres, il avoit manqué de prévoyance. Les ministres du roi et ses théologiens consultés, répondirent unanimement que la sommation du pape étoit une innovation et même une offense pour le roi, ainsi que pour l'évêque, qui n'avoit jamais donné lieu à des soupçons d'hérésie; que les questions en elles-mêmes, confondoient les limites des deux puissances, et blessoient les droits de la souveraineté temporelle. Le ministre napolitain reçut ordre de s'expliquer dans ce sens avec le pape, et de lui dire, que s'il ne se contentoit pas de la déclaration offerte par l'évêque de Potenza, le roi le rappeleroit, et prendroit d'autres mesures dans une cause qui étoit commune à tous les gouvernemens catholiques. On enjoignit en même-temps à l'évêque, d'ajouter

même à sa déclaration qu'elle ne devoit être entendue que *dans un sens conforme aux droits de la souveraineté, et aux loix constitutionnelles des Deux-Siciles.*

Ainsi, la fausse démarche de Pie VI lui valut au lieu d'un triomphe, un refus, des mortifications et de nouvelles menaces. Il vit trop tard qu'il falloit encore céder. Les cardinaux consultés le lui conseillèrent. Zelada, fidèle à son caractère conciliateur, contribua sur-tout à l'y décider. A ce prix, la ridicule cérémonie de la haquenée eut encore lieu cette année.

L'année suivante, la cour de Naples continua les suppressions de monastères, détruisit quelques-uns des nombreux abus qui résultent de l'influence du clergé. On voyoit dans sa conduite un mélange de philosophie, de respect religieux pour quelques-unes des choses qu'elle croyoit respectables, de ménagemens pour d'autres que le peuple ne se seroit pas laissé tranquillement arracher, ou dont le maintien importoit à l'autorité souveraine elle-même. De là, ces demi-mesures qui prouvent ou l'inconséquence qui ne sait pas embrasser un plan dans toute son étendue, ou la foiblesse qui n'ose l'exé-

cuter. C'étoit trop peu pour éclairer le peuple. C'en étoit assez pour affliger la cour de Rome. Le roi fit défense de s'adresser désormais à elle pour des dispenses. Il revendiqua son droit de patronage sur toutes les églises de ses états. On ne laissoit plus au pape que le droit de consacrer, de bénir les prélats, d'assembler les conciles. On réservoit au roi le soin de présider aux élections, de protéger le clergé, de disposer pour l'avantage des pauvres du superflu de tous les revenus ecclésiastiques, aux évêques la faculté de donner des dispenses matrimoniales pour tous les degrés de parenté, d'exercer sans concurrence, sans appel, leur juridiction sur tous les ordres religieux. Le pape, trop convaincu de son impuissance, se croyoit encore heureux qu'on recourût à son intervention. Le roi de Naples voulut réparer les désastres dont les malheureux habitans de la Pouille et de la Calabre venoient d'être frappés. Les pieuses fondations, les legs pieux, l'excédent des revenus du clergé, étoient naturellement appelés à cette destination d'humanité, ou si l'on veut, de charité chrétienne. Le pape, dont l'aveu auroit pu paroître très-superflu, fut invité à auto-

riser ces mesures. Il s'empressa d'acquiescer au vœu de la cour de Naples. Il porta la condescendance jusqu'à permettre que tout le clergé de la monarchie fût imposé, d'après ses facultés. On auroit pu demander de quel côté se trouvoit la complaisance. Etoit-ce chez celui qui sollicitoit de pareilles permissions ou chez celui qui les accordoit? — Mais ce qui étonnera peut-être encore plus, c'est que le clergé napolitain se montra moins facile que le chef de l'église lui-même ne le paroissoit. Fort du concours des deux autorités, le roi crut pouvoir supprimer sans scrupule, comme sans danger, un grand nombre de couvens dans la Calabre. Les prêtres osèrent s'y opposer, en s'appuyant sur la trop fameuse bulle *In cœna Domini*, qui entr'autres hérésies politiques, contient ce principe : Que quiconque ne respecte pas l'inviolabilité des biens du clergé est frappé d'anathême. Le saint-siége fut fortement soupçonné d'avoir secrettement part à cette résistance; mais le roi avoit son aveu. Il s'en prévalut. Il ordonna que tous ceux qui, en opposition à ses ordonnances, invoqueroient cette bulle justement proscrite, seroient privés de leurs biens temporels, et traités

comme des étrangers; et que quiconque la feroit imprimer et la publieroit, seroit puni comme *criminel d'état.*

La mesure étoit assez hardie pour un prince d'Italie, et sur-tout pour un prince dévot. Ferdinand IV alla cependant encore plus loin. Sur cent trente-neuf évêchés de la monarchie des Deux-Siciles, il n'y en avoit que vingt-six qui fussent reconnus pour être de patronage royal. Tous les autres avoient été jusque-là à la nomination du pape. Tout-à-coup le roi de Naples, encouragé par l'exemple de son beau-frère, réveille la prétention de nommer indistinctement à tous les siéges épiscopaux de ses Etats. L'influence de la cour de Madrid qui avoit, pendant quelque temps, réprimé cette prétention, commençoit à s'affoiblir. Le roi de Naples, en avançant en âge, s'étoit lassé d'être encore sous la tutelle de Charles III, son père. La reine souffroit ce joug très-impatiemment. Le chevalier Acton, qui étoit déjà en possession d'un grand crédit, affermissoit le couple royal dans sa résistance. Il y avoit même entre ce ministre et le comte de Florida-Blanca une animosité extrêmement vive; et comme ils gouvernoient cha-

cun leur cour, à-peu-près despotiquement, il y avoit entre les deux souverains de l'Espagne et de Naples un refroidissement qui, d'un moment à l'autre, pouvoit dégénérer en brouillerie éclatante.

Ce fut dans ces circonstances, au mois de mai 1784, que le cardinal de Bernis fit un voyage à Naples. La reine avoit, ou du moins annonçoit une égale confiance et dans ses lumières et dans ses intentions. Bernis, par sa franchise, par son caractère conciliant, ébaucha un rapprochement qui fut bientôt suivi d'orages plus violens encore, mais qui ne sont pas de notre sujet.

Pendant les quinze jours que Bernis passa à la cour de Naples, il eut occasion de plaider la cause du saint-siége. Il le fit avec cette adresse insinuante qui lui étoit si naturelle, et qui ne parut pas être sans effet sur la reine de Naples, si habile elle-même dans ce genre de séduction. Il parla d'ailleurs le langage d'un prince de l'eglise, que, tout philosophe qu'il étoit, il entendoit aussi bien qu'aucun de ses confrères. Le saint-siége, selon lui, avoit déja bien fait des sacrifices à la cour de Naples; si elle en exigeoit encore d'autres, elle devoit s'attendre à beaucoup de répugnance.

nance. Quand Bernis arriva, l'humeur avoit fait rompre une négociation qui s'étoit entamée sur les objets principaux de la querelle. L'humeur entroit pour beaucoup dans toutes les déterminations de cette cour inconséquente et quinteuse. Bernis parvint, non pas à dissiper les préventions, mais à se faire écouter. Il obtint que pour la fête prochaine des saints apôtres, la vanité pontificale se repaîtroit encore de l'hommage de la haquenée. Il arracha quelques vagues promesses; il emporta quelques espérances que partagea le saint-siége, mais qui furent bientôt trompées.

Le pape ne tarda pas d'apprendre qu'on faisoit en Calabre un usage presque illimité du bref par lequel il avoit autorisé la suppression de quelques monastères, la réunion de plusieurs en un seul. On avoit étendu cette mesure à un tel point que, dans le style du saint-siége, elle étoit devenue *un véritable brigandage.* Les religieuses des monastères supprimés avoient renoncé à la règle de leur ordre, et promenoient hors des cloîtres le scandale d'une vie mondaine. Quelques bonnes ames avoient envoyé à Naples une somme destinée à la canonisation de je ne

sais quelle béate. Cette somme fut détournée de sa *sainte* destination, et employée à acheter des bleds. Un pareil sacrilége pouvoit-il se pardonner? Et c'étoit à la même époque que, pour combler la mesure, le roi de Naples renouveloit la prétention de nommer à tous les évêchés de ses états.

Le pape crut devoir recourir encore à la cour d'Espagne: il s'adressa d'abord à son ministre Azara, auquel il donna carte blanche pour terminer ses différends avec le roi. Le ministre espagnol voulut justifier cette marque de confiance. Le chevalier Acton se montra d'abord assez disposé à travailler à un rapprochement; on avoit contre lui de grandes préventions tant à Madrid qu'à Versailles. Il voulut prouver qu'il n'étoit pas aussi ennemi de la conciliation qu'on l'en accusoit; et la cour de Rome conçut de nouveau quelques espérances. Elle étoit d'ailleurs appuyée par le marquis de la Sambucca, qui oubliant ses griefs personnels contre le pape, se souvenoit qu'il devoit sa place aux sollicitations de cette cour et aux intrigues des jésuites. Mais toutes les joies de Pie VI devoient être courtes. A peine commençoit-il à se rassurer qu'il apprit qu'on continuoit en Calabre à

aller beaucoup au-delà de ses intentions; que les églises et autres fondations ecclésiastiques qui avoient survécu aux désastres de cette province, étoient sécularisées, et que le roi de Naples en appliquoit les biens à des établissemens d'utilité publique. Si Pie VI avoit eu une politique plus saine, s'il eût été plus charitable que dévot et intéressé, il auroit applaudi à ces transformations. Il n'y vit que de nouvelles atteintes portées à ses droits, aux immunités de l'église. Il en fut profondément affligé; son consolateur Azara lui conseilla de recourir directement à l'intervention du roi d'Espagne. Charles III intervint en effet à Naples par la voie du marquis de la Sambucca, dans lequel il caressoit le rival, l'ennemi du chevalier Acton.

Pie VI alloit tous les printems visiter par lui-même les ouvrages des marais Pontins, et passer quelques jours à Terracine, près de la frontière du royaume de Naples. C'étoit un délassement, une diversion à ses chagrins, une jouissance pour son amour-propre. La Sambucca lui fit proposer de profiter de ce voyage pour traiter lui-même les affaires qui divisoient encore les deux cours. Pour cela, il devoit se rendre à Terracine. Mais avant

cette entrevue, il vouloit qu'on fût d'accord sur quelques points principaux; que sur-tout on adoptât un *mezzo terminé*, relativement à la nomination aux évêchés; que le pape reconnût qu'elle appartenoit au roi, avec quelques modifications. Pie VI accueillit ces propositions, et fit dire par le chevalier Azara qu'on le *trouveroit très-raisonnable*. Mais il représenta que les objets sur lesquels on exigeoit qu'il cédât antérieurement à toute négociation, étoient précisément ceux qu'il falloit discuter. La Sambucca insiste sur leur admission préliminaire. Il confie au ministre d'Espagne, que partir sans cette assurance, ce seroit s'exposer à échouer, et ménager un triomphe à son ennemi Acton, dont la bienveillance apparente pour la cour de Rome n'avoit été que passagère. Pie VI répliqua au ministre espagnol : « Non » je ne puis consentir à une nomina- » tion absolue et illimitée. La blessure seroit » trop mortelle. Mais pourquoi le roi n'ad- » mettroit-il pas une modification? Pour- » quoi ne me laisseroit-il pas la faculté de » choisir sur trois sujets qu'il me propo- » seroit »? Le chevalier Azara n'étoit pas peu étonné qu'on mît tant de suite à le pren-

dre pour interprète, lui qui avoit été tant calomnié à Naples, qu'on avoit présenté au roi et à la reine comme un homme dur, intraitable, qui fomentoit la division entr'eux et le roi d'Espagne. Mais il étoit franc et loyal. Il avoit de l'attachement pour le pape, et quoiqu'intérieurement il appréciât ses prétentions, il l'aida de tout son pouvoir auprès de la cour de Naples. Il fit assurer le couple royal qu'il persistoit dans la disposition de le servir avec zèle, mais il leur représenta qu'il ne falloit pas vouloir emporter d'emblée ce qui étoit précisément l'objet de la rixe. La Sambucca fut infléxible. Si les articles sur lesquels j'insiste, ne sont pas arrêtés, répondit-il, je n'irai pas à Terracine. Le pape fut d'abord indigné de cette obstination. Mais la réflexion et les conseils du chevalier Azara le calmèrent, et il fit assurer qu'il céderoit avec des tournures qui mettroient du moins son honneur à couvert. Il paroît que la Sambucca ne fut pas content de ces vagues assurances. Pie VI partit le 9 mai (1785) pour Terracine, mais l'entrevue proposée n'eut pas lieu.

CHAPITRE XXI.

Mortifications que la cour de Naples donne a Pie VI. Abolition de l'Hommage de la Haquenée.

Vers le même temps, Pie VI éprouva de la part des souverains de Naples une mortification à laquelle il fut sensible. Le 30 avril, ils s'embarquèrent pour Livourne, d'où ils se rendirent dans la partie septentrionale de l'Italie : ils évitèrent avec affectation, de passer à la proximité du souverain pontife. Au point où ils en étoient avec lui une entrevue eût été embarrassante, et ils ne furent pas fâchés de lui donner cette preuve indirecte de leur mécontentement. Ils furent accompagnés du grand-duc de Toscane, ils rencontrèrent l'empereur à Parme. La seule ville de l'Etat Ecclésiastique où ils s'arrêtèrent, fut celle de Bologne, où le légat, le cardinal Buoncompagni, qui bientôt après devint secrétaire d'état, les reçut avec cette noblesse qui le caractérisoit. Ils furent sensibles à son accueil, visitèrent les curio-

sités de la ville, se montrèrent très-prévenans, mais il ne fut pas question de leurs démêlés avec le saint-siége. Pie VI fut tenté de leur envoyer son neveu à Pise, pour les inviter à passer par Rome à leur retour. Mais on lui fit insinuer que la démarche compromettroit en pure perte sa dignité. Les souverains de Naples retournèrent dans leurs états, sans lui donner une marque de souvenir.

A leur retour ils lui causèrent de nouvelles peines. Ils reçurent quatorze caisses pleines de l'argenterie des églises supprimées, et les firent porter à la monnoie. Ils traitèrent les canonicats comme des dignités purement temporelles dont ils disposoient sans le concours du saint-siége. Ils maintenoient les ordres religieux dans leur indépendance de leurs généraux résidans à Rome. Après de telles mesures, il n'y avoit plus, suivant le saint-siége, qu'un pas jusqu'à l'hérésie, ou du moins jusqu'au schisme. Sur ces entrefaites, le cardinal Pallavicini mourut. Le choix de son successeur étoit embarrassant. Pie VI, comme nous le verrons plus bas, avoit des préventions contre le cardinal Buoncompagni. Il fit céder sa répugnance à diverses considéra-

tions, sur-tout à l'espoir qu'agréable à la cour de Naples, ce cardinal pourroit servir le saint-siége auprès d'elle. Une des premières démarches du nouveau secrétaire-d'état fut en effet de se rendre à Naples. Mais au lieu d'être aimable et séduisant, comme il auroit pu l'être, il ne fut que cardinal et ministre. Il revint sans avoir réussi, laissant pour le suppléer un prélat milanais, qui, chargé plus encore d'affaires politiques que de discussions religieuses, parvint à déterminer les limites des deux états entre l'Abruzze et l'Ombrie. Mais les querelles ecclésiastiques ne faisoient que s'envenimer. Cette même année encore le roi défendit de recevoir des indulgences de Rome sans son autorisation. Nos neveux riront en apprenant qu'en 1785 c'étoit encore un effort de courage pour un souverain temporel que de soumettre un pareil tribut à l'influence de son autorité.

La situation du saint-siége à l'égard de Naples empira encore au commencement de 1786. Son seul appui, la Sambucca succomba enfin dans sa lutte contre le chevalier Acton. Les intérêts de la cour de Rome dépendoient dès-lors du marquis del Marco, ministre de

la justice et des affaires ecclésiastiques. Formé à l'école de Tanucci, créature du chevalier Acton, il avoit pour tout talent une aveugle docilité aux volontés de ce ministre suprême, de la duplicité, et pour la cour de Rome un grand fonds de malveillance qu'il prenoit pour de la philosophie. Un antagoniste, bien plus redoutable encore, parce qu'il étoit vraiment philosophe et qu'il avoit donné dans sa vice-royauté de Sicile des preuves de son caractère hardiment réformateur, c'étoit le marquis de Caraccioli, qui remplaça la Sambucca dans le département des affaires étrangères. Les Jésuites et les autres affiliés du saint-siége tremblèrent à cette révolution. Leurs appréhensions ne tardèrent pas à se justifier. La duchesse de Maddaloni plaidoit alors en divorce contre son mari : elle gagna son procès auprès du consistoire de Naples. Le duc appela de la décision. Le roi le renvoya à une commission. Le nonce voulut interposer l'autorité spirituelle du chef de l'église, parce que, selon lui, il s'agissoit d'un sacrement. On l'éconduisit en disant : que le mariage étant un contrat, dépendoit toujours de l'autorité temporelle. On n'en eût pas attendu davantage d'une cour protestante. Le sort des

ordres religieux étoit encore indécis. Il fut définitivement fixé par une ordonnance, où l'on faisoit parler le roi avec une hardiesse dont il dut être étonné lui-même. Il y étoit dit que sa majesté, après un mûr examen, s'étoit convaincue que la sujétion des ordres religieux à des généraux résidans hors de ses états *étoit un abus, une atteinte portée aux droits des évêques, fruit des siècles de ténèbres et de calamités pour l'église, de ces fausses décrétales, imaginées par un imposteur, qu'avoit égaré son aveugle affection pour la cour de Rome.*

Cette mesure et sur-tout ces motifs furent un coup de foudre pour le saint-siége et ses adhérans. On consulte les théologiens. Les généraux d'ordres s'assemblent chez le pape, et rédigent une protestation contre la *téméraire* ordonnance du roi de Naples. Clameurs impuissantes! Les mécontens ne pouvoient compter en cette occasion sur l'appui de la cour d'Espagne. Il y avoit déjà quelques années qu'elle méditoit une semblable réforme.

La cour de Rome trouva cependant le nouveau ministre napolitain plus accessible à la conciliation, qu'elle ne l'avoit cru d'abord. Le marquis de Caraccioli et le cardinal Buon-

compagni s'estimoient réciproquement. Sages et éclairés tous deux, supérieurs à ce qui les entouroit, chacun dans leur pays, s'ils eussent été du même état peut-être eussent-ils été du même avis. Ils se recherchèrent. Caraccioli entama une correspondance directe avec le cardinal, pour terminer à l'amiable les différens qui divisoient encore leurs cours. Quand ils eurent commencé à s'entendre un peu, le pape envoya à Naples le comte Galeppi sans mission apparente, mais seulement pour écouter ce qu'on auroit à lui dire. Car à Rome on n'étoit pas ébloui de ces avances; on avoit raison. Au moment même où il paroissoit être question d'un rapprochement, le tribunal de Sainte-Claire, déclara que trois des évêchés, sur lesquels portoit la contestation, étant de patronage royal, devoient être à la nomination du roi. L'archevêque de Naples qui gâtoit ses vertus exemplaires par un zèle fanatique pour la cour de Rome, tout le sacré collége et le pontife lui-même jetèrent les hauts cris. Il fut question de mesures violentes. Les sages amis de Pie VI, le calmèrent. Il se contint pour ne pas faire échouer la négociation qui alloit s'entamer.

Elle débuta sous d'heureux auspices. Le prélat Galeppi fut fort content des dispositions de la reine. Adroite, insinuante, prenant avec succès tous les tons, et sur-tout celui de la confiance, elle enchanta le négociateur débutant. Il avoit cru que le crédit de Caraccioli alloit être sa principale, sa seule ressource. Il trouva la reine plus conciliante encore que le ministre. Mais tandis qu'il se laissoit éblouir par ces apparences, on séquestroit l'abbaye même que le cardinal Buoncompagni possédoit dans le royaume de Naples, pour appliquer une partie de ses revenus à des établissemens utiles. Réforme louable assurément; mais son époque et son objet étoient mal choisis. Etoit-ce duplicité? ou n'étoit-ce qu'une inconséquence? Ceux mêmes qui ont le plus approché la reine de Naples auroient de la peine à le décider. Ce procédé, au moins incivil, étoit encore tout récent lorsque la reine, peut-être par un mouvement de compassion, écrivit elle-même au cardinal Buoncompagni, que malgré les *apparences*, le roi désiroit s'accorder avec sa sainteté. On fit peu après quelques efforts pour tenir une conduite analogue à cette assurance. On recommanda de ménager la cour

de Rome, du moins quant aux formes. On ordonna aux tribunaux d'avoir quelques égards pour les ordres religieux.

Enfin Galeppi parvint à lever une première difficulté. Au mois de septembre 1786, il fut convenu qu'à l'avenir le roi nommeroit à tous les évêchés de ses états; que le pape pourroit disposer de 60 mille ducats de revenus ecclésiastiques en faveur des sujets napolitains, et de 6 mille pour concourir à l'entretien de son nonce à Naples. Galeppi auroit bien voulu remporter d'autres succès, faire suspendre sur-tout la suppression des monastères. Mais ses efforts furent inutiles: ils ne l'eussent peut-être pas été, s'il eût voulu s'en rapporter au marquis de Caraccioli, qui, au grand étonnement de tout le monde, étoit devenu auprès de sa cour le principal avocat du saint-siége, lui qui, soit en Angleterre, soit en France, avoit plaisanté si souvent sur la religion; lui qui, en Sicile, avoit traité si légérement ses ministres; lui qu'on avoit entendu dire plus d'une fois à Paris: *Si je deviens jamais ministre du roi de Naples, je saurai bien le rendre indépendant du grand muphti de Rome.* Mais Galeppi voulut multiplier les ressorts.

Cent agens se mêlèrent des suites de sa négociation. Elle échoua ; et au mois d'avril 1787, il retourna à Rome, en emportant un plan d'accommodement que la chancellerie apostolique refusa d'admettre.

Loin de s'étonner de la condescendance d'une cour dont les deux hommes influens avoient une hardiesse de principes si effrayans pour l'orthodoxie, loin d'en paroître reconnoissant, Pie VI prétendit qu'il avoit fait pour complaire au roi de Naples tout ce qui étoit en son pouvoir ; que ce ne seroit pas sa faute si on ne se rapprochoit pas. C'étoit sur-tout aux ministres de France et d'Espagne qu'il tenoit ce langage. Il espéroit que leurs cours interviendroient en sa faveur. Mais, à Madrid, comme à Versailles, on étoit fatigué de ces querelles sans cesse renaissantes, de ces alternatives de rigueur et de complaisance, de raison et d'extravagances. Pie VI se trouvoit donc abandonné à lui-même. Il recourt à sa ressource favorite. Buoncompagni est chargé de faire un long mémoire, dans lequel il essaie de prouver la légitimité des prétentions du saint-siége, et sur-tout *l'inviolable juridiction* de son nonce à Naples. Un prélat devoit porter ce

mémoire à Galeppi, qui étoit retourné à son poste. Mais le roi fait répondre sèchement que les prétentions du pape sont inadmissibles; qu'il n'y a plus à songer à un accommodement.

Depuis long-temps tout se faisoit à Naples dans des accès d'humeur. On reconnoissoit dans les opérations du gouvernement l'influence d'une femme, passant tour-à-tour de la bienveillance à l'animosité, suivant tantôt les conseils modérés de Caraccioli, tantôt les violens avis d'Acton, plus souvent ses propres caprices.

Après une réponse aussi repoussante, se seroit-on attendu à voir, avant la fin de l'année, les négociations se renouer encore? Pie VI fit à la vérité les premières avances: il annonça des prétentions plus modérées. Caraccioli fit dire que, puisque le pape se montroit plus raisonnable, la réconciliation, que le roi lui-même désiroit beaucoup, devenoit facile; mais qu'il falloit écarter toutes ces petites ruses, tous ces détours qui avoient fait échouer les négociations précédentes.

Le cardinal secrétaire-d'état crut être plus propre que personne à réaliser les nouvelles espérances que le pape commençoit à con-

cevoir; il se rendit à Naples dans le courant d'octobre. On soupçonna que son zèle pour les intérêts du saint-siége n'étoit pas le vrai motif de ce voyage. Gorani, dans ses Mémoires secrets sur les cours d'Italie, prétend qu'il fut sur-tout conduit à Naples par le désir de revoir une femme qu'il avoit beaucoup connue à Bologne. Les mœurs galantes du cardinal rendent ce fait assez croyable. Il remplit probablement le but qui flattoit son cœur; mais il manqua celui qui eût flatté son amour-propre. Il avoit des formes très-agréables. Il fut bien accueilli. Il proposa un plan de conciliation dans lequel le pape faisoit quelques nouveaux sacrifices; mais ils ne parurent pas suffisans.

Gorani raconte que Buoncompagni, persuadé qu'il trouveroit le roi encore plus accommodant que les ministres, lui demanda une audience particulière; et après lui avoir déduit, avec son éloquence insinuante, ses argumens apostoliques, termina ainsi sa harangue : « Votre majesté peut être, au » reste, convaincue que sa condescendance » envers le saint-siége est le seul moyen de » lui éviter une foule de désagrémens et » de lui acquérir dans tons les cas un ami fidèle

» fidèle et constant. — M. le cardinal, ré-
» pliqua le roi, je vous ai écouté aussi
» long-temps que vous l'avez voulu; écou-
» tez-moi à votre tour. Je n'ai pas craint
» de déplaire au roi d'Espagne, mon père,
» quand j'ai dû défendre les droits de ma
» couronne. Pouvez-vous donc croire que
» je craindrai quelque chose en la défen-
» dant contre les prétentions et les subtilités
» de votre souverain? Non, rien ne peut
» me déterminer à consentir aux demandes
» de Pie VI, parce qu'elles me paroissent
» injustes. »

Nous croyons pouvoir révoquer en doute l'authenticité de ce dialogue; il est très-peu conforme au caractère des deux interlocuteurs. Les amis du cardinal n'en ont jamais rien su. D'ailleurs, s'il eût rapporté de Naples une déclaration aussi catégorique, comment le saint-siége, immédiatement après sa mission, auroit-il pu se livrer à la sécurité que les observateurs les mieux informés remarquèrent en lui? Quoi qu'il en soit, le cardinal retourna à Rome sans avoir rien avancé; et l'année 1787 se termina au milieu des froides démonstrations d'une bonne intelligence réciproque.

On touchoit cependant à cette année qui devoit apporter au pape la plus pénible de toutes les mortifications qu'il pût éprouver. Le mois de juin s'avançoit, et aucune mesure n'avoit encore été prise pour la présentation solemnelle de la haquenée. Il n'y avoit ni de part ni d'autre aucun grief nouveau ; comment expliquer ce retard ? Car on ne pouvoit pas se faire à l'idée d'une entière omission de l'hommage accoutumé. La veille de Saint-Pierre arrive. Le connétable Colonna, le héros de la cérémonie, n'a point encore paru. Mais le cens annuel va du moins être remis. Le cens annuel ne paroît pas non plus.

Pie VI est profondément affecté. Il voudroit bien ne pas s'exposer au ridicule, en exhalant d'impuissantes plaintes ; mais il craint le déchaînement universel. L'heure fatale arrive. Il monte sur son trône, promène ses regards affligés sur les cardinaux qui l'entourent, et sur un immense auditoire qui partage son abattement ; il prononce un discours qu'il cherche à rendre pathétique par le ton, et où il entasse des argumens qu'il croit sans réplique. Il rappelle qu'il a tout fait pour amener

les négociations à une heureuse fin. Il a écrit des lettres conciliantes; le roi de Naples les a laissées sans réponse; et sans l'en prévenir, il lui fait l'affront de discontinuer tout-à-coup un hommage qu'il lui a constamment rendu depuis qu'il est sur le trône : un hommage garanti par la promesse formelle de Charles III, son père; un hommage recommandé par plusieurs bulles, entr'autres par celle de Jules II, qui menace des censures ecclésiastiques le roi qui l'omettroit. Il cite ces bulles, il en rapporte les passages, non plus de cette voix tonnante qu'il prenoit assez volontiers quand il étoit en représentation, mais de ce ton douloureux et presque suppliant qu'on emploie pour fléchir un vainqueur irrité. Le peu d'hommes modérés qui l'écoutoient, l'admirèrent en voyant comment il avoit pu contenir, adoucir du moins, l'expression de son dépit. La foule de fanatiques qualifia sa retenue de lâche pusillanimité. Mais quand, en s'éloignant du lieu de la scène, on se représente un vieillard, un souverain qui gémit, parce qu'un cheval a manqué de venir lui faire sa révérence périodique, on n'éprouve plus ni l'admiration des uns, ni l'indignation des

autres. On regarde en pitié la foiblesse et la vanité des humains.

Le soir de cette journée sinistre, au moment où l'ambassadeur napolitain auroit dû se présenter, le fiscal de la chambre apostolique fait gravement sa protestation sur le retard de la prestation d'hommage. Le pape admet la protestation, et croit son honneur et ses droits sauvés. Il écrit ensuite au roi de Naples, une lettre en termes mesurés, mais dans ce style pathétique, contre lequel on étoit aguerri. Il la communiqua au ministre d'Espagne qui applaudit beaucoup à sa forme. Le chevalier Azara et le cardinal de Bernis étoient encore ses confidens et ses consolateurs; mais pour leur éviter des tracasseries, il avoit cessé de prendre leurs conseils. Les deux sages ministres, témoins de son affliction, savoient en apprécier l'objet, mais ne pouvoient s'empêcher de le plaindre.

Le 7 juillet suivant, le chargé des affaires de Naples, Ricciardelli, vint remettre au cardinal Buoncompagni les douze mille écus romains que sa cour vouloit bien encore payer, à titre de tribut. *La principale circonstance de cet hommage, est sa solem-*

nité, répond le cardinal; et il les refuse. Quinze jours après, Ricciardelli lui remet un mémoire qui porte, que le pape n'ayant pas voulu recevoir les douze mille écus romains, le roi son maître désirant, comme les années précédentes, faire une pieuse offrande aux apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul, lui a ordonné de la déposer dans une banque publique pour qu'elle y restât à la disposition de la chambre apostolique. Le cardinal croit soutenir la dignité du saint-siége, en répliquant, dans un mémoire, que la *pieuse offrande*, sans la haquenée, ne satisfait pas aux engagemens contractés par le roi de Naples et ses prédécesseurs envers le saint-siége; qu'en conséquence, le fiscal de la chambre apostolique fait une seconde protestation, et que la banque où la somme est déposée, a ordre de la tenir à la disposition de M. Ricciardelli. Celui-ci renvoie le mémoire, la protestation, etc. parce qu'il ne peut les recevoir sans les ordres de sa cour.

Cette lutte de vaines formalités ne termina cependant pas la querelle. Le roi de Naples veut bien relever le gant que lui a jeté le cardinal. Il répond à son mémoire longuement et en style de jurisconsulte. Il y donne à

entendre que les différends eussent été terminés si Galeppi eût mis dans sa négociation moins d'adresse et plus de bonne foi, et si le cardinal Buoncompagni eût été autorisé à terminer définitivement. Il ne refuse pas l'*oblation* accoutumée, mais il croit la pompe de la cérémonie au moins inutile, puisqu'elle n'étoit pas énoncée dans l'acte d'investiture. Cet acte lui-même étoit superflu, puisque les rois de Naples possédoient leur royaume à titre de conquête, et que son inféodation étoit une usurpation, tolérable seulement dans les siècles d'ignorance et de barbarie.

Jamais un prince catholique n'avoit parlé à la cour de Rome un langage aussi hardi; on en fut presqu'aussi étonné qu'affligé. Le cardinal Borgia, secrétaire de la Propagande et savant théologien, fut chargé d'y répondre. Mais quels argumens pouvoit-il opposer à la force jointe à la raison? Des citations, l'autorité des pères de l'église, celle des conciles, les anciens concordats, des règlemens récens! Le pape récapituloit dans ce mémoire, tour-à-tour érudit et pathétique, tout ce qu'il avoit déjà fait pour se rapprocher de la cour de Naples; mais

il ne pouvoit, disoit-il, sans se rendre méprisable, laisser porter une atteinte cruelle à la dignité du saint-siége.

Le roi de Naples voulut bien répliquer à la savante homélie. Il avoit les préjugés de son peuple et ses propres scrupules à ménager. Il vouloit, comme on avoit déjà fait souvent en France, baiser encore les pieds du pontife en enchaînant ses mains. Il prend un ton d'ingénuité et de candeur qui étoit probablement dérisoire dans l'intention de ceux qui le lui dictèrent, mais qui, dans sa bouche, étoit sincère. Il représentoit doucement et presqu'humblement, qu'il croyoit que le tribut pécuniaire remplissoit tous ses devoirs envers le saint-siége; que la pompe de la cérémonie n'étoit pas d'obligation; que la présentation de la haquenée ne datoit que du siècle précédent. La vérité étoit, que cette ridicule formalité n'étoit pas expressément mentionnée dans l'acte d'investiture, donnée au roi actuel, mais qu'elle l'étoit dans celui du roi son père, qui la garantissoit pour lui et *ses successeurs*.

C'étoit servir le saint-siége suivant ses goûts, que d'engager avec lui une discussion polémique. Pie VI et son secrétaire-d'état,

qui étoient rarement d'accord, diffèrent sur la forme qu'il faut donner à la réponse qu'attend le roi de Naples. Le pape veut travailler à un gros mémoire, persuadé que le volume des argumens ajoute à leur force. En attendant que la querelle se décide, le gouvernement napolitain poursuit son plan, ordonne le séquestre de toutes les abbayes, de tous les bénéfices simples, se réserve de nommer à tous, achève de couper les liens par lesquels les ordres religieux tenoient encore à leurs généraux.

Le saint-siége interrompt ses travaux, essaie d'arrêter, s'il est possible, la cour de Naples dans sa marche trop rapide. Vers le même temps, un incident particulier donne lieu à de nouvelles querelles. L'archevêque de Naples avoit dissous le mariage de la duchesse de Mattalona, et, sans le concours du saint-siége, lui avoit donné un *certificat d'état libre.* Un évêque de Motula s'étoit ensuite saisi de cette cause. C'étoit, selon Pie VI, violer toutes les loix de la discipline ecclésiastique. Pour remédier au plutôt à ces désordres, il rédige deux brefs, l'un pour la duchesse, l'autre pour l'évêque. Son internonce est chargé de

les remettre à leur adresse. La duchesse refuse de recevoir le sien, et de ce ton qui ne permet pas d'insister. L'internonce est déconcerté; il se dit : Soyons plus adroits auprès de l'évêque; tendons-lui une embuscade à laquelle il ne puisse échapper sans causer un scandale. — Il le saisit au passage et, son bref à la main, il veut lui faire une sorte de violence. Cet évêque de Motula avoit des formes peu civiles. Il repousse durement l'émissaire, tient même des propos injurieux pour le saint-siége. Le pauvre internonce eut encore moins à se louer de sa seconde tentative. Toute infructueuse qu'elle avoit été, elle irrita la cour de Naples. L'internonce reçoit tout-à-coup l'ordre de sortir du royaume dans deux fois vingt-quatre heures. On qualifie de *crime de lèze-majesté* l'audace qu'il a eue d'introduire, sans le consentement du roi, des actes qui émanent d'une puissance étrangère. Mais la même main qui signoit cet arrêt cherchoit à en atténuer les conséquences et recommandoit l'internonce à sa sainteté, parce que, disoit-il, *à cet attentat près*, il avoit mené une conduite irréprochable. La cour de Naples, toujours inconséquente, passe bien-

tôt de la fureur au repentir. Elle écrit au pape comme pour le désarmer; elle lui propose de renouer la négociation; mais le coup étoit porté. Pie VI fut très-sensible à cet affront qui lui en présageoit bien d'autres. Le cardinal Buoncompagni dépose sa douleur dans le sein du cardinal de Bernis; il le conjure de faire intervenir le fils aîné de l'église en faveur de son chef. C'étoit vers la fin de 1788; Louis XVI étoit lui-même livré à de grands embarras: son intercession fut légère et très-peu efficace.

Un fâcheux concours de circonstances accumuloit les sujets de querelle entre la cour de Rome et celle de Naples.

L'ordre de Malte étoit alors livré à des divisions qui s'étendoient à ces deux cours. L'existence ambiguë de cet ordre en étoit une source féconde. Le grand-maître, comme souverain temporel, étoit feudataire de la couronne de Naples. Comme chef d'ordre, il étoit soumis au saint-siége. De là, de fréquens conflits de juridiction. Il y avoit alors, à Malte, une querelle très-animée entre le chevalier de Loras et le commandeur Dolomieu. Celui-ci ayant déplu à la cour de Naples, avoit été, à l'instigation de son ad-

versaire, exilé du royaume des Deux-Siciles. Retournant à Malte, il y éprouva une seconde disgrace, qui étoit une conséquence de la première. Il fut privé de sa place de représentant dans le conseil supérieur de Malte. Il appelle de cet arrêt, à la Rote romaine, comme au tribunal souverain auquel ressortissent les jugemens de l'ordre : la Rote ose absoudre le commandeur et motive ainsi sa décision : Parce que la cause de la proscription du commandeur Dolomieu *est cachée et ne semble pas criminelle.* La mesure étoit au moins hardie, dans la situation où se trouvoit le saint-siége à l'égard de la cour de Naples. Cette cour s'en offense ; et, accoutumée à ne plus garder de ménagemens dans ses relations avec le souverain pontife, elle demande avec hauteur l'annullement d'une décision *aussi peu réfléchie qu'erronée et absurde.* Le cardinal secrétaire-d'état, déjà bien fatigué d'un ministère aussi orageux, n'ose prendre sur lui de faire la réponse qu'on lui demande. Une congrégation de cardinaux est consultée, et décide que le recours au saint-siége, dans les causes criminelles des chevaliers de Malte, doit toujours être reçu. Le cardinal Buoncompagni, fort de cette

décision, répond que la Rote étoit autorisée à faire ce qu'elle a fait, et qu'elle n'a nullement mérité les inculpations dont on la charge. La cour de Versailles protégeoit Dolomieu. Mais son adversaire, plus intrigant que lui, avoit trouvé le moyen d'intéresser de grands personnages en sa faveur, et se faisoit puissamment recommander de toutes parts. La cour de Rome essayoit de lutter contre un parti aussi redoutable. Mais ses amis même trouvoient qu'elle recevoit trop fréquemment les appels du grand-maître, et que cette affectation de prépotence ne faisoit qu'aigrir les gouvernemens qui avoient déjà des griefs contr'elle. Celui de Naples sur-tout en devenoit moins disposé encore à la conciliation.

Le pape cependant avoit terminé son volumineux travail. Il voulut bien le communiquer au cardinal Buoncompagni. Celui-ci ne s'attendoit pas à cette marque de confiance. Il en fut flatté; mais il jugea sévèrement l'ouvrage du saint-père. Ce mémoire, disoit-il à ses amis, est hérissé de citations, surchargé d'autorités. Le pape a réussi à le rendre aussi ennuyeux que peu concluant. Le roi de Naples ne prendra pas la peine de le lire; mais il y fera répondre avec la même

prolixité, et au lieu de remédier au mal, nous n'aurons fait que l'empirer. Le mémoire partit tel qu'il étoit, au mois de février 1769; il eut l'effet que le cardinal avoit prévu.

A l'approche de la fête des apôtres Pierre et Paul, époque de cette cérémonie, dont la suspension donnoit des insomnies au saint-père, il écrit au roi de Naples, dans l'espoir de réveiller en lui les scrupules. Vaine tentative! la haquenée ne paroît pas, et le fiscal renouvelle sa protestation, mais avec plus de solemnité encore que l'année précédente. Il y rappelle que la prestation de la pieuse offrande devoit s'effectuer, *cum presentatione paraphreni albi, decenter ornati, per ipsum regem vel per ejus specialem legatum regio caractere munitum, non alicui ministro pontificio vel cameræ apostolicæ sed* IPSI ROMANO PONTIFICI, PUBLICÈ et *cum solitis solemnitatibus ac in* RECOGNITIONEM MEMORATI DOMINII. Telles étoient les expressions de l'engagement renouvelé par le roi Don Carlos. Pouvoit-on déroger à un usage si solemnellement consacré? Mais l'agent de Naples reste impassible. Il dépose, comme en 1788, le tribut annuel dans une banque publique. Le procureur-fiscal renou-

velle sa protestation. L'agent napolitain refuse de la recevoir.

Peu de jours après, il fait passer un paquet de sa cour au prélat Federici, un de ces hommes subalternes qui ont conquis la confiance de leur maître et qui souvent en abusent. Federici, qui suppléoit momentanément le secrétaire-d'état, avoit plus d'humeur que le pape lui-même, ou savoit moins se contenir. Il refuse le paquet : on le lui renvoie une seconde fois ; il le refuse encore. Pie VI n'est informé de cette double incivilité que lorsqu'elle n'est plus réparable : il en est désolé. On lui a peut-être fait repousser un moyen d'accommodement. Ce paquet contenoit peut-être la réponse du roi Ferdinand à son mémoire. Le cardinal Spinelli, qui étoit protecteur de la couronne de Naples auprès du saint-siége, depuis la mort d'Orsini, se trouvoit alors à Naples : il avoit le cœur droit, des intentions pures, de l'esprit naturel et de la finesse. Pie VI ne pouvoit pas avoir un meilleur interprète ; il le charge de le justifier de ce tort involontaire, qu'il ne faut attribuer qu'au prélat Federici ; mais la cour de Naples se croyoit au-dessus de l'affront comme au-dessus des excuses. Elle

marchoit paisiblement vers son but ; elle ne ménageoit aucune des usurpations spirituelles ni temporelles de la cour de Rome.

Le duché de Castro et de Ronciglione, enclavé dans ce qu'on appeloit le *Patrimoine de Saint-Pierre*, avoit appartenu à la maison Farnèse, et sous un vain prétexte, avoit été confisqué par la chambre apostolique. Le roi de Naples qui continuoit à en porter le titre, comme héritier de la maison Farnèse, prétendit, à cette époque, recouvrer le domaine de ses aïeux. C'étoit encore un nouveau sujet d'inquiétude pour le pape, dans cette année 1789, où l'assemblée nationale de France commençoit à donner le signal des atteintes mortelles qu'alloit recevoir le saint-siége. Les autres gouvernemens catholiques le pressentirent; ils virent avec un chagrin secret, qu'on alloit dépasser le but qu'ils avoient voulu atteindre; que l'audace philosophique de la nation Française menaçoit cette autorité spirituelle, que leur intérêt pouvoit être de modifier, mais non pas de renverser. Quelque puissant qu'on soit par soi-même, dans les momens de crise on ménage ses auxiliaires. On vit donc dès-lors, ces gouvernemens suspendre leurs

hostilités, sans toutefois faire de pas rétrogrades : telle fut la conduite de celui de Naples dans le cours de cette année 1789; il ne se dessaisit pas de ses conquêtes, mais il hésite à les augmenter.

Au mois de juillet 1789, le roi de Naples répond enfin au long mémoire de Pie VI, dans un style respectueux, affectueux, qui annonce le désir d'un accommodement. Mais quant à la présentation de la haquenée, il s'explique de manière à lui enlever tout espoir. Il remonte aux époques des usurpations, des invasions hostiles d'Innocent IV et d'Alexandre IV : « Temps de violences, » dit-il, qu'on ne devroit se rappeler qu'avec » horreur; que si lui-même, Ferdinand IV, » avoit encore permis de présenter la ha- » quenée, il n'avoit pas pris l'engagement » d'accompagner cette cérémonie d'une nom- » breuse cavalcade, d'une ambassade so- » lemnelle, du fracas de l'artillerie, de » toute la pompe d'une fête triomphale. Une » pareille solemnité étoit purement volon- » taire de sa part; elle n'étoit pas moins in- » convenante pour sa dignité que peu con- » forme à la sainteté, à l'humilité que pro- » fesse le chef visible de l'église de Dieu.

» Sa

» Sa résolution étoit prise ; rien ne pouvoit
» l'en faire changer. »

Le pape vit bien, en effet, que c'étoit un arrêt irrévocable. L'hommage puéril de la haquenée, si flatteur pour son amour-propre, étoit perdu sans retour. Et c'étoit de son pontificat que dateroit désormais le déshonneur de la tiare ! Il étoit à la veille d'éprouver des pertes bien plus sensibles ; mais aucune ne l'affecta plus douloureusement que celle-ci. Il la déplore peut-être encore au fond de sa chartreuse de Florence.

Sur ces entrefaites, le marquis de Caraccioli mourut. Nouveau sujet d'alarmes pour le pape. Dans ses relations avec la cour de Naples, les preuves de condescendance venoient de ce ministre ; les violences, du chevalier Acton ; les inconséquences, de la reine. Désormais Pie VI n'a donc plus de ménagemens à espérer.

Il se trompoit. A mesure que la révolution française, qui devoit lui être si fatale, se développoit, les autres gouvernemens devinrent moins entreprenans. Celui de Naples, sans abandonner ses prétentions sur Benevent, sur le duché de Castro et Ronciglione, sur l'indépendance de sa couronne,

transigea sur quelques difficultés relatives à la discipline. Dès la fin de 1789, les négociations recommencèrent, et l'année suivante produisit un accommodement par lequel le pape ne renonça qu'à ce qu'il ne conservoit plus l'espoir de recouvrer. Il fut convenu que chaque roi de Naples, à son avénement au trône, payeroit 500 mille ducats, en forme de pieuse offrande à St.-Pierre; que le pape nommeroit à tous les petits bénéfices, mais que son choix ne tomberoit que sur des sujets du roi; que pour les siéges épiscopaux, il choisiroit sur trois personnes qui lui seroient présentées; qu'on recourroit à lui pour les dispenses et les affaires matrimoniales; mais qu'il seroit obligé de confirmer toutes les dispenses qui, jusqu'à cette époque, avoient été accordées par les évêques; que la présentation de la haquenée seroit *abolie pour jamais*; et que le roi de Naples cesseroit d'être nommé *vassal du saint-siége.*

Cette réconciliation fut suivie d'une visite que le roi et la reine de Naples firent au pape, pendant la semaine sainte de 1791. Pie VI déploya pour eux, tout ce qu'il avoit de plus affectueux dans les formes,

et de plus somptueux dans sa représentation. Il leur fit donner le superbe et toujours nouveau spectacle du feu d'artifice de la *girandole* qu'on tire sur le château Saint-Ange, et l'illumination de la coupole et de la colonnade de Saint-Pierre. Il alla les voir au palais Farnèse, qui appartenoit à leur maison. Il leur offrit un présent de comestibles qu'ils refusèrent, et un présent de mosaïques qu'ils acceptèrent avec plaisir. On devança pour eux, de deux jours, la cérémonie de l'anniversaire du couronnement de Pie VI. Ils parurent dans les principales assemblées de Rome, chez le prince Doria, chez le connétable Colonna, à la Villa-Borghèse. Ils se réconcilièrent un peu avec ces Romains pour lesquels eux et leurs sujets professoient une prévention invétérée, prévention à laquelle ils alloient chercher des alimens jusques dans les annales de l'ancienne Rome. On sait que les rois de Naples avoient imaginé, en haine de ces Romains, leurs odieux voisins, de retracer dans les dessus de porte du château de Caserte, les faits historiques propres à flétrir la gloire de leurs ancêtres, comme la prise de Rome par Brennus, les Fourches Cau-

dines, etc. Ce séjour du roi et de la reine de Naples, à Rome, l'accueil qu'ils y reçurent, les conférences cordiales qu'ils eurent avec le pape, atténuèrent beaucoup les préventions réciproques.

Depuis cette époque, d'ailleurs, tout concourut à rapprocher le pontife Romain des puissances de l'Europe opposées à la France. Pie VI leur prêta d'abord, avec le succès que tout le monde connoît, ses secours spirituels; et enfin, pour son propre malheur, il se décida à y joindre le secours même de ses armes temporelles. Après avoir long-temps combattu contr'elles, pour ses propres intérêts, il périt en combattant avec elles pour la cause commune.

CHAPITRE XXII.

Relations de Pie VI avec diverses Puissances de l'Europe, avec les États-Unis, la Pologne, le Roi de Suède, la République de Venise, le Portugal, les Ducs de Modène, de Parme, etc.

Si Pie VI a mérité, par quelques-uns de ses défauts, une partie de ses malheurs, il faut convenir qu'il a gouverné l'église à une époque où les plus grands talens et les plus grandes vertus n'auroient pu le mettre à l'abri des orages. Après un demi-siècle d'efforts, la philosophie avoit fait des progrès alarmans pour tous les genres d'autorité. Elle ne pouvoit manquer de réussir auprès des hommes que l'éducation avoit préparés à ses leçons, auprès des gens du monde dont elle mettoit, à beaucoup d'égards, les passions à l'aise, qu'elle débarrassoit du joug importun des scrupules. Si elle s'en fût tenue là, elle eût été sans danger pour ceux qui profitoient des pré-

jugés qu'elle attaquoit; mais elle s'étoit successivement mise au niveau des esprits les plus vulgaires, mais elle avoit pénétré jusques dans les séminaires et les cloîtres. Par-tout elle s'étoit fait quelques prosélytes autour du trône; et en quelques pays, elle s'étoit assise sur le trône même. Tel étoit l'ennemi que Pie VI eut à combattre dès le commencement et pendant tout le cours de son pontificat. De tous côtés, il en éprouva les atteintes. Nous avons vu ce qu'il avoit eu à souffrir de la part de l'empereur et de son frère le grand-duc, de la part du gouvernement de Naples, et même des électeurs ecclésiastiques. L'Espagne, où ont régné successivement deux princes pieux, d'où il a reçu jusqu'au dernier moment tant de marques de déférence, l'Espagne même ne lui a pas épargné les chagrins. L'acharnement de la cour de Madrid contre les jésuites, son exigence pour la canonisation du vénérable Palafox, ses maximes de gouvernement, fort approchantes des libertés de l'église gallicane, ont été constamment en opposition avec les affections les plus chères du pontife, avec ses préventions les plus enracinées. Autrefois, le saint-siége étoit une espèce de citadelle sacrée

qui dominoit sur les nations, sur les souverains eux-mêmes, et les menaçoit de ses foudres formidables. Dans ces derniers temps, c'étoit précisément le contraire; il étoit devenu, pour ainsi dire, le point de mire vers lequel étoient dirigées toutes les batteries de l'autorité temporelle. Leur roulante artillerie ne laissoit pas un instant de sommeil aux assiégés; et chaque jour ils voyoient s'écrouler une portion de ces remparts qu'ils avoient cru inexpugnables. Les hérétiques, les schismatiques, les catholiques de toutes les nuances, les évêques, les dévots même sembloient avoir fait une ligue contre un ennemi commun. Ses habiles auxiliaires, les jésuites, autrefois disséminés dans toutes les parties de l'univers, étoient presque tous réunis autour de lui; et loin d'ajouter à sa force, ils ajoutoient à ses dangers, en le gouvernant par les loix d'une tactique surannée, dont on surveilloit et déjouoit les manœuvres.

Presque toutes les puissances sembloient avoir le plan, sinon de méconnoître tout-à-fait, du moins de réduire beaucoup la juridiction spirituelle de la cour de Rome. On compte facilement les exceptions que

quelques-unes d'elles ont faites à cette règle. On ne sera pas peu surpris d'en trouver une de l'autre côté des mers, chez un peuple nouveau, mais déjà sage, fidèle aux principes de tolérance universelle qui formoient une de ses principales loix fondamentales, ne reconnoissant pas de religion dominante, mais protégeant toutes celles dont les sectateurs étoient venus se réfugier dans son sein. Depuis deux siècles, l'Amérique septentrionale avoit été l'asyle d'un grand nombre de catholiques chassés de différens pays, par la persécution. Tant que ces transfuges avoient été, comme leurs compatriotes adoptifs, sous la domination oppressive de l'Angleterre, leur existence civile avoit été équivoque et précaire. Soumis enfin à un gouvernement régulier et protecteur, ils songèrent à assurer l'exercice de leur culte, par la nomination d'un évêque. Le congrès, quoique composé en très-grande partie de philosophes et de protestans, ne se fit pas de scrupule d'être leur interprète auprès du pape. Ils lui demandèrent, en 1789, un évêque pour les catholiques de l'Amérique septentrionale, en lui abandonnant pour toujours, le droit de le nommer. Pie VI

qui n'étoit pas accoutumé à une pareille déférence, de la part des puissances catholiques elles-mêmes, accueillit cette offre, mais n'en abusa pas. Il laissa aux membres du clergé catholique le soin de nommer leur évêque pour cette première fois, en se réservant seulement le droit de confirmer celui qu'ils auroient nommé. Leur choix tomba sur Jean Carrol, qui fixa son siége à Baltimore et prit le titre de légat du pape.

L'autorité du saint-siége faisoit ainsi au loin quelques conquêtes, tandis que ses pertes s'accumuloient autour de lui; et on pouvoit dire de Rome moderne, ce que Racine a dit de Rome ancienne :

Tes plus grands ennemis, Rome, sont à tes portes.

En effet, tandis que l'empereur, le grand-duc de Toscane, le roi de Naples, sembloient conspirer contre le saint-siége, il trouvoit quelques consolations, quelques dédommagemens auprès de certains états du Nord. N'avons-nous pas vu le grand Frédéric lui marquer des égards? Catherine II, malgré les contrariétés que ses agens ont fait éprouver à Pie VI, payer cependant une sorte de tribut à son autorité spirituelle? Mais c'est

sur-tout en Pologne qu'il a trouvé plus d'une fois de la déférence.

En 1775, on y observa que les fêtes étoient trop multipliées. On recourut au pape, qui en supprima trente. Plusieurs membres de la confédération de Bar s'étoient ligués par serment, contre le roi Stanislas ; quand ils voulurent se réconcilier avec lui, ils demandèrent et obtinrent de Pie VI, d'être déliés de leur serment. Tous les esprits cependant n'étoient pas aussi bien disposés pour la cour de Rome; quelques Polonais formoient des vœux pour que leur patrie fût affranchie des entraves spirituelles qui nuisoient à sa prospérité. On vit, en 1778, paroître le projet de code, rédigé par l'illustre Zamoïski, qui proposoit de restreindre la juridiction du nonce et les immunités du clergé, de supprimer l'usage des appels à la cour de Rome, de soumettre toutes ses bulles à l'approbation du roi, d'établir que les vœux monastiques ne pourroient être prononcés que dans un âge mûr, etc. Mais l'heure de la raison n'avoit pas encore sonné pour les Polonais; leur clergé s'éleva contre ces innovations. Le pape les censura avec amertume; et la diète de 1780, où dominoient ceux qu'elles

auroient frappés, rejeta le projet de code. Son auteur alla chercher un asyle où les lumières n'étoient pas des torts: il le trouva auprès de Joseph II. Pie VI n'a pas eu, pendant son pontificat, de triomphe plus complet.

Le roi Stanislas, tout éclairé qu'il étoit, lui en ménagea quelques autres. Il sentoit apparemment que l'église étoit un appui pour son autorité limitée et chancelante; il vouloit, en 1779, supprimer un chapitre de chanoines, inutile comme tant d'autres; il s'adressa au pape. Une congrégation de cardinaux examine cette grave question, la décide à la négative, et Stanislas se soumet à sa décision.

En 1782, plusieurs preuves d'extravagance qu'avoit données le trop fameux évêque de Cracovie, ayant déterminé son chapitre à le faire enfermer, et cette mesure ayant été approuvée par la diète, Stanislas voulut bien songer à désarmer le pape, qui pouvoit s'offenser de ce prétendu attentat, et lui envoya un plénipotentiaire pour justifier le gouvernement polonais. Enfin, en se rappelant le rôle conciliateur dont il se chargea dans l'épineuse affaire de l'arche-

vêque de Mohilow, on conviendra qu'aucun souverain, contemporain de Pie VI, n'a cherché plus que Stanislas les moyens d'adoucir ses peines.

Un autre roi du Nord à qui sa religion et l'éloignement de ses états devoient donner peu de relations avec le pape, Gustave III, qui cherchoit à se distinguer par tous les genres de singularité, sembla affecter de marquer des égards au chef d'une église qui n'étoit pas la sienne. En 1781, il publia un édit favorable aux catholiques de ses états; et à cette occasion, il fit dire à Pie VI *que le style de cet édit étoit adapté à l'esprit du peuple suédois, mais que les statuts étoient conformes à l'esprit de la tolérance la plus douce.*

Deux ans après, il rendit en personne des hommages au pontife qu'il avoit caressé de si loin. Parti de Suède sous le nom de comte de Haga, il arriva le 2 novembre à Pise, où étoit alors le grand-duc. De là, il écrivit la lettre la plus affectueuse au pape, en lui annonçant sa prochaine arrivée à Rome, et en l'assurant que les catholiques de ses états jouissoient et jouiroient toujours de sa protection particulière. Piranesi, son agent à

Rome, fut fort accueilli en remettant cette lettre au pape. Un roi du Nord, un prince hérétique, qui accouroit pour le voir, qui le combloit de prévenances, tandis que tant de princes catholiques l'abreuvoient d'humiliations ! C'étoit à-la-fois une jouissance pour son amour-propre et une consolation. Il expédie aussitôt au-devant du roi voyageur un courrier qui doit le prendre à la frontière de l'Etat Ecclésiastique, et l'accompagner jusqu'à Rome. Nous avons dit plus haut comment le courrier fut trompé par l'empereur lui-même, qui se donna pour le comte de Haga, et entra dans Rome sous ce nom L'illusion dura jusqu'au moment où le pape et l'empereur se trouvèrent face à face. Pie VI affecta de n'éprouver qu'une agréable surprise, en s'appercevant de son erreur, mais il en conçut un secret dépit, qu'il contint de son mieux. Assurément cette visite inopinée, quoique promise, flattoit sa vanité, mais elle réveilloit de fâcheux souvenirs, et annonçoit peut-être de nouveaux orages. Il n'avoit que des hommages à attendre du roi de Suède. Il alloit avoir des relations d'un autre genre avec l'inflexible Joseph; et celui-ci jouit malignement

de son embarras mal déguisé. Il vit bien que le saint-père eût préféré de beaucoup la présence du fils égaré à celle du fils rebelle.

Le véritable comte de Haga suivit de près celui qui lui avoit usurpé son nom. Dès le lendemain de son arrivée, il assista dans l'église de Saint-Pierre à l'office divin, célébré par le pape lui-même, qui lui prodigua toutes les démonstrations de l'affection. Ses manières affables lui conquirent d'abord la bienveillance des Romains. Il ne négligea aucune de ces cajoleries qui lui étoient si familières, et les gradua avec art, suivant les lieux et suivant les personnes. Le cardinal Antonelli, comme chef de la Propagande, lui ayant témoigné sa reconnoissance pour la bienveillance qu'il accordoit aux catholiques dans ses états. *Si Dieu,* répondit-il d'un air hypocrite, *prolonge ma santé et mes jours, j'espère faire encore plus en leur faveur.* Il parcourut avec intérêt toutes les curiosités de Rome, et par-tout laissa une idée favorable de ses lumières, de son goût pour les arts et de sa politesse recherchée. Il marqua sur-tout de l'empressement à visiter ce fameux Museum, auquel il savoit que Pie VI ajoutoit un grand prix.

Ils s'y rencontrèrent comme par hasard. Cette entrevue excita beaucoup la curiosité des spectateurs, et on en recueillit jusqu'aux moindres détails. Un peintre français en fit le sujet d'un tableau, auquel les flatteurs applaudirent beaucoup ; mais elle ne fut ni la première ni la seule, comme Gorani le donne à entendre. Il paroît aussi dans l'erreur, quand il dit que c'étoit un *mezzo termine*, qu'on avoit trouvé pour éviter les embarras d'un cérémonial à régler entre un monarque protestant et le chef de l'église romaine. Il ne pouvoit être question de cérémonial à l'égard de Gustave III, puisqu'il ne voyageoit pas comme roi, et qu'il étoit annoncé comme voulant garder à Rome le plus profond incognito. On prit même un peu trop à la lettre ce vœu de sa feinte modestie. On lui épargna le fatigant hommage des fêtes, l'ennui des dîners de cérémonie. Le comte de Haga auroit cependant été bien aise qu'on se souvînt quelquefois du roi de Suède. Il eut la petitesse de s'en plaindre au cardinal de Bernis d'un ton affecté de gaieté, auquel le fin courtisan ne se méprit pas. La seule académie des Arcades lui fit une réception qui lui rappela son rang. Le pape ne lui épargna,

au reste, aucun des témoignages d'intérêt, qui auroient dû lui plaire plus que de vains hommages.

Après un mois de séjour, il prit la route de Naples, en traversant les marais Pontins. Il en admira les travaux, et en fit, à son retour, un éloge pompeux; car du château de Caserte, où il resta six semaines, il revint à Rome, à temps pour assister aux religieuses solemnités de la semaine sainte. Jamais elles n'avoient été plus brillantes qu'à cette époque. Le grand nombre d'étrangers de marque qui se trouvoient alors à Rome, ajouta encore à leur pompe. Gustave qui s'étoit promis de tout admirer, fut frappé de la majesté avec laquelle le souverain pontife donna la bénédiction au peuple, le jeudi saint et le jour de pâques; et pour rester fidèle à son rôle de protecteur des catholiques, il dit tout haut que les protestans avoient tort de critiquer la pompe de ces cérémonies; et que, puisque la religion étoit nécessaire, on faisoit bien de l'entourer de tout ce qui pouvoit la rendre auguste et imposante. Il oublioit donc qu'elle étoit mieux observée dans le pays où elle se présente sous le plus simple appareil. Il témoigna de la curiosité pour tout ce qui te-

noit

noit au culte catholique, et le pape s'empressa de le satisfaire. Il le fit assister à la réception d'une novice, dans le couvent des capucines. Il lui accorda même la permission, si difficile à obtenir, de pénétrer dans l'intérieur d'un monastère de filles. Il étoit accessible pour lui à toutes les heures du jour. Gustave usa modérément de cette facilité.

Il voulut donner aux Romains un spectacle tout-à-fait nouveau pour eux, et mit leur tolérance à une singulière épreuve. Un évêque suédois, le baron de Taube, son grand aumônier, accourut du fond de la Suède pour remplir auprès de lui les fonctions de son ministère. Gustave craignit apparemment que sa nation ne le crût perverti par la société des idolâtres romains, et voulut se montrer fidèle au culte des protestans, même dans le centre de la catholicité. Il fit construire une chapelle dans son palais. Le grand aumônier y tint un discours pour préparer ses ouailles à la confession. Le lendemain, a la suite d'un sermon touchant, il célébra l'office divin suivant le rite de la confession d'Augsbourg; et le roi, accompagné des Suédois de sa suite et de quelques luthériens étrangers, reçut la communion, tandis que

le peuple romain, plus curieux que fanatique, rassemblé à la porte de son palais et dans les rues adjacentes, n'exprimoit que de l'étonnement.

Pie VI donna, en cette occasion, une preuve de tolérance qui ne scandalisa que les bigots. Il étoit difficile pour un pape de se montrer plus philosophe.

Dans ce second séjour à Rome, Gustave eut le plaisir de voir son incognito un peu moins respecté. Lorsqu'il alla visiter le collége de la Propagande, destiné à répandre les lumières de la foi catholique sur toutes les parties du globe, et se trouvant ainsi en relation avec toutes les nations qui l'habitent, Gustave III reçut de lui un hommage qu'il auroit cherché vainement par-tout ailleurs. On lui présenta son éloge en vers, écrit en quarante-six langues différentes. Sa surprise fut vive et sur-tout vivement exprimée.

On se rappela un peu tard que le grand-duc et la grande-duchesse de Russie, voyageant comme lui sous un nom modeste, avoient souffert qu'on illuminât pour eux le dôme de Saint-Pierre. Pourquoi le roi de Suède étoit-il moins bien traité? Le cardinal de

Bernis et le chevalier Azara en parlèrent au pape. Quelques subalternes objectèrent la dépense qu'exigeoit ce magnifique spectacle; et le saint-siége étoit à une époque où les scrupules de l'économie n'étoient pas à dédaigner. Mais Pie VI aimoit par-dessus tout le faste des fêtes; il vouloit que Gustave fût content de lui. Le dôme de Saint-Pierre fut illuminé. Ce fut la clôture du second séjour de Gustave III à Rome. Avant son départ il fit présent au pape de trois boîtes de bois de Brésil, qui furent reçues avec un plaisir approchant de l'enthousiasme; car Pie VI recevoit ainsi tout ce qui ajoutoit à la décoration de son muséum. Ces trois boîtes contenoient deux cent vingt-deux médailles dont quatre-vingt-neuf d'or, et cent-trente trois d'argent. C'étoit la collection des effigies de tous les Suédois qui s'étoient fait un nom dans une carrière quelconque. Pie VI vit partir Gustave avec regret; ils s'embrassèrent tendrement en se séparant. Le pape avoit été sincère dans les témoignages de son affection. Car, comme l'avoit dit Joseph II plusieurs fois : il étoit essentiellement *bon homme*. Gustave n'avoit fait que jouer un rôle; mais il l'avoit bien joué; car il étoit bon comédien.

Tandis que le pape étoit si bien traité par un prince dont il n'avoit rien à prétendre, il étoit en butte aux persécutions, souvent méritées il est vrai, de ces gouvernemens dont il pouvoit attendre au moins des égards. Les Vénitiens sur-tout, étoient pour le souverain temporel, des voisins très-inquiets; et pour le père des fidèles, des enfans très-peu dociles.

Aucun peuple d'Italie n'avoit eu cependant plus à se louer de ses relations avec la cour de Rome. Depuis trois siècles et demi cinq Vénitiens avoient occupé la chaire de Saint-Pierre. Les plus éminentes dignités de l'église leur avoient été prodiguées; et néanmoins leur république avoit été constamment en querelle avec les papes. Benoit XIV, qui n'étoit pas haîneux, avoit contre eux une prévention incurable. Le bienveillant Ganganelli lui-même, ne put parvenir à se concilier l'amitié des Vénitiens; et dès la première année de son règne Pie VI, destiné à tous les genres de contrariétés, eut à se plaindre d'eux. Un grand nombre d'abbayes et de prébendes étoient sous la protection de leurs nobles. Tout-à-coup le sénat les sécularise et déclare leurs biens incor-

porés à ceux de la noblesse. Ce fut le premier signal d'une querelle qu'une étrange fatalite pouvoit seule abréger, c'est-à-dire, le renversement des deux gouvernemens. Pie VI, dont l'autorité étoit encore sans atteinte, prit un langage menaçant. Il dit à l'ambassadeur Vénitien : *Si le sénat ne révoque pas son décret, je ne reconnoîtrai pas le nouveau patriarche de Venise. Il est temps que votre république déclare si elle veut rester dans la barque de Saint-Pierre, ou en sortir.* Il ne prévoyoit pas que de son vivant, la barque de Saint-Pierre et le Bucentaure se briseroient contre le même écueil. L'ambassadeur opposa la menace à la menace. *S'il en étoit ainsi, je quitterois bientôt Rome, et votre nonce vous seroit renvoyé. — Peu m'importe*, répliqua le pape, *d'avoir auprès de moi l'ambassadeur d'un état qui a si peu d'égards pour le saint-siége ; tandis que je porte ses sujets aux premières dignités de l'église.*

L'année suivante, les esprits s'aigrirent à tel point, que Pie VI voulant rivaliser un de ses belliqueux prédécesseurs, le fougueux la Rovère, parloit sérieusement de déclarer la guerre à Venise. Mais les deux cardinaux

Rezzonico, qui étoient Vénitiens eux-mêmes, intervinrent; le pape se calma, et remit l'examen de sa cause à cinq des cardinaux les plus éclairés. Un seul, Castelli, parla le langage de la paix; les quatre autres soutinrent que le patriarche ne devoit être confirmé qu'autant que le sénat remédieroit aux griefs du saint-siége. Mais le sénat qui avoit intéressé en sa faveur les cours de Vienne et de Naples, répondit avec une fierté dédaigneuse, se montra disposé à rompre toute négociation. Les accès de courage du pape n'étoient pas de longue durée. Il capitula. Le patriarche fut préconisé en consistoire. Il crut avoir acquis le droit de demander que tous les édits contraires à la juridiction du saint-siége, fussent révoqués. Le sénat loin de se laisser émouvoir, supprime à son gré les couvens qu'il croit inutiles. Pie VI n'eut d'autre consolation que d'apprendre que le peuple Vénitien murmuroit hautement contre cette assemblée, qui se laissoit diriger par la fougue des jeunes sénateurs. Mais qu'étoit le peuple à Venise? Le sénat n'en persista pas moins dans son plan de réforme; et à l'exemple de plusieurs autres souverains, fixa l'âge des vœux, diminua le nombre des couvens, mit

un frein à leur cupidité envahissante. Il goûtoit, comme le chat de la fable, deux plaisirs dans ces opérations. Il faisoit le bien de son pays, et chagrinoit le pape, qui s'appercevoit, mais trop tard, que dans cette conspiration universelle contre son autorité, il n'y avoit pas d'ennemis à dédaigner.

Un incident purement temporel vint en 1780 ajouter à tant de causes de brouilleries. Le Ferrarois confinoit, comme on sait, au territoire vénitien. Près de Rovigo, une rivière, qui formoit la limite, se débordoit souvent. Le sénat de Venise veut opposer une digue à ses ravages. Cette mesure salutaire réveille l'humeur de la cour de Rome. Un corps de troupes est envoyé contre les travailleurs. Il éprouve de la résistance. Six travailleurs vénitiens tombent sous ses coups. Le sénat demande une satisfaction éclatante, ou il va la prendre lui-même. Pour cette fois, Pie VI se laisse intimider. Il rejette la faute de cet attentat sur son légat, qui se disculpe en exhibant l'ordre qu'il avoit reçu du cardinal Pallavicini. Mais le sénat de Venise avoit envoyé des troupes sur le lieu de la scène. Il s'étoit assuré de l'appui des cours de Vienne et de Versailles. Le pape n'avoit plus qu'à

céder. Ses soldats, accusés d'avoir outre-passé les ordres qu'il avoient reçus, sont punis, et les travaux de la digue recommencent. La rivière limitrophe ne se débordera plus. Le ressentiment du sénat est plus difficile à contenir. Il se déploie dans toutes les occasions.

La république de Venise avoit en Dalmatie des sujets de la religion grecque, encore séparés de l'église romaine. Elle les avoit toujours traités avec tolérance. Les traiter avec faveur est un moyen de chagriner la cour de Rome. Le sénat vénitien s'en empare. Il fait venir en 1782 un archevêque du rite grec à Venise, et lui donne une église pour y célébrer l'office divin suivant sa liturgie; et le pape aussitôt de crier au scandale et de lancer ses foudres sur l'église profanée. On se rit de sa colère. On veut cependant bien s'expliquer pour prouver combien elle est déplacée. Il résulte de la discussion que l'existence de cette église grecque n'est pas une innovation; qu'il n'y a d'étrange que la solennité avec laquelle l'office divin a été célébré. Le pape est obligé de se rendre; mais son impétuosité irréfléchie n'est pas faite pour accélérer un accommodement. Le sénat fait diminuer de beaucoup les rétributions que

les Vénitiens payoient à la cour de Rome. Le pape en gémit ; c'étoit dans l'ordre. Le sénat supprime de riches monastères pour doter de leurs biens des hôpitaux dénués de ressources. Le pape gémit encore. Méritoit-il qu'on prît part à sa peine ?

Enfin la révolution française, commencée d'une manière formidable pour les princes, pour les gouvernemens aristocratiques, pour la religion, avertit et les souverains et les états catholiques de faire cause commune ; et cependant Venise et Rome sont encore en querelle. Un arrangement conclu en 1749 sembloit avoir mis un terme à leurs disputes sur leur limite aux bords du Pô. Il assuroit à chacun des deux états la libre navigation de ce fleuve, écartoit de part et d'autre les ravages des débordemens, prévenoit l'insalubrité des deux rives. Mais les Romains dérogeoient à ces sages règlemens. Ils changent, suivant leurs convenances, le cours du fleuve en lui opposant des digues artificielles. Sur la rive gauche qui confine au littoral vénitien, ils lui ouvrent une nouvelle embouchure par laquelle la masse des eaux s'écoule et va inonder le territoire de la république. L'ancienne embouchure en est obstruée. La na-

vigation en souffre. Les abords ordinaires du Pô deviennent impraticables et dangereux. Les navigateurs étrangers se plaignent et s'éloignent. Le sénat de Venise, à son tour, a de justes griefs. Il en demande la réparation. La cour de Rome recourt à sa ressource ordinaire. C'est dans une déduction pleine de subtilités qu'elle cherche à prouver la bonté de sa cause et l'innocence de ses opérations. Le sénat de Venise réclame avec hauteur les droits de sa souveraineté, invoque les traités, parle de voies de fait, s'excuse auprès des étrangers, en attribuant aux procédés arbitraires du saint-siége les embarras de la navigation. On discute, on confère, on menace. Mais de plus grands intérêts appellent l'attention des deux gouvernemens et suspendent leurs débats. Les puissances qui leur ont succédé ont hérité de cette querelle. La concorde n'a pas présidé à leur début sur le théâtre de l'Italie. La cour de Vienne et la république cisalpine s'entendront-elles mieux sur les embouchures du Pô que le sénat de Venise et l'Etat Ecclésiastique? Du moins peut-on dire que ces deux derniers gouvernemens, en disparoissant de l'Italie, ne se seront pas réciproquement regrettés.

Cette double cause de dissensions n'existoit que pour quelques puissances catholiques ; mais il n'en est peut-être pas une, grande ou petite, voisine ou éloignée, qui n'ait eu, à la même époque, des querelles avec le saint-siége sur les matières ecclésiastiques. Les Portugais même, celui de tous les peuples de l'Europe qui lui paroissoit le plus servilement dévoué, ont aussi ajouté en quelques occasions aux embarras de Pie VI. Son pontificat a été pendant deux ou trois ans contemporain du ministère du marquis de Pombal, de ce ministre impérieux qui, pénétré de l'esprit de son siècle, osa tenter plusieurs innovations philosophiques au milieu de la nation la moins philosophe de l'Europe. A peine Pie VI fut-il monté sur la chaire de Saint-Pierre, que Pombal voulut lui enlever la collation de tous les bénéfices en Portugal. On transigea cependant. Le roi se réserva pour cent vingt mille écus par an à prendre sur les biens ecclésiastiques vacans. On en accorda cinquante mille au pape pour l'entretien de six cens jésuites portugais qui avoient été relégués dans ses états. La mort de Joseph I, que suivit de près la disgrace du marquis de Pombal, délivra la cour

de Rome d'un antagoniste redoutable.

La scène changea aussitôt; la reine avoit gémi secrétement de toutes les atteintes que l'ex-ministre avoit portées au saint-siége et se hâta de les réparer. Elle entretint une correspondance suivie avec Pie VI; rétablit son nonce dans tous les droits dont on l'avoit dépouillé; rendit la liberté à plusieurs fanatiques qu'avoit persécutés le despotisme du précédent ministère; rétablit plusieurs dévotes institutions qu'il avoit proscrites. La reine, bonne, sincèrement pieuse, mais facile, obéit aux suggestions des ennemis du marquis de Pombal. La superstition recommença à triompher. Le saint-siége, menacé de tant de pertes, éprouva quelques consolations, et le Portugal alloit rentrer dans les ténèbres d'où il commençoit de sortir.

En 1778, Pie VI obtint de la cour de Lisbonne un nouveau concordat, en vertu duquel la collation de toutes les prébendes fut partagée par tiers entre la reine, les évêques et lui. Bientôt après le siége patriarchal de Lisbonne, que Pombal avoit dépouillé de presque tout son éclat, recouvra ses honneurs, ses revenus, son nombreux et opulent chapitre. Les partisans des

jésuites furent accueillis. On crut même pendant quelque temps que les jésuites eux-mêmes alloient rentrer en faveur. Les ennemis de Pie avoient répandu ce bruit avec affectation. Les ministres des cours de la maison de Bourbon s'en alarmèrent, et le chevalier de Menesès, ministre de Portugal, fut chargé de le démentir formellement. La seule mesure favorable aux jésuites et au saint-siége lui-même que la cour de Lisbonne se permit pour le moment de prendre, fut de leur accorder une pension modique, et de soulager ainsi la chambre apostolique des frais de leur entretien, qui jusques-là avoit été presqu'entièrement à sa charge.

Six ou sept ans se passèrent ainsi dans la meilleure intelligence entre la cour de Lisbonne et celle de Rome. Tandis que tous les princes, pieux ou non, faisoient des réformes ecclésiastiques, diminuoient la puissance du clergé et les revenus du saint-siége, la seule reine de Portugal fondoit encore des couvens, rétablissoit l'inquisition, et, docile aux impulsions de son mari, partisan zélé de la défunte société, laissoit de temps en temps concevoir quelques espérances à ses membres dispersés et proscrits. Toutes les autres

puissances catholiques, si elles ne menaçoient pas de rompre avec le saint-siége, du moins ne se faisoient aucun scrupule de restreindre les rétributions que leurs sujets, ecclésiastiques ou laïcs, lui payoient à titre de bulles pour les bénéfices, de dispenses, etc. Les seuls Portugais, à l'exemple de leur souveraine, multiplioient les demandes des grâces spirituelles, et les payoient, non-seulement sans murmures, mais avec un pieux empressement. Les prélats de toute la catholicité, opulens ou non, fatiguoient la daterie de leurs demandes en diminution de la taxe pour leurs bulles. La daterie n'éprouvoit pas de pareilles importunités de la part des bénéficiers portugais. Ils se montroient les plus dévoués, les plus généreux des enfans de l'église. Solliciter une diminution sur des rétributions aussi légitimes, aussi saintes, leur eût paru un sacrilége.

Quelques légers orages troublèrent cependant un horizon aussi serein. En dépit des prêtres, quelques rayons de philosophie perçoient à travers les ténèbres qui couvroient le Portugal. Le prince de Brésil, moins dévot que sa mère, s'étoit laissé *pervertir* par la lecture de quelques livres étrangers. Il osa en 1787 faire traduire en Portugais les livres des

écoles normales de Vienne, et les introduire dans celles qu'il avoit établies. Peu après, il fit soutenir dans l'université de Coimbre quelques thèses désagréables au saint-siége, et qu'il avoit puisées dans un journal de Berlin. Telles étoient les suivantes : Le souverain peut reprendre les donations faites à l'église. — Il peut, sans impiété, tolérer toute religion compatible avec la sûreté de l'Etat. — Il peut faire sortir de son pays les nonces du pape, défendre à ses sujets de s'adresser à lui, et autoriser les évêques à donner des dispenses. Il mérite des éloges s'il cherche à affranchir son autorité du joug du saint-siége, etc, etc. Ces dogmes étoient nouveaux en Portugal. On en fut étonné à Lisbonne. On en frémit à Rome.

Le jeune prince paroissoit ne pas vouloir s'en tenir à la théorie des principes hardis dont il encourageoit la propagation. Il étoit parvenu à ouvrir les yeux de sa mère sur les désordres auxquels se livroient les monastères des deux sexes, et sur le scandale de leur opulence. La reine, toute pieuse qu'elle étoit, sentit que la diminution des moines intéressoit la prospérité de ses états. Elle ordonna, en 1788, que désormais aucun de

ses sujets n'entreroit dans un ordre religieux sans son *consentement royal.* Quelques autres mesures firent craindre au saint-siége qu'elle ne devînt moins docile à ses volontés.

Sur ces entrefaites, le prince de Brésil mourut. Regrettable à beaucoup d'égards, il fut pleuré par toute la nation, excepté par le clergé portugais.

L'impulsion qu'il avoit donnée au gouvernement de son pays, lui survécut quelque temps. En 1790, la reine Très-Fidèle eut un mouvement de compassion pour les classes du peuple, sur lesquelles seules pesoient les impôts; elle voulut que tous ses sujets, sans en excepter la noblesse et le clergé, les supportassent également; et le pape qui éprouvoit tant de pertes, pour lesquelles on ne le consultoit pas, crut prudent de consacrer par un bref cette dérogation aux immunités de l'église. Encouragée par ce premier succès, la reine alla plus loin. L'archevêque de Braga étoit en possession de nommer à toutes les magistratures de son siége. La reine exigea qu'il cédât ce droit. L'archevêque voulut recourir à la cour de Rome. La reine, sans attendre sa décision, supprima par un édit, non-seulement les droits seigneuriaux de l'archevêque,

l'archevêque, mais encore toutes les juridictions temporelles du clergé. Ainsi, tandis que l'assemblée nationale de France portoit à l'église romaine les plus sensibles atteintes, la reine très-fidèle se laissoit entraîner au torrent de l'exemple, et donnoit aussi des chagrins au pape. Mais elle sentit bientôt après, les dangers que les progrès des principes français faisoient courir à-la-fois à l'autel et au trône. Elle suspendit ses réformes. Elle partagea les vœux, et enfin les efforts de l'Europe coalisée contre le plus redoutable ennemi du saint-siége.

Le duc de Modène fut aussi à-la-fois pour le saint-siége un voisin inquiétant et un fils indocile. Il avoit hérité de ses ancêtres des prétentions sur le duché de Ferrare, qui avoit été enlevé à sa famille en 1598. Il essaya à plusieurs reprises de les faire valoir. Il fit même, en 1784, quelques dispositions militaires dont Pie VI fut alarmé; mais les grandes cours catholiques prenoient sous leur protection sa puissance temporelle. Elles n'en vouloient qu'aux usurpations de son autorité spirituelle. Le duc de Modène ne donna pas de suite à ses projets; mais l'année suivante, il en exécuta un que sa philoso-

phie avoit conçu depuis long-temps. Il abolit pour jamais l'inquisition dans son petit état, qui plus d'une fois avoit été troublé par les agens de cet abominable tribunal, et confia aux seuls évêques le soin de veiller à la pureté de la foi.

Enfin chez les Suisses mêmes, dont la portion catholique avoit toujours été comptée parmi les plus zélés soutiens du despotisme papal, on prit des mesures pour prévenir les usurpations du nonce à Lucerne.

Au milieu de cette conspiration universelle des princes catholiques contre le saint-siége, le duc de Parme fut presque le seul qui lui restât asservi sans réserve. Elevé par des philosophes, il s'étoit constamment tenu en garde contre leurs maximes peu religieuses. Il avoit à réparer les chagrins que son état avoit donné à la cour de Rome, sous le pontificat de Clément XIII. Sa dévotion excessive consola et rassura les papes suivans. Tandis que tous les gouvernemens abolissoient le saint-office, ou du moins le renfermoient dans de certaines bornes, le duc de Parme reçoit une inpiration divine, et se détermine à le rétablir. *C'est*, dit-il dans son édit, *par une suite de son affection pa-*

ternelle pour son peuple ; c'est pour le mettre à l'abri du poison de l'hérésie et de l'incrédulité. Il promet même d'aider de la force armée ce tribunal, si elle lui devient nécessaire. Il en entreprend ensuite l'apologie et l'adresse à lui-même. Il le venge de l'injustice avec laquelle on le condamne : quoique le saint-office *procède toujours*, selon lui, *avec modération et avec toute la douceur ecclésiastique*, *la méchanceté de notre siècle le peint cependant sous les plus odieuses couleurs.* L'inquisition répond à ses encouragemens par la vigilance la plus sévère. L'état de Parme dispute à tous ceux de l'Europe l'avantage d'être le plus fanatique et le plus superstitieux. Son prince s'entoure, dans sa résidence de Colorno, de tableaux sacrés et de reliques qu'il fait venir de Rome, et mérite à tant de titres, d'être regardé comme le plus fidèle des enfans de l'église. Il en obtint du saint-siége une marque de bienveillance, dont lui seul, peut-être, pouvoit sentir le prix. Il sollicitoit depuis long-temps pour les prêtres de ses états la permission de dire trois messes le jour de pâques, *cette insigne faveur* fut la récompense du zèle pieux qui lui avoit fait rétablir l'inquisition.

Telles avoient été pendant seize ans les relations, plus ou moins hostiles de presque toutes les puissances de l'Europe avec le saint-siége. Durant ce long intervalle, la France qui, même dans les siècles d'ignorance, avoit marché à la tête de tous les gouvernemens opposés aux usurpations du saint-siége, sembloit avoir conclu avec lui une trève à longues années; elle se réveille tout-à-coup de ce sommeil, et entraînée elle-même par les plus impérieuses circonstances, attaque et renverse ce trône antique, dont la philosophie avoit de toutes parts miné les fondemens.

Mais avant de décrire cette grande catastrophe, nous croyons devoir exposer plus particulièrement quelle étoit, peu auparavant, la situation de ce gouvernement romain, dont la longue durée doit étonner bien davantage que son renversement.

CHAPITRE XXIII.

Situation du Gouvernement Romain avant l'époque de son Renversement.

Nous avons présenté dans un des chapitres précédens, la plupart des défectuosités du gouvernement romain. Elles seules auroient pu suffire pour opérer sa destruction dans tout autre pays. Mais chez un peuple sans énergie, occupé de fêtes superstitieuses, visité par tant d'étrangers, dont les uns faisoient diversion à ses mécontentemens, les autres remédioient à sa misère, sous un climat qui rend les besoins rares et faciles à satisfaire, dans une situation politique où chaque jour apportoit des alimens à sa curiosité, chaque année des jouissances pour ses diverses ambitions ou du moins des espérances, sous un gouvernement sans force, à la verité, mais sans tyrannie ; sous un gouvernement auquel, pour le vulgaire, Dieu même et ses apôtres sembloient présider immédiatement, les abus les moins tolérables

dans d'autres pays et dans d'autres circonstances auroient pu rester long-temps impunis.

Ils étoient cependant portés vers les dernières années qui précédèrent la révolution française, à un tel degré, que les observateurs les moins sinistres présageoient de grands malheurs au saint-siége ; tel étoit sur-tout le modéré, le conciliateur, on pourroit dire l'optimiste cardinal de Bernis.

Le gouvernement romain péchoit sur-tout par deux choses auxquelles tiennent principalement la prospérité d'un état: les mœurs et les finances.

L'immoralité avoit atteint toutes les classes. Ce n'étoit pas précisément cette immoralité de principes, cette impudence de dépravation qui affiche le scandale et insulte aux scrupules. Le vice, loin d'avoir à Rome des dehors révoltans, se couvroit de tous ceux qui peuvent ou le déguiser ou du moins le rendre supportable. Il prenoit quelquefois le langage de la vertu, et toujours le masque de la dévotion. Comme dans presque tous les pays où l'on attache une grande importance aux cérémonies religieuses, et où par conséquent elles sont brillantes et multipliées, on croyoit avoir

rempli sa tâche d'honnête homme et même de chrétien, quand on avoit satisfait à ses devoirs extérieurs. Les Romains, même les plus éclairés, allioient les déréglemens aux pratiques de la superstition. En un mot, Rome étoit la vraie patrie des Pharisiens modernes.

A leur tête, marchoient les membres du sacré collége. Presque tous essentiellement vicieux, autant par principe que par goût, dans la religion catholique ils voyoient trois choses bien distinctes : la *morale*, dont les maximes étoient constamment dans leur bouche, qu'ils n'observoient que lorsqu'ils étoient en évidence et qu'elle ne leur prescrivoit pas de grands sacrifices, qu'ils violoient dès qu'ils étoient sûrs du secret et de l'impunité. Le *dogme* qu'ils professoient tout haut avec une emphase fanatique, et dont ils se moquoient tout bas. La *discipline* pour le maintien de laquelle ils auroient embrasé l'univers, pourvu que l'incendie les eût épargnés. Pour que leur conduite fût une école complète de dépravation, il n'y manquoit que le scandale; mais le scandale étoit remplacé par l'hypocrisie. Il n'y avoit plus de véritables tartuffes qu'en

un seul endroit de l'Europe ; et cet endroit étoit Rome ; et ces tartuffes étoient les cardinaux et ceux qui aspiroient à l'être. Ils n'étoient fidèles qu'à un seul des trois vœux qui les enchaînoient : l'obéissance ; mais cette obéissance servile qui appelle les despotes et qui les excuse. Sous les vaines grimaces de l'humilité, ils cachoient tous les raffinemens, toutes les prétentions de l'orgueil. Quant à la plus difficile de toutes les vertus chrétiennes, on sait comment ils la pratiquoient. Le sexe, qu'on dit indiscret, n'étoit pas le seul dans leur confidence ; et par là, du moins, ils ressembloient à ces Césars dont ils avoient pris la place. Ce mélange d'ambition présomptueuse et de feinte humilité, de décence extérieure et de corruption secrète, de superstition apparente et d'incrédulité cachée, avoit donné à toutes ces Eminences un caractère particulier auquel il étoit impossible de ne pas les reconnoître. Les paroles, le regard, les traits, tout étoit mensonge en eux. Habitués dès leur bas âge au déguisement, à la méfiance, ils se soupçonnoient, ils se devinoient réciproquement, mais ne se trahissoient jamais eux-mêmes. Semblables, à

beaucoup d'égards, aux haruspices, leurs prédécesseurs, ils en différoient en un seul point ; ils ne rioient pas en se rencontrant. De là la difficulté de définir un prince de l'église romaine ; de là la diversité des traits sous lesquels on les a peints pour la plupart, et la diversité des rôles qu'on les a vu jouer tour-à-tour. De pareils modèles devoient avoir des imitateurs. Canaux de la plupart des grâces, organes de la plupart des demandes, tous possesseurs d'une portion de crédit, ils devoient être entourés de cliens intéressés à leur plaire ; et pour leur plaire, il falloit leur ressembler. Aussi, de proche en proche, tous les Romains se modeloient sur les cardinaux, avec la seule différence qu'une éducation plus ou moins raffinée, devoit mettre entr'eux. Ailleurs, la cour se forme sur le prince ; ici, le collége des cardinaux étoit le prince ; et ils avoient pour cour toute la ville de Rome. Parmi ces copies, il est vrai, il y avoit de hideuses caricatures : la ressemblance alloit par gradation, tomber jusques sur la populace qui, moins habile dans l'art de feindre, ne savoit pas être dépravée sans scandale et allioit les croyances superstitieuses, le fa-

natisme de bonne foi aux plus grossiers désordres, couroit du temple à la taverne et passoit de l'adoration d'une Madône à la débauche et à l'assassinat.

Toutes les classes, toutes les professions se ressentoient de ces principes corrupteurs. Quelques hommes privilégiés par la nature dans les grandes familles romaines, quelques gens de lettres, quelques artistes, faisoient seuls exception à cette règle générale.

.... Rari nantes in gurgite vasto.

Ce n'étoit plus par les hérétiques seulement que Rome étoit appelée *la Babylone moderne*; tout y étoit vénal. Dans les affaires civiles, la justice s'administroit avec partialité; dans les affaires criminelles, avec une indolence qu'on prenoit pour de l'humanité. Les désordres n'étoient ni surveillés, ni prévenus, ni punis. La police étoit inquiète sans être vigilante; les vils agens, les sbires, étoient un ramas d'espions et de voleurs, plus propres à augmenter le désordre dans les momens de crise, qu'à le prévenir. Il y avoit dans tous les ressorts de l'administration ce relâchement, avant-coureur d'une prochaine dissolution. Le gou-

vernement avoit souvent de l'obstination et rarement de la fermeté; toujours de la duplicité, jamais de véritable adresse. La foiblesse présidoit à toutes ses mesures; et on retrouvoit la lâcheté de toute la nation jusques dans les crimes. L'Etat Romain, avec de pareils élémens, devoit être ce que l'expérience a prouvé qu'il étoit, facile à renverser, difficile à reconstruire.

Malgré tant de défectuosités, ce gouvernement eût été, eût du moins paru supportable, si les finances et tout ce qui y tient, eussent été mieux administrées, si les vivres eussent été plus abondans et moins chers. Mais les premiers principes de l'économie politique étoient ignorés à Rome. Encore, si les Romains modernes eussent imité leurs ancêtres, qui avoient emprunté les sages institutions des Etrusques, leurs voisins! Mais non; ils voyoient près de leurs frontières, la Toscane prospérer par des voies tout opposées à celle qu'un long usage avoit consacrées parmi eux; et ils se conduisoient comme si l'immutabilité de l'église eût tenu à celle de leur administration.

Nous avons parlé plus haut de la chambre apostolique et de sa vicieuse organisation. C'é-

toit d'elle que dépendoient, en grande partie, les finances; leur délabrement accusoit son impéritie : il remontoit, à la vérité, au pontificat de Sixte-Quint, dont les ambitieuses entreprises avoient commencé à l'obérer. Il avoit emprunté près de dix millions d'écus romains, dont il avoit dépensé la moitié en aqueducs, en obélisques, en embellissemens. Il avoit déposé l'autre moitié au château Saint-Ange, pour être consacrée à acheter des grains dans les temps de disette. Il avoit en même-temps essayé de créer une caisse d'amortissement; mais son plan n'avoit pas été suivi, et les dettes publiques n'avoient fait qu'augmenter sous ses successeurs. Quelques-uns cependant, avoient prouvé qu'une sage économie pouvoit remédier à ce désordre. Clément XIV avoit épargné, en cinq ans, plus d'un million et demi de livres tournois. Pie VI, loin de marcher sur ses traces, déploya tant de faste, se livra à des plans si dispendieux, que les griefs du peuple s'accumulèrent et qu'il entendit ses murmures menaçans dès les premières années de son règne.

L'Etat Ecclésiastique n'avoit aucune de ces ressources qui peuvent créer des remèdes

prompts et efficaces. Son commerce étoit presqu'entièrement passif, si l'on en excepte quelques extractions de vin et d'huile, celle du bled, lorsque la récolte étoit bonne dans les provinces baignées par la mer Adriatique; celle de la laine et des soies, qu'on exporte presqu'en entier au lieu de les fabriquer dans le pays. Son industrie, comme nous l'avons vu, étoit presque nulle. La balance du commerce étoit entièrement au désavantage des Romains; et ils auroient été, en peu de temps, tout-à-fait dépouillés de leur numéraire, si la daterie et la chancellerie n'en avoient pas repompé une partie des différens pays de l'Europe catholique. Mais ce qui se percevoit à ces deux titres, n'empêchoit pas le fisc de s'obérer. C'étoit de là qu'on tiroit une partie du revenu des cardinaux et le salaire de cette foule d'employés qui travailloient à l'expédition des brefs et des bulles. Il étoit difficile d'avérer le montant de ces tributs, aussi honteux pour le percepteur que pour les contribuables. On a cependant des raisons de croire qu'en 1788, le montant du produit de la daterie et de la chancellerie, s'élevoit encore à deux millions 435 mille écus romains. Tel étoit à-

peu-près le numéraire qui entroit dans Rome, pour remplacer celui que les nombreuses importations de l'étranger en faisoient sortir. C'étoit indépendamment de ce produit que la chambre apostolique recouvroit pour environ 14 à 16 millions de francs, provenans de la ferme des terres qui lui appartenoient; de celle de certaines taxes payées par les communes de l'Etat Ecclésiastique; des taxes sur la viande de boucherie, sur tout le bled importé dans la ville de Rome; des produits d'une loterie, et des droits sur l'importation des marchandises étrangères. Mais il y avoit à déduire de ces revenus près de cinq millions et demi d'intérêt qu'avoient à payer deux banques publiques, fondées par le gouvernement; et les dépenses étoient si peu calculées sur les recettes qu'en 1787 les unes excédoient les autres de plus d'un million et demi de nos francs.

Dans tout autre état, un pareil déficit eût été facilement comblé; mais le gouvernement romain étoit aussi stérile en inventions qu'en ressources. Il régnoit comme vivent les vieux célibataires qui se soucient peu de leurs héritiers. L'état de l'Eglise avoit de très-riches propriétaires qu'il falloit ménager

et très-peu de capitalistes. La masse du peuple ne possédoit que des moyens de subsistance précaires, vivoit, ou de son travail, ou des libéralités des voyageurs, ou des aumônes des monastères. Un pareil gouvernement pouvoit-il avoir une apparence de crédit? Le seul moyen de faire face à l'excédent des dépenses, étoit donc de créer du papier-monnoie, moyen ruineux, lorsque le gouvernement qui l'emploie, n'a pas de gages à offrir ni de caisses d'amortissement, moyen qui, à la longue, ne peut manquer de porter au comble le mécontentement du peuple: aussi est-ce l'abus qu'en avoit fait Pie VI qui a servi de motif principal aux Romains, sinon pour être les destructeurs de leur antique gouvernement, du moins pour être insensibles à son renversement.

Ce papier monnoie ne portoit cependant pas intérêt. Il consistoit en billets de banque, qu'on nommoit *cédole*, et qui servoient à payer tout ce qui étoit au dessus de dix écus. Dès les premières années du règne de Pie VI, il perdoit quatre et cinq pour cent. La main-d'œuvre avoit renchéri, les subsistances étoient aussi devenues plus chères dans la proportion de cette perte; et le mal ne fit

qu'empirer depuis. Il étoit en grande partie son ouvrage; et c'étoit son principal titre à la haine du peuple. Car c'est le genre d'oppression qu'il supporte le plus impatiemment.

Les autres branches de l'administration n'avoient rien qui pût reconcilier les Romains avec Pie VI. Nous l'avons vu constamment entouré de conseillers obscurs et fanatiques, et presque constamment en garde contre les conseils de ses austères amis. Il n'accordoit sa confiance à aucun de ceux qui auroient dû l'avoir, soit par leur place, soit par leurs talens; et l'on peut dire, sans le juger avec amertume, qu'il ne sut ni gouverner, ni se laisser gouverner. Pour s'en convaincre, il suffit de retracer sa conduite à l'égard des cardinaux qui occupèrent successivement son principal ministère, celui de secrétaire d'état.

Parvenu à la papauté, principalement par l'influence des cours de Versailles et de Madrid, il reçut de leurs mains, beaucoup plus qu'il ne choisit, le cardinal Pallavicini, qui avoit été jusqu'au dernier jour, son concurrent le plus redoutable. Il le ménagea, parce qu'il tenoit à la cour d'Espagne par le duc de Grimaldi, son cousin germain. Mais,

d'ailleurs,

d'ailleurs, il n'eut jamais pour lui ni amitié, ni confiance. Pallavicini avoit un penchant secret pour les jésuites, et c'étoit peut-être son seul point de contact avec le pape. L'un et l'autre étoient obligés de dissimuler ce penchant, de faire même des démarches ostensibles qui le contrarioient; mais même en cela, ils n'étoient pas toujours d'accord. L'un plus calme, plus timide, cherchoit à éviter jusqu'à l'apparence d'un tort envers les cours catholiques; l'autre, plus impétueux, plus obstiné, étoit beaucoup plus prompt à faire des fautes qu'à les réparer.

Ils vécurent ainsi près de dix ans dans une relation réciproquement pénible. Plus d'une fois Pallavicini convaincu de l'impuissance de ses efforts pour plaire au capricieux pontife, voulut se retirer. Mais la France et l'Espagne étoient aussi contentes de lui que son peu de crédit le permettoit, elles étoient sûres que du moins, il étoit incapable de faire le mal et de le conseiller. Leurs ministres le pressèrent de rester; il céda à leurs instances. Abreuvé de dégoûts, il mourut d'une maladie de langueur le 24 février 1785. Bernis et Azara le regrettèrent personnellement, parce qu'il étoit bon, facile,

et bien intentionné ; mais ils ne pouvoient s'empêcher de se dire : *Il nous a été inutile, et nous avons fait son malheur.*

Ce fut en grande partie pour cette raison qu'ils s'abstinrent d'influer sur le choix de son successeur. La voix publique désignoit cinq candidats, le jeune cardinal Doria, qui avoit été nonce en France, et qui s'y étoit fait aimer ; le cardinal Garampi, qui avoit de la douceur dans le caractère et dans les formes, des lumières, de l'érudition, mais dont la santé étoit foible, dont l'attachement aux jésuites étoit beaucoup trop connu, et qui, pour cette raison et quelques autres, n'eût pas été agréable à l'Espagne ; le cardinal Zelada, dont nous avons parlé souvent et dont il sera encore question plus d'une fois ; le cardinal Archetti, qui s'étoit conduit assez sagement dans sa nonciature en Pologne, mais qui avoit des talens médiocres et une disposition aux petites finesses italiennes, plus souvent dangereuses qu'utiles, sur-tout dans les circonstances où se trouvoit le saint-siége. Son principal mérite étoit sa liaison avec le cardinal Antonelli, l'un des membres les plus éclairés du sacré collége, qui avoit fait revenir la France et l'Espagne

des préventions qu'elles avoient conçues contre lui sous l'ambassade de M. d'Aubeterre, mais auquel cependant elles ne se fioient pas encore tout-à-fait. Le cinquième candidat étoit le prélat Sylva, qui n'étoit pas sans talens, mais qui n'étoit pas encore assez connu.

De ces cinq candidats, deux seulement, Doria et Archetti fixèrent l'attention du pontife. Il fut quelque temps incertain entr'eux et le cardinal Buoncompagni. Il se consulta sur ce choix délicat avec Bernis, sans le concours duquel il sentoit qu'il ne devoit pas se décider; la France étant à cette époque la puissance que le saint-siége devoit le plus ménager, et la sagesse du cardinal de Bernis, son ministre, inspirant au pontife une véritable estime. Pie VI balança donc avec lui les avantages et les inconvéniens de chacun des trois cardinaux qu'il avoit en vue. « Je sais, disoit-il à Bernis, que le premier seroit agréable à votre cour, mais il est bien jeune encore. Il peut connoître les affaires étrangères, connoît-il également celles de l'intérieur? D'ailleurs, je ne sais si son génie s'accorderoit avec le mien, et je ne suis plus dans un âge où je puisse me faire violence à tous momens, par des

actes de vertu ». Il avoua ensuite que le cardinal Archetti lui paroissoit le plus propre au ministère, tant par son caractère que par sa capacité; que de tous ceux qu'on pourroit proposer, il lui seroit le plus agréable; *mais il est trop peu riche*, disoit le pape. *Il est Vénitien, et je n'ai pas assez à me louer de sa république pour lui donner cette satisfaction.* On voit que Pie VI étoit susceptible de ressentiment, mais que quelquefois, du moins, il étoit sincère.

Il en vint enfin au troisième qu'il avoit en vue. C'étoit le cardinal Buoncompagni, pour lequel il connoissoit l'estime des deux ministres qu'il vouloit ménager, et dont Joseph II avoit conçu une idée si favorable dans son dernier voyage en Italie. Il avoit été longtemps légat à Bologne, et y avoit déployé de grands talens et beaucoup de fermeté. Il avoit cependant fait des mécontens dans cette mission. Les Bolonais avoient un gouvernement particulier, mélangé d'aristocratie et de démocratie. Ils jouissoient de plusieurs priviléges et en étoient fort jaloux. Le légat avoit combattu l'espèce d'indépendance dans laquelle ils vouloient se tenir à l'égard du saint-siége. Il avoit cherché à abaisser leurs grands, sous

prétexte de rendre au peuple son autorité légitime ; mais le peuple avoit senti ou plutôt on lui avoit fait soupçonner que ce tendre intérêt pour lui ne tenoit qu'au désir de substituer dans le Bolonais le despotisme des prêtres à celui des nobles. C'étoient des griefs que n'effaçoient pas les véritables services qu'il avoit rendus au pays, en desséchant et en rendant à la culture une partie de ses marais. Ces services étoient *même* un tort de plus aux yeux de ses détracteurs, parce que le légat n'avoit pu entreprendre ces utiles travaux qu'en augmentant de quelques millions d'écus les dettes de la province. On prétendoit même qu'il s'y étoit enrichi, et on regardoit comme le produit de ses exactions les richesses qu'il y consacroit au déploiement d'un luxe scandaleux. Quoi qu'il en soit de ces reproches, on ne peut nier que le cardinal Buoncompagni n'eût servi jusques-là la cour de Rome avec beaucoup de zèle et de succès, et qu'il n'eût donné des preuves d'une rare capacité ; et, pour un souverain despotique, ce sont-là les véritables titres à la reconnoissance et à l'estime.

Mais il avoit pour Pie VI personnellement des inconvéniens très-graves; et le pape

ne les dissimula pas au cardinal de Bernis. Il lui dit qu'il étoit un peu effrayé de la fierté et de la roideur de Buoncompagni. Ce devoit être une tâche pénible que d'avoir à travailler avec un ministre de ce caractère. Il donnoit cependant à entendre qu'il sacrifieroit ses goûts personnels pour faire un choix qui fût agréable aux cours et utile à l'Etat Ecclésiastique.

Quoique Bernis ne dissimulât pas son attachement pour le cardinal Buoncompagni, à qui, depuis son retour de Bologne, il avoit donné de grandes marques d'intérêt, il ne vouloit pas forcer la main du pontife; et sa cour, ainsi que celle d'Espagne, fut d'avis de le laisser librement faire un choix. Les ministres de ces cours, au défaut de Buoncompagni, auroient vu volontiers porter au principal ministère un des quatre cardinaux suivans : *Zelada*, sur lequel ils n'avoient jamais varié, *Negroni*, que dix ans auparavant ils avoient voulu porter à la papauté, *Conti*, qui avoit toujours été agréable aux couronnes par son caractère et ses principes, et *Palotta*, que, malgré ses formes brusques et presque grossières, on s'accordoit à regarder comme le plus honnête homme de Rome, et comme

l'un des plus éclairés. Mais ils sentoient que chacun d'eux ne devoit pas plaire au pontife, dont ils ne partageoient pas les principes.

Pie VI ne recevant l'impulsion de personne, resta pendant près de quatre mois dans l'incertitude sur le choix de son secrétaire-d'état. Buoncompagni avoit trop de hauteur dans le caractère pour chercher à la fixer. Le pape, de son côté, n'étoit pas fâché de la prolonger. En attendant, les affaires étoient abandonnées à des ministres subalternes qui se gardoient de le contrarier. Après bien des réflexions, l'estime qu'il ne pouvoit refuser au cardinal Buoncompagni, le désir de faire un choix qui fût agréable à la France et à l'Espagne, et sur-tout au cardinal de Bernis, le besoin qu'il avoit d'un homme ferme et éclairé pour contenir les mécontens de Rome, l'emportèrent sur sa répugnance. Dans le courant de juin, il prévint les ministres des cours de Versailles, de Madrid et de Vienne, qu'il avoit fait choix du cardinal Buoncompagni pour son secrétaire-d'état.

Ce nouveau ministre eut, dès son début, des affaires épineuses à traiter. Celle des nonces d'Allemagne, les querelles du saint-siége avec la cour de Naples, qui étoient alors

dans leur plus grande activité, l'arrestation du cardinal de Rohan, dont nous parlerons plus bas, lui firent bientôt regretter sa légation de Bologne, où la gloire avoit été plus facile à acquérir et le bien plus facile à faire. Il ne tarda pas d'ailleurs à voir s'élever contre lui une foule d'ennemis. Un de ceux qui se déguisa le moins fut le neveu du pape lui-même. Il attendoit depuis long-temps le chapeau. Il l'obtint peu après l'installation du cardinal Buoncompagni, et reçut à cette occasion des marques d'affection de tout ce qu'il y avoit de personnages distingués dans Rome : et ces témoignages étoient sincères alors. Il s'étoit fait aimer généralement. Son oncle le nomma vers le même-temps secrétaire des brefs, place inamovible qui lui donnoit de grandes prérogatives. Buoncompagni fut alarmé de tant de faveurs obtenues par un homme dont il savoit qu'il n'étoit pas aimé. Il le vit d'ailleurs empressé à empiéter sur ses droits, et à balancer son crédit. Il en témoigna ses inquiétudes au pontife, qui lui assura qu'il avoit toute sa confiance ; il vouloit dire toute celle qu'il étoit capable de donner. Il le traite d'abord avec plus de cordialité qu'on ne s'y étoit attendu ; et Buon-

compagni se contenoit assez pour que son caractère n'amenât pas quelques-unes des scènes que le pape lui-même avoit redoutées. Cette bonne intelligence passagère devoit être attribuée sur-tout aux soins du cardinal de Bernis. Il crut lui-même qu'elle seroit durable, et il s'en applaudissoit comme de son ouvrage. Il voyoit avec plaisir Pie VI consulter son secrétaire d'état, et ce qui étoit le plus étonnant, se conformer à ses avis. Il crut le pape converti; et dans le cours de 1787, il écrivoit à sa cour : *Pie VI commence à sentir que les hommes d'état lui sont plus nécessaires que les théologiens.*

On reconnut sur-tout l'influence de la sagesse de Buoncompagni dans la conduite de la cour de Rome, lors des tentatives de l'évêque de Pistoïa. Pie VI sut contenir son dépit, lorsque ce prélat déclaroit si formellement la guerre au saint-siége, et sa joie lorsqu'il le vit échouer. Sous le ministère de Buoncompagni, la querelle avec la cour de Naples s'envenimoit. Il crut qu'une entrevue opéreroit plutôt un rapprochement que l'entremise des agens les mieux choisis. Il alla passer un mois à Naples. Sa présence

n'opéra pas tout ce qu'il en attendoit ; mais du moins il prévint l'éclat qu'un autre peut-être auroit provoqué. Il savoit apprécier la valeur du tribut frivole auquel la vanité de Pie VI attachoit tant de prix. Il vit sous son ministère s'évanouir cette fumée, et n'en fut affecté qu'à cause du chagrin qu'en ressentit le pontife. C'est par ses mains que passèrent les réclamations, les instances, les protestations, les longues déductions par lesquelles on espéroit ramener la cour de Naples à plus de déférence pour le saint-siége. Il avoit prévu combien tous ses moyens seroient insuffisans auprès d'elle ; mais ce qu'il y avoit de plus fâcheux, pour lui personnellement, c'est que toutes ces discussions, dont il étoit l'organe, le compromettoient avec cette cour qu'il avoit de grandes raisons de ménager. Sa famille possédoit des biens très-considérables dans les états du roi de Naples, entr'autres la principauté de Piombino, qui seule valoit plus deux cent mille livres de rentes. Depuis long-temps elle le pressoit de quitter une place où il ne jouissoit pas du crédit nécessaire pour le dédommager des embarras qu'elle lui causoit, des dangers qu'elle faisoit courir à lui et à ses pro-

ches. Il résista quelque temps à ces instances.

Ceux qui ont vu de près le cardinal Buoncompagni, le jugent beaucoup moins sévèrement que Gorani. C'étoit, selon eux, un homme d'esprit et d'honneur, qui avoit l'ambition d'une ame élevée, celle d'être utile à sa patrie en travaillant à sa propre gloire. Malgré quelques témoignages d'affection du pape, il vit bientôt qu'il lui seroit impossible d'acquérir toute sa confiance, sans laquelle il ne pourroit remplir ce louable but. Elle lui étoit refusée pour tout ce qui regardoit les affaires intérieures. Sa famille, vers le commencement de 1789, lui fit même craindre qu'il ne se négociât à son insçu un accommodement entre le pape et la cour de Naples. Son dégoût devenoit plus marqué tous les jours ; il s'accrut lorsqu'à cette époque il parut en France un ouvrage intitulé : *Réflexions critiques et impartiales sur les revenus et les contributions du clergé en France*, ou *Extraits de lettres écrites en* 1786 *et* 1787, *à son éminence le cardinal Buoncompagni Ludovisi.* A Rome, par l'abbé de M...... C'étoit l'avant-coureur de l'assaut qui fut porté cette année même au clergé français. Le cardinal fut plus qu'étonné

de se voir présenté au public comme un interlocuteur dans une question si délicate pour un ministre du saint-siége. Il protesta qu'il n'avoit eu aucune relation avec l'auteur, dont il étoit loin de partager les principes. Presque toujours on donne de la consistance au soupçon, en le repoussant avec chaleur. Les ennemis du cardinal interprétèrent cette protestation, et se félicitèrent qu'elle donnât à l'ouvrage de l'abbé français plus d'importance qu'il n'en avoit eu en France même.

Toutes ces raisons firent prendre à Buoncompagni la résolution de se retirer. Il la confia à ses amis Bernis et Azara. « Je suis décidé, leur dit-il, à me démettre du ministère ; mais ce sera noblement, sans former aucune plainte, et sur-tout sans demander de récompense ». Les deux ministres s'efforcèrent de l'en dissuader. Il avoit, lui disoient-ils, l'estime publique, celle même du pape, s'il n'avoit pas toute sa confiance. Il étoit agréable aux couronnes. Dans la crise qui menaçoit le saint-siége, un homme comme lui étoit nécessaire. Que feroit-il d'ailleurs dans la retraite ? accoutumé au travail, il alloit se voir accablé du poids de son loisir.

Buoncompagni céda pour quelque temps

aux instances de ses amis. Le pape sans doute fut instruit de son dessein et de ses griefs. Il affecta de lui marquer encore plus d'égards; il lui fit même une faveur peu commune, en nommant un de ses proches parens au gouvernement du château Saint-Ange, place qui étoit ordinairement réservée aux neveux du pape. Mais Buoncompagni n'étoit pas facile à désarmer. Il acquit la certitude qu'on éludoit son entremise dans la négociation avec la cour de Naples; il s'en expliqua assez vivement avec le pape; il lui reprocha ses réticences, la confiance qu'il accordoit à certain prélat napolitain qui n'avoit celle de personne. Pie VI qui ne vouloit pas qu'on pût lui reprocher la retraite d'un homme aussi recommandable, et à qui le caractère énergique du cardinal ne laissoit pas d'imposer, dissimula avec lui, accueillit ses plaintes avec un air d'intérêt; mais le cardinal ne se méprit pas à ses véritables dispositions, et sentit plus que jamais l'inconvenance de rester dans le ministère. Presque tous les ans Pie VI alloit faire un voyage aux marais Pontins. La veille de son départ il vit entrer le cardinal Buoncompagni. « Il est temps, » lui dit celui-ci, que je m'explique fran-

» chement avec votre sainteté : j'ai accepté
» le ministère que vous m'avez offert, parce
» que j'espérois qu'aidé de votre confiance,
» je pourrois en remplir les fonctions avec
» honneur. Mon espoir a été trompé ; ma
» santé est délabrée ; mes forces ne peuvent
» suffire à la tâche que je me suis imposée.
» Des obstacles de tout genre concourent à
» me la rendre chaque jour plus pénible.
» Je dois à votre sainteté, je me dois à moi-
» même, d'abandonner une place dans la-
» quelle je ne puis faire le bien ».

Pie VI parut étonné, affligé même de cette résolution. Il la combattit avec le ton de la sincérité, avec les accens de l'amitié. « Non,
» vous ne m'abandonnerez pas dans les cir-
» constances critiques où je me trouve. Venez
» me trouver à Terracine. Nous discuterons
» les motifs de votre détermination. J'espère
» qu'elle ne tiendra pas contre mes raisonne-
» mens et sur-tout contre mes instances. »

Pie VI crut l'avoir ébranlé. Mais le cardinal ne prenoit pas un parti légèrement, et quand il l'avoit pris, il y renonçoit difficilement. Cette fois il n'avoit consulté personne. Bernis et Azara ne furent mis dans sa confidence qu'après coup. Ils virent bien que

d'après la démarche qu'il avoit faite, et la connoissance qu'ils avoient du caractère de Pie VI, il n'y avoit plus d'espoir de rapprochement. D'ailleurs une circonstance ajoutoit aux dégoûts du cardinal secrétaire-d'état, et les rendoit invincibles; c'étoit le crédit qu'avoit acquis le prélat Ruffo.

Nous avons dit quels étoient ses titres à la bienveillance du pape. Pie VI vouloit reconnoître en lui les bienfaits qu'il avoit reçus autrefois du cardinal Ruffo, son oncle. Il le porta à la place qui donne le plus de moyens de faire le mal ou le bien, à celle de trésorier de la chambre apostolique. Il enleva cette place au probe cardinal Palotta pour la donner à un homme qui, à des formes agréables et à des talens brillans, joignoit des mœurs dépravées, et une avidité insatiable. Ruffo ne connoissoit aucun scrupule, dès qu'il s'agissoit de flatter les goûts du pape, et d'enrichir ses neveux. C'est ainsi qu'il avoit acquis une prépondérance à laquelle tout devoit céder, à laquelle tout céda en effet, excepté la noble fierté du cardinal Buoncompagni, et le caractère austère et franc du chevalier Azara. Ce ministre espagnol, qui étoit en possession de dire au pape des

vérités si hardies, et de les dire souvent avec succès, et toujours impunément, n'épargna rien pour combattre cet ascendant funeste que prenoit le prélat Ruffo. Quel motif auroit pu contenir son zèle? Il n'attendoit rien du pape. Il parloit au nom d'un des souverains que Pie VI avoit le plus d'intérêt à ménager. Il se souvenoit, que c'étoit à lui que son neveu devoit la grandesse, et Pie VI ne s'en souvenoit pas assez. Azara profita de ces avantages pour attaquer tous les désordres qui, depuis quelques années sur-tout, faisoient des progrès effrayans. Le pape l'écoutoit avec l'apparence de la déférence et suivoit cependant les impulsions de ses flatteurs. Le chevalier Azara, convaincu de l'inutilité de ses remontrances, essaya pendant quelque temps d'en épargner l'importunité au saint-père. Sa froideur alarma Pie VI. Il savoit être souple quand l'intérêt ou la crainte lui en faisoient la loi. Il confia ses inquiétudes au cardinal de Bernis qui se tenoit à l'écart depuis qu'il avoit vu, qu'en dépit de ses avis, la cour de Rome couroit à sa perte. Mais Bernis étoit facile à ramener. Il ne résista pas aux cajoleries du pontife. Il travailla à dissiper les nuages

qui

qui s'étoient élevés entre le chevalier Azara et lui. Le pape qui connoissoit le crédit dont ce ministre jouissoit à sa cour, revint à lui, le combla de prévenances, affecta de le consulter dans les circonstances épineuses. Il avoit formé à cette époque le projet d'ajouter aux richesses, déjà scandaleuses, du duc son neveu, en lui faisant la cession du duché de Castro et Ronciglione. Azara s'en étoit expliqué avec sa sévérité ordinaire. Le pape n'osa, pour le moment, en poursuivre l'exécution.

Mais à tous les autres égards, l'ascendant du prélat Ruffo étoit irrésistible. Buoncompagni, qui avoit des intentions droites et les principes d'un homme d'état, sentit qu'il lutteroit inutilement contre un pareil concurrent ; et c'étoit un des principaux motifs qui l'affermissoient dans son projet de retraite.

La goutte, à laquelle il étoit sujet, l'empêcha de se rendre à Terracine. Pie VI, à son retour des marais Pontins, le retrouva comme il l'avoit laissé, décidé à abandonner le ministère ; et secrétement il s'en félicitoit sans doute. Il vit, dès-lors, qu'il ne couroit aucun risque à renouveler ses ins-

tances, il le conjura encore de ne pas l'abandonner. « Vous vous plaignez de votre
» santé, lui dit-il affectueusement ; eh
» bien! soignez-la, prenez tout le temps
» nécessaire pour la rétablir. Allez respirer
» un air plus pur. Essayez de quelques bains
» salutaires ; je vous promets de ne rien
» faire d'essentiel en votre absence, sans
» vous consulter. »

Buoncompagni partit en effet pour les eaux de Vicence. Il y resta quelques mois, moins occupé de sa santé que de composer un grand mémoire contre son antagoniste Ruffo. La réflexion et la retraite qui lui est si favorable, ne firent que l'affermir dans sa résolution. Il sentit que, malgré les instances hypocrites du pontife, l'impression qu'avoit faite sur lui la scène qu'ils avoient eu ensemble, étoit encore et resteroit long-temps dans toute sa vivacité. — Il lui envoya sa démission, dans le courant de septembre 1789. Pie VI y répondit avec des expressions honorables, qui servoient d'enveloppe à l'humeur et au dépit. Buoncompagni ne survécut que dix mois à sa disgrace. Car ce fut ainsi qu'il envisagea sa retraite, toute volontaire qu'elle étoit. Il avoit une ambition de-

mesurée. On a prétendu que le chagrin avoit avancé le terme de ses jours, ce qui prouveroit en lui une foiblesse d'esprit, bien peu compatible avec ce que l'on connoît de lui, avec son caractère très-énergique, avec sa constitution robuste, avec cette insensibilité imperturbable, qui est peut-être nécessaire à un homme d'état, mais dont ses détracteurs lui ont fait un tort très-grave. L'envie ne l'a pas épargné. Gorani lui prête beaucoup de défauts et même des vices. Ceux qui l'ont vu de plus près, le jugent moins sévèrement. Il n'avoit assurément ni l'humilité, ni surtout la chasteté d'un chrétien. Mais le cardinal de Bernis et le chevalier Azara, qui ont été plus à portée de l'apprécier que Gorani, n'ont jamais cru qu'il n'eût que des talens superficiels.

L'époque de sa retraite étoit celle où le saint-siége commençoit à éprouver de la part de la France les plus redoutables attaques. Un ministre du caractère de Buoncompagni, aussi sage que lui, mais jouissant de plus de crédit, eût été bien nécessaire au pontife de Rome. Le sacré collége n'offroit aucun cardinal de cette trempe. Ceux qui avoient quelque capacité étoient ou très-suspects aux

couronnes catholiques, ou eussent été désagréables au pape. Les ministres de France et d'Espagne proposèrent de nouveau le cardinal Zelada, qu'ils avoient constamment estimé, et pour lequel Pie VI étoit sans préventions. Zelada, comme nous l'avons vu, étoit adroit et insinuant. Dans des temps calmes, ç'eût été peut-être un bon choix; mais son caractère, naturellement peu énergique, étoit encore affoibli par l'âge et les infirmités. Il avoit alors soixante-douze ans. Il sentit lui-même son insuffisance. Il l'objecta à ses deux amis, et au pape lui-même. Il se rendit enfin à leurs instances; mais il ne tarda pas à s'en repentir. S'il se fût borné à être ce qu'il avoit été jusqu'alors, protecteur éclairé des arts, bibliothécaire du Vatican, directeur du Museum Pio Clementinum, il seroit resté, en dépit des calomnies de ses ennemis, l'objet de l'estime publique, le Romain que les étrangers de toutes les classes étoient les plus empressés de connoître, et dont ils avoient le plus à s'applaudir. Il céda aux conseils décevans d'une ambition tardive. Sa réputation s'évanouit en partie quand il voulut jouer un rôle pour lequel il n'étoit pas fait. On oublia l'homme de lettres, le savant, l'homme ai-

mable. On ne vit plus en lui que le ministre inhabile. Il échangea ses jouissances paisibles et faciles contre les orages du ministère, contre les chagrins qui flétrirent sa vieillesse. Il laissa préparer, il prépara lui-même par ses fausses mesures le renversement du gouvernement auquel il eut la vanité de vouloir présider. Témoin des premiers revers du saint-siége, il ne fut ni assez ferme, ni assez adroit pour les prévenir, ni pour les atténuer. Il eut la douleur de se les voir attribuer, et de ne plus trouver que des détracteurs parmi ses compatriotes, et des adversaires implacables dans cette nation française, où il n'avoit eu jusqu'alors que des apologistes et des admirateurs.

Mais son ministère court et sans éclat tient à la révolution française, et avant de terminer cet ouvrage, en retraçant les malheurs dont elle a été la source pour l'église romaine, il convient de compléter le tableau du pontificat de Pie VI, en présentant un résumé de ses relations avec la France, jusqu'à cette époque si fatale pour lui.

CHAPITRE XXIV.

TABLEAU DES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC PIE VI, JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1789.

Ce sera une chose mémorable dans l'histoire de la cour de Rome que de voir que la nation qui a opéré sa destruction, au moins temporelle, a été précisément celle de tous les peuples de l'Europe dont jusques-là il avoit eu le moins à se plaindre. Tandis que l'Espagne dans son acharnement contre les Jésuites, tourmentoit Pie VI à la plus légère apparence de partialité en leur faveur, la cour de France faisoit à la vérité cause commune avec elle; mais il étoit facile de voir que c'étoit bien plutôt pour complaire à son alliée que par un sentiment personnel d'inquiétude. Le danger des intrigues de la défunte société qui paroissoit imminent à l'Espagne affectoit peu le ministère de Versailles. Le fanatisme avoit fait en France des pas rétrogrades à la lueur du flambeau de la philosophie. Quelques membres du haut

clergé essayoient quelquefois de le faire revivre ; mais ils étoient peu secondés; et les arrêts de l'opinion publique dispensoient la cour de prononcer les siens. Les prétentions des prêtres qui, dans les premières années du siècle avoient encore causé des alarmes, ne paroissoient plus que ridicules au gros de la nation, et n'excitoient plus les sollicitudes du gouvernement. Les dévots seuls éprouvoient pour eux une sorte de terreur religieuse, et les dévots étoient relégués dans les classes obscures et n'étoient plus redoutables. Il y avoit très-peu d'hommes éclairés ou puissans qui le fussent réellement ; et ceux qui ne l'étoient pas n'avoient aucun intérêt à le paroître. La religion perdoit donc insensiblement de son empire. On n'en conservoit que ce qui étoit nécessaire pour le maintien de l'autorité royale. Ses ministres, même dans les degrés les plus élevés, se livroient sans scrupule à toutes les passions mondaines, et ne se donnoient pas même la peine d'être hypocrites. Il n'existoit plus guère avec la cour de Rome que des relations d'habitude ou de courtoisie, et comme on n'avoit plus rien à craindre d'elle, on ne songeoit pas à s'en faire craindre. Aussi de-

puis la première année du pontificat de Pie VI jusqu'en 1789, eut-on avec elle fort peu de discussions épineuses.

Croira-t-on qu'une des premières choses qui occupèrent le cardinal de Bernis sous le nouveau pontificat, fut la recherche qu'il falloit faire en France, pour établir la sainteté et avérer les miracles de la *bienheureuse reine Jeanne de Valois*, première femme de Louis XII, et fondatrice de l'ordre de l'Annonciade, et béatifiée par Benoît XIV, en 1743. Sa canonisation étoit, depuis long-temps, sollicitée par la France; et c'étoit un cardinal, jadis abbé de cour, l'auteur voluptueux des *Quatre Parties du Jour*, un philosophe aimable, qui ne dédaignoit pas d'être l'agent de cette grave négociation. Mais il s'agissoit d'une de ces chimères sur lesquelles étoient fondés l'éclat, la puissance, la richesse de l'église; et pour servir d'aussi grands intérêts, les hommes les plus probes, les plus éclairés se permettoient, sans scrupule, d'être les organes de l'imposture.

Ce n'étoit pas alors la seule chaîne honteuse par laquelle la France tenoit à la cour de Rome, et lui a tenu jusqu'à la grande

époque de la révolution. On sait que les évêques, les abbés, les possesseurs de tous ces bénéfices, qu'on nomme *consistoriaux* parce qu'ils étoient préconisés par le pape, dans un consistoire de cardinaux, étoient tenus de payer l'expédition des bulles sans lesquelles il ne pouvoient se mettre en possession; qu'un bureau nommé la *daterie*, étoit chargé de cette expédition; que la contribution qu'il exigeoit du titulaire, devoit être, suivant le concordat de François premier, le revenu d'une année de son bénéfice. A la vérité, on obtenoit presque toujours une diminution sur le prix des bulles. Clément XIV, naturellement désintéressé, avoit été très-facile dans ces sortes de capitulations. Dès son début, Pie VI s'annonça pour être plus exigeant; et ce qui paroîtra singulier, c'est qu'il croyoit bonnement que sa conscience lui en faisoit la loi. Ainsi, par le plus étrange renversement des principes de cette religion chrétienne qui, dès son berceau, avoit si formellement proscrit la *simonie*, les chefs de l'église catholique en étoient venus au point de se faire un scrupule de n'être pas aussi simoniaques qu'ils auroient pu l'être; et le sage Bernis

lui-même, chargé à chaque mutation de bénéfice, de solliciter une diminution sur la quotité de ce scandaleux impôt, n'étoit pas éloigné de partager ces scrupules. Il éprouvoit une sorte de compassion pour ce *malheureux* fisc romain, que ces demandes répétées tendoient à appauvrir; et il a mandé plus d'une fois, à Versailles, lorsqu'on le chargeoit d'en présenter une nouvelle, que c'étoit *demander l'aumône à des pauvres.*

Il étoit cependant excusable, à quelques égards. Il avoit, auprès du saint-siége, un crédit dont il donnoit de fréquentes preuves, un crédit que, dans l'asservissement où nous étions encore sur beaucoup d'objets, il vouloit ménager pour des objets plus importans; et il craignoit de l'épuiser par des sollicitations que l'avidité curiale ne pouvoit recevoir qu'avec répugnance. D'ailleurs (et par-là nous ne prétendons pas ajouter à sa justification), comme cardinal-protecteur, il étoit lui-même intéressé personnellement à ne pas voir diminuer cette source de revenu. Ceci demande quelqu'explication.

Puisqu'une institution aussi avilissante a été abolie pour ne plus reparoître, il n'est pas indifférent de savoir par quels sophismes,

dans l'église catholique, la cupidité capituloit avec l'orgueil.

Les honoraires des cardinaux-protecteurs n'avoient rien de commun avec cette rétribution, connue sous le nom d'*annates*, et sanctionnée par le concordat. Le roi ne leur donnoit pas de pension sur son trésor; mais, chargés de solliciter l'expédition des bulles, et de proposer, en consistoire, les abbayes et évêchés qui étoient à la nomination du roi, ils percevoient, *aux dépens des nouveaux titulaires*, un droit équivalent à la pension qu'on auroit pu leur faire. C'étoit une espèce de délégation que le roi, leur débiteur, leur donnoit sur le revenu du bénéfice qu'il lui avoit plu de leur conférer.

Lorsque ceux qui avoient été nommés aux bénéfices consistoriaux, vouloient avoir l'*honneur* d'être proposés par le pape lui-même, en consistoire, afin d'entrer plus promptement en jouissance, ils payoient deux rétributions qu'on appelloit *propines*; une pour le pape, l'autre pour le cardinal-protecteur.

Mais quand celui-ci étoit chargé de proposer les bénéfices, les bulles n'étoient ex-

pédiées qu'après deux formalités. Il falloit d'abord qu'il préconisât le candidat dans un premier consistoire; qu'ensuite, dans un second, il fit la proposition formelle du bénéfice consistorial auquel le pape avoit nommé. Le candidat perdoit ainsi, du côté de la célérité, ce qu'il gagnoit du côté de l'économie, car il n'avoit alors qu'une *propine* à payer; mais en revanche, il attendoit souvent, pendant six mois, l'expédition de ses bulles. Dans tous les cas, le cardinal-protecteur ne manquoit pas de percevoir sa *propine;* il n'étoit, après tout, sous ce titre pompeux, qu'un agent de sa nation pour les affaires ecclésiastiques et bénéficiales, et en particulier pour celles qui ne le décidoient qu'en consistoire.

On sent, d'après ces détails, que ce cardinal de Bernis étoit personnellement intéressé à la conservation des revenus du saint-siége. Il retiroit, année commune, vingt-quatre à trente mille francs, pour ce seul article des *propines.* Il n'étoit pas avide; mais la grande représentation à laquelle il étoit moins obligé qu'accoutumé, ne lui permettoit pas d'être tout-à-fait désintéressé. C'étoit donc toujours avec une sorte de répu-

gnance, et cependant presque toujours avec succès, qu'il sollicitoit des diminutions; et ce fut, pendant plusieurs années, son occupation la plus importante et la seule contrariété qu'il éprouvât à Rome.

Nous parlerons à peine des oppositions que fit, en 1775, le clergé de France, au projet de réunir l'inutile ordre des Antonins à l'ordre de Malte. Louis XVI étoit déjà d'accord sur ce point avec Pie VI. Les brefs que le pontife devoit émettre étoient tout prêts, lorsque les prélats français, animés tout-à-coup d'un beau zèle pour ce qu'ils appeloient les intérêts de l'église, adressent des représentations très-pressantes au pape, sur cette réunion. Nous épargnons à nos lecteurs, le détail des argumens d'érudition théologique qu'ils employèrent pour réveiller les scrupules du saint-père. Il suffira de dire que Pie VI en fut fort embarrassé; il crut devoir suspendre l'émission de ses brefs, nommer une congrégation pour l'examen d'une question aussi indifférente. Il disoit bonnement à Bernis, qui l'écoutoit, le consultoit, l'encourageoit, mais le grondoit quelquefois : *Cette mesure est indispensable, si je ne veux pas m'exposer à*

des reproches ou des remords. On voulut bien, à Versailles, lui laisser le temps de la réflexion.

Le pape, déjà mal conseillé, donna à la bulle d'incorporation une nouvelle forme qui déplut à notre ministère. On le lui fit sentir avec beaucoup de vivacité, et c'est peut-être la seule époque antérieure à la révolution, où la France prit avec lui un ton menaçant. Vergennes écrivit à Rome : « Qu'on ne nous pousse pas à bout ; qu'on » ne nous force pas à rappeler cette dis» tinction déjà si connue entre la religion » et la politique. Dites au pape, ajoutoit-il, » faites-lui bien sentir qu'on ne se joue pas » impunément d'un roi qui est le véritable » appui du trône pontifical ». Vergennes ne croyoit pas dire des vérités dont on ne tarderoit pas à sentir toute la force.

Cette misérable affaire donna du chagrin à Pie VI, qui étoit déjà tourmenté de plus d'une manière. Elle fit jeter des soupçons sur son ami, sur un des principaux auteurs de son élévation, le cardinal Giraud, à qui le ministère de Versailles attribuoit l'impertinente rédaction de la bulle, et qu'il accusoit d'ingratitude. Le cardinal de Bernis

fut très-sensible à l'inculpation. Il aimoit le cardinal Giraud ; il le défendit avec chaleur, et ce qui ne lui étoit pas ordinaire, avec sécheresse. Il donna à entendre qu'on accueilloit en France, avec trop peu de ménagemens, ces maximes philosophiques, bonnes en elles-mêmes, mais dont l'application pouvoit entraîner le renversement de la religion, et de proche en proche celui de beaucoup de préjugés qu'il importoit de conserver. C'étoit bien là le langage d'un courtisan et d'un cardinal ; mais il prouve en même-temps, dans Bernis, une sagacité dont il y avoit alors peu d'exemples, et une prescience qu'il a vu lui-même justifiée par les événemens.

Mais ce premier orage se dissipa. Le pape se rendit ; l'incorporation de l'ordre de Saint-Antoine s'opéra comme nous l'avions désiré. Le clergé de France, qui se croyoit encore de la force, ne fut pas découragé par ce mauvais succès. Deux ans après il s'avisa de faire des représentations au pape, sur sa condescendance pour notre gouvernement. Il sonna l'alarme à l'occasion de la suppression de quelques ordres monastiques. Pie VI savoit déjà ce qu'il y avoit à gagner en

voulant contrarier une grande puissance, dont le soutien lui étoit si nécessaire. Il eut ou feignit un accès de dépit contre ces prélats, qui sembloient vouloir le régenter. Il dit très-expressément que *leurs reproches, tout respectueux qu'ils étoient, contènoient pourtant une leçon qui ne lui convenoit pas.* S'il eût toujours ainsi accueilli leurs suggestions, il eût épargné bien des maux à la France et à lui-même.

Si l'on en excepte ces difficultés passagères, et ces querelles relatives aux jésuites, dans lesquelles nous faisions cause commune avec l'Espagne, les huit ou dix premières années du pontificat de Pie VI se passèrent en marques de déférence de sa part pour le gouvernement français. Quand il étoit question de demandes un peu épineuses, il avoit soin de composer les congrégations qu'il consultoit, des cardinaux les moins difficultueux, et les plus disposés à nous complaire. C'étoit, en grande partie, l'ouvrage de Bernis, qui étoit son conseiller, son consolateur, et bien rarement son censeur. Aussi, en 1782; le cardinal s'expliquoit encore en ces termes, sur le compte de Pie VI: *Il a plus de vertus que de défauts, et il a le cœur français.*

français. Louis XVI et Pie VI, en se ménageant ainsi réciproquement, sembloient pressentir qu'un jour ils auroient besoin l'un de l'autre; mais ils ne prévoyoient pas, sans doute, combien cette harmonie, à une époque où elle ne seroit plus de saison, seroit funeste à tous les deux.

Il régnoit donc entre les cours de Rome et de Versailles, une bonne intelligence presque continuelle, lorsqu'un incident, aussi étrange pour l'une que pour l'autre, vint la troubler pendant quelque temps; un incident qui n'est pas, à beaucoup près, sans liaison avec la révolution française, par conséquent avec la subversion du saint-siége; nous voulons parler du trop fameux procès du cardinal de Rohan, de cette affaire qui paroissoit combinée tout exprès, pour couvrir à-la-fois d'ignominie la haute noblesse, le sacerdoce et le trône, et pour servir de prétexte et d'excuse aux coups qu'on ne tarda pas à leur porter.

Nous ne rappellerons pas ce qui, dans cette honteuse complication d'imprudences et de bassesses tient exclusivement à la France. Notre nation n'a été que trop long-temps fatiguée et scandalisée de ces détails; nous

ne devons en rapporter ici que ce qui a rapport au saint-siége.

La nouvelle de l'arrestation d'un cardinal, encore revêtu de ses habits pontificaux, fut un coup de foudre pour le pape et pour tout le sacré collége. Pie VI se sentit d'abord vivement blessé qu'elle ne lui eût pas été du moins formellement notifiée de la part du roi. Il en parla cependant plutôt avec douleur qu'avec indignation au cardinal de Bernis. Il ne lui dissimula pas que si de l'arrestation on procédoit au jugement, il lui seroit impossible de ne pas invoquer l'observation des règles canoniques.

Malgré la philosophie de ses principes et la modération de son caractère, Bernis se souvenoit quelquefois qu'il étoit prince de l'église; et dans les grandes occasions, il défendoit avec chaleur les prétendus droits de son corps. Il manda à sa cour que la démarche dont parloit le pape étoit inévitable, si le jugement du cardinal de Rohan étoit porté à un tribunal séculier sans l'intervention du saint-siége et des évêques délégués par lui. Les parens et les amis du cardinal avoient craint que Bernis ne lui fût contraire, parce qu'ils lui croyoient des préventions contre

la famille de Rohan. Ils le connoissoient bien peu. Bernis n'étoit ni haineux ni vindicatif. Il épousa la cause de son malheureux confrère avec le zèle d'un homme généreux, et en même-temps avec autant de modération qu'on pouvoit en attendre d'un cardinal. De son côté le pape, d'ailleurs si fougueux, si peu maître de ses premiers mouvemens, se conduisit, en cette circonstance, avec plus de circonspection qu'on n'auroit pu en attendre de lui. On eût dit que son ame amollie à l'école de l'adversité, étoit devenue plus disposée à la résignation. En butte à tant de contrariétés, il voyoit le gouvernement dont il avoit eu le moins à se plaindre, prêt à porter aussi une atteinte aux immunités du saint-siége. Il sentit le danger qu'il couroit en l'aliénant : il ne songea qu'à l'attendrir et à le désarmer. On lui fit dire de Versailles qu'il devoit bien se garder de se mêler de cette affaire, et de renouveler les prétentions des anciens pontifes. Cette menace indirecte l'affligea profondément. L'amitié de Bernis lui devenoit plus nécessaire que jamais. Il lui parla à cœur ouvert : « Mandez, lui disoit-il, que » je donnerai toutes les facilités pour que

» le roi soit content; mais j'attends de sa
» piété des égards pour le saint-siége. Je ne
» ferai point d'éclat, je vous le promets;
» mais puis-je me dispenser de sauver les
» droits du sacré collége, des droits assurés
» même par le concordat? Convenez que
» la question est délicate. Eh bien, je la
» proposerai à une congrégation de six car-
» dinaux. Leur avis sera sage et modéré,
» ou bien je ne le suivrai pas. On vouloit
» que sans délai je revendiquasse, par un
» bref solemnel, ces droits auxquels on
» vient de porter atteinte. Je le devrois,
» peut-être, mais non, je me bornerai à
» écrire une lettre confidentielle au roi. »

Si l'on eût pu pardonner à Pie VI les préjugés de son éducation, de son pays, de son état, la philosophie même auroit trouvé ce langage convenable. Mais comment concilier avec la philosophie, avec les principes de tout bon gouvernement la prétention d'un prêtre, soit règnicole, soit étranger, qui se croyoit en droit d'intervenir dans le jugement d'un délit purement temporel! Un concordat arraché par l'insolence à la foiblesse dans un siècle d'ignorance, pouvoit-il balancer l'ascendant de ces loix éternelles, sur les-

quelles s'appuie l'indépendance d'un état? Voilà ce qu'auroit pu dire un catholique même, pour peu qu'il lui restât des idées de justice et de raison. Pie VI invoquoit la *piété* de Louis XVI pour faire triompher ses maximes; mais on commençoit à s'appercevoir que pour le saint-siége et ses ambitieux satellites la piété n'étoit autre chose qu'un aveugle dévouement aux volontés du chef de l'église. D'ailleurs, il s'agissoit bien alors de *piété* à Versailles. Il s'agissoit de la vengeance d'une femme couronnée; et devant ce grand intérêt toutes les autres considérations devoient se taire et se turent en effet. Mais c'étoit ce qu'on ignoroit à Rome ou ce qu'on feignoit d'ignorer.

Sur ces entrefaites, on y apprit que le cardinal de Rohan, espérant de désarmer ses ennemis à force de résignation, ou trouver plus d'indulgence auprès d'un tribunal à l'équité duquel il se seroit livré lui-même, avoit soumis au parlement de Paris l'examen de sa cause. Ce fut un nouveau chagrin, un nouvel embarras pour le sacré collége, qui voyoit ce qu'il appeloit *ses droits* trahi par un de ses membres. Le pape, comme il l'avoit annoncé à Bernis, avoit nommé une

congrégation pour avoir son avis sur la grande question dont la solution lui donnoit tant d'inquiétudes. Il l'avoit composée des cardinaux réputés alors pour les plus sages. C'étoient : *Albani*, doyen du sacré collége; le grand pénitencier *Boschi*, connu par sa prudence, quoique signataire du fameux monitoire contre le duc de Parme; *Borromeo*, homme singulier, mais de beaucoup d'esprit, et professant des principes modérés à l'égard des cours; *Doria*, autrefois nonce en France; *Negroni*, qui avoit été constamment agréable à la France et à l'Espagne, et *Buoncompagni*, alors secrétaire-d'état.

L'avis unanime de cette congrégation fut que le pape écriroit deux lettres, l'une au roi très chrétien, l'autre au cardinal de Rohan; que dans l'une il représenteroit que, suivant le concordat, les cardinaux et les évêques devoient être jugés à Rome; que dans l'autre il reprocheroit au cardinal de Rohan d'avoir violé son serment en reconnoissant pour ses juges les membres du parlement de Paris.

Pie VI se conforma à cet avis. Son langage au roi étoit affectueux et presque suppliant. « Je prie votre majesté, lui disoit-il,

que la cause du cardinal de Rohan soit portée à un juge compétent que je déléguerai de concert avec votre majesté. J'espère qu'elle imitera ses prédécesseurs en me donnant la très-grande consolation de voir que sous son gouvernement les droits de l'église sont conservés, tandis qu'à ma grande douleur, ils sont ailleurs foulés aux pieds en différentes manières, etc. »

Les ministres du roi, sans entrer dans le fond de la question, sans contester même les ridicules priviléges que la cour de Rome réclamoit, répondirent que chacun pouvoit renoncer à ses priviléges, et que c'étoit ce qu'avoit fait le cardinal de Rohan. La lettre elle-même fut assez mal reçue. Bernis fut obligé d'en entreprendre l'apologie. Selon lui, le pape, sans se faire *tympaniser* à Rome, sans se déshonorer à la face de l'église ne pouvoit se taire. D'ailleurs, les pairs, les conseillers au parlement n'avoient-ils pas leurs juges particuliers, dout on ne pouvoit les détourner? Le pape pouvoit d'autant moins se dispenser d'agir, que l'assemblée du clergé avoit donné elle-même l'exemple de la réclamation—. On trouva un peu étrange à Versailles que le cardinal de Bernis se laissât égarer par l'esprit

de son état au point de soutenir des prétentions insoutenables. « Dites au pape, lui écrivoit-on, que nos rois ne se sont jamais liés les mains à cet égard, lorsque les affaires tiennent de près ou de loin aux causes d'état; que le délit du cardinal n'a aucun rapport avec son caractère épiscopal; que le roi ne pouvoit lui marquer plus de considération qu'en lui laissant le choix de la manière dont il vouloit être jugé. »

De pareilles raisons ne pouvoient faire fortune à Rome. On y tenoit à la cause du cardinal de Rohan, beaucoup plus parce qu'elle tenoit aux immunités de l'église que par intérêt pour lui. Le pape en particulier lui savoit au contraire fort mauvais gré d'avoir ainsi compromis la dignité de la pourpre romaine. Il fut même un peu blessé de la manière leste avec laquelle, lui écrivant pour la première fois, le cardinal lui proposoit un sujet pour le suppléer dans ses fonctions épiscopales qu'il ne pouvoit plus remplir. Il s'agissoit, disoit-on à Rome, de sauver, non l'honneur de cette éminence, avilie sans retour par sa conduite, mais celui de l'église.

Le pape ne gagnoit cependant rien au-

près de la cour de Versailles. Les formes de ses plaintes avoient beau être modérées et suppliantes, leur objet étoit apprécié avec cette sévérité philosophique qui avoit gagné toutes les classes de la société et le gouvernement lui-même. On fit entendre à Pie VI qu'il ne devoit pas réveiller d'anciennes discussions, que son intérêt même devoit lui conseiller d'abandonner le cardinal de Rohan, attendu que bien peu de gens en France étoient favorables aux prétentions du clergé. Ce fut le sens de la réponse que Louis XVI fit au pape. La congrégation est de nouveau consultée. Elle est d'avis que le pape doit écrire une seconde lettre qui, sans être moins affectueuse que la première, contienne en faveur de la prétention du saint-siége, ces argumens *si concluans* que pouvoient fournir les saints canons. Pie VI fut de tout temps enclin à croire à l'efficacité d'un pareil remède. Ce qui lui étoit arrivé avec l'empereur ne l'avoit pas encore guéri. Il se met donc à composer moins une lettre qu'une dissertation théologique, qui fut à peine lue dans les bureaux de Versailles.

En Europe, l'affaire du cardinal de Rohan étoit envisagée sous toutes ses faces. Chacun

avoit son avis, chacun formoit sa prétention. Bernis, se montrant homme d'état courageux plutôt que fanatique canoniste, conseilla d'étouffer cette honteuse affaire pour ne pas compromettre la reine elle-même. Mais le conseil étoit tardif. Le cabinet de Madrid regrettoit qu'une intrigue obscure causât tant d'éclat; et il opina pour un *mezzo termine*. L'empereur voyoit dans le cardinal de Rohan un prince du saint empire romain. Il réclamoit ses droits comme chef de cet empire et ne vouloit pas que le pape prononçât sans son concours. L'électeur de Mayence révendiquoit les siens sur un prince qui, comme évêque de Strasbourg, étoit son suffragant. La diète de Ratisbonne prétendoit s'immiscer dans la cause d'un état d'empire. Mais le parlement de Paris étoit saisi de sa cause. Toutes les réclamations restoient sans effet. Bernis revient à la charge. Il exalte la modération du saint-père. « Qu'on y prenne garde, disoit-il. On provoque des dangers, on amène un éclat si on traite le saint-siége avec trop peu de ménagement. On peut, à force de contrariétés, le rendre encore redoutable ». Et prenant, pour terminer son plaidoyer, le style fleuri de sa jeunesse. « *Ne vaut-il pas*

mieux, disoit-il, *céder aux gémissemens de la colombe, que de s'exposer aux cris de l'aigle effarouché* » ? — Mais quel *aigle* que Pie VI à cette époque ! Ah ! s'il eût toujours voulu s'en tenir à son rôle de *colombe*, il eût épargné bien des maux à la France et à lui-même.

Le gouvernement français étoit cependant alors sans griefs contre la cour de Rome. Il sentoit qu'elle ne faisoit que jouer son rôle. On combat ses prétentions, mais sans aigreur. Vergennes écrit que tous les vilains détails de cette affaire n'ont aucun rapport avec les préceptes évangéliques. Le roi lui-même répond à la savante homélie du pape, affectueusement, mais très négativement, « Que » votre sainteté ne réitère pas ses instances, » lui écrivoit-il, je ne pourrois me dispenser » de réitérer mes refus ». Et plus bas, « Nous » sentons combien votre sainteté est juste- » ment affectée de la position où se trouve » un évêque, un membre du sacré collége : » mais nous la prions de considérer que » *nous ne sommes pas nous-mêmes* » *exempts de peines à l'occasion de cet* » *étrange événement*. D'ailleurs le cardinal » a choisi lui-même son tribunal. En changer

» à présent seroit une inconséquence qui ne
» feroit qu'augmenter l'éclat. »

Pie VI se trouvoit dans une grande perplexité, car tandis qu'en France on l'exhortoit à ne pas se mêler de cette affaire, les *zelanti* de Rome reprochoient au cardinal secrétaire d'état (Buoncompagni), de lui avoir *inspiré une conduite trop indifférente et trop molle.* Cette injustice le rapprocha des maximes de modération. Il assura la cour de Versailles, que sans fanatisme il se borneroit à conserver les maximes du saint-siége, et à prendre des mesures pour que le déshonneur du cardinal de Rohan ne rejaillît pas sur tout le corps des pasteurs.

Le sacré collége se montroit moins accommodant, même à l'égard du cardinal de Rohan. Il disoit très-sérieusement au pape: « Nous aimerons mieux remettre notre chapeau que de partager notre dignité avec un homme qui seroit déclaré *escroc, faussaire et voleur* ». Ils ne s'exprimoient pas avec moins d'amertume sur leur *indigne* collégue dans leurs entretiens particuliers. « Pourquoi di-
» soient-ils, conserverions-nous dans notre
» corps, si illustre, si respecté jusqu'ici, un
» confrère diffamé dans toute l'Europe, et

» qui seroit chassé de son régiment s'il étoit » militaire » ! La plupart d'entr'eux auroient voulu qu'aussitôt que le décret de prise de corps avoit été prononcé, le pape eût privé du chapeau le cardinal de Rohan. Pie VI se seroit laissé séduire par cette idée, si Bernis ne l'en eût détourné. Il attendoit l'avis de la congrégation sur le parti qu'il avoit à prendre. Elle prononça que le pape devoit en plein consistoire suspendre, *par interim*, le grand-aumônier de France, de toutes les fonctions propres au cardinalat, jusqu'à ce qu'il se fût justifié devant sa sainteté; qu'il devoit ensuite informer de cette mesure le roi de France et le roi de Pologne qui l'avoit proposé pour la dignité de cardinal. Conformément à cette décision, le pape tint un consistoire le 13 février 1786, et y prononça en latin un discours dans lequel le grand-aumônier fut très-maltraité, du moins en apparence. Pie VI y exposa la conduite qu'avoit tenue le très-inconsidéré cardinal de Rohan (*inconsultissimus cardinalis de Rohan*). Il annonçoit la suspension de ses dignités jusqu'à ce que, dans six mois au plus tard, il eût paru en personne ou par procureur, pour se disculper de s'être, de son propre

mouvement, soumis à un tribunal incompétent. « Dès ce moment, ajouta Pie VI, il méritoit d'être privé de toutes dignités ecclésiastiques, comme un soldat qui abandonnant l'armée devoit être dégradé, chassé du camp, privé des priviléges militaires (on voit que le sacré collége et son chef, se plaisoient aux comparaisons tirées du métier des armes) ; mais nous ne pouvons du moins nous dispenser de le suspendre provisoirement de tous les honneurs, de toutes les décorations, de tous les droits attachés à la dignité cardinalitienne, même de son droit de concourir à l'élection du souverain pontife. »

Aussitôt après cette cérémonie d'apparat, le pape écrivit à Louis XVI, dans un style très-affectueux, pour lui exposer ce qui avoit motivé sa détermination ; et le sacré collége en informa le grand-aumônier, dans une lettre où il commençoit dès ce moment à la mettre en exécution. Rohan n'étoit plus pour ses collégues qu'un simple particulier ; ils le dépouillent de ces pompeuses qualifications qu'inventa la cour de Rome en dépit de l'humilité chrétienne. Ce n'est plus à *votre éminence, monseigneur le cardinal*

de Rohan, qu'ils écrivent, c'est à *vous.*

Ces apparences d'humeur et de sévérité n'étoient cependant autre chose qu'un voile sous lequel se cachoit une de ces intrigues si familières au sacré collége. On découvrit à Versailles que le secrétaire du grand-aumônier étoit en correspondance suivie avec le cardinal doyen et quelques autres cardinaux, affectionnés au parti des Jésuites; qu'on se servoit de l'entremise de cette Victoire Lepri, qui suivoit alors son fameux procès contre le pape, et qui étoit en liaison intime avec les Albani. Sous prétexte de soutenir l'autorité pontificale, on vouloit amener Pie VI à citer juridiquement le grand-aumônier devant son tribunal. C'étoit un triomphe qu'on cherchoit à ménager au cardinal de Rohan, secrétement lié depuis long-temps avec les principaux partisans de la défunte société, et sur le crédit duquel on avoit la bonté de compter à Rome. C'étoit un moyen certain de compromettre le pape avec les cours de France et d'Espagne. Le complot fut découvert par l'adresse du cardinal secrétaire d'état, et déconcerté par sa fermeté. C'étoit déjà beaucoup que d'avoir conduit Pie VI à la démarche éclatante

qu'il venoit de faire en plein consistoire. La cour de Versailles auroit voulu la prévenir; mais sa demande arriva trop tard. Bernis, dont le rôle étoit très-embarrassant, chercha à justifier de son mieux, le pontife. Il mandoit qu'il ne l'avoit jamais trouvé aussi docile qu'en cette occasion; mais qu'il avoit été impossible à Pie VI de résister plus long-temps aux réclamations dont on l'accabloit de toutes parts. *D'ailleurs*, disoient les cardinaux, dont Bernis étoit l'interprète, *comment voulez-vous que nous ayons de si grands ménagemens pour un de nos confrères accusé de délits très-graves, quand vous le traitez si rigoureusement à Paris*?

Le bref de Pie VI et l'allocution qui l'avoit précédé, firent grande sensation en France. Le bref, quoique rédigé avec circonspection, devoit avoir pour résultat, d'exciter un conflit de juridiction dans une affaire dont le parlement de Paris étoit déjà saisi. Ce parlement même prétendit que ce bref portoit atteinte aux libertés de l'église gallicane, dont il s'étoit toujours montré zélé défenseur, et il ordonna à l'accusé de n'y attacher aucune importance. Cet incident jeta dans une grande perplexité, le cardinal de Rohan

et

et le pape lui-même. Si le cardinal protestoit contre l'arrêt du parlement, il indisposoit les juges contre lui : et le pape pouvoit-il dissimuler l'affront qu'on lui faisoit en rejetant publiquement un bref qu'il s'étoit cru autorisé à émettre ? Comme la cour de France n'étoit pas alors indisposée contre le saint-siége, on prit un biais qui sauva l'éclat sans sacrifier les principes auxquels elle ne vouloit pas déroger. Le bref du pape fut, suivant le vœu du parlement, regardé comme non avenu, mais non repoussé avec la publicité qu'on avoit employée dans d'autres circonstances. Quant au décret du sacré collége, on le fit remettre, pour la forme, au gouverneur de la Bastille, en lui recommandant de le garder sans le faire passer à sa destination.

Mais cet incident éveilla l'attention du gouvernement sur la dangereuse prétention des cardinaux étrangers, à vouloir dépendre de deux autorités à-la-fois. Que signifioit, disoit-on, le serment qui les oblige à soutenir les droits, les honneurs et les priviléges de leur dignité ? Et *contre qui* doivent-ils les soutenir ? Seroit-ce même contre leur souverain temporel ? C'est une

interprétation que contient implicitement le décret du sacré collége, mais qu'on n'admettra jamais en France; on aimeroit mieux renoncer pour toujours à avoir des cardinaux français.

Remarquons, en passant, que cette scandaleuse aventure du cardinal de Rohan doit, sous plus d'un aspect, être regardée comme une des causes occasionnelles, peut-être même comme une des plus immédiates de la révolution française, et qu'elle a été en même temps une des plus redoutables atteintes qu'on pût porter à l'église romaine. Elle a avili la cour, dégradé ce qu'on appeloit l'*autorité royale*, et préparé les esprits à discuter avec sévérité les relations des états catholiques avec le saint-siége, et ces questions délicates que le despotisme, s'il eût été prudent, auroit laissées dans l'ombre, à une époque sur-tout où le progrès des lumières conduisoit à l'examen de ces préjugés ridicules, qui n'avoient plus d'autre sanction que leur ancienneté. Comment auroit-on conservé du respect pour cette église romaine, lorsqu'on voyoit un de ses princes que son imprudence, sa légéreté, pour ne rien dire de plus, avoient rendu

l'agent, le confident et enfin le jouet d'une cour corrompu ? Lorsqu'on le voyoit, au milieu de l'opprobre dont il se couvroit, vouloir conserver un reste de dignité qui faisoit ressortir encore davantage la honte de sa situation. Le cardinal de Rohan avoit pour ami, pour confident, un certain abbé Georgel qui, dans cette circonstance épineuse, le servit avec son adresse ordinaire, mais avec un zèle apostolique qui ne pouvoit paroître que ridicule. Le pape, dans un nouveau consistoire du 3 avril, avoit nommé pour suffragant du cardinal, comme évêque de Strasbourg, le doyen du chapitre de cette cathédrale. L'abbé Georgel, qui étoit un de ses grands-vicaires, prétendit faire regarder la suspension de ses fonctions comme passagère, et tenter d'intéresser la sensibilité de ses ouailles à sa captivité. Il le supplée en faisant un mandement par lequel il permettoit, dans son diocèse, l'usage des œufs pendant le carême; et dans ce mandement, il compare le cardinal à l'apôtre Saint-Paul, *écrivant aux fidèles du fond de sa prison ;* et, se comparant lui-même à Timothée, disciple de Saint-Paul, il espère qu'on aura la même

considération pour le disciple que pour l'apôtre. Cette double comparaison donna lieu à plus d'un sarcasme : on se demandoit, à Rome sur-tout, si on lisoit dans les actes des apôtres, que Paul et Timothée eussent été impliqués *dans une affaire de collier. Le cardinal de Rohan*, ajoutoit-on, *comme Saint-Paul, souffre pour son excès de foi; mais est-ce pour la foi en Jésus-Christ?*

Ce n'étoit pas le cardinal de Bernis qui se permettoit ces plaisanteries. Cette misérable affaire lui causa plus d'un désagrément et lui fournit l'occasion de développer la bonté et la modération qui le caractérisoient. Il savoit ce qu'il devoit penser et du scandaleux procès et des prétentions du saint-siége; mais comme courtisan, il craignoit l'avilissement de la cour; et comme cardinal, il tenoit aux immunités de l'église. Il eut, dira-t-on le courage ou la foiblesse? de faire l'apologie du bref qui contrarioit nos principes. On lui exprima de Versailles, qu'on étoit étonné qu'un prélat français semblât approuver des maximes qui tendoient à assurer au pape une juridiction sur les ecclésiastiques étrangers. Bernis repoussa dou-

cement le reproche; mais il osa défendre, dans sa réponse, *ces priviléges, fruits de la piété des rois.* « On pouvoit, ajoutoit-il, réclamer contre leur violation, sauf à se soumettre, si le souverain jugeoit à propos de les suspendre. Il n'avoit rien à objecter, d'ailleurs, non plus que le pape lui-même, sur le parti qu'on avoit pris. Quant à la lettre du sacré collége au cardinal de Rohan, Pie VI vouloit, par-dessus tout, éviter de provoquer des orages; mais il n'avoit pu refuser une démarche aux instances, aux reproches de ceux qu'intéressoit la dignité du saint-siége. »

La cour de Versailles voulut bien entrer dans ses raisons; elle convint même qu'elle devoit rendre justice à la retenue de Pie VI. On en fut redevable à l'influence de Bernis et à la sagesse du cardinal Buoncompagni. Celui-ci, malgré le peu d'affection du pape pour lui, eut assez de crédit pour assoupir une affaire qui, en d'autres temps et passant par d'autres mains, auroit pu causer de graves querelles. Chacun fit valoir ses prétentions, mais sans humeur. Quelques triomphes légers furent remportés; aucun ne fut arraché: aucun ne laissa de traces d'animosité. Les

agens généraux du clergé réclamèrent les immunités de leur corps, en faveur du cardinal de Rohan. C'étoit un de ces actes conservatoires qui ne prouvent rien, qui n'engagent à rien. L'internonce Pieracchi représenta que sa mission étoit tout-à-fait manquée, si le bref du pape et la lettre du sacré collége restoient entre les mains du gouverneur de la Bastille, sans que le cardinal en prît connoissance. On lui permit de les lui communiquer. Il se rendit à la Bastille, les lut au cardinal, mais sans lui en laisser prendre copie. La fin de ses tribulations approchoit. Il fut renvoyé d'accusation par un arrêt du parlement au commencement de juin. Dès-lors toutes les prétentions du saint-siége tomboient. Quoique la justice eût absous le cardinal de Rohan, les griefs de Louis XVI contre lui restoient en leur entier. On l'exila à son abbaye de la Chaise-Dieu, en lui demandant la démission de sa charge de grand-aumônier. Le saint-siége n'avoit pas les mêmes raisons pour faire survivre ses rigueurs à l'arrêt qui le déclaroit innocent. L'honneur du sacré collége ne pouvoit désirer rien de plus. Le pape, dans un consistoire qu'il tint le 18 juin, le réintégra dans sa dignité de

cardinal ; mais il ne le sauva pas du ridicule et de la honte. Il ne détruisit pas la défaveur qu'une pareille aventure jetoit sur tout le sacré collége.

Ce fut au reste pendant onze ans la seule affaire un peu grave que la cour de France eut avec la cour de Rome. Mais la destinée du saint-siége étoit d'être tourmenté par toutes les puissances de l'Europe tour-à-tour; et c'étoit de celle qui l'avoit le plus ménagé, et pour laquelle il avoit eu le plus d'égards, qu'il devoit recevoir les coups les plus violens, et enfin celui de la mort. Tel on voit au-delà des Pyrénées, cet animal, armé par la nature et par son courage, donner à un cirque peuplé de curieux le spectacle d'une lutte où vingt combattans l'attaquent tour-à-tour, bravent ses armes terribles, que l'adresse sait rendre impuissantes, hérissent son cou nerveux de flèches douloureuses, font ruisseler le sang le long de ses flancs robustes; ses forces sont épuisées : on vient de sonner sa dernière heure. Les combattans vulgaires se retirent. Le *matador* seul s'avance sur l'arène. Tous les regards sont fixés sur lui : les siens le sont sur sa victime. Il épie ses mouvemens, il trompe ses ruses; et

enfin, d'un bras à-la-fois adroit et vigoureux, il frappe, et la victime est abattue.

Les adversaires du saint-siége avoient, de même, depuis quinze ans, miné les fondemens de son trône, et pendant cette lutte la France s'étoit tenue à l'écart. Elle paroît enfin; elle va seule occuper la scène.

CHAPITRE XXIV.

Réformes Ecclésiastiques, entreprises par l'Assemblée Nationale de France.

Si le gouvernement de la France avoit été spectateur impassible, quelquefois même bénévole, des combats que la cour de Rome avoit eu jusques là à soutenir contre tant de souverains jaloux de leur autorité temporelle, ce n'est pas que la partie saine de sa nation ne fût imbue des principes dont ces souverains faisoient la tardive application. C'étoit par ses historiens, par ses canonistes, par ses philosophes sur-tout, qu'ils avoient été professés avec le plus d'énergie; c'étoit dans sa langue, devenue celle de l'Europe éclairée, qu'ils avoient été développés et mis à la portée de tous les esprits; et il n'y avoit peut-être pas dans cette seconde moitié du dix-huitième siècle, un pays où il y eût, plus qu'en France, des hommes fatigués des prétentions du saint-siége, honteux des tributs que lui payoit la crédulité, scandalisés

de la conduite des prêtres, de l'opulence du haut clergé, de cette foule innombrable de moines, qui ne faisoient pas même pardonner, par une vie exemplaire, leur inutilité.

Dans les classes supérieures, les seules qui influassent sur le gouvernement, il n'y avoit qu'une voix et qu'un vœu sur ces abus. Mais leur réforme n'étoit pas une chose facile. Si la raison de tous les hommes éclairés les proscrivoit, l'intérêt de plusieurs, et ce n'étoit pas celui des moins puissans, se trouvoit dans leur conservation. Louis XV, au milieu des désordres d'une vie crapuleuse, avoit conservé une sorte de dévotion machinale. Un certain instinct lui faisoit sentir que sa puissance tenoit à celle de l'église. Il ne vouloit pas qu'elle devînt sa rivale; mais il n'étoit pas fâché qu'elle régnât sous lui et pour lui. Son successeur, avec une dévotion beaucoup plus vraie, avoit hérité des mêmes maximes; d'ailleurs, sous l'un et l'autre règne, le clergé qui formoit un des trois ordres de l'état, le seul même qui eût constamment une espèce d'organisation, veilloit autour du trône et lui rendoit l'appui qu'il en recevoit, toutes les fois

que ses immunités n'étoient pas en opposition avec la royauté. Quelques étincelles de philosophie avoient même gagné une portion de cet ordre, qu'on appeloit le haut clergé; et c'est parmi ces prélats, beaucoup plus ambitieux que philosophes, que certaines réformes avoient été projetées depuis long-temps; mais c'étoient celles qui, en diminuant les attributs du saint-siége, devoient ajouter à leur propre puissance. Ils ne vouloient pas rompre avec le centre d'unité; mais ils ne vouloient pas non plus vivre, à son égard, dans une dépendance servile; ils croyoient bien qu'à l'autorité spirituelle appartenoit, par exemple, le droit de donner des dispenses de mariage, mais ils se regardoient comme compétens pour les accorder. Ils partageoient le vœu général quant à la multiplicité des couvents et à l'énormité de leurs richesses : ils désiroient épurer, diminuer cette nombreuse milice; mais non pas l'anéantir tout-à-fait. Réduite à de justes bornes, elle leur paroissoit précieuse pour la défense de l'église, et même jusqu'à un certain point, à leur propre considération, parce que leur vanité se plaisoit à contempler cette hiérarchie

dont ils occupoient les premiers degrés. Ils ne répugnoient donc pas aux réformes : ils les désiroient même, parce qu'ils ne savoient pas encore que, dans cette carrière glissante, on ne s'arrêtoit pas où l'on vouloit. Il y avoit même dans ce bas clergé, objet de leurs dédains, des hommes plus clairvoyans qu'eux sur les intérêts communs à tout le corps du clergé.

On se rappellera long-temps ce propos d'un moine à M. de Loménie, depuis cardinal, propos qui, sous la forme d'un jeu de mots trivial, renfermoit une prophétie frappante, que l'événement a si bien accomplie. M. de Loménie, alors archevêque de Toulouse, étoit président de la commission nommée par le clergé pour travailler à la réforme des monastères. Il s'entretenoit un jour de son plan avec un moine, qui ne partageoit pas tout-à-fait son opinion et défendoit de son mieux la cause de ses confrères. L'archevêque insista et dit avec humeur : - Oui, c'est une chose décidée; il faut absolument réformer cette *moinaille*. — Prenez-y garde, lui répliqua le cénobite; après la *moinaille*, on en viendra à *la prêtraille*, et puis enfin, monseigneur, à la *mitraille*.

Mais le haut clergé tenoit par trop de liens au trône, il croyoit son existence trop solide, pour concevoir de pareils pressentimens. Pouvoit-il d'ailleurs prévoir le concours d'événemens qui devoit sitôt les justifier? Il poursuivoit donc avec un courage presque philosophique l'espèce de réforme qui ne devoit pas l'atteindre. Le saint-siége commença à s'en effrayer, en 1787. C'étoit l'époque où de toutes parts, excepté de celle de la France, il recevoit les plus douloureuses atteintes. Le clergé français tenoit une de ces assemblées périodiques, où il déterminoit la contribution qu'il devoit payer au roi, sous le titre de don gratuit. Il venoit de manifester ses dispositions à s'occuper de la suppression de certains abus. Le pape fut sur le point de lui adresser une *lettre cohortatoire*, pour le détourner de ces innovations, qui s'introduisoient dans plusieurs Etats. Il fit part de son projet au cardinal de Bernis. Celui-ci le combattit avec l'ascendant dont il avoit été toujours en possession, et qui augmentoit dans les temps de crise; et il réussit à lui persuader que cette démarche étoit *au moins inutile*.

En effet, notre gouvernement entroit à

son tour dans la carrière des réformes alarmantes pour le saint-siége. Nous avions obtenu la suppression de l'ordre des Célestins, en France. Dans le courant de cette même année 1787, nous demandons, et du ton auquel les foibles ne résistent pas, que les Célestins du comtat d'Avignon soient aussi supprimés ; et sans en donner avis au pape, nous nous emparons des biens que ces religieux possédoient sur notre territoire. On gémit à Rome de cette voie de fait, et surtout de sa forme désobligeante, mais on gémit encore tout bas. On ne veut pas aliéner un gouvernement qui, jusques-là, avoit été le patron, le consolateur du saint-siége. Dans le même temps, un arrêt du conseil supprime l'ancienne observance de Cluni. Et le pape l'apprend par la voie publique ! Sans doute nous ne faisions qu'user de nos droits ; mais nous n'avions pas accoutumé Pie VI à ces mortifications.

Ses chagrins furent bien plus vifs encore, lorsqu'il eut la première nouvelle d'un édit, qui alloit améliorer le sort des Protestans, en France. Le cardinal Buoncompagni lui-même, sage dans tout ce qui n'intéressoit pas la sainte église romaine, envisage cet acte avec

les yeux d'un prêtre catholique. Il se permettoit bien d'être ambitieux, jaloux, avide de gloire, de se livrer à la vie licencieuse que proscrit si sévèrement la religion dont les intérêts lui sont si chers: il croit que le Dieu des Chrétiens est bien moins offensé de ses désordres, qu'il ne va l'être, en voyant cesser en France la persécution de quelques millions de citoyens paisibles, qui ne pensent pas comme lui, mais qui mènent une vie un peu plus exemplaire. Déjà il tremble qu'on n'en vienne bientôt à leur permettre l'exercice public de leur culte.

Il se rassure cependant, en voyant que l'édit se borne à leur accorder un état civil, pour assurer l'existence légitime de leurs enfans. Mais si, comme le bruit en avoit couru (dit-il au cardinal de Bernis, d'autant plus disposé à lui administrer des consolations, qu'il avoit paru partager ses alarmes), s'il avoit été question d'établir en France cette *tolérance, si vantée dans un siècle qui se dit philosophe*, le saint-père n'auroit pu se dispenser d'opposer à cette dangereuse innovation ses représentations paternelles, mais énergiques.

A Rome, ce furent cependant le pape et

son ministre qui reçurent avec le plus de résignation ce premier essai de tolérance. Le reste du sacré collége en fut consterné. Dans la frayeur de son zèle hypocrite, il eût même opiné pour quelque mesure qu'il eût appelée vigoureuse et qui n'eût été qu'imprudente, et n'eût, peut-être, fait qu'accélérer sa chute. Mais la modération de Pie VI le contint. Pourquoi ne lui rendrions-nous pas la justice qu'il mérite en cette occasion ? Pourquoi, en offensant la vérité, sous prétexte de servir la philosophie, le rendrions-nous plus odieux qu'il ne l'a été ? Nous le dirons donc, au risque de provoquer l'indignation des fanatiques modernes qui veulent que leur ennemi n'ait commis, ne puisse commettre que des crimes; Pie VI se conduisit dans cette circonstance, aussi sagement que pouvoit le faire un pape. Pas une expression amère ne sortit de sa plume, pas un écrit intolérant ne sortit des presses de Rome. Le pape se borna à écrire au cardinal de Sens qui venoit d'être porté au premier ministère de France ; et ce fut pour le féliciter sur sa promotion, et pour lui recommander la religion catholique. Il est vrai qu'il avoit pour motif de sécurité, ce qu'il

appeloit

appeloit *la piété de Louis XVI.* Il est vrai aussi que Bernis employa toute son influence pour le contenir, mais n'est-ce pas quelque chose que de suivre un conseil sage, dans un moment aussi critique? Cette sagesse, au reste, ne sera que passagère. Le crédit du cardinal de Bernis n'étoit pas, à beaucoup près, exclusif. Il étoit balancé souvent par celui de quelques théologiens, aussi aveugles qu'obstinés, de quelques avocats qui le dirigoient par le moyen le plus efficace auprès de lui, par la flatterie.

Le cardinal de Bernis devoit alors inspirer d'autant plus de confiance au pape, que si intérieurement il ne partageoit pas ses maximes, du moins il parloit son langage même avec sa cour. Il la conjuroit d'avoir égard, non aux plaintes du pontife (il n'en faisoit pas), mais à ses inquiétudes. Il n'étoit pas lui-même éloigné d'en concevoir de semblables. Il craignoit, disoit-il, que le développement des principes que renfermoit l'édit relatif aux protestans n'ébranlât, en France, la religion dominante; et passant ensuite à l'Observance de Cluni, si brusquement supprimée, il gémissoit, disoit-il, que la France, qui avoit donné

l'exemple des égards pour le saint-siége, en eût manqué en cette occasion, en ne l'invitant pas à concourir par un bref à cette réforme.

Mais le sort en étoit jeté. Le gouvernement français, modéré par calcul à l'égard de la cour de Rome, se voyoit obligé de céder au torrent de l'opinion publique, qui s'essayoit à le dominer, en attendant qu'elle le renversât. Le clergé même, malgré les vœux fanatiques de quelques-uns de ses membres, malgré les vœux intéressés de presque tous, naturalisoit quelques principes d'économie politique au milieu des préjugés du catholicisme. Il permettoit aux lumières de s'étendre, parce que leur éclat ne pouvoit plus être repoussé impunément et sans danger pour lui-même. Il admettoit quelques maximes de cette tolérance dont la voix se faisoit entendre à tous les esprits droits et à tous les cœurs honnêtes, dans l'espoir que de légers sacrifices lui en épargneroient de plus douloureux. C'étoit une espèce d'alliance, ou si l'on veut de capitulation qu'il faisoit avec les philosophes pour diminuer leur influence, ou du moins pour la partager. Mais ce clergé, dont un des principaux membres

venoit d'être placé à la tête du ministère, trouva les philosophes moins généreux, ou plus constans dans leur plan qu'il ne l'avoit cru. Leurs premiers succès, au lieu de les désarmer, ne firent que les encourager. L'assemblée des notables fut le premier théâtre où se déployèrent avec énergie ces principes qui devoient régénérer la France. C'est-là que l'esprit, hardiment réformateur, fit l'essai de ses forces ; et dès-lors, notre nation dut voir ce qu'elle avoit à espérer, et la cour de Rome ce qu'elle avoit à craindre.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre cette assemblée et celle des états-généraux, la cour qui avoit déjà des alarmes pour elle-même, qui voyoit que la situation des finances étoit un des principaux objets sur lesquels elle alloit avoir à répondre, commença avec inquiétude l'examen des contributions de diverses natures qui pesoient sur le peuple. Celle qu'il payoit à la cour de Rome lui parut une de celles dont il falloit avant tout songer à le soulager. Depuis long-temps la philosophie, la religion même bien entendue, trouvoient ce tribut ridicule pour ceux qui le payoient, honteux pour celui qui le recevoit; eût-il été modique il n'en eût pas

moins mérité ces deux qualifications. Mais on se récrioit avec indignation sur l'énormité des sommes qui passoient chaque année de France à Rome. Bien des personnes étoient persuadées qu'elles s'élevoient à plusieurs millions; et elles auroient eu raison si les annates, c'est-à-dire le produit total du revenu d'une année, eussent été rigoureusement payées à chaque mutation des bénéfices consistoriaux. Mais d'abord, lors de la conclusion du concordat, chacun de ces bénéfices, dans un tarif annexé à ce traité, avoit été évalué fort au-dessous de sa véritable valeur; et ensuite le nouveau bénéficier obtenoit presque toujours une réduction considérable sur ce qu'il avoit à payer d'après ce tarif.

Le relevé suivant, fait dans les bureaux même de la daterie, prouvera jusqu'à quel point on étoit dans l'erreur à cet égard.

Depuis le premier janvier 1779 jusqu'à la fin de décembre 1788, les frais d'expédition de toute espèce, s'élevoient pour les Français à la somme de 700,369 écus romains, 80 bajoques environ...... 3,676,938 liv. 14 s.

Ils consistoient dans les articles suivans:

	écus rom.	baj:	
Pour les matières consistoriales, évêchés, abbayes, érections, unions......	446,002	90	
Pour les matières bénéficiales, bulles, provisions, vacances par décès, co-adjutoreries, résignations, brefs d'indult, sécularisations, habitations, dispenses d'âge.....	58,050	65	
Pour les dispenses de mariage........	177,928	55	
Pour les simples signatures, pensions, et provisions, par droit de prévention.	18,387	70	
Total.	700,369	80 b.	3,766,938 f. 14 s.
Ce qui faisoit par an, en prenant un moyen terme..			367,693 16 s.

L'année 1788, à la vérité, avoit été plus forte que les précédentes, parce que les mutations avoient été plus nombreuses. Elle auroit dû s'élever à 198,400 écus, que le cardinal de Bernis avoit fait réduire à 125,813, environ 660,518 fr. 5s.

Tels furent les résultats qui furent présentés au conseil de Louis XVI au mois de mars 1789.

Quoiqu'ils diminuassent beaucoup de l'idée qu'on s'étoit formée de ce tribut, la cour jugea qu'il devoit paroître encore bien onéreux sur-tout dans la situation critique où se trouvoient alors les finances; et voulut se donner le mérite de la suppression. Mais le cardinal de Bernis se fit l'avocat du saint-siége. Il représenta que c'étoit en vertu d'un concordat que se payoient ces modiques contributions; que dans ce genre les innovations étoient dangereuses; qu'il avoit constamment travaillé à obtenir le plus de diminution possible, etc.

L'idée n'avoit pas été conçue dans un accès de malveillance. On y renonça pour le moment, et la cour de Rome crut une partie de ses revenus sauvée. Mais quelles furent ses alarmes et celles de Bernis lui-même, lorsqu'on lut dans plusieurs cahiers, rédigés par les bailliages, de violentes sorties contre les *sommes énormes* que la France payoit pour les dispenses, pour les bulles, etc. Bernis entreprit de défendre cette cause, non pas seulement en théologien, mais en homme d'état. On ignore donc, mandoit-il à Versailles, que ces *sommes énormes* ne s'élèvent pas, année commune, à plus de 400 mille

livres; que l'importation de nos sucres, de nos cafés dans l'Etat Ecclésiastique, fait rentrer en France le quadruple de cette somme; que tout Rome s'habille de nos étoffes de Lyon; que si le saint-siége donnoit aux Anglais sur nous une préférence, que ceux-ci sollicitent et que l'humeur leur feroit accorder, nous perdrions plus que nous ne gagnerions à cette suppression.

Ces argumens pouvoient paroître plausibles à une cour qui devoit craindre de donner l'exemple des réformes. Ils parurent impuissans à une assemblée à qui le vœu de la nation les commandoit d'une manière impérieuse; et la contribution des annates fut un des premiers abus que proscrivirent les Etats-généraux.

A cette nouvelle, la consternation fut générale et profonde dans le chef-lieu de la catholicité. Bernis lui-même, le sage, le modéré, le philosophe Bernis, eut bien de la peine à se résigner à ce premier coup porté à son immense revenu. La seule suppression des annates lui enlevoit vingt à trente mille livres de rente. Celle des dîmes suivit de près, et lui fut encore plus fatale. La plus grande partie de son revenu de l'archevêché

d'Alby, de son prieuré de la Charité-sur-Loire et de ses deux autres abbayes étoit en dîmes. Il se plaint amèrement *d'un traitement si imprévu et si peu mérité*, disoit-il; il jouissoit assurément d'une brillante fortune, mais toute l'Europe savoit à quoi il l'employoit depuis vingt ans. Il est sur le bord de sa tombe; aura-t-il désormais de quoi vivre lui-même, après avoir fait vivre tant de monde?

Il commence à réformer sa maison.

Mais ces lamentations d'un seul individu, quelque recommandable qu'il fût d'ailleurs, se perdoient au milieu des cris qui partoient du saint-siége et de ses entours. Voilà donc, disoit-on de tous côtés, le concordat violé, les expéditionnaires ruinés, le pape encore plus maltraité par la France qu'il ne l'a été par Joseph II! Pie VI partageoit sans doute ces sentimens douloureux; mais il eut quelque temps la force d'en contenir l'explosion. Il étoit sur le point d'écrire au roi une lettre suppliante. Mais ce n'étoit pas de Louis XVI que venoient les coups qu'on lui portoit. Bernis lui conseille la résignation qui lui étoit si difficile à lui-même. Le pape se borne à ordonner des prières pu-

bliques pour les besoins de l'église. On pouvoit lui pardonner cette consolation. Mais son cœur oppressé en appeloit d'autres. Bernis, sur son invitation, se rend chez lui. Il le trouve affligé, sans foiblesse, plein de respect et de confiance dans l'assistance du ciel, dans le caractère religieux du roi de France. Les *Zelanti,* moins confians dans ces ressources, croient qu'il lui en reste de plus efficaces. Ils lui conseillent d'écrire un bref où la piété et l'érudition théologique se prêteront un secours réciproque, où il parlera le langage qui convient au chef de l'église. Il résiste à leur suggestion. Il se borne à écrire à Louis XVI, une lettre suppliante et paternelle, persuadé que l'assemblée nationale, déjà si redoutable, ne lui en saura pas mauvais gré. Elle produisit ce à quoi il devoit s'attendre. Il fut trop heureux qu'elle restât sans effet.

Quoique les mesures énergiques se succédassent avec rapidité, on conservoit cependant encore un reste de déférence pour le chef de l'église. On désiroit qu'il s'expliquât sur les réformes qui s'y étoient opérées. Il demande un second entretien au cardinal de Bernis. « Je me prêterai, lui dit-il, à la sup-

» pression des annates, pour ce qui me
» concerne personnellement ; mais je ne
» peux donner une réponse catégorique
» sans l'aveu des autres intéressés, les car-
» dinaux sur-tout, dont les propines sont
» fondées sur les revenus des annates ». Il consulte les trois cardinaux chefs d'ordres ; Albani pour celui des évêques, Borromée pour les prêtres, Altieri pour les vicaires. Ceux-ci voient bien que la résistance est inutile. Ils consentent à la suppression des annates, *mais sans éclat*, disent-ils, *sans dérogation aux traités.* On ne voit pas trop ce qu'ils espéroient sauver par cette clause. Bernis s'applaudit cependant de ce léger succès : ce fut le dernier. Il n'avoit plus que des revers à attendre pour le sacré collége et pour lui-même. Il essaie d'intercéder en faveur de ces expéditionnaires de la daterie et de la chancellerie, qui avoient acheté leurs offices, et qui nous étoient nécessaires tant qu'il existeroit des relations entre la France et le saint-siége. . . . . . .

Mais le coup le plus douloureux n'avoit pas encore été porté. Il le fut le 2 novembre 1789, lorsqu'un décret de l'assemblée nationale déclara biens nationaux, tous les biens

du clergé. Ce décret causa de l'indignation au sacré collége. Pie VI n'en fut que consterné. Il disoit à ses entours : *Je prévois de grands malheurs, mais je persisterai dans mon silence.* Le peu de sagesse qui lui restoit s'épuisoit à ces épreuves. Son secrétaire-d'état, Zelada, successeur de Buoncompagni, étoit d'un caractère fin et délié ; ses formes étoient douces et affables. Il eût convenu à la place qu'il occupoit dans des circonstances ordinaires. Sans énergie, sans véritable adresse, il étoit fort au-dessous d'elle à une époque aussi orageuse. Mais du moins l'influence de sa modération concourut à prévenir les imprudences que le pape eût pu faire, dès l'année 1789, et qu'il ne fit pas. Ils disoient l'un et l'autre, et leur conduite prouva qu'ils le sentoient alors, *qu'en rompant le silence dans ces temps d'agitation et de trouble, ils ne feroient qu'augmenter le mal.* Mais le pape rompra bientôt ce silence, et le mal qu'il espéroit prévenir s'en augmentera.

Il est vrai que les atteintes portées à ses immunités surannées se multiplioient. Avant la fin de cette année, déjà si fatale pour lui, le roi est invité, par un décret, à ne nom-

mer à aucun bénéfice jusqu'à ce que le plan général, relatif au clergé, ait été présenté. C'étoit mettre le comble aux chagrins du cardinal de Bernis. Aussi disoit-il douloureusement à cette occasion : *Voilà donc la protectorerie de France sans fonctions comme sans émolumens.* Il n'avoit jamais fait de mal à personne ; il étoit âgé et infirme. Il y auroit eu de la dureté à ne pas le plaindre ; mais le propre des grandes mesures dont il souffroit, est de frapper au hasard et sans acception des personnes.

Jusqu'alors, cependant, on n'avoit attaqué que l'autorité spirituelle du pape ; mais le moment est venu où une partie de ce qu'il appelle son *patrimoine*, va être envahie. Un député de Provence, Bouche, émet le premier vœu pour la réunion du comtat d'Avignon à la monarchie française.

Ce petit pays avoit été souvent un sujet de querelle entre les rois de France et les papes. La légitimité de son acquisition par le saint-siége, étoit restée problématique pour les historiens, incontestable pour les canonistes. Cette question, que le gouvernement français vouloit bien laisser indécise dans les temps de bienveillance, se décidoit par le fait dès

qu'il avoit à se plaindre du saint-siége. Deux fois dans un siècle, l'une sous Louis XIV, l'autre sous son successeur, le comtat avoit été occupé par la France. C'étoit un moyen facile qu'elle avoit pour châtier les Pontifes dont elle étoit mécontente. Lorsque Clément XIV parvint à la papauté, elle en étoit en possession depuis que Clément XIII avoit encouru sa disgrace par sa conduite ridiculement fanatique à l'égard du duc de Parme. Le bref tant attendu, qui supprimoit l'ordre des Jésuites fut, en 1774, le signal de la réconciliation. La restitution du comtat le suivit de près. Le saint-siége cessa cependant, dès-lors, d'en jouir aussi paisiblement que par le passé. Il éprouva des difficultés de la part des fermiers-généraux, qui voulurent y étendre le débit du sel. On lui contesta la jouissance de quelques péages. En détruisant l'ordre des Célestins en France, nous prétendîmes que cette suppression devoit s'étendre aussi à la ville d'Avignon ; et, au préalable, nous commençâmes par nous emparer des biens que ces religieux possédoient sur notre territoire. Ces petites chicanes étoient de grandes affaires pour le saint-siége, et sur-tout pour son vice-légat.

Elles préparoient les esprits à une révolution. On commença à voir, d'un œil impatient, un petit état enclavé dans un grand royaume, et, par sa position, servant souvent de repaire aux brigands et d'asyle à la contrebande. On examina plus attentivement à quels titres un prêtre étranger possédoit une propriété dans l'intérieur de la France; on éleva des doutes sur leur légitimité. Les habitans d'Avignon et du comtat Venaissin étoient dès-lors même partagés en deux partis. Les uns, et il faut en convenir, c'étoit le plus grand nombre, souffroient sans se plaindre un joug que les papes avoient presque toujours rendu léger. Ils se voyoient assimilés aux règnicoles sous tous les rapports avantageux; et comme sujets du pape, ils avoient des priviléges auxquels ne participoient pas les Français. Ils n'étoient point surchargés d'impôts. La foiblesse du gouvernement romain n'étoit pour eux que de la douceur. Les autres, au contraire, s'indignoient de servir les sujets d'un pontife; regrettoient de n'être pas tout-à-fait membres d'une nation qui, même sous la monarchie, jouoit un grand rôle. Ils avoient pour adhérens toutes les têtes énergiques,

tous ceux dont l'esprit philosophique savoit apprécier les usurpations et la domination des prêtres ; tous ceux dont l'esprit turbulent se plaît dans les nouveautés.

Telles étoient les dispositions du comtat lorsque le premier cri de la liberté se fit entendre en France. L'identité de mœurs et de langage, le voisinage, la multiplicité des relations produisirent ce qu'on devoit attendre. Les Comtadins furent bientôt à l'unisson du reste des Français. Dès le mois d'août 1789, ils eurent leurs gardes nationales. Bientôt après, des députés d'Avignon demandent la réunion de leur ville à la France. Ils n'exprimoient pas encore le vœu général ; mais dès-lors on dut prévoir le sort du Comtat. Dès qu'on y apprend la motion du député Bouche, l'administration nommée par le pape déclare qu'elle veut lui rester fidèle. Cependant le peuple s'assemble, et, sans secouer encore le joug du pontife, se donne une nouvelle constitution. Là, comme ailleurs, sa voix étoit impérieuse. Le vice-légat, pour conserver du moins une ombre d'autorité, veut que ce commencement de révolution paroisse son ouvrage. Il sanctionne la nouvelle constitution. Le saint-siége qui se croit

loin du danger est moins accommodant. Au mois d'avril 1790 arrive à Avignon un bref qui casse toutes les ordonnances extorquées au vice-légat, qui défend aux commissaires du pape de les publier. Dès-lors Avignon devint le théâtre des dissensions qui ont ensanglanté le beau pays dont cette ville est le chef-lieu. Leurs détails appartiennent à la révolution de France. Nous n'en dirons que ce qui a un rapport direct avec le pontificat de Pie VI.

Son bref avoit apporté à Avignon le signal de la discorde. Le vice-légat ne s'y croit plus en sûreté. Il se retire à Carpentras, et de là proteste contre tout ce qui s'est passé.

Cependant le parti français voit augmenter à vue d'œil le nombre de ses partisans; et le 26 octobre les neuf districts du comtat émettent le vœu unanime d'être réunis au département des Bouches-du-Rhône. Peu après le parti contraire prend le dessus pour quelque temps. La cour de Rome se bornoit à intriguer dans le comtat, et n'avoit pas voulu s'expliquer sur les changemens qui paroissoient désirés par le grand nombre. Ses partisans, se donnant pour interprètes de tout le comtat, lui envoient une députation pour

lui

lui annoncer que le vœu constant et général est d'adopter la constitution française, et pour le conjurer de rompre un silence dont la continuation amèneroit la rupture du pacte social; mais, ajoutent les députés, si le saint-père accepte les décrets de l'assemblée constituante de France, relativement à l'organisation civile du clergé, le comtat lui restera inviolablement attaché, et déclarera dès-lors *crime de lèze-société* toute usurpation de son territoire.

Pie VI étoit trop entiché des immunités du saint-siége, trop mal conseillé pour adopter un pareil *mezzo termine*. La haine des principes français étoit devenue un des dogmes du sacré collége. La conduite équivoque du pape et de son vice-légat affoiblit le parti opposé à la réunion. En révolution une première démarche hardie en entraîne bientôt une autre, sur-tout quand l'éloignement du pouvoir semble garantir l'impunité. L'assemblée du comtat déclare qu'elle cesse de regarder le vice-légat comme représentant du pape, défend sous peine de prévarication de s'adresser désormais à lui. Elle ne prononce cependant pas la scission absolue. Elle nomme trois conservateurs qui jurent fidélité *à la*

nation ; à la loi et au saint - siége.

Avignon, centre de l'insurrection, devance le reste du comtat dans la marche révolutionnaire. Elle célèbre le 7 février 1791, la fête de la fédération. L'archevêque et son clergé se refusent au serment civique. La commune déclare l'archevêque déchu de sa dignité, prive les chanoines de leurs prébendes. Enfin, vers le milieu de mars, les Avignonais enlèvent au pape sa souveraineté temporelle, et saisissent ses revenus. Carpentras résiste encore, et veut rester fidèle.

Mais le sort du comtat va être fixé définitivement. L'assemblée nationale s'en occupe dans le cours d'avril. Bouche prouve qu'il y a une pluralité de quatorze mille votes pour la réunion. Menou en prouve la légitimité par une discussion diplomatique. Elle est prononcée malgré l'érudition et la faconde de Maury. Mais elle ne s'opère pas sans les plus violens troubles qu'excitent les intrigues de la cour de Rome, et qui, pendant tout le reste de l'année 1790, font du malheureux comtat un théâtre d'horreurs.

On pense bien que la réunion du comtat d'Avignon à la France étoit représentée à Rome sous les plus odieuses couleurs. Mais

le saint-siége n'avoit pas attendu ce grief pour donner aux Français les marques de malveillance les plus caractérisées. La modération de Pie VI lui avoit trop coûté pour être durable. La crainte d'une révolution servit d'abord de prétexte à la persécution des Français. Dès qu'on étoit de cette nation et qu'on ne professoit pas des principes contraires à ceux qu'elle avoit adoptés, on étoit *patriote,* c'est-à-dire, dans le vocabulaire du gouvernement romain, digne d'être emprisonné, chassé, ou tout au moins rigoureusement surveillé. Ce gouvernement passoit successivement de l'audace à la frayeur, des mesures de despotisme aux momeries religieuses. Dans le courant d'août 1791 il fut alarmé d'un prétendu complot tramé par les malheureux qu'il avoit emprisonnés au château Saint-Ange. Il les fit sortir et conduire hors du territoire de l'Etat Ecclésiastique.

L'affaire de Cagliostro se trouvoit liée à ces soupçons et à ces persécutions. Après le honteux procès du collier, ce trop célèbre charlatan, avoit quitté la France, et après avoir parcouru l'Angleterre, la Hollande, la Suisse, il avoit traversé l'Italie, avoit passé quelque temps à Naples, et de là, étoit revenu à

Rome, où il avoit épousé Lorenzia Feliciani, qu'on a vue en France sous le nom de Serafine, partager ses intrigues, ses aventures et ses revers. Il paroît qu'elle fut la cause immédiate de son arrestation. Cagliostro la traitoit avec beaucoup de dureté. Elle parvint à échapper à sa tyrannie ; et comme son mari, ennemi de tout autre culte que celui des êtres fantastiques qu'il faisoit adorer aux sots, l'avoit empêchée de professer sa religion, le premier usage qu'elle fit de sa liberté fut d'aller se confesser. Elle révéla à son confesseur toutes les pratiques dangereuses dont elle étoit, malgré elle, la confidente et la complice, et le pria de les dénoncer à l'autorité. C'étoit d'après cette dénonciation que Cagliostro avoit été arrêté le 28 décembre 1789, et enfermé dans les cachots de l'Inquisition. On trouva chez lui peu d'argent ; mais des bijoux, des habits riches, et entr'autres des vêtemens turcs. Jusques-là il n'y avoit rien qui pût le faire traiter rigoureusement; mais bientôt on découvrit dans plusieurs maisons de Rome qu'il avoit louées, des preuves écrites d'un complot qu'il avoit formé contre Rome, contre l'Etat Ecclésiastique et contre le pape lui-même. L'examen prolongé de sa

çause fit soupçonner qu'il étoit partisan des *principes français*. Sa procédure fut longue, secrète, et donna lieu à beaucoup de conjectures; enfin, le 16 avril 1791, il fut jugé et condamné à une prison perpétuelle. Sa femme qui, pour prix de sa délation, avoit été arrêtée en même-temps que lui, fut enfermée dans un couvent. Il fut un instant question de le livrer au supplice; mais il eût fallu pour cela faire suivre en entier son procès par le saint-office, et le juger pour crime de *sorcellerie*. C'eût été joindre le ridicule à l'horreur. On craignit de fournir cette arme de plus à la philosophie, qui combattoit déjà avec tant d'avantage. Il fut transféré au château de Saint-Léon dans le duché d'Urbin. On fut quelque temps sans connoître les véritables torts qu'on lui faisoit expier. Cependant son procès fut après coup publié par extraits. Le saint-père permit cette exception à la règle qui vouloit que de pareilles procédures restassent ensevelies dans le plus profond secret. La publication de ce procès apprit aux curieux que les *grands crimes* de Cagliostro étoient d'être initié, de prétendre du moins l'être, dans les mystères de la maçonnerie égyptienne, dans ceux de la secte

des Illuminés. C'étoit pour ce saint-siége ignorant et fanatique, tenir de près aux principes redoutés à-la-fois par l'autorité despotique et par l'orthodoxie.

Malgré tous ses efforts, ils faisoient des progrès rapides. Ils franchissoient même les limites de la France. Au commencement de 1791, il parut à Venise un traité philosophique sur l'interdit. On y parodioit ainsi un passage de l'évangile. « *En vérité, en vérité, je vous le dis, le règne de la raison arrive, et les foudres du Vatican ne prévaudront pas contr'elle.*

CHAPITRE XXVI.

Griefs de la France contre le Saint-Siége.

Pie VI persistoit cependant encore dans l'impassibilité qu'il avoit professée depuis le commencement de nos troubles. Elle ne plaisoit pas à la plupart des membres du sacré collége. Ils conseillèrent au saint-père ce qu'ils appeloient *de la fermeté.* Ils espéroient amener ainsi un schisme en France, et sauver du moins dans ce pays une partie des immunités de l'église. Un schisme supposoit des serviteurs fidèles, opposés à des enfans rebelles. Ne valoit-il pas mieux diviser la famille que la perdre toute entière? C'étoit, après tout, ordonner l'amputation de quelques membres gangrenés pour conserver le tronc. Les *pieux* Romains comptoient à la même époque sur un autre succès, et intriguoient en France pour se le procurer. Ils espéroient que le roi donneroit un exemple imposant aux orthodoxes, en refusant de recevoir la communion des mains *sacriléges* d'un *in-*

fame assermenté. Telles étoient leurs charitables expressions. Mais Louis XVI n'étoit pas encore entièrement égaré par ses conseillers. Il refusa ce triomphe au sacré collége.

Bientôt après, on eut à Rome un nouveau sujet d'affliction. Un de ces *infames* assermentés, le nouvel évêque de Paris, Gobel, fait paroître un mandement dans lequel, pour tranquilliser, disoit-il, les consciences de ses ouailles, il citoit une liste de saints évêques qui tous avoient été élus par le peuple. Le pape fut dès-lors sensiblement alarmé. Il disoit douloureusement : *Je le prévois, la France va m'échapper.* C'étoit pour prévenir ce malheur, qu'il imagina de châtier ces prélats réfractaires qui avoient donné l'exemple de la révolte contre le saint-siége. On reçut à Paris, vers la fin d'avril, un bref signé Pie VI, et plus bas l'abbé Royou, dans lequel l'ancien évêque d'Autun étoit suspendu de ses fonctions, et excommunié *au bout de quarante jours*, s'il ne revenoit point à résipiscence. On a prétendu qu'on avoit célébré à Rome un *Auto-dafe* où son effigie avoit figuré, revêtue d'un sanbenito; mais c'est un conte inventé par quelque plaisant qui a voulu faire un pendant à ce qui

s'étoit réellement passé à Paris, où l'effigie du pape, décorée de tous ses habits pontificaux, avoit été brûlée par le peuple, ivre d'un fanatisme un peu différent de celui de ses ancêtres.

Le saint-siége étoit occupé de plus graves facéties. Il n'étoit presque plus question de la constitution civile du clergé, qu'il s'occupoit encore avec zèle de la guérison de cette plaie faite à l'église romaine.

Dans le courant de mai, il fut établi une nouvelle congrégation de treize cardinaux et de cinq prélats, qui s'occupa de la rédaction d'un bref consolateur pour les évêques, curés, vicaires, qui avoient eu le *saint* courage de ne pas prêter le serment constitutionnel.

Sur ces entrefaites, le courrier de Turin apporte la nouvelle de la fuite de Louis XVI. Ce fut un sujet d'exaltation pour le saint-siége. On prépare des fêtes pour célébrer ce grand événement. Une foule de Français partent de Rome pour se mettre sous les drapeaux de leur roi, rendu à la liberté. Pie VI expédie au nonce Pacca, qui résidoit à Bruxelles, un bref plein d'onction, dans lequel il félicite Louis XVI de sa délivrance, et il le recommande à la protection du ciel, lui souhaite

un retour prompt, paisible et triomphant dans son royaume. La populace de Rome, dans un accès d'enthousiasme, se porte à l'hôtel qu'habitoit mesdames de France et fait retentir les airs des cris répétés de *viva il re di Francia!* Les prêtres alloient vociférant de rues en rues des prières pour le roi *liberato delle mane de i manigoldi.* Le cardinal de Bernis lui-même, oubliant son âge et son caractère, se livre aux démonstrations d'une joie puérile.

Ce délire fit bientôt place à de vifs regrets et même à des accès de repentir. On sentit qu'on avoit provoqué des vengeances auxquelles on n'échapperoit pas; et cependant, loin de rien faire pour désarmer la nation française, dont le triomphe ne devoit plus paroître équivoque, on la brave, on travaille à enfanter un schisme dans son sein, on proscrit tous ceux qui concourent à sa révolution.

L'archevêque de Sens, que Pie VI avoit créé cardinal, étoit devenu un des principaux objets de son animosité. Pie VI avoit exigé qu'il révoquât son adhésion à la constitution civile du clergé, ou qu'il renonçât à sa dignité. Lomenie lui avoit répondu avec un courage qui n'étoit pas dans son caractère, mais que

lui commandoient les circonstances. « Votre sainteté ne me laisse d'autre alternative que d'être traître à ma patrie ou de remettre le chapeau. Il ne m'est pas possible de balancer et je le renvoie à votre sainteté ». Mais une restitution volontaire n'étoit pas, aux yeux du sacré collége, une punition ; et c'étoit une punition qu'avoit mérité ce collégue réfractaire. Le pape crut donc devoir tenir un consistoire secret vers la fin de septembre 1791, et rayer Lomenie de la liste des cardinaux. Dans l'allocution qu'il tint à cette occasion, il s'exprima avec beaucoup d'amertume sur les principes français.

Le gouvernement romain appeloit ainsi les orages qui devoient fondre sur sa tête ; et sa terreur croissoit en proportion de son aversion pour la France, qui fut portée au comble, lorsqu'enfin la réunion du comtat fut prononcée le 8 octobre. Dès-lors ce gouvernement ne mit plus de bornes ni dans les expressions de sa haine, ni dans ses mesures vexatoires, auxquelles le soin de sa sûreté servoit de prétexte. Il fait ériger de nuit des potences à plusieurs portes, et particulièrement à celle du président de l'annone, que les murmures du peuple mena-

çoient. Il déploie la surveillance la plus oppressive à l'égard des étrangers. Il ordonne aux aubergistes de lui donner la liste de tous ceux qu'ils logeoient chez eux ; aux gouverneurs de places frontières de n'en pas laisser entrer qui ne soient porteurs d'un ordre exprès du saint-siége. Il ne rêve plus que séditions ; et en quelques endroits, comme à Orvieto, à Civita-Vecchia, ses rêves sont sur le point de devenir des réalités. Le cri redoutable de *vive la liberté* s'y fait entendre ; et des sbires sont envoyés pour dissiper les factieux. Un certain Octave Capelli est accusé d'incrédulité. Le saint-office, qui dans les temps ordinaires est beaucoup plus modéré à Rome qu'en aucune autre partie de la catholicité, crut que les circonstances lui commandoient d'être sévère, au risque d'être odieux et ridicule. Capelli, comme *visionnaire, charlatan, franc-maçon* et *suspect d'hérésie*, est condamné à sept ans de prison. Peu après, un moine Ragusain, considéré à Rome, et qui même étoit en liaison avec le doyen du sacré collége, est arrêté tout-à-coup par le redoutable tribunal : ses crimes sont d'être *franc-maçon* et initié aux mêmes mystères que Cagliostro.

La cour de Rome accumula cette année 1791 et la suivante les preuves de sa frayeur et celle de ses préventions contre la révolution française. Mesdames, tantes de Louis XVI, étoient venues chercher à Rome un asile contre les persécutions auxquelles leur famille et leur religion étoient en proie. Elles y furent accueillies, moins encore comme princesses que comme victimes. Le cardinal de Bernis les reçut dans son hôtel, et chercha par ses prévénances respectueuses à les consoler de la perte de tant d'hommages qu'elles ne trouvoient plus à la cour de leur neveu. Le pape chagea la princesse de Santa-Croce de les accompagner partout.

Elles furent suivies de près par ce courageux mais impuissant champion des immunités romaines, par l'abbé Maury, qui venoit chercher à Rome le prix de ses efforts, le dédommagement de sa *glorieuse défaite*. Pie VI ne l'eût pas mieux traité à la suite d'une victoire. Il lui avoit fait offrir un appartement au Vatican. Le modeste abbé se contenta d'un logement chez le cardinal secrétaire d'état.

A peine arrivé à Rome, il est nommé

archevêque de Thèbes. On lui destine une mission importante ; on lui alloue un traitement de soixante mille écus romains. Il ordonne de brillantes livrées ; il prépare le déploiement d'un grand luxe pour représenter dignement *le serviteur des serviteurs de Dieu*. Le premier mai, sa mission est déclarée. Il va se rendre comme nonce à la diète de Francfort. Il est sacré archevêque de Nicée dans l'église de Saint-Pierre, en présence de Mesdames, par le cardinal Zelada lui-même, assisté par deux évêques français, réfractaires et fugitifs comme lui, ceux de Vence et de Perpignan. Le choix d'un pareil nonce surprend et indigne tous ces fiers prélats romains qui se voient préférer un prêtre étranger, connu seulement par quelques talens inutiles ; mais le pape l'a voulu. Maury va partir pour Francfort. Il obtiendra certainement la restitution du Comtat ; car il l'a promis.

C'étoit l'époque où la guerre venoit d'éclater entre la France et les puissances coalisées. Pie VI non content de les seconder de ses vœux, parut se préparer aussi à entrer en lice. Il fait la revue de ses troupes, aussi formidables par le nombre que par la bravoure. Faisons-la avec lui.

Le souverain pontife avoit alors une compagnie de cent Suisses et une de Halbardiers; deux compagnies, l'une de Chevau-légers, l'autre de Cuirassiers; chacune de deux cens hommes assez mal montés; les Gardes de la ville, formant un régiment de deux cens hommes; connu sous le nom de *Rouges*, la garnison du château Saint-Ange d'environ cent hommes; un bataillon de Corses; les garnisons de Civita-Vecchia et d'Ancône, qui comprenoient environ trois mille hommes. Total des totaux, cinq mille hommes.

C'est avec le fond de cette armée que la cour de Rome commence ses préparatifs militaires, qu'elle conçoit le projet de former un cordon qui s'étendra de l'une à l'autre mer. En effet, elle fait transporter des troupes et des canons; elle augmente la garnison du château Saint-Ange; elle envoie son trésorier à Civita-Vecchia pour effectuer les armemens. Elle veut que cette place soit mise en état de soutenir un siége. Elle nomme même un généralissime. Mais comment le trouver dans l'Etat Ecclésiastique? Il faut qu'elle en emprunte aux puissances qui combattent l'ennemi commun.

C'est d'abord Capranica, qui avoit été quelque temps au service du roi de Sardaigne. Bientôt après, c'est au baron de Marwitz, officier prussien. Ce ne sera pas le dernier.

Les mesures politiques viennent à l'appui des mesures militaires. Il se tient une congrégation secrète chez le cardinal Gerdyl. On doit y aviser à de grands moyens. Quelle détermination décisive va être prise? Celle de proposer un jubilé pour écarter les maux qui menacent l'église romaine.

De pareilles hostilités auroient pu être dédaignées. Le gouvernement français veut bien y faire attention. En rendant compte à la nation, dans le courant de juillet, des dispositions des puissances de l'Europe, il lui annonce que la cour de Rome aussi est devenue ennemie irréconciliable de la France; qu'elle a fait les plus vives réclamations contre l'occupation d'Avignon; que pour les faire appuyer elle s'est adressée à toutes les puissances, et même à la Russie; qu'elle n'a voulu recevoir aucun agent diplomatique sous un titre quelconque; que la France peut déjà se considérer comme en rupture déclarée avec elle.

Mais le saint-siége croit sans doute pou-

voir,

voir, à l'abri de sa foiblesse, braver impunément une puissance qui déjà se montroit formidable. L'insolent manifeste du duc de Brunswick paroît. Il est accueilli à Rome avec enthousiasme. Il est traduit en italien et répandu avec profusion. On le croit le signal de l'anéantissement de la *nation impie*. Les persécutions redoublent contre ses individus. Le gouvernement français dédaigne encore ces outrages. Il est occupé de plus grands intérêts. Il vient de prendre la forme républicaine, et va devenir encore plus redoutable.

C'est vers cette époque qu'il parut dans le public une lettre adressée par un anonyme à Pie VI. Ce pontife y étoit traité avec une extrême sévérité. On y faisoit avec amertume l'énumération de ses défauts et de ses fautes; on y retraçoit les principaux traits de son règne. On jugera par le passage suivant du style de cette lettre, qui est plutôt un monument d'une éloquente indignation qu'un monument historique. — Vous concourez, lui disoit-on, par des contributions, à la croisade des ennemis de la France. Le desséchement des marais Pontins qui auroit pu vous couvrir de gloire vous couvre d'op-

probre, parce qu'il n'est qu'un vrai brigandage, puisque vous avez usurpé ce vaste terrain et que vous en avez fait une principauté pour votre neveu, auquel vous avez donné *per fas et nefas*, un état qui égale à l'opulence de quelques souverains. N'éticz-vous pas déjà trop coupable d'avoir ruiné votre peuple, soit par les sommes immenses que vous avez si mal employées à la maussade construction d'une sacristie, qui ne sera jamais qu'un monument de votre *fatuité* et de votre mauvais goût, soit par l'émission si fréquente de cédules, par lesquelles vous avez triplé les dettes de l'Etat. — Plus bas, l'anonyme lui reprochoit d'avoir pris pour modèle ces papes fanatiques qui avoient élevé leur trône sur la sottise et l'ignorance, au lieu du sage Benoît XIV qui évitoit par-dessus tout les querelles théologiques. — Il vous étoit réservé, saint-père, de renverser ce trône de la sottise où les *vices les plus honteux* vous ont placé, et sur lequel vous n'avez montré que de la *fatuité*, de l'*ignorance*, de *la présomption*, et le *népotisme le plus avide*.— Quelle imprudence à vous, saint-père, d'oser vous ériger en défenseur de la religion et de la morale, lorsque tous les actes de votre vie

privée et publique prouvent *votre athéïsme et votre immoralité*, etc. On finissoit par lui conseiller d'abdiquer et par lui dicter le langage qu'il devoit tenir à l'univers catholique, en désavouant *toutes les sottises* auxquelles il avoit prêté son autorité.

Cette violente diatribe ne produisit pas à Rome l'effet qu'on en avoit attendu. La malveillance même y trouva des exagérations. On ne vit dans son auteur qu'un de ces éloquens impies qui avoient juré le renversement *du trône et de l'autel*; et elle fournit de nouveaux argumens aux ennemis de la révolution française. Tant il est vrai qu'on manque son but en le dépassant.

Peu de temps après, le conseil exécutif provisoire en approcha bien davantage, en tenant au pontife un langage vigoureux, qui ne contrastoit ni avec l'urbanité française, ni avec la vérité. Il reçut au commencement de décembre, une lettre qui portoit en tête: *Le conseil exécutif de la république française, au prince évêque de Rome.* On lui demandoit très-énergiquement l'élargissement de plusieurs français arbitrairement détenus à Rome. « Pontife de l'église ro-
» maine, lui disoit-on, prince *encore* d'un

» état prêt à vous échapper! connoissez les
» maximes de la république française. Trop
» juste pour avoir rien à taire, même en
» diplomatie; trop puissante pour recourir
» aux menaces, mais trop fière pour dissi-
» muler un outrage, elle est prête à le punir
» si des réclamations paisibles demeuroient
» sans effet. »

Mais il avoit à quelques égards prévenu ces réclamations. Avant même qu'elles lui parvinssent, il avoit fait mettre en liberté plusieurs artistes français, entr'autres Chinard, sculpteur habile, et Ratel. Dès le 13 novembre ils étoient sortis en recouvrant tous leurs effets, et jusqu'à leur cocarde nationale. Mais il nous restoit bien d'autres griefs contre la cour de Rome. Quelques sous-officiers nés français, qui étoient à son service, furent tondus, dégradés, envoyés aux galères, *pour avoir parlé favorablement de leur pays.* Le cardinal d'Yorck, évêque de Frascati, venoit de défendre aux aubergistes de son diocèse de loger aucun Français. La prédication, la confession, tout étoit employé pour échauffer le peuple contre eux. Le despotisme aveuglé par la frayeur et la rage, joignoit, comme il arrive souvent, le ridicule à l'atroce. Le

pape fait venir à Rome des miliciens pour y remplacer la garnison ordinaire. Ces miliciens encore plus grotesques dans leur tournure que les troupes réglées du pape, prêtèrent à rire. Ordre sévère du saint-siége de les regarder comme de véritables soldats, sous peine d'une punition corporelle. Quelques plaisans ne s'en étant pas moins égayés aux dépens des miliciens romains, expièrent par des coups de verge leur gaîté prohibée.

Les recrutemens continuoient cependant avec activité, et vers la fin de décembre 1792, le pape publia que, quoiqu'il n'eût à craindre aucune hostilité, et quoiqu'il voulût se maintenir dans une parfaite neutralité, il devoit cependant pourvoir à la sûreté de ses côtes, et faire lever dans ses diverses provinces, des troupes pour la garde de sa capitale.

Il ne perdoit pas de vue la nécessité d'avoir un chef pour cette armée qui se formoit à sa voix. Plusieurs avoient déjà été proposés. On s'arrêta pour quelque temps à un général autrichien nommé Caprara, qui après avoir vu ces héros qu'il devoit mener à la gloire, disoit sans détour, *qu'au premier coup de fusil*

ils s'enfuiroient tous et le laisseroient en tête-à-tête avec l'ennemi.

Tel étoit l'état des choses et la disposition des esprits, lorsqu'un incident, plus étrange qu'imprévu, vint précipiter un dénouement que tout tendoit à accélérer.

Depuis quelque temps les Français résidans à Rome avoient pu juger, par plusieurs indices, qu'il y étoit question de les envelopper dans une proscription générale ; et le moindre reproche qu'on puisse faire au gouvernement romain, c'est de n'avoir pas redoublé de vigilance pour faire avorter cet horrible complot. Nous n'avions alors à Rome aucun agent avoué. Notre ministre à Naples y envoya un des secrétaires de sa légation, Basseville, pour y plaider la cause de ses compatriotes opprimés. Basseville avoit obtenu du secrétaire d'état des paroles tout-à-fait rassurantes. Le pape lui-même avoit ajouté à leur sécurité par quelques-unes de ces phrases qui semblent échapper à la franchise. Ils alloient se rendre à un de leurs rassemblemens, lorsqu'ils apprirent le malheur arrivé à notre vaisseau amiral après l'expédition de Naples. Ils se cotisent pour concourir à le faire réparer. Tel étoit l'objet de

leurs deux premières assemblées dans le palais de l'académie. Ils devoient se réunir une troisième fois pour aviser aux moyens de substituer aux anciennes armoiries qui décoroient ce palais, celles de la république. Mais le peuple égaré sur l'objet de ce rassemblement, s'étoit porté en fureur à l'académie, et y avoit devancé les artistes. Basseville, et Flotte, major de l'escadre de Naples, avoient les premiers présenté aux yeux des Romains la cocarde tricolore. Ils en étoient parés, lorsque ce jour-là même ils avoient été rendre visite au secrétaire d'état, qui leur avoit dit : *La cocarde n'est plus un signe défendu aux Français dans Rome.*

En attendant l'heure du rendez-vous, ces deux français se promenoient en voiture. Basseville avoit avec lui sa femme et son enfant. Leur voiture parcouroit lentement *il Corso*, une des rues les plus larges et les plus fréquentées de Rome. Le gouvernement romain a prétendu que l'étalage affecté de la cocarde tricolore, avoit irrité le peuple. C'étoit bien plutôt lui-même qui l'avoit excité aux violences, par tant de démarches marquées au coin de la haine pour tout ce qui tenoit à la France. Quoi qu'il en

soit, les Français se voient tout-à-coup assaillir de huées, de coups de pierres et de coups de fusils. Basseville fait retourner sa voiture chez lui, s'en élance, s'oppose aux efforts que fait le major Flotte pour le défendre, lorsqu'il se sent percé d'un coup de baïonnette. La soldatesque effrénée le traîne mourant au corps-de-garde voisin, et semble avoir donné le signal d'un massacre général. Des hommes affamés de carnage, couroient les rues en criant : *Vive le pape, vive la Sainte-Foi ! Vive Saint-Barthélemy ! meurent tous les Français !*

Dans le même temps, les élèves-pensionnaires de l'académie en parcouroient, éperdus, les appartemens, et se voyoient menacés d'être massacrés au milieu des chef-d'œuvres des arts.

Plusieurs faits inculpent gravement le gouvernement romain. Quelques récits, au moins suspects, tendent à l'excuser, en mettant les provocations du côté des Français. Si nous voulions devancer la décision de l'histoire, à laquelle seule il appartient de prononcer, dans le silence des passions, entre ces assertions contradictoires, nous dirions que Rome, alors remplie de mécontens de diverses classes, qui devoient détester la révolution

française et qui étoient fidèles à cette obligation, que Rome, dis-je, devoit renfermer, sinon beaucoup de complices, du moins beaucoup de confidens de l'horrible complot dont le malheureux Basseville seul est tombé la victime; que le gouvernement lui-même ne pouvoit l'ignorer; et que ne l'ayant pas empêché, il peut, sans prévention, être au moins accusé de connivence, et que ce soupçon doit être confirmé par le style de l'édit du pape qui, trois jours après, au lieu de désavouer de la manière la plus éclatante et de ce ton hypocritement douloureux qui ne devoit rien coûter à la duplicité italienne, se borne à dire, par l'organe de son secrétaire-d'état Zelada, « Qu'il a été sensible aux témoignages que le peuple de Rome lui a donnés ces jours passés, de son attachement à la religion et de son amour pour la personne de sa sainteté; mais que le saint-père a été *affligé* de voir que ce même peuple, au milieu des émotions auxquelles il s'étoit livré pour peindre ses sentimens, se fût laissé emporter *à quelques excès qui avoient troublé la tranquillité publique*, excès indignes d'une nation qui doit se faire gloire d'être élevée dans de bons

préceptes et nourrie d'une morale dont toutes les maximes recommandent la paix, la douceur et la charité envers le prochain ». Plus bas, sa sainteté ordonne à ses sujets de se tenir, à l'avenir, *dans une situation plus calme*; qu'ils évitent toute espèce de tumulte ou d'attroupement, *qu'ils n'endommagent aucun hôtel, aucune boutique*, et qu'ils n'*insultent* nulle part aux personnes, n'importe leur origine, leur nation, non plus qu'à ce qui peut leur appartenir..., etc.

Et c'est avec ces expressions bénignes et doucereuses que la cour de Rome désapprouve un horrible attentat commis contre un agent français, que son principal ministre avoit reçu quelques heures auparavant ! Etoit-ce ainsi qu'elle espéroit désarmer la redoutable république qui, à cette époque, tenoit tête à une grande partie de l'Europe, et menaçoit déjà les trônes les plus solidement affermis?

S'il y a quelque chose de plus étonnant que la froide impassibilité du saint-siége dans une pareille circonstance, c'est la patience du gouvernement français, qui voulut bien se contenter alors d'un si froid désaveu, et dont le ressentiment fut désarmé

par quelques légers témoignages de repentir.

Mais l'indignation dont tout français, dont tout observateur impartial, s'il en étoit alors, dut être pénétré, est du moins énergiquement exprimée dans une lettre anonyme, adressée de Florence, le 25 janvier, au cardinal Zelada. C'est là qu'on apprend que cette éminence réputée si douce, si conciliante, étoit assise auprès du pape, dans ce moment de crise où les têtes de tous les Français sembloient menacées, et l'entretenoit tranquillement des détails successifs de l'horrible scène qui se jouoit dans les rues de Rome. Ah! M. le cardinal Zelada, qu'est devenue cette réputation de sagesse, d'habileté, d'humanité dont vous étiez en possession depuis plus de vingt ans, qui vous faisoit chérir des ministres de France et d'Espagne, rechercher par tous les étrangers, considérer dans toute l'Europe ! Quoi! vous nous réduisez à ranger cette brillante réputation parmi les usurpations de la cour de Rome et à ne plus voir en vous, au lieu d'un ministre habile qu'on se plaisoit à vous croire, qu'un mal-adroit hypocrite qui inspire presqu'autant de pitié que d'aversion !

Ce qui explique, au reste, la tranquillité

du gouvernement Romain, après un événement dont les suites auroient pu le renverser en un instant, c'est que le nôtre, quoiqu'après des succès glorieux, pouvoit encore paroître dans une situation équivoque; c'est que le saint-siége avoit pour rempart, contre notre ressentiment, une grande partie de cette Italie qu'on croyoit encore inaccessible à nos armes; c'est que sur-tout il étoit entouré de perfides conseillers qui, faisant épouser au ciel leurs intérêts purement mondains, ne parloient que de *vengeances célestes* auxquelles ne pouvoit échapper la nation *impie*, *sacrilége*, *régicide*.

Le saint-père ne comptoit cependant pas assez aveuglément sur ces grands motifs de sécurité pour ne pas prendre d'autres précautions. Il oublie ses griefs contre la cour de Naples, et concerta avec elle des mesures de défense; il visite les arsenaux et sa banque du mont-de-piété, pour apprécier les se-secours qu'il peut attendre de ces deux grands nerfs de la guerre, le fer et l'or. Hélas! ils étoient bien foibles l'un et l'autre. Point de canons dans les arsenaux; peu d'or dans les coffres. Mais sa principale ressource étoit

le fanatisme du peuple Romain; et il n'épargnoit rien pour en tirer parti. Il intriguoit alors dans tous les cabinets d'Italie; et mettant de côté les scrupules de l'intolérance, il s'entendoit avec celui de Saint-James, *contre l'ennemi commun de la tranquillité de l'Europe*. Ces deux cours de Rome et de Londres sembloient avoir distribué entr'elles le ciel et la terre; l'une s'être réservé les ressorts religieux, l'autre les ressorts politiques.

Le saint-siége remplissoit de son mieux son double rôle de prince temporel et de pontife; et prévoyant que la vengeance de la France ne pouvoit qu'être tout au plus retardée, rassembloit par des proclamations énergiques tous ses moyens de défense. « Au son de la cloche, y disoit-il, qui annoncera une invasion, que tous les hommes courent aux armes; qu'ils fassent rentrer dans l'intérieur des terres les bestiaux, les fourrages; qu'ils mettent le feu à tout le reste, *et tâchent de faire périr par tous les moyens possibles un ennemi sans loi et sans pitié* ». — Et c'étoit ainsi que s'exprimoit le père des fidèles, le vicaire d'un dieu de miséricordes! Il se contentoit au reste d'exhorter et d'inviter, parce qu'il étoit,

disoit-il, persuadé que tous ses sujets, aussi bons catholiques que bons citoyens, se feroient un devoir de combattre *des barbares qui ont juré de renverser, par-tout où ils pénétreront, le trône et les autels.* Il promettoit ensuite des dédommagemens pour les pertes, des récompenses pour les belles actions, et sur-tout une entière amnistie aux criminels *qui viendront réparer leurs fautes en combattant pour l'état et pour la religion.* Il n'exceptoit de cette levée en masse, provoquée au nom du ciel et de la terre, que les sexagénaires, les enfans au-dessous de seize ans, les infirmes et tous les ecclésiastiques dont les fonctions sont *de lever les mains sur la montagne tandis que les fidèles combattent dans la plaine.*

Cette singulière proclamation eût suffi seule pour justifier les mesures qu'on a fini par prendre contre la cour de Rome, et même contre l'église catholique. Comment reconnoître plus long-temps comme dominante dans un état, une religion dont le souverain pontife, son livre sacré à la main, ose dire à l'univers, qu'il faut faire périr son ennemi *par tous les moyens possibles*; encourage aux crimes par la facilité de l'expia-

tion, en absolvant les criminels qui viendront *combattre pour l'état et pour la religion*; et consacre la fainéantise des prêtres en les destinant à rester spectateurs impassibles des combats auxquels ils excitent, et qu'on livre pour eux. Dans le siècle des croisades, dans celui de la ligue, le fanatisme avoit-il parlé un langage plus absurde et plus intolérant!

L'empereur étoit aussi un des principaux appuis de Pie VI, qui en recevoit des conseils, des éloges et des encouragemens, qui voyoit avec une pieuse tranquillité les flottes anglaise et espagnole garantir l'Italie d'une invasion. Mais les succès de la coalition n'étoient ni continus ni universels. L'armée piémontaise avoit éprouvé des échecs. La France étoit encore à ménager. Le pontife loin de la braver, fit rendre vers la fin de juin une tartane française qui avoit été prise par un de ses gardes-côtes, et amenée à Civita-Vecchia. *Il n'étoit point*, disoit-il, *en guerre avec la France.* Comment qualifierons-nous ce pontife qui ose *dire qu'il n'est pas en guerre contre la France*, et qui invite à détruire tous les Français par *tous les moyens possibles*, qui va dans toutes les cours de

l'Europe leur susciter des ennemis! Mais ce qui, plus que la crainte salutaire de la France, le rendoit encore circonspect, c'étoit la foiblesse de ses moyens. Il en acquéroit tous les jours la conviction. Vers la fin de 1793, les impôts étoient onéreux et mal payés, les vivres étoient rares et chers; le peuple murmuroit hautement de les voir embarqués et destinés à approvisionner les escadres des puissances coalisées. Deux mois après on fut forcé de recourir à un moyen qui eût paru plus que hardi dans tout autre temps. Le nouveau trésorier Laporta, qui avoit remplacé le dilapidateur Ruffo, fit mettre en réquisition l'argenterie des églises, pour la consacrer à une fabrication de dix millions de petite monnoie, qu'on devoit employer à rembourser les cédules. Pie VI, pour manifester son zèle, se saisissoit de toutes les circonstances. Les premiers mois de 1794 sembloient favoriser les armes autrichiennes. L'empereur avoit imaginé de se mettre, au moins pour quelque temps, à la tête de son armée. Pie VI crut que ce beau dévouement méritoit un encouragement et même une récompense. Il envoie à François II une médaille d'or, représentant Saint-Pierre et Saint-

Paul

Paul, et enchâssée dans un reliquaire. Combattez, lui écrivoit-il en même-temps, *combattez au nom de ces deux vaillans soldats du Christ.* L'exhortation arriva probablement après la retraite précipitée de l'empereur. Elle fut désapprouvée même à Rome. Mais le saint-siége étoit en possession de se donner tour-à-tour des ridicules et des torts; il ne cessera que le jour de sa chûte.

Le reste de l'année 1794 fut partagé entre les moyens d'avoir du numéraire et les moyens de fanatiser le peuple; les uns lui étoient moins faciles que les autres. Pour faire face à ses préparatifs militaires il falloit un surcroît de dépense et une augmentation de taxes. Le peuple romain, au lieu de se soulever contre les Français, pensa se soulever contre son propre gouvernement, et lorsque cette année 1794 finissoit, il vouloit mettre le feu au palais du duc de Braschi, dont les richesses excitoient l'indignation au milieu de la détresse générale.

CHAPITRE XXVII.

EMBARRAS ET INCONSÉQUENCES DU SAINT-SIÉGE.

PLUSIEURS circonstances concouroient alors à irriter le peuple romain. Le pape avoit cru devoir, depuis trois ans, défendre les divertissemens du carnaval, à cause des calamités de l'église. Le peuple seul souffroit de cette prohibition. Les nobles seuls s'amusoient ; et pour eux la loi étoit muette. Les impatiens habitans de *Transtevère* et de la porte *del Popolo*, choqués de ce privilége exclusif, veulent se divertir aussi. Le jeudi gras (de l'année 1795) ils courent les rues en masque. Le lundi suivant, des patrouilles veulent réprimer, par la violence, ces élans de gaîté grossière, mais innocente. Il en résulte une révolte ouverte, dans laquelle les stylets, les couteaux, viennent à l'appui des coups de pierre. Le palais Borghèse est assiégé; quelques poignées de monnoies dissipent les assiégeans. Le duc de Braschi court le

même danger. Sa femme, malade au lit, pense mourir de frayeur. Les palais Piombino et Chigi sont préservés par des barricades. Les simples particuliers souffrent seuls de cette émeute. On les pille, on les rançonne. La terreur est générale dans Rome ; beaucoup d'étrangers s'en éloignent. Le gouvernement reste impassible pendant cet orage, dans l'espoir qu'il ne sera que passager. Il ne voit pas dans quelques groupes de pillards les élémens d'une véritable insurrection. Les Romains ne retraçoient pas ceux de leurs ancêtres qui, en se retirant sur le Mont-Sacré, forçoient le sénat à la déférence, et moins encore ces Français du 14 juillet qui, en un seul jour, ébranlèrent les fondemens de leur antique gouvernement. Le saint-siége cette fois (et ce fut peut-être pendant dix ans sa seule preuve de sagesse) opposa au mal son véritable remède. Il ne regarda pas un accès de mutinerie comme un vœu formel pour la liberté. Quand la crise fut passée, il prit seulement une mesure qui put paroître ridicule. On n'avoit pas assez respecté ses agens. Il imagina de déclarer les soldats du pape *inviolables* comme leur maître, et d'annoncer que toute

insulte faite à un sbire, seroit réputée *crime de haute-trahison.*

Dans le cours de cette année 1795, qui fut si favorable à nos armes, le pape fit tout ce qu'il put pour ne pas se compromettre avec nous, et se porta même à quelques démarches, qui, en mettant sa frayeur au grand jour, cachoient assez bien son aversion. Dans le courant de juillet, il apprend qu'un brigantin français, poursuivi par deux tartanes napolitaines, avoit été forcé d'échouer sur le rivage de l'Etat Ecclésiastique, que les malheureux échappés au naufrage et à la captivité erroient dans les bois voisins de la côte, et étoient livrés à la misère. Ses entrailles pontificales s'émurent. Il envoie des secours à ces infortunés, fait réparer leur bâtiment, et le fait escorter jusqu'à une certaine hauteur. Il déclare à cette occasion qu'il n'est en guerre avec personne, qu'il désire vivre en paix, et ne veut porter préjudice à aucune nation.

Ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'alors même qu'il faisoit faire des prières publiques pour le succès des armées impériales, qu'il leur prodiguoit les indulgences plénières, il traitoit les sujets de l'Autriche avec plus de

sévérité que les Français. Dans le courant de 1795, il retenoit en prison deux chapelains de la cour de Vienne, *Monaco* et *Poli*, comme attachés aux opinions de l'évêque de Pistoïa. C'étoit bien le moment de songer à ces puériles discussions, bonnes tout au plus pour occuper les loisirs de l'église! Le saint-siége étoit précisément à l'époque de ses plus grands embarras intérieurs. Numéraire, subsistances, confiance dans le gouvernement, tout manquoit à-la-fois. Pour pallier un mal, déjà réputé incurable, on en augmenta un plus redoutable encore; on augmenta les mécontentemens du peuple. On émit de nouvelles cédules, qui n'étoient échangeables en argent, que lorsqu'elles étoient au-dessous de cinq écus. Les marchands de comestibles étoient tenus à la fin de chaque semaine, de porter à la banque du saint-esprit une portion du numéraire qu'ils avoient recueilli, et recevoient des cédules en échange. La plupart des couvents furent invités à envoyer à la monnoie le superflu de leur argenterie. Toutes ces ressources étoient encore insuffisantes. Et vers la fin de décembre, la détressse du trésor papal fut telle, que Pie VI se détermina à vendre un grand

nombre de ses voitures et ses quarante plus beaux chevaux. Les soixante mille écus qu'il en tira furent promptement envoyés au mont-de-piété et à la banque du saint-esprit, qu'on venoit en foule presser d'échanger les cédules.

La cause immédiate de ce surcroît de détresse se trouvoit dans les préparatifs militaires que le saint-siége osoit faire, pour repousser une attaque que son étrange conduite avoit provoquée. Dans le courant d'avril 1796, au moment où il paroissoit vouloir conjurer l'orage qui commençoit à gronder sur sa tête, un corps de cavalerie napolitaine se présente pour traverser l'Etat Ecclésiastique et se rendre dans le Milanais. Que fait-il pour prouver sa neutralité? Il nomme un commandant, qui est chargé d'accompagner les Napolitains et d'assurer leurs subsistances.

Ce trait de partialité n'étoit pas propre à désarmer un général victorieux, qui étoit déjà maître de la Lombardie, et qui, établi à Milan comme au centre de ses conquêtes présentes et futures, menaçoit toute l'Italie et sur-tout l'Etat de l'Eglise. La cour de Rome n'avoit pas cru à la durée de ses suc-

cès ; et suivant qu'ils lui avoient paru assurés ou douteux, elle s'étoit montrée tour-à-tour souple ou arrogante. Au printems de 1796, elle vit bien que sa position étoit étrangement critique ; mais à qui recourir pour l'améliorer ? Le cardinal de Bernis, autrefois son conseil, son intercesseur, n'étoit plus lui-même dans cette situation calme qui permet de donner des avis sages. Il étoit d'ailleurs odieux à plus d'un titre au gouvernement qu'il s'agissoit de désarmer. Le ministre d'Espagne conservoit seul l'attitude propre à rendre son intervention utile. Sa cour, après une guerre passagère, s'étoit rapprochée de la république française. Son caractère, ses lumières, sa longue expérience, la grande représentation dont il étoit entouré, le rôle que l'Espagne avoit constamment joué parmi les puissances catholiques, avoit fait de lui l'homme le plus important de Rome. Le palais d'Espagne et toutes ses appartenances formoient dans cette ville une espèce d'état indépendant, dont le chef protégeoit, dirigeoit une population de quatorze mille ames, avoit ses immunités que personne n'eût osé violer, ses gardes et jusqu'à ses gentilhommes. Les plus grands

personnages, les cardinaux recherchoient sa faveur. Ceux qui ne l'aimoient pas, n'osoient cependant lui refuser ni l'estime, ni le respect; et, au défaut de tout autre sentiment, il commandoit au moins la crainte. Tel étoit l'homme, non pas que tous les cœurs appeloient, mais sur lequel tous les yeux se portèrent, lorsqu'on vit l'Etat de l'Eglise menacé de l'invasion de Bonaparte victorieux.

Le cardinal Zelada n'avoit pas été longtemps sans s'appercevoir de son impuissance. Il se trouva fort au-dessous du rôle qu'on avoit cru pouvoir lui confier. Sans activité et presque sans crédit, il ne fut que le prête-nom de toutes les mesures dont le gouvernement français eût à se plaindre. Le saint-siége, justement effrayé des progrès d'une révolution qui s'attaquoit à tous les préjugés, crut devoir opposer une digue à ce torrent. Les moyens ordinaires ne suffisoient pas. Zelada, foible par caractère, et dont les facultés étoient encore affoiblies par l'âge, étoit peu propre à tenir seul les rênes du gouvernement, dans des circonstances aussi critiques. Le pape les remit à une congrégation, composée de quelques cardinaux, comme Albani, Gerdyl, Antonelli, Borgia,

Zelada lui-même, de quelques prélats, et lui donna pour fiscal, c'est-à-dire pour principal agent, un criminaliste nommé Barberi, homme juste, dit-on, mais sévère et violent, qui, par ses excès, n'a pas peu contribué à accélerer la chute du gouvernement romain. C'étoit par lui seul que le pape communiquoit avec la congrégation, dont il altéroit tous les rapports au gré de ses passions. Il accapara ainsi toute l'autorité dont elle devoit être dépositaire, il exerça des vengeances personnelles, il servit tous les soupçons, il déchaîna toutes les haines; et tandis qu'il révoltoit Romains et étrangers, amis et ennemis de la France, le pape seul le regardoit comme le sauveur de l'état et le sien. Tout fléchissoit, tout se taisoit du moins devant lui.

Malgré les cris des factions opposées à la France, le chevalier Azara conservoit non-seulement de l'ascendant sur le pape, mais encore la confiance du peuple romain. Il vouloit bien faire un dernier effort pour sauver le saint-siége du danger auquel l'avoit livré une suite d'imprudences. Il consentit à être son médiateur auprès du jeune conquérant qui menaçoit ses Etats, et alla

trouver Bonaparte à Milan. On attendoit avec anxiété à Rome le résultat de ses conférences avec ce général. Le peuple exprimoit très-haut qu'il désiroit le maintien de la paix. Il s'attroupa à la porte du duc Braschi, dans lequel il soupçonnoit un vœu opposé au sien. On ne put l'appaiser qu'en l'assurant que le duc-neveu avoit, au contraire, décidé son oncle à entrer en négociation.

Mais les conférences étoient beaucoup plus lentes que les progrès de nos armes. On apprend à Rome que le premier messidor (19 juillet 1796), une division de l'armée française est entrée dans les Etats du pape. Sur la frontière du Bolonais et du Modenois, se trouvoit le fort d'Urbin que nous ne pouvions laisser derrière nous. Il fut sommé de se rendre. Ce fort avoit pour garnison cinq cens soldats, beaux hommes (disoit Bonaparte dans sa relation), bien vêtus, *mais, c'étoient des soldats du pape.* Le fort se rendit. C'étoit notre première conquête sur l'Etat de l'Eglise. Nous fûmes bientôt maîtres de Bologne, de Ferrare, et même d'Ancône. Le saint-siége perdoit ainsi en peu de jours deux de ses légations, ses deux plus

belles provinces, qu'il n'a plus recouvrées, et où son joug n'a été regretté par personne.

Cette nouvelle causa une grande fermentation parmi le peuple romain. Il forma des groupes qui portoient plutôt le caractère de l'inquiétude que celui de la sédition. Le gouvernement en fut cependant alarmé. Le secrétaire d'état adresse une proclamation aux mécontens, et leur parle le langage des deux pouvoirs qui avoient besoin de s'étayer mutuellement, pour conserver encore quelque force. « *Comme chrétiens*, leur disoit-il, » *recourez à Dieu; comme sujets, ayez* » *confiance en votre souverain qui ne néglige rien pour assurer la paix.* »

Vers le même temps, les prêtres de l'Etat Ecclésiastique se répandoient dans les temples, dans les places publiques, ouvroient à leurs ouailles les trésors des libéralités célestes, promettoient QUARANTE MILLE ANS d'indulgences à quiconque aideroit à repousser les Français, *les fléaux de l'Eglise* (1).

(1) Ils commentoient ainsi un bref du Pape, qui avoit été disséminé avec profusion dans le pays, et qui mérite d'être conservé comme un des plus curieux monumens de l'atroce fanatisme. Le voici :

« A tous nos bien aimés et enfans catholiques, frères » en J. C., nous vous prions *pour le bien de la chré-*

Les sollicitudes n'en étoient pas moins vives. Déjà les premières familles romaines se retiroient. Les cardinaux alloient les suivre, lorsqu'il arrive un courrier expédié de Bologne par le chevalier Azara, avec la nouvelle de l'armistice qu'il venoit de conclure. Les sacrifices qu'il avoit été obligé de faire étoient douloureux. Il en coûtoit au pape les deux légations de Bologne et de Ferrare, ses plus beaux tableaux, ses plus belles statues, et une contribution de quinze millions; mais ce n'étoit qu'à ce prix qu'il avoit pu arrêter le torrent des conquêtes françaises.

Cette armistice fournit aux ennemis du chevalier Azara de nouveaux moyens de le décréditer, et même de le rendre odieux. Selon eux, ce ministre venoit de sacrifier le saint-siége. C'étoit une suite de son animosité pour les Romains, de ses principes

» *tienté et de sa sainteté*, de prendre les armes pour
» défendre la religion. Tous ceux qui tueront un Fran-
» çais feront un sacrifice agréable à Dieu, et leurs
» noms seront inscrits parmi ceux des élus du Seigneur.»

Voyez les Mémoires Politiques et Militaires, pour servir à l'Histoire secrète de la Révolution Française. Paris, an VII de la république, chez *Buisson*, imprimeur-libraire, tome II, pages 183, 184.

irreligieux, assez semblables à ceux que les armes françaises faisoient triompher. — Mais ce n'étoit pas le temps des déclamations. Il falloit aviser aux moyens d'exécuter la fatale armistice. Le pape mande aussitôt le cardinal Camerlingue et le gouverneur de Rome. Il convoque la congrégation d'état. Il délibère, il se résigne; et dès la nuit du 28 au 29 juin il fait partir un plénipotentiaire pour Paris. Ce fut Pierachi qui avoit déjà été internonce en France. On lui adjoignit Evangelisti, que le chevalier Azara avoit emmené à Bologne comme son secrétaire.

Des prières publiques, des actions de grâces au ciel, des proclamations suivent ces mesures politiques; mais la plus grande difficulté n'étoit pas encore vaincue. Il falloit trouver au plutôt cette contribution promise à la France. Les ressources ordinaires étoient épuisées; les impôts n'en pouvoient créer de nouvelles. Pie VI proposa en consistoire secret de prendre le reste de ces sommes d'argent déposées au château Saint-Ange, depuis le pontificat de Sixte-Quint. En toute autre circonstance cette mesure eût paru un sacrilége. La frayeur étoit si profonde, si

universelle, que la proposition du pape fut adoptée à l'unanimité.

Mais ce trésor du château Saint-Ange suffisoit à peine pour le premier payement. Il fallut employer d'autres moyens pour les suivans. Les églises, toutes les fondations pieuses furent tenues de livrer tous les ornemens, tous les vases de métaux précieux qui n'étoient pas d'une nécessité absolue pour le culte. On invita par un édit tous les sujets du pape à porter au trésor toute leur argenterie superflue. Quatre seigneurs romains furent chargés de cette collecte. Le prince Doria envoya un don gratuit qu'on évalua à un demi-million.

Pour distraire les Romains de ces sollicitudes, on apeloit à leur secours les prières, les indulgences, les miracles sur-tout, qui sembloient se multiplier dans ces momens de crise. A Ancône, malgré la présence des Français peu crédules; il n'y avoit pas une Madone qui n'eût donné signe de vie, et les fidèles étoient persuadés que c'étoit à l'intercession de la vierge Marie qu'ils devoient cette armistice, si chère et cependant si désirée. A Rome, comme cela devoit être, les miracles furent encore plus éclatans qu'à

Ancône. Là, toutes les Madones ouvroient, fermoient, rouloient les yeux; auprès de quelques-unes, des fleurs flétries reprenoient leur fraîcheur; des rameaux secs reverdissoient; et le peuple en foule accouroit, admiroit, attestoit.

Ce fut au milieu de ce délire de dévotion, que le chevalier Azara, revenant de Bologne, rentra dans Rome. Le pape, malgré les instigations de ses ennemis, l'accueillit avec empressement, et lui donna plusieurs audiences secrètes, et reçut des conseils, dont la suite a prouvé qu'il n'avoit pas su profiter. Sa tête étoit, à cette époque, bien voisine de l'aliénation; mais son délire avoit quelque chose de sombre. Les miracles qui, pour toutes ses ouailles, étoient de si bon augure, lui paroissoient des signes de la colère céleste. Pour l'appaiser, il ordonna des missions, en forme de processions, à six églises. Dans ces cérémonies religieuses, de grandes dames portoient la bannière; et le cardinal della Sommaglia, propre par son caractère comme par son état, à jouer toutes sortes de rôles, ne dédaigna pas celui de porte croix.

C'étoit ainsi qu'on se préparoit à recevoir ces commissaires français qui devoient ve-

nir exécuter les conditions de l'armistice. Le cardinal Zelada crut devoir marquer un grand empressement pour les bien recevoir; et quoiqu'on sût bien ce qu'il pensoit de la position du saint-siége, il osa dire, dans une hypocrite proclamation, que l'armistice *étoit un effet de la miséricorde de Dieu, puisqu'enfin c'étoit toujours un avantage que de perdre une partie pour conserver le tout.* Il menaçoit, d'ailleurs, des peines les plus graves, quiconque se permettroit l'insulte, même la plus légère, envers les commissaires français ou envers quelqu'un de leur suite. C'étoit annoncer des intentions très-pacifiques, mais en même-temps, trahir une grande méfiance des dispositions du peuple romain et se préparer des excuses à l'avance.

Dans le courant de juillet, arriva le premier des commissaires attendus; ce fut le citoyen Miot, notre ministre en Toscane. Le chevalier Azara qui, après avoir fait les affaires de la cour de Rome, faisoit ses honneurs, alla à la rencontre du commissaire français jusqu'à Ponte-Molle, et l'introduisit dans Rome, escorté d'un piquet de cavalerie, et précédé d'un courrier français paré de cette cocarde tricolore qui, quelques mois auparavant,

auparavant, avoit tant excité l'indignation du peuple Romain. Miot fut d'abord accueilli avec les apparences de l'empressement et reçut les honneurs réservés aux ambassadeurs extraordinaires. Tous ces cardinaux, si façonnés à la dissimulation, vinrent lui rendre visite. Le chevalier Azara lui procura une audience du pape; elle dura près d'une heure : l'entretien ne porta que sur des objets indifférens; il n'y fut question, qu'en passant, des conditions de l'armistice. Pie VI assura qu'elles étoient, pour lui, *una cosa sacrosanta*. Nous éprouvâmes bientôt après, combien ces paroles prononcées avec un air de componction, étoient sincères. Miot eut ensuite, pour la forme, une conférence avec le cardinal Zelada. Cette Eminence étoit tellement affoiblie par l'âge et les sollicitudes, qu'il lui restoit à peine l'usage de la parole : elle nomma un prélat qui devoit la suppléer dans les conférences relatives à l'armistice. Les autres commissaires français arrivèrent successivement. Leur présence fit une vive sensation; on les regardoit avec un intérêt de curiosité, qui n'avoit rien d'offensant. Ils réveilloient de fâcheux souvenirs. Mais, qu'étoient des

commissaires pacifiques et sages, pour la plupart, en comparaison de ces conquérans formidables, dont on étoit trop heureux de n'avoir subi la loi que de loin? Cacault[1], employé depuis si long-temps en Italie, suivit de près Miot à Rome; et dès la fin de juillet, on commença à tenir des conférences chez le chevalier Azara, sur l'exécution de l'armistice. Le pape y eut pour interprète, ce fiscal Barberi, dont le caractère peu traitable n'étoit déjà que trop connu. Il avoit encore la principale influence, et s'en servoit pour augmenter les torts du pape. Ils n'étoient pas à leur terme.

A cette époque, nous éprouvâmes un léger échec; nous fûmes obligés de renoncer pour quelque temps au siége de Mantoue. Les perfides conseillers du saint-siége virent que le moment étoit favorable pour réparer du moins une partie de ses pertes; et malgré les représentations énergiques du chevalier Azara, le pape détacha un vice-légat pour aller reprendre possession de la légation de Ferrare. Ce petit triomphe fut de peu de durée. Le vice-légat, à son arrivée, trouva les Ferrarois assez calmes; il crut qu'ils alloient rentrer avec plaisir sous

la domination papale; mais il les vit se soulever lorsqu'il voulut substituer aux armes de la république française celles du souverain pontife. Bientôt après, nos victoires reprirent leur cours: la mission du vice-légat fut finie; il fut trop heureux qu'on voulût bien le laisser retourner à Rome.

Cependant, ces égards qu'on avoit d'abord marqués aux commissaires français firent place à des insultes aussitôt qu'on crut notre situation équivoque. Miot retournant à son poste de Florence, après un séjour d'un mois à Rome et passant par Spolette, fut l'objet d'un soulèvement; et ce ne fut pas sans peine qu'il échappa aux fureurs de la populace qu'on excitoit contre lui. A Rome même, deux de nos commissaires, qui s'étoient paisiblement arrêtés pour considérer la colonne Trajane, furent d'abord assaillis d'une grêle de pierres lancées par des enfans; et voulant s'évader ils entendirent ces cris de proscription: *Tuez-les, ce sont des Français, ce sont des commissaires.* Deux d'entr'eux coururent en effet le risque de la vie. Ils ne furent sauvés que par un officier romain qui les conduisit chez le gouverneur de Rome. Celui-ci balbutia, pour s'excuser, ces paroles hypocrites:

— « Vous devez attribuer cette émeute que nous désavouons, dont nous gémissons, aux nouvelles fâcheuses qu'on a reçues des armées françaises ». — « Que diriez-vous, répliqua l'un des commissaires, si, à présent que nous avons des victoires à célébrer, au lieu de pertes à déplorer, nous nous dispensions d'observer l'armistice conclue »? Le gouverneur promit de redoubler de vigilance. Les commissaires furent reconduits chez eux, mais non sans entendre bruire autour d'eux les huées de la populace.

Le surlendemain, malgré les promesses du gouvernement, malgré les patrouilles nombreuses, quelques français furent encore insultés. Cacault perdit patience; il alloit faire un éclat. Le chevalier Azara le calma, promit qu'il obtiendroit du pape une satisfaction complète. Pie VI parut surpris, affligé : il donna de nouveaux ordres, fit placer des gardes à portée du plénipotentiaire français. Quelques délinquans furent arrêtés; on assura qu'ils seroient punis.

Ce furent ces scènes scandaleuses qui décidèrent tout-à-fait le projet que le cardinal Zélada formoit depuis long-temps de se retirer. Il étoit très-âgé, infirme; il se

trouvoit responsable d'événemens fâcheux qu'il ne pouvoit prévenir. Tout le gouvernement de Rome reposoit alors sur la police intérieure, qui étoit confiée à la congrégation dont nous avons parlé, mais qui, dans le fait, étoit exclusivement livrée au fiscal Barberi, qui étoit devenu odieux à tout le monde. Le chevalier Azara écrivit (le 11 août) au pape, que le bien public demandoit le renvoi du fiscal, comme le seul moyen de contenir le peuple et de désarmer la France, dont le ressentiment pouvoit avoir les plus fâcheuses suites pour l'Etat de l'Eglise.

Mais Pie VI ne pouvoit se résoudre à sacrifier Barberi. Il crut remplir également les vues du ministre espagnol, en remplaçant Zelada par un cardinal pour qui le chevalier Azara paroissoit être très-bien disposé, et en qui l'on croyoit à-la-fois, sagesse et énergie. Il lui fit dire qu'il venoit de nommer au ministère le cardinal Ignace Busca.

Comme celui-ci, peut être regardé comme l'auteur immédiat des dernières calamités du saint-siége, il mérite d'être connu plus particulièrement.

Le prélat Busca, issu d'une famille illustre

du Milanais, étoit doué de quelques avantages extérieurs; il joignoit à une haute taille, à une belle figure, des formes qui annonçoient l'usage du monde, un langage assez fleuri pour faire illusion sur la médiocrité de son esprit.

Il avoit voyagé dans sa jeunesse, et après avoir parcouru la France et l'Allemagne, avoit été nommé à la nonciature de Bruxelles. Elle n'étoit pas de celles qui conduisoient immédiatement au cardinalat. A son retour, Busca fut fait gouverneur de Rome. Avec du zèle et de la constance, il y avoit de grandes preuves de talent à donner dans cette place. Busca essaya de s'y distinguer par des réformes; mais il étoit essentiellement homme de plaisir: il abandonna bientôt une tâche que les contrariétés rendoient trop pénible; et en quittant le gouvernement de Rome, pour prendre le chapeau, il disoit assez plaisamment, que la seule obligation que les Romains eussent consenti à lui avoir, étoit qu'il leur apprît l'*usage du punch à la glace*.

Ce propos le caractérisoit doublement, comme homme sensuel et comme homme facétieux. Ces deux qualités, bonnes ou mauvaises, mais qui vont assez volontiers avec la franchise, cachoient en lui une dissimula-

tion assez profonde pour que le chevalier Azara lui-même se méprît sur son compte. Le cardinal Busca s'appercevoit que ce ministre étoit le seul homme dans Rome qui conservât de la tête au milieu des plus violens orages, le seul en qui le pape eût encore de la confiance, et par l'appui duquel *un homme à talent comme lui*, pût espérer de jouer un rôle. Il s'attacha à sa société. Il fréquenta assidument le cercle de la princesse de Santa-Croce, qui étoit depuis long-temps le rendez-vous habituel des ministres étrangers, sur-tout de ceux de France et d'Espagne. Cette dame étoit essentiellement bonne, facile, obligeante. Le cardinal Busca parvint à lui plaire ; il voyoit très-souvent chez elle le chevalier Azara : il lui témoigna confiance, affection, déférence. Il s'établit entr'eux une véritable intimité ; et le chevalier Azara, d'ailleurs peu facile à séduire, crut voir en lui, non-seulement un ami, mais encore un homme aimable, spirituel, conciliant, tel, en un mot, que le pape pouvoit le désirer pour ministre, dans la crise où il se trouvoit. Le cardinal Zelada étoit dégoûté du ministère, et n'avoit donné que trop de preuves de son in-

capacité. Il ne fut besoin que de la plus légère insinuation pour l'engager à se retirer. Le ministre d'Espagne, qui tenoit entre ses mains les destinées de Rome, étoit bien sûr d'influer sur le choix du nouveau secrétaire-d'état. Nous avions alors pour agent, à Rome, Cacault qui remplissoit depuis longues années des missions politiques en Italie, et qui s'y étoit concilié l'estime générale.

Il voyoit souvent le cardinal Busca et avoit conçu de lui une idée aussi favorable que le chevalier Azara. Ils paroissoient avoir oublié l'un et l'autre une scène qui avoit prouvé que ces formes d'urbanité dont il savoit se revêtir, cachoient beaucoup de violence et de grossièreté. Il se trouvoit à table chez la princesse Santa-Croce. Un des convives, qui lui inspiroit de la jalousie, s'étant permis quelques traits piquans, Busca lui fit voler son assiette au visage. Il n'eût pas échappé à une forte représaille, si madame de Santa-Croce n'eût interposé son caractère conciliant entre deux les athlètes. Par égard pour elle, la querelle fut appaisée ; et on pardonna à l'aimable cardinal, *un moment de vivacité.*

On se souvenoit à peine de cette aven-

fure, lorsque Busca fut proposé au pape, par le ministre d'Espagne, pour la place de secrétaire - d'état ; c'est dire qu'il fut nommé. Le chevalier Azara ne tarda pas à le compter parmi les ingrats qu'il avoit faits, et Rome parmi ses plus dangereux ministres.

Des diverses factions qui agitoient Rome, et qui livroient le foible pontife à de grandes anxiétés, la plus active étoit celle des Albani, qui étoit dévouée, à plus d'un titre, à la maison d'Autriche. Le cardinal de ce nom, comme doyen du sacré collége, comme membre né de presque toutes les congrégations, avoit une grande influence sur les déterminations du saint-siége. Un de ses neveux étoit nonce à Vienne. Un autre étoit attaché à la personne de l'archiduc Ferdinand, gouverneur-général de la Lombardie. Toute cette famille étoit donc liée d'intérêts à la cour de Vienne. Elle et tous ses adhérens, les fanatiques, les partisans des Anglais, et des Napolitains, frémissoient au seul bruit de nos succès en Italie, et faisoient leurs efforts pour entraîner la cour de Rome dans la coalition du reste de l'Europe. Non pas qu'ils présumassent qu'elle pût, comme puissance temporelle, mettre un grand poids

dans la balance, mais ils savoient qu'il lui restoit encore un empire assez puissant sur les consciences d'une partie de l'Europe, et que pour ce nombre de fidèles une cause étoit sanctifiée par l'adhésion du souverain pontife.

Les divers ennemis de la France faisoient donc jouer à Rome tous les ressorts de l'intrigue, tantôt pour décrier nos victoires, tantôt pour présager nos revers, et toujours pour diffamer et les principes de la révolution française, et les hommes qui la servoient. Dès que nos succès paroissoient douteux, ils enflammoient les esprits, ils pressoient les préparatifs militaires, ils recommandoient les mesures oppressives. Remportions-nous quelques avantages, ils revenoient sur leurs pas, et le saint-siége, docile à leurs impulsions, parloit le langage de la conciliation, faisoit quelques démarches tendantes à prouver ses dispositions pacifiques.

A cette époque, les Napolitains se disposoient à envoyer des secours à l'Autriche; ce qu'ils ne pouvoient effectuer sans faire traverser l'Etat de l'Eglise par leurs troupes. Déjà ils avoient fait avancer trois mille hommes à Ponte-Corvo, sous prétexte d'y empêcher la désertion. Le saint-siége éprouvoit un sur-

croît d'embarras. Il falloit qu'il repoussât, comme une invasion, l'entrée des troupes qu'il devoit désirer secrétement pour sa défense. Cacault déclara, par écrit, au cardinal secrétaire d'état, que si les Napolitains pénétroient dans le territoire romain, son gouvernement regarderoit l'armistice comme rompue. Cet avis menaçant fut communiqué à la cour de Naples. De la réponse de cette cour alloit dépendre la guerre ou la paix.

Le saint-siége étoit déjà dans une grande perplexité lorsqu'il reçut un courrier de Paris. Ses dépêches étoient relatives à la négociation qui alloit s'entamer à Florence, en conséquence de l'armistice. Les demandes du gouvernement français étoient péremptoires. Le temps de la conquête n'étoit pas encore venu; mais celui des ménagemens étoit passé. Nous exigions qu'avant tout le pape déclarât que des ennemis communs ayant surpris à sa religion des brefs qui, par leurs principes et leurs effets, étoient contraires aux droits des nations, *il les désapprouvoit et les révoquoit.* La loi étoit dure. *L'infaillible* pontife avouer à la face de l'univers qu'il *s'est trompé*, accuser ses amis, les renier! Mais le danger étoit pressant. Il

falloit se décider. Pie VI assemble une congrégation plus nombreuse que les précédentes, et composée de ce qu'il y àvoit de plus éclairé dans le sacré collége. C'étoient le doyen Albani, Zelada, Gerdyl, Busca, Antici, della Sommaglia, Antonelli ; tous cardinaux dont nous avons déjà parlé. C'étoit ensuite *Caraffa*, homme de talens, mais intrigant, dangereux et ennemi déclaré des Français; *Roverella*, un de ceux dont les formes agréables avoient plu au pape, et qui joignoit des mœurs douces à un esprit assez cultivé; *Altieri*, sage et modéré jusqu'à la timidité, *Carandini* ne manquant ni d'adresse ni de capacité, mais dévoré d'une ambition sourde, et généralement haï et redouté, etc.

Avant même que cet aréopage eût prononcé, Pie VI recourt encore à l'entremise du chevalier Azara pour dissiper l'orage qui se formoit à Florence contre lui. Mais cet hommage apparent, rendu à sa capacité, n'étoit qu'un moyen que ses ennemis employoient pour l'écarter. Il ne tarda pas de s'en appercevoir. A peine fut-il parti que la savante congrégation s'expliqua de la manière la plus négative sur les prétentions du gouvernement français. Les deux coryphées de la

théologie romaine sur-tout, Gerdyl et Antonelli, déployèrent toute leur érudition et toute leur éloquence pour prouver que l'église étoit perdue si son chef avoit la coupable lâcheté de faire le pas rétrograde qu'on exigeoit de lui. Ses brefs étoient conformes aux décisions des conciles, aux avis des saints-pères, etc. Les révoquer, c'étoit sanctionner toutes les atteintes portées depuis sept ans aux droits de l'église.

Cette décision étoit peut-être moins dictée par le fanatisme que par l'esprit de parti, c'est-à-dire par cette faction autrichienne qui avoit levé le masque depuis le départ du ministre d'Espagne, et à laquelle s'étoit livré le nouveau secrétaire-d'état.

Le grand négociateur Galeppi, qui avoit accompagné le chevalier Azara, sauve encore cependant les apparences. Tout-à-coup il arrive de Florence à Rome, confère avec le pape, puis avec le cardinal Busca. Une nouvelle congrégation, plus nombreuse que la précédente, est chargée d'examiner les conditions de paix que proposoit le gouvernement français, et les rejette comme inadmissibles. Galeppi retourne à Florence pour y faire de nouvelles tentatives. Mais à Rome le parti

dominant vouloit la guerre, et ce qu'il avoit fait la rendoit inévitable. On s'y prépare donc et par des moyens qui ne font qu'ajouter aux mécontentemens des peuples :

Le pape altère les monnoies en augmentant leur valeur de plus d'un quart;

Il enlève aux églises et aux particuliers toute leur argenterie superflue;

Il oblige tous les propriétaires de vendre leurs grains à bas prix au département de l'annone, et de recevoir en paiement, mais au pair, les cédules qui perdoient alors plus de cinquante pour cent.

Les préparatifs militaires redoubloient d'activité. On organise à Rome une garde civique. Les plus grandes maisons aspirent à jouer un rôle. Le sénateur Rezzonico est généralissime de cette garde. Les trois princes Aldobrandini, Gabrielli et Guistiniani en sont nommés colonels. On forme trente-deux corps-de-garde, chacun de cent cinquante hommes. De nombreuses partrouilles parcourent les rues la nuit et le jour. *Rome la sainte* redevient la Rome guerrière. On lève des recrues de tous côtés. Sept cents hommes sont envoyés du côté de Bologne et de Ferrare. Le cardinal Busca réunit

tous les vagabonds épars dans l'Etat Ecclésiastique : il faut qu'ils s'arment pour sa défense, ou qu'ils en sortent. La milice se rassemble avec activité. On ne voit de tous côtés que transports d'armes blanches, de canons, de tentes, de chariots. Les contributions de tous genres affluent de toutes parts. Or, argent, bijoux, cédules, denrées, bestiaux, tout est offert avec une sorte d'enthousiasme qu'on auroit cru patriotique. Plusieurs riches particuliers fournissent des corps ou de quoi les équiper ou les armer. Le connétable Colonna, un régiment complet d'infanterie ; le banquier Turlonia, une compagnie de cavalerie de quatre-vingts hommes tout équipés.

Tout marche de front dans cette fermentation presqu'universelle. Le gouvernement romain, oubliant son indolence, semble ne recouvrer de l'énergie que pour courir à sa ruine. Pie VI, jouet lui-même de la faction dominante, envoie à toutes les cours catholiques un manifeste, où, après leur avoir exposé l'état de sa négociation avec la France, il les invite à se réunir pour la défense de la religion. Il adresse en même-temps une proclamation à ses sujets pour les exhorter à

s'armer pour repousser l'agresseur. Il suspend l'exécution déjà commencée de l'armistice. Un demi-million, à compte de la contribution qu'il avoit à payer, étoit déjà à Rimini. Il le fait rétrograder, ainsi que le gros bétail qui faisoit partie du quatrième million payable en subsistances. On remet dans le château Saint-Ange les 700 mille écus qu'on en avoit tirés pour le même objet. Les statues qui étoient déjà encaissées sont remises à leur place : le cardinal Pignatelli qui étoit en route pour Brescia a ordre de revenir sur ses pas.

Toutes ces mesures, au moins téméraires, étoient principalement concertées avec la cour de Vienne; mais on comptoit aussi sur l'appui de celle de Naples. Tout-à-coup le saint-siége apprend que le marquis del Vasto vient de signer la paix de cette cour avec le gouvernement français. L'abattement fait aussitôt place à l'audace. On se croit perdu. On l'étoit en effet sans un concours de circonstances auquel le saint-siége dut la prolongation éphémère de son existence.

La postérité dira quels motifs ont pu déterminer Bonaparte à épargner ce trône pontifical qu'il lui eût été si aisé de briser sous les roues de son char de victoire. Qu'il nous

suffise

suffise de retracer ici sommairement des faits dont nous avons été témoins.

Le chevalier Azara qui avoit été à Florence dans l'espoir de sauver la cour de Rome, fut plus qu'étonné lorsqu'il vit qu'en son absence on travailloit avec tant de succés à la perdre; lorsqu'il apprit que, loin de désirer son retour, on se félicitoit, sans déguisement, d'avoir arraché le pape à son influence. Pie VI ne savoit trop comment il devoit se conduire avec le ministre d'Espagne. D'un côté, il n'osoit être docile à ses avis; de l'autre, il craignoit d'indisposer sa cour. Dans le courant d'octobre 1796, il crut devoir s'adresser directement à Charles IV, pour le prier d'interposer sa médiation entre la France et lui. Le roi d'Espagne fit une réponse très-affectueuse, mais tout-à-fait déclinatoire. Le pape sentit alors le tort qu'il avoit eu de livrer le chevalier Azara à l'aveugle indignation des fanatiques. Le cardinal Busca essayoit de conserver avec lui les apparences de la cordialité et de la reconnoissance, alors même qu'il entretenoit avec la cour de Vienne des liaisons perfides, dont le résultat devoit être de renverser l'ouvrage du ministre espagnol; et dans sa correspondance, qu'il s'efforçoit de

rendre amicale, il lui avoit donné à entendre que le pape seroit dans un grand embarras, si dans des circonstances aussi critiques ce ministre reparoissoit dans Rome. Voilà ce qui motiva la lettre que le chevalier Azara écrivit au cardinal Busca dans le courant de 1796, qui sans doute n'étoit pas destinée à devenir publique, et qui cependant l'a été.

Cette lettre étoit noble et fière : le juste ressentiment qu'éprouvoit le chevalier Azara, y étoit déguisé sous des formes d'amitié et de familiarité qui ne l'empêchoient pas d'être très-apparent. Il informoit le ministre papal du traité que nous venions de conclure avec la cour de Naples, et de ce qui devoit en résulter pour le saint-siége.—Je ne devrois pas, ajoutoit-il, donner de ces nouvelles à un ministre qui n'a pas la faculté d'entrer en explication avec un *pauvre pestiféré*; mais mon cœur est foible et aime ses amis, *même lorsqu'ils sont ingrats*, parce qu'il les suppose trompés et disposés à s'éclairer. — Je vois, disoit-il plus bas, que malgré la mauvaise influence il (le pape qui lui avoit écrit) conserve amitié et bonté pour moi : assurez-le que je suis bien loin de l'exposer au désagrément que pourroit lui donner mon retour

à Rome. Je sais ce dont sont capables de sots frénétiques ; ils peuvent faire brûler le palais d'Espagne, détruire mes meubles, se livrer contre moi à tous les excès ; mais ils ne troubleront pas la paix de ma conscience. Je ne dois pas m'ériger en conseiller lorsque vous en avez tant ; mais pour dernier testament de l'amitié, je vous dirai qu'un moment peut vous sauver, moyennant quelques sacrifices ; mais ce moment une fois passé la ruine sera entière.... Si la confiance dans vos forces, si vos armemens vous rassurent, *consummatum est.* — Assurez le pape, disoit-il en finissant, que je suis son ami et non son adulateur. Puis, prenant avec le cardinal Busca un ton de gaîté familière, qui lui rappeloit ses liaisons précédentes avec le ministre d'Espagne, et l'un des goûts favoris de son éminence. « *Pour vous, éminentissime secrétaire, j'aurois bien envie de vous battre, et ensuite de manger une dinde aux truffles avec vous. Adieu, je vous donne ma bénédiction.* »

Mais ces reproches étoient inutiles, ces avis étoient tardifs ; le pape étoit trop mal entouré pour être encore accessible à la raison. Vainement Cacault est chargé de pleins

pouvoirs pour négocier; vainement Bonaparte fait dire au pape qu'il pourra obtenir des conditions moins fâcheuses que celles qui lui ont été envoyées de Florence ; qu'*il aime mieux être le sauveur du chef de l'église et de ces belles contrées, que leur destructeur*. Cacault obtient pour toute réponse, que la cour de Rome a des engagemens avec l'empereur, et qu'avant tout elle doit le consulter.

Il y avoit en effet alors une négociation très-active entre monsignor Albani et le cabinet de Vienne. D'abord l'interprète du saint-siége avoit été assez mal reçu. On lui faisoit des torts de la signature de l'armistice, de la liaison formée avec la cour de Naples, sans le consentement de l'empereur: on lui laissoit seulement espérer que S. M. I. n'abandonneroit pas l'église.

La froideur de cet accueil pensa ramener la cour de Rome au parti de la sagesse et faire reprendre le fil des négociations qui s'étoient entamées à Florence. Ce fut l'avis de quelques cardinaux et nommément de Valenti et d'Antici; mais celui du cardinal Albani prévalut. *L'accueil dont vous vous plaignez*, disoit-il à la congrégation, *n'a rien d'étrange : il tient aux manières al-*

lemandes ; temporisons : soyons certains que la cour de Vienne nous reviendra.

L'événement justifia, à quelques égards, les prédictions du cardinal-doyen. Bientôt après un courrier de son neveu apprend que l'empereur consent à une alliance avec le pape, promet de lui envoyer le général Colli, plusieurs officiers et dix mille hommes pour chasser les Français des deux légations.

Cette nouvelle enivra de joie le pape et la foule de fanatiques qui vouloient la guerre, parce qu'ils ne la faisoient pas. Le délire paroissoit universel dans Rome, parce que les sages se taisoient et gémissoient tout bas. Quiconque eût voulu éclairer le saint-siége sur l'inanité de ses projets, sur les dangers qu'il provoquoit, auroit passé pour *jacobin*. On donnoit à la fatale guerre qu'on venoit de déterminer toutes les formes d'une *guerre de religion*.

Chaque corps de troupes, avant de partir, assistoit à une prédication propre à le pénétrer de fanatisme. Les volontaires de cavalerie, avant de se mettre en route, employoient huit jours, non pas à des manœuvres de tactique, mais *à des exercices spirituels*. Le 6 janvier 1797, on bénit à Saint-Pierre de Rome, les drapeaux de plusieurs

corps prêts à partir. Sur ces drapeaux étoit brodée une croix semblable au *labarum* de Constantin, et portant cette inscription, présage infaillible de la victoire : *In hoc signo vinces.*—Allez, s'écrioient les moines fanatiques, chargés d'exhorter ces enfans de la patrie, *allez servir la religion. Imitez vos ancêtres; allez conquérir le monde.* —

Au milieu de cet enthousiasme, il étoit difficile de faire entendre le langage de la modération. Cacault essaya cependant de le parler. Il propose quelques conditions, qu'en toute autre circonstance on auroit acceptées. Le marquis del Vasto, ministre de Naples, qui jouissoit alors d'un grand crédit, intervint pour les faire agréer. La congrégation, consultée, les rejeta presqu'à l'unanimité. Elle demandoit, pour préliminaire, la restitution des deux légations.

Sur ces entrefaites, le 20 janvier, arrive le général Colli. L'audace romaine s'accroît par sa présence. Il visite la petite armée papale. Il fut content des soldats, fort peu des officiers. Il demande des augmentations, surtout en cavalerie. Le pape lui témoigne une aveugle confiance, lui remet l'exercice de son pouvoir. Il force de moyens pour réaliser,

sous les ordres du général autrichien, au moins six mille hommes de cavalerie et huit d'infanterie. — Mais Bonaparte va reparoître sur la scène; la scène va changer.

Ce jeune conquérant, obligé de lever le siége de Mantoue, avoit détaché une partie de son armée pour aller faire une entreprise sur Livourne. Au bout de trois semaines, il étoit de retour. Dans l'intervalle, les parties éparses de son armée s'étoient réunies. Nos ennemis, dont cette diversion, loin du théâtre principal de la guerre, avoit ranimé les espérances, virent bientôt tous leurs projets renversés. L'année 1796 se termina par une suite de succès si brillans, si répétés que l'histoire militaire du monde, n'a peut-être pas d'époque plus mémorable. Il venoit de triompher à Rivoli, à la Favorite, etc.

C'étoit pendant ce temps-là que le pape négocioit avec l'empereur qui lui promettoit dix mille hommes et un de ses généraux. Nous avions de fortes raisons de soupçonner cette perfide connivence, lorsque Bonaparte en trouve la preuve dans une lettre interceptée, du cardinal Busca à monsignor Albani, qui servoit si fidèlement à Vienne la faction anti-française de Rome. Le cardinal disoit

très-formellement dans cette lettre : *Tant qu'il me sera permis d'espérer des secours de l'empereur, je temporiserai relativement aux propositions de paix que les Français nous ont faites.* Et plus bas : *Toujours constant dans mon opinion, et jaloux de mon honneur que je crois offensé en traitant avec les Français, lorsqu'une négociation est entamée avec la cour de Vienne.* Il y parloit très-franchement du général Colli. Il l'attendoit avec impatience. Il calculoit avec monsignor Albani les moyens d'amener une guerre civile en France, *sans trop compromettre le saint-siége, etc.*

Après une pareille découverte, il n'y avoit plus de ménagemens à garder avec la cour de Rome. Le 13 pluviôse (1er. février 1797) Bonaparte, du quartier-général de Bologne, déclare que le pape ayant refusé formellement d'exécuter deux articles de l'armistice conclue le 2 messidor précédent, n'ayant cessé d'exciter les peuples à la croisade, ayant même fait avancer ses troupes jusqu'à dix milles de Bologne ; ayant entamé des négociations hostiles avec la cour de Vienne ; enfin, n'ayant pas voulu répondre aux ouvertures pacifiques du citoyen

Cacault, ministre de la république française, etc. l'armistice est rompue.

Aussitôt après cette espèce de manifeste, l'armée française entra dans l'Etat Ecclésiastique, s'empara d'Imola, de Forli, de Cesena, patrie du pape; et, pour son début, Pie VI perdit quatre à cinq cens hommes, mille prisonniers, quatre pièces de canon, etc.

Colli du moins n'eut pas la honte de ces premiers revers. Il n'étoit arrivé à Rome que le 12 janvier, et s'étoit occupé aussitôt de l'organisation de l'armée papale; mais la nôtre eut des succès si rapides que le commandant-général des troupes du saint-siége n'eut bientôt plus rien à commander. En peu de jours elle conquit la Romagne, le duché d'Urbin et la Marche d'Ancône; et, le 30 pluviôse (18 février) Bonaparte datoit ses rapports du quartier-général de Tolentino, à quelques lieues au-delà de Notre-Dame de Lorette. Car cette image, tant renommée, n'avoit pas opposé de miracles à la rapidité de nos progrès. La *Santacasa* qui la renfermoit, étoit placée sur une hauteur qui dominoit la plage de la mer Adriatique, dont elle est à deux milles et demi. Défendue par une foible muraille, par deux fortins et une gar-

nison de douze hommes, quels moyens de résistance de tous côtés, et sur-tout de celui de terre! Mais on ne peut aborder à cette plage autrement qu'en chaloupe; et cette muraille, ces fortins, la proximité de la forteresse d'Ancône, l'église qui renfermoit les trésors, solidement bâtie et fermée de portes d'airain; la *Santacasa* elle-même revêtue de marbre avec des portes de fer, toutes ces circonstances réunies suffisoient pour préserver l'image vénérée de la rapacité des infidèles. Le pape ne soupçonnoit guères par quel genre d'*infidèles* ce monument de superstition devoit être spolié. Il le fut par ces Français, si facilement victorieux. Les diamans étoient semés avec une extrême profusion sur la vierge et sur l'enfant-jésus. Les dévots sont crédules et peu clairvoyans. Il falloit la visite profane de Bonaparte, pour que l'on se convainquît que la plupart de ces diamans étoient tout aussi faux que la divinité à laquelle ils étoient consacrés.

Que faisoit-on cependant à Rome? On s'étoit d'abord livré aux plus brillantes illusions, en voyant que l'empereur s'occupoit sérieusement du saint-siége: on laissoit un libre cours à la haine; on emprisonnoit les

Français ; on insultoit nos commissaires ; et, en particulier, notre ministre Cacault. Mais, en apprenant la marche triomphante de l'armée française, on trembla ; on songea aux moyens de désarmer le vainqueur irrité.

Il étoit moins formidable, ce vainqueur, qu'on ne le croyoit à Rome. Il ne vouloit pas le renversement du trône pontifical. Il le prouva pour la seconde fois.

Lorsque l'année précédente, après qu'il eût envahi les légations de Bologne et de Ferrare, il éclata un soulèvement dans celle-ci, la petite ville de Lugo, qui en étoit le principal théâtre, fut, à la vérité, traitée avec une grande rigueur ; mais les vengeances s'arrêtèrent-là. Bonaparte ne demandoit que du repentir. Le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare, en fut la preuve. Issu d'une des premières familles de Rome, porté aux premières dignités de l'église, il étoit simple comme un curé de village, et fanatique de bonne-foi. A l'approche des Français, il étoit monté en chaire et avoit déclamé contr'eux avec un zèle tout-à-fait apostolique. Bonaparte, victorieux, malgré les prédications de son éminence, la fait venir, la réprimande, et l'envoie en prison. Le

lendemain il l'appelle et lui fait essuyer une longue semonce, à laquelle, le bon cardinal Mattei ne répondit que par un humble *peccavi* ; j'ai péché. Bonaparte fut touché de sa docilité. Il lui proposa d'aller, pour réparer ses torts, lui-même à Rome, d'y négocier une paix solide, et de sauver ainsi son pays et son souverain. Le cardinal Mattei accepta l'offre avec enthousiasme. Il promit tout ce qu'on voulut, pourvu que les droits spirituels du saint-siége restassent intacts. Il répétoit sans cesse : *Nous saurons nous résigner à tous les sacrifices temporels ; mais pour dieu, mon général, ne touchons pas au spirituel.* C'est avec ces dispositions qu'il partit pour Rome. Il y étoit depuis le mois d'octobre 1796. Il fut d'abord assez mal reçu, parce qu'il professoit des sentimens pacifiques qu'on ne partageoit point ; mais bientôt on se trouva trop heureux d'employer son entremise.

A la nouvelle des succès de Bonaparte, il lui écrit une lettre touchante qui ne manqua pas son effet. Bonaparte y répondit le 25 pluviôse : *J'ai reconnu*, mandoit-il au cardinal, *dans la lettre que vous avez pris la*

peine de m'écrire, cette simplicité de mœurs qui vous caractérise. — Il entroit ensuite dans quelques détails sur les torts de la cour de Rome, à l'égard de la France, et finissoit en disant : — *Je veux bien encore prouver à l'Europe entière, la modération du directoire exécutif de la république française, en lui accordant* CINQ JOURS *pour envoyer un négociateur, muni de plein pouvoirs, qui se rendra à Foligno, où je me trouverai, etc.*

Au lieu d'un plénipotentiaire, le pape se hâta de lui en envoyer quatre : son neveu, le duc Louis Braschi ; le marquis Camille-Massimi, l'un et l'autre pour la représentation ; le cardinal Mattei, comme personnellement connu de Bonaparte ; et monsignor Galeppi, négociateur délié et celui des quatre sur lequel on comptoit le plus. Ils s'abouchèrent avec Bonaparte à Tolentino, au lieu de Foligno, qui avoit été indiqué.

Les conférences traînèrent d'abord en longueur. On vouloit marchander pour quelques millions. Bonaparte, qui étoit également pressé, et de lever sur l'Etat Ecclésiastique une sorte de contribution, et d'aller se remettre à la tête de son armée, pour entrer

dans les Etats héréditaires ; Bonaparte, fatigué des lenteurs des plénipotentiaires romains, dit, le 18 février 1797, au cardinal Mattei, — *Si demain vous n'acquiescez pas, en totalité, à mes propositions, après-demain je marche sur Rome* — Dès le jour suivant, le bon cardinal vint dire : — *Nous acquiesçons à tout.* On commença la rédaction des articles. On dîna. Après dîner, la dernière main est mise au traité. On le signe. On soupe, on s'embrasse, on se sépare. Le lendemain, Bonaparte et son état-major étoient sur la route de l'Autriche.

Il laissa derrière lui le général Victor qui, avec quinze mille hommes, cernoit tout l'Etat Ecclésiastique, depuis Perouse jusqu'à Ancône, et qui resta jusqu'à ce que les articles du traité eussent été exécutés. Voici les principaux :

Le pape payera trente-un millions.

Il fournira seize cents chevaux tout harnachés.

Il fera une pension à la famille de Basseville.

Il y aura un traité de commerce avec la France.

Toute la Romagne sera libre, et il y aura garnison française dans Ancône.

Pendant que ce traité se négocioit, la plus grande partie de l'Etat Ecclésiastique étoit occupée par les armes françaises; à Rome, tout étoit dans la confusion. La frayeur faisoit taire le ressentiment. Il n'y avoit ni courage ni unité dans les conseils. Pas une seule tête pour présider aux mesures que commandoient les circonstances. Le pape, sur-tout, étoit frappé de terreur; et tandis que ses députés partoient pour Tolentino, il faisoit ses préparatifs pour se retirer à Naples. Un trésor considérable devoit le précéder à Terracine. A cette nouvelle, le peuple se porte en foule à la banque pour y échanger ses cédules, en les offrant à soixante-dix pour cent de perte. Le trésor disparut. Le pontife fut détourné de sa résolution; et pour distraire le peuple, on lui prodigua les processions, les prières de quarante-heures et les prédications contre les Français.

Quant au général Colli, il vit bientôt qu'on ne lui avoit donné que des troupes qui fuyoient à la plus légère apparence du danger. Il dut se féliciter du parti que le pape prenoit de terminer au plutôt une guerre aussi malheureuse; mais il eut la

mortification de voir les députés du pontife, partir pour aller mendier la paix à Tolentino, sans l'en prévenir; et le traité signé, sans qu'on lui en eût donné communication. Jamais campagne n'avoit été plus courte; jamais mission plus infructueuse. Il se hâta de quitter un théâtre où il n'avoit trouvé ni gloire ni égards.

Le pape étoit bien plus à plaindre, si toutefois on doit la compassion aux infortunes méritées. Il voyoit ses espérances renversées, trois de ses provinces perdues sans retour, ses coffres vides, ses sujets mécontens, et déjà épuisés par les efforts pécuniaires qu'avoit exigés l'armistice. Il en falloit cependant de nouveaux pour exécuter le nouveau traité. Le cardinal Busca publie, le 24 février, un édit douloureux, où il rappelle aux sujets du pontife, « Que le 6 juillet précédent on leur avoit » demandé toute leur argenterie; qu'ensuite » le pape avoit bien voulu se contenter de la » moitié; mais que les conjonctures étant en- » core plus critiques, *ainsi qu'il n'étoit que* » *trop connu de chacun*, sa sainteté or- » donnoit que l'autre moitié de ces matières » d'or ou d'argent fût portée, dans l'espace » de trois jours, au trésor pontifical. »

Ce

Ce fut une des dernières opérations de ce cardinal Busca, qui avoit si insolemment trompé la confiance qu'avoient mise en lui les ministres de France et d'Espagne. Le pape, pour que la France ajoutât foi à la sincérité de son retour, crut devoir sacrifier le ministre perfide qui l'avoit égaré, et qui avoit failli le perdre. Il vouloit sur-tout, par-là, désarmer le chevalier Azara, qu'un mécontentement très-légitime tenoit comme relégué à Florence. Aussi, dès que Busca se fut retiré, adressa-t-on au ministre espagnol, des instances réitérées pour le faire revenir à Rome. Il y reparut en effet, mais seulement un mois après. L'orgueil du saint-siége ne voulut cependant pas laisser croire au public que c'étoit uniquement pour donner une satisfaction à la cour d'Espagne, qu'il avoit renvoyé ce cardinal. On répandit dans Rome, que le pape n'avoit fait que céder au vœu formellement exprimé par Busca lui-même.

Le choix de son successeur étoit embarrassant. On ne pouvoit porter au ministère principal, un cardinal contre lequel on eût eu en France de fortes préventions, ce qui donnoit l'exclusion à un grand nombre de membres du sacré collége. Le marquis del

Vasto, ministre napolitain, dominoit alors à Rome. Il étoit l'ame du parti qui avoit entraîné le saint-siége à de fausses mesures, et dont les espérances avoient été si complétement trompées. Il venoit d'allier sa famille à celle du cardinal Doria, dont on avoit conçu, en France, une idée favorable, et avec lequel les ministres de France et d'Espagne avoient toujours vécu dans l'intimité. Il crut que le choix d'un pareil ministre concilieroit tous les intérêts; et, en ne consultant que son affection, il servit assez bien nos vues. Le cardinal Doria avoit de l'esprit, de bonnes intentions, mais point l'expérience ni l'énergie qu'auroient exigées les circonstances. Il n'eut pas, personnellement, des reproches graves à éprouver de notre part; et s'il n'a pu conserver le gouvernement romain, du moins il n'a pas accéléré sa chûte.

Mais ce gouvernement étoit frappé à mort, et la paix de Tolentino ne pouvoit le sauver. Elle ne fit qu'ajouter aux désastres, aux mécontentemens, à l'épuisement. L'Etat Ecclésiastique étoit, de toutes parts, livré à de violentes secousses. Dans la Marche d'Ancône, à Macerata, à Yesi, à Monte-Saint-Elpidio, on se soulevoit contre les Français;

et ce n'étoit que par de sanglantes exécutions qu'on pouvoit réduire les rebelles. Dans le duché d'Urbin, au contraire, où l'invasion des Français avoit inspiré le goût et l'espoir de la liberté, on répugnoit extrêmement à rentrer sous le joug du pape; et dans un état beaucoup plus rapproché de la capitale, dans le Pérugin, on vouloit se soustraire à ce joug, et se réunir à la république Cispadane. Jamais un pays n'avoit été en proie à plus de fléaux à-la-fois.

Le ressentiment de l'Espagne ajoutoit encore aux chagrins du saint-siége. Charles IV avoit été profondément indigné des procédés qu'on avoit eus à Rome pour le chevalier Azara. Il crut que sa dignité ne permettoit pas qu'il y reparût avant d'avoir obtenu une satisfaction éclatante. Cependant, lorsque Charles IV vit l'Etat Ecclésiastique envahi par nos troupes, et le saint-père menacé jusques dans sa capitale, sa piété filiale en fut ému. Le chevalier Azara fut autorisé à retourner à son poste, et rentra effectivement dans Rome au mois d'avril 1797. Charles IV fit plus, mais par quelques motifs que le saint-siége n'a peut-être soupçonnés qu'après coup. Il y avoit alors, à sa cour deux prélats,

qu'on supposoit très-actifs en intrigue, et qu'un parti dominant vouloit écarter, sous quelque prétexte plausible. La position critique où se trouvoit alors le saint-père, présenta un de ces prétextes. On leur proposa d'aller complimenter le pape, le consoler, l'aider de leurs conseils; et, pour cacher le véritable objet de cette mission, on voulut la décorer en y attachant un prélat considéré par son caractère, la régularité de sa conduite et son éminente dignité, le cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède. Les deux prélats, ses acolytes, étoient d'Espuig, archevêque de Séville, qui avoit été autrefois à Rome, comme auditeur de Rote; et Musquiz, archevêque de Seleucie, et confesseur de la reine.

Ces trois prélats partirent, dans la persuasion qu'ils alloient remplir une mission très-importante. D'Espuig, sur-tout, qui avoit des vues d'ambition, ne doutoit pas qu'elle ne le conduisît au chapeau, et à la charge de protecteur des églises d'Espagne. Le cardinal Lorenzana, beaucoup plus simple dans ses mœurs, comme dans ses vœux, et attaché de bonne foi au saint-siége, entreprenoit le voyage de Rome comme un voyage apos-

tolique. C'étoit un fils dévoué qui alloit aider son père dans la détresse. Les pères de la Mercy, avec qui il avoit d'anciennes relations, avoient fait préparer un logement chez eux, pour lui et ses deux compagnons de voyage. Le chevalier Azara venoit de rentrer dans Rome, où il avoit encore beaucoup d'ennemis. Pour arracher le cardinal Lorenzana à leur influence, il le fait presser instamment de venir loger au palais d'Espagne. Les deux autres prélats restèrent chez les moines de la Mercy, et ne tardèrent pas à s'appercevoir de l'inanité de leur mission. Cette triple ambassade dont on avoit fait tant de bruit en Espagne et en Italie, se réduisit à un simple hommage du roi catholique au chef de l'église. L'archevêque de Séville et le confesseur de la reine, retournèrent en Espagne au bout de quelques mois; le seul cardinal Lorenzana est resté auprès du pape, et ne l'a pas même abandonné dans ses derniers malheurs. C'est une consolation que Charles IV, pieux et humain, a voulu laisser au pontife détrôné.

Des secousses, des inquiétudes de tout genre, de vives alarmes, des pertes réelles, une catastrophe qui lui coûte à-la-fois son argent,

son repos et sa gloire; des humiliations, des soulèvemens, tout ce qui peut rendre un règne orageux, voilà ce qui remplit pour Pie VI une grande partie de l'année 1797. Il en fut affecté autant qu'il pouvoit l'être. Il fut atteint d'une maladie si grave, dans le courant du mois de mai, que déjà on s'occupoit du choix de son successeur. Trois candidats furent mis sur les rangs. *Mattei* dont l'entremise avoit procuré la paix au saint-siége, et qu'on supposoit être moins désagréable à la France que tout autre, *Antici* dont nous avons eu plus d'une fois occasion de mentionner l'adresse et l'activité, et *Chiaramonte*, qui étoit porté par les anciens cardinaux, les plus attachés aux prétentions surannées de la cour de Rome.

Le rétablissement de Pie VI trompa bien des calculs et bien des espérances, et causa même de l'humeur au peuple romain, plus désireux de changemens qu'aucun autre. Le duc Braschi s'en ressentit. Il sortoit de chez son oncle convalescent, lorsqu'il fut accablé de huées. Il n'osa pas rentrer chez lui, et prit aussitôt la route de Terracine, en passant par son duché de Nemi. C'étoit un nouvel indice de cette fermentation qui se manifestoit dans plusieurs parties de l'Etat Ecclésiastique, et même à Rome, où la ra-

reté de numéraire portoit le mécontentement au comble. Cette soif de révolution qui tourmentoit déjà une portion du peuple, se reproduisoit de diverses manières. A la porte du même duc de Braschi, on écrivit en lettres rouges ces paroles menaçantes, *arrendetivi tiranni, o morte! o liberta!* Plusieurs placards portoient aussi cette alarmante alternative. On chantoit assez publiquement la Carmagnole et les autres airs patriotiques. On disoit hautement dans les rues: *Dès que le pape sera mort, les choses changeront de face.* On n'épargnoit rien pour provoquer une insurrection, ou du moins pour la faire craindre. On lisoit sur tel placard: *Le temps est arrivé*; sur tel autre: *Rome est à l'extrême-onction.* On en trouva un dans les premiers jours d'août, qui portoit ce quatrain:

Non abbiamo pazienza,
Non vogliamo più eminenza,
Non vogliamo santità;
Ma egaglianza, e liberta.

Qui, traduit littéralement en français, signifie:

Nous n'avons plus de patience,
Nous ne voulons plus d'éminence,

Désormais plus de sainteté;
Mais égalité, liberté.

Pendant quelque temps le gouvernement romain resta spectateur assez impassible de ces désordres. Mais vers le milieu de l'année 1797, ils lui parurent prendre un caractère si alarmant, qu'il se désista fort mal à propos de ce plan d'inertie qui n'auroit jamais pu lui être aussi funeste que la vigilance et la sévérité qu'il crut devoir déployer dans ces derniers temps. Il fit changer et augmenter la garnison de Rome. Il pourvut le château Saint-Ange de vivres et de munitions, comme s'il eût été question de lui faire soutenir un siége en forme. Il distribua des troupes dans différens quartiers de la ville. Ce n'étoit encore là que des mesures de précaution qu'on pouvoit pardonnner à la peur; mais lorsqu'on le vit employer à son tour les expédiens du despotisme inquiet et opresseur, faire arrêter les gens qui lui paroissoient *suspects*, Angelucci, habile chirurgien et zélé patriote, qui a été depuis si bien vengé de cet outrage passager; les deux frères Bouchard, libraires; un riche juif nommé Ascanelli, chez qui on prétendit avoir trouvé dix mille cocardes jaunes (couleur du peuple

de Rome), des armes à feu, trois arbres de la liberté, etc. Dès lors on dit que *l'heure du saint-siége étoit venue.*

Les embarras pécuniaires qui seuls auroient pu exciter une révolution, venoient encore se joindre à tant de causes de sollicitudes. La contribution que les Français avoient exigée par le traité de Tolentino, avoit épuisé toutes les caisses publiques et particulières. Le pape avoit été obligé de répéter les émissions de cédules, par conséquent d'ajouter au discrédit de ce papier-monnoie déjà si décrié. Les richesses du clergé lui offroient encore des ressources. Les scrupules qui respectent ces biens *sacrés* dans les temps ordinaires, n'étoient plus de saison. Dans le courant d'août, tout le clergé, tant séculier que régulier, eut ordre de présenter un tableau détaillé de ses biens, et de prêter, dans l'espace de six mois, jusqu'à la concurrence du sixième de leur valeur, à un intérêt de trois pour cent.

Cet édit ajouta encore aux mécontentemens. Le clergé accusoit hautement Pie VI de violer les saints canons, les bulles et les sermens faits par lui-même à son avénement au trône pontifical. Il avoit été à Vienne,

disoit-on, tout exprès pour détourner Joseph II d'employer aux besoins de son Etat une partie des biens ecclésiastiques; et à présent il imitoit lui-même la conduite de ce prince philosophe. Le pape ne pouvoit guère paroître en public sans être hué et sifflé. Plusieurs cardinaux furent même injuriés, entr'autres le cardinal Carandini qui en tomba malade de chagrin. La pourpre romaine n'étoit pas accoutumée à être traitée avec cette irrévérence. Mais c'étoit sur-tout le cardinal-neveu que l'indignation publique poursuivoit. Son nom, entouré d'épithètes, se trouvoit sur toutes les affiches incendiaires qui tapissoient les murailles de Rome. La fermentation gagnoit tous les états et tous les âges. A cette époque on découvroit une espèce de conspiration qui s'étoit formée entre les écoliers, impatiens du joug de leurs préfets et amoureux de la cocarde tricolore. Les élémens d'une révolution se rassembloient, se combinoient, et l'on prévoyoit qu'une étincelle en tombant sur cet amas de matériaux combustibles produiroit un incendie; mais il n'étoit pas encore probable que ce seroit la France qui l'embraseroit en y jetant sa foudre. Il l'étoit encore

moins que le gouvernement, si intéressé dans sa foiblesse à prévenir les crises, provoqueroit lui-même celle à laquelle il a succombé. Un gouvernement foible, connu depuis long-temps pour tel, ne déploie pas la force impunément. Les arrestations, les proscriptions aigrirent le mal au lieu de le guérir; et le despotisme, après avoir tenté de faire peur, eut peur à son tour.

Sous prétexte de maintenir la paix dans la ville, les troupes de ligne et la milice bourgeoise reçurent ordre de se tenir prêtes à tout événement. Le pape demanda que six hommes de la compagnie qui formoit sa garde-noble, fussent placés toutes les nuits dans son antichambre, et six autres à l'extérieur du Vatican. Il étoit passé ce temps où ses gardes ne servoient qu'à la décoration de sa cour! Sans s'être jamais livré à de violens excès, il se trouvoit, à force de vanité, d'imprévoyance et d'obstination, réduit à la douloureuse situation des tyrans soupçonneux.

Au milieu de ce bouleversement, causé par le conflit de tant de passions, de chaque côté il étoit presqu'impossible de faire une démarche qui n'excitât une plainte. Les détenus, Français ou Romains, crioient à l'in-

justice, à l'oppression. Ils prétendoient que, puisqu'ils souffroient pour la cause de la révolution française, quiconque étoit revêtu d'un pouvoir par le gouvernement français, étoit leur protecteur né. Ils ne pardonnoient ni la tiédeur, ni la lenteur, ni même les discussions aux agens politiques ou militaires dont ils invoquoient l'entremise.

Sur ces entrefaites, arriva à Rome, comme ministre plénipotentiaire de la république française, Joseph Bonaparte, frère du général. Tous les yeux se tournèrent avec anxiété sur ce nouveau représentant de la France; chacun cherchoit à interpréter ses moindres propos, ses démarches les plus insignifiantes; les dévots croyoient, ou feignoient de croire qu'un républicain français ne pouvoit être qu'un homme à formes repoussantes, sans égard pour les usages des différens pays, et sur-tout sans religion. Ils furent agréablement surpris en le trouvant prévenant, plein d'urbanité, et sur-tout en le voyant aller à la messe. Son début, son langage leur parurent de bon augure; et les partisans du saint-siége commencèrent à croire qu'il étoit encore assis sur de solides fondemens. La république française avoit cependant encore contre lui des griefs de plus d'un genre.

Il tenoit sur pied plus de troupes qu'il ne l'auroit dû après la conclusion de la paix.

Des Romains, des étrangers, des Français sur-tout étoient persécutés en haine de la révolution française.

Le pape paroissoit répugner à former des liaisons avec la république cisalpine.

Les émigrés, les prêtres réfractaires, même après le 18 fructidor de l'an V, se rendoient en foule à Rome, et y étoient fort accueillis.

Enfin, un nouveau général autrichien, Provera, étoit arrivé de Vienne pour prendre le commandement des troupes du pape.

Le ministre Bonaparte s'expliqua sur tous ces objets avec énergie, et obtint quelques demi-succès. La paix de Campo-Formio venoit d'être signée; il ne devoit plus rester d'espoir perfide ni d'arrière-pensée à la cour de Rome.

Plusieurs détenus furent mis en liberté, et entr'autres Angelucci et les deux frères Bouchard. Quelque temps après, ces trois martyrs de la liberté partirent de Rome, comme en triomphe, et aux acclamations du peuple, pour aller trouver Bonaparte à Rastadt, et le remercier de leur délivrance, qui étoit, en grande partie, son ouvrage.

L'enthousiasme qu'ils excitèrent, sur-tout à leur départ, donna beaucoup d'humeur aux amis du saint-siége, qui disoient que ces excès de joie étoient *des insultes pour le gouvernement.*

Il étoit en effet avili sous tous les rapports, ce gouvernement romain. Il n'avoit personne à qui confier le commandement de sa petite armée. Il n'eut pas la faculté de garder Provera que la cour de Vienne lui avoit envoyé. Bonaparte fit dire, par son frère, au pape, que si ce général autrichien ne sortoit pas de Rome dans les vingt-quatre heures, il entreroit dans l'État Ecclésiastique, et recommenceroit les hostilités.

Le cardinal Doria fut chargé de transmettre à Provera les intentions du général français, et mit à cette fâcheuse mission toutes les formes qui pouvoient la faire pardonner. Provera demanda seulement un répit de deux jours, qui lui fut accordé. Avant de partir, il alla prendre congé du pape, qui le reçut les larmes aux yeux, et en l'assurant que la force seule pouvoit le réduire à cette extrémité. Le lendemain Provera étoit sur la route de Naples.

Le saint-siége étoit en même temps dans

une position très-embarrassante à l'égard de la république cisalpine, voisine dangereuse et exigeante, qui, indignée des preuves de malveillance que lui donnoit la cour de Rome, avoit déjà résolu de lui déclarer la guerre. Pie VI envoya à Milan un ministre chargé de sa part de reconnoître la nouvelle république. Mais cette reconnoissance tardive ne désarma pas le gouvernement cisalpin, qui avoit, non-seulement des reproches à faire au saint-siége, mais encore des réclamations à énoncer à sa charge.

Ces réclamations portoient sur quelques portions de la Marche-d'Ancône et du duché d'Urbin, détachées de l'exarchat de Ravenne par le roi Pepin pour être données au pape Etienne III. C'étoit aller chercher bien loin des raisons assez foibles; mais le gouvernement cisalpin accola des argumens plus concluans à ces prétentions diplomatiques. Il chargea Dombrowski, général polonais, qui étoit entré à son service, de s'emparer du fort Saint-Léon, situé sur la frontière du déché d'Urbin. Les paysans des environs, assemblés au son du tocsin, animés de ce dévouement, ou plutôt de cet esprit fanatique dont on avoit de longue-main travaillé à les

pénétrer, les malheureux paysans en vinrent aux mains contre les troupes cisalpines. Ce premier essai de guerre civile entre les peuples d'Italie fut assez sanglant. On ne pouvoit attendre mieux de la milice papale. Le fort Saint-Léon fit même quelque résistance. Son commandant céda enfin aux menaces, mais obtint les honneurs de la guerre. Pour le moment, les troupes victorieuses n'allèrent pas plus loin. On fut consterné à Rome de cette agression. Le gouvernement étoit livré à trop de calamités pour songer à se défendre. Rareté du numéraire, murmures du peuple, mesures ruineuses de finances, débordemens du Tibre, insurrection dans plusieurs parties de l'Etat Ecclésiastique, tout concouroit à exciter les sollicitudes du pontife. Il ne songea d'abord qu'à désarmer au plutôt ses entreprenans voisins, et concerta, avec le ministre Bonaparte, un bref par lequel il reconnoissoit la république cisalpine, et exprimoit le plus grand désir de vivre avec elle en bonne intelligence.

CHAPITRE XXVIII.

CHAPITRE XXVIII.

CAUSE IMMÉDIATE DE LA CHUTE DU GOUVERNEMENT ROMAIN.

Nous touchons à l'époque si décisive pour le saint-siége, à ce 28 décembre 1797, duquel on peut dater sa subversion.

Douze ou quinze jours auparavant, il n'y avoit cependant encore aucun de ces symptômes, avant-coureurs d'une catastrophe éclatante. Le mécontentement du peuple étoit très-marqué. Il avoit divers motifs : la cherté des subsistances, la perte toujours croissante des cédules, plusieurs édits monétaires qui alarmoient la classe indigente. Mais il ne paroissoit pas que ces griefs dussent produire sitôt un soulèvement universel, et moins encore la destruction d'un gouvernement antique, auquel ce peuple étoit attaché à plusieurs égards. Il y avoit dans Rome beaucoup de personnes de diverses classes qui professoient les maximes de la révolution française ; mais toutes n'étoient pas également recommandables par leur con-

duite, et il n'y en avoit qu'un très-petit nombre dont le crédit pût paroître redoutable au saint siége. Une police un peu active auroit suffi peut-être pour les contenir long-temps; et il falloit un de ces grands événemens qui parlent aux sens, comme le suicide de Lucrèce, comme la robe ensanglantée de César, pour opérer une révolution aussi subite, aussi totale, avec des élémens en apparence aussi foibles. Le pape lui-même affectoit une parfaite sécurité au milieu des graves sujets d'inquiétude dont il étoit entouré. Il alloit tous les jours prier au Vatican, et ensuite faire une promenade de quelques milles hors de Rome. S'il éprouvoit quelque anxiété, c'étoit sur le résultat de sa négociation à Milan, où il avoit envoyé en mission un cardinal qui lui donnoit peu d'espérances. La république cisalpine n'annonçoit nulle disposition à la conciliation. Elle restoit provisoirement en possession du fort Saint-Léon. Elle parloit de retirer des monts de piété de Rome les fonds que ses citoyens y avoient placés lorsqu'ils étoient encore sous la domination de l'Autriche. Les prêtres, fidèles à leur rôle, continuoient à échauffer les esprits foibles, à nourrir en eux

l'aversion pour les principes français, à gémir sur les calamités de l'église. Ils alloient de temple en temple, de carrefour en carrefour, prêcher la *fin du monde*, et appeler, comme cela s'est toujours pratiqué, les miracles à l'appui des prophéties. Ils ne se doutoient pas qu'ils touchoient de si près à la fin de leur règne, qui pour eux en effet étoit la *fin du monde.*

Il y avoit dans le même temps à Rome une prophétesse d'un autre genre : c'étoit une Française, nommée la Brousse, fanatique de bonne foi, ou plutôt gravement insensée. Elle prédisoit que l'empire des papes touchoit à sa fin; que le ciel en étoit fatigué, et qu'elle ne quitteroit Rome qu'après avoir vu cette prédiction accomplie. Dans tout autre temps, ses extravagances n'eussent excité que le rire ou la pitié. Mais elles coïncidoient avec des symptômes beaucoup plus alarmans. Elles ne laissèrent pas de faire quelque sensation.

Telles étoient les diverses dispositions des habitans de Rome, au moment de la crise sourde et presqu'inapperçue qui éclata le 28 décembre.

Nous sommes trop près de cet événement

pour emprunter, en le racontant, le langage de l'histoire. Les passions en ont de part et d'autre défiguré les traits; et d'aucun côté elles ne pardonneroient à l'impartialité d'apprécier ce qui fut en grande partie leur ouvrage. Le sommaire des faits, l'exposé des résultats suffiront à la tâche que nous nous sommes proposé de remplir.

On voit par la sage relation qu'envoya l'ambassadeur Bonaparte, le 11 nivôse, au ministre des relations extérieures, que ni lui ni le chevalier Azara, que sa sagacité et sa longue expérience rendoient un juge si compétent en pareille nature, n'avoient cru qu'un mouvement populaire, essayé cinq jours auparavant, portât aucun caractère dont l'autorité pût être effrayée; que loin d'y concourir, le ministre français le désapprouva. La soldatesque du pape, dirigée par des ordres prudens ou guidée par des chefs bien intentionnés, eût suffi pour arrêter cette émeute sans effusion de sang. Mais les insurgés étant venus se réfugier dans la juridiction du palais de France, qui devoit être pour eux, non un quartier-général comme ils le prétendoient, mais un asyle inviolable, la force armée, aussi vile qu'atroce, osa les

y poursuivre, et faire de cet asyle un champ de bataille. Déjà le droit des gens étoit violé de la manière la plus criante; et ce premier attentat, non prévenu, non réparé sur-le-champ, suffisoit pour inculper très-gravement le gouvernement romain: mais il fut suivi d'un second qui décida sa perte.

Parmi ceux qui entouroient l'ambassadeur français, qui concouroient avec lui à contenir l'effervescence des insurgés, et surtout l'aveugle fureur des satellites du pape, se trouvoit le général Duphot, connu si avantageusement par son brillant courage. Il s'élance vers cette troupe furieuse qui avoit déjà immolé tant d'infortunés dans les cours, dans le vestibule et jusques sur les escaliers du palais de France; et ce jeune héros, que l'hymen alloit unir, quelque jours après, à la sœur du général Bonaparte, tombe victime de son dévouement, sous les coups redoublés des lâches qu'il avoit espéré désarmer.

Le chevalier Angiolini, ministre de Toscane, est à peine informé de cette affreuse scène, qu'il se rend chez le ministre de France pour partager ses dangers, et déploie dans ce moment critique, autant de sagesse que de courage.

Le chevalier Azara, animé des mêmes sentimens, oublie ses griefs contre le saint-siége et ne songe qu'à le servir en donnant aux Français une nouvelle preuve de son affection, et à la ville de Rome un nouveau gage de sa prudence et de sa fermeté; il vole au Vatican. Le pape étoit malade : son secrétaire-d'état ignoroit absolument ce qui s'étoit passé au palais de France; et deux heures après, le gouvernement romain n'avoit pas encore fait en conséquence la plus légère démarche. C'étoit cependant par ses ordres que ce détachement de cannibales avoit été envoyé contre les rebelles; et après l'avoir lancé dans cette arène sanglante, il n'avoit commis personne pour le surveiller, le diriger, le contenir! Le gouvernement romain, n'eût-il été coupable que de cette inconcevable imprévoyance, pouvoit-il échapper au ressentiment de la république française?

Après ce dont le ministre Bonaparte venoit d'être témoin, à l'aspect du cadavre de son infortuné concitoyen qui alloit devenir son allié, qui, après avoir bravé la mort dans les champs de l'honneur, venoit de la recevoir des mains d'une soldatesque effrénée, il crut que la dignité de son ca-

ractère, bien plus que le soin de sa propre sûreté, lui défendoit de rester plus longtemps dans des lieux où les droits les plus saints étoient violés, et paroissoient devoir l'être impunément.

On ne croiroit pas, si Joseph Bonaparte ne l'eût affirmé lui-même, que quatorze heures s'étoient écoulées depuis l'assassinat du général Duphot, avant qu'un seul romain se fût présenté pour s'informer de l'état des choses.

Dans l'intervalle, l'ambassadeur français avoit écrit plusieurs lettres au secrétaire-d'état, pour lui annoncer la ferme résolution où il étoit de quitter Rome et lui demander des passe-ports. Le cardinal Doria essaya vainement de le retenir. L'ambassadeur partit le lendemain matin pour Florence, d'où il envoya au directoire français la relation de ce qui s'étoit passé à Rome. Il se chargea d'une dépêche du cardinal pour le marquis Massimi, alors ministre du souverain pontife à Paris. Dans cette dépêche, le cardinal Doria déploroit, au nom du saint-père et au sien, un événement qu'il ne leur avoit pas été possible, selon lui, de prévoir ni d'empêcher : *Vous devez prier*

le directoire, mandoit-il au marquis Massimi, *de demander telle satisfaction qu'il voudra. La demander et l'obtenir sera la même chose; car ni sa sainteté ni moi, ni la cour de Rome, nous ne serons jamais tranquilles jusqu'à ce que nous soyons sûrs que le directoire sera satisfait.*

On se demandera ce que faisoient le pape et son ministre pendant cette scène sur laquelle ils exprimoient leurs tardifs regrets. Tout prouve que le cardinal Doria, incapable de tenir les rênes du gouvernement dans des temps difficiles, et d'avoir pris part au complot dont il devoit être une des premières victimes, n'avoit rien préparé, et qu'au moment de la crise, il avoit perdu la tête. Quant au pape, l'état de sa santé, si l'on en croit le cardinal Doria, ne permit pas même qu'il en fût informé avant la nuit. Il paroît donc que l'un et l'autre n'eurent à se reprocher, en cette occasion, que beaucoup d'imprévoyance. Aussi, l'ambassadeur Bonaparte, dans son juste ressentiment, n'accusa-t-il ni le pontife ni son ministre. Il crut même devoir, en partant, laisser au secrétaire-d'état un dernier témoignage de

son estime personnelle, et l'assurer qu'il conservoit *le souvenir le plus touchant du caractère, des procédés et des manières polies et amicales de M. le cardinal Doria, dont la bonté d'ame se trouve déplacée parmi les irréconciliables ennemis du nom Français qui gouvernent encore la cour de Rome.*

A peine Joseph Bonaparte fut-il parti, que le chevalier Azara fut instamment prié de la part du pape de faire ses efforts pour le ramener à Rome. Le ministre d'Espagne, dont il étoit un peu tard d'invoquer l'entremise, se contenta de répondre qu'il lui étoit défendu de se mêler davantage des affaires de Rome. Joseph Bonaparte étoit d'ailleurs bien éloigné de se rendre à de pareilles instances. Il écrivoit à ce sujet au gouvernement français : *Ce gouvernement ne se dément pas. Astucieux et téméraire pour obtenir le crime, lâche et rampant lorsqu'il est commis, il est aujourd'hui aux genoux du ministre Azara, pour qu'il se rende à Florence auprès de moi pour me ramener à Rome.*

Un gouvernement ainsi apprécié ne pouvoit espérer de trouver grâce ; et la ven-

geance suivit de près le crime que du moins il avoit laissé commettre.

Les Cisalpins en prirent l'initiative. A peine furent-ils instruits de ce qui s'étoit passé à Rome, que les cris d'indignation retentirent dans leurs assemblées politiques, dans leurs sociétés particulières. A Milan, de toutes parts on entendoit ces cris : *Mort au pontife assassin! Vengeance à nos libérateurs!* Dans le cercle constitutionnel on proposa un enrôlement pour faire la guerre au pape ; et tandis que déjà les troupes italiennes et françaises marchoient vers ses états, on mandoit de Milan : « Bientôt ce » Tibre, teint du sang de nos frères ; ce » Capitole, peuplé de prêtres assassins ; ce » Champ-de-Mars, honteux d'être foulé par » un peuple esclave, seront purifiés de » vingt siècles de crimes, de honte et de » servitude. »

Cependant la frayeur et la consternation s'étoient emparées de tous ceux qui, dans Rome, étoient en évidence. Le gouvernement expédioit des courriers de tous côtés, tâchoit d'intéresser en sa faveur les cours de Florence, de Naples et de Vienne. Plus soupçonneux, plus implacable que jamais,

lorsque sa foiblesse et le danger lui commandoient au moins la douceur et la prudence, il multiplioit les incarcérations ; et, mêlant les momeries aux rigueurs, pour appaiser le ciel, il faisoit suspendre les théâtres, il ordonnoit un jubilé, des prières, des sermons. Revenu de sa première stupeur, il cherche à s'excuser. Il fait circuler une relation *très-véridique*, dans laquelle il peint la conduite des Français sous les plus odieuses couleurs. Un journaliste de Rome pousse encore plus loin l'impudence. Il annonce à l'univers que le pape va *armer cent soixante mille hommes, et faire rentrer la France dans ses anciennes limites*. Il donne un démenti formel au gazetier de Florence. « Ce qui » doit sur-tout, disoit-il, exciter l'indisposi- » tion du public, c'est l'intolérable impu- » dence avec laquelle on a voulu, par un » amas de faussetés, dénigrer la conduite » du gouvernement pontifical, à l'occasion » d'un événement que le temps, les cir- » constances et un enchaînement de faits » rendent si notoire, qu'il est impossible » qu'il donne matière à erreur ou à con- » troverse. Mais on verra qui a été la cause » des mouvemens populaires, quels moyens

» ont été employés, quelles trames ont été
» ourdies pour réaliser le plan d'opérer une
» révolution chez le peuple de Rome, tou-
» jours fidèle à Dieu et à son souverain. Un
» coup-d'œil porté sur l'Italie suffit pour
» démentir de pareilles calomnies et pour
» justifier la modération et la retenue du
» ministre pontifical. C'est assez d'observer
» de quelle manière et combien de temps
» ce gouvernement, par amour pour la
» paix, a offert à l'Europe le spectacle des
» humiliations les plus douloureuses, des
» plus grands sacrifices, de la situation la
» plus déplorable, etc. »

D'après ce qui avoit précédé l'assassinat de Duphot, qui n'étoit que le sanglant dénouement d'un long drame, on peut apprécier ce langage, non moins hypocrite qu'insolent.

Le général Berthier fut chargé de venger la république française. Arrivé à Ancône le 25 janvier 1798, il fit aussitôt marcher en avant plusieurs colonnes de troupes françaises et cisalpines. Retardé quelque temps par les neiges de l'Apennin, il s'avança vers Rome, comme s'il eût traversé les départemens de la république française.

Pouvoit-il éprouver quelque résistance ? Le pape étoit dans un état d'affoiblissement qui approchoit de l'imbécillité; le reste des Romains ou étoit frappé d'une même stupeur, ou attendoit les Français avec impatience. Il y eut cependant de la part des membres effrayés du gouvernement romain quelques mesures défensives. Les cardinaux qui conservoient quelques restes de courage tenoient de fréquentes congrégations, et délibéroient s'il falloit fuir ou attendre l'ennemi. Ils essayoient encore de tenir d'une main défaillante les rênes prêtes à leur échapper. Ils envoyoient des commissaires dans la campagne de Rome et sur la côte adjacente où on se plaignoit de la rareté des vivres et de leur mauvaise qualité.

En attendant les Français, il s'établissoit une lutte plus animée que jamais entre les pratiques superstitieuses et les efforts des patriotes. Tandis que les rues étoient traversées en tous sens par des processions, les murs se tapissoient de placards satiriques. Tandis que les Madones répondoient par des larmes aux vœux qu'on leur adressoit, on distribuoit parmi le peuple des portraits du général Bonaparte, avec cette inscription : *Voilà la véritable*

image du saint - sauveur du monde.

Berthier s'étoit fait annoncer par une proclamation qui avoit épouvanté les uns et rassuré les autres : « Une armée française, disoit-il, marche présentement vers Rome. Je déclare que son unique objet est de châtier les assassins du brave Duphot, les mêmes qui ont trempé leurs mains dans le sang de l'infortuné Basseville, et qui ont oublié les égards qu'ils devoient à l'ambassadeur de la république française. Le peuple romain, qui n'a aucune part à ces horreurs, trouvera dans l'armée française des protecteurs et des amis. »

Encouragé par ces assurances, le peuple rassemblé dans le Campo Vaccino, sous les auspices de quelques chefs, comme Riganti, avocat connu par ses talens et par son ressentiment contre Pie VI, le duc Bonelli, qui avoit beaucoup voyagé et avoit rapporté à Rome des idées de liberté ; un Pignatelli, napolitain, neveu du marquis de Gallo, qui venoit de quitter le service de l'empereur et professoit depuis quelque temps à Rome, avec un zèle intrépide, les principes révolutionnaires, le peuple romain proclama son indépendance le 27 pluviôse. A l'instant

l'arbre de la liberté fut planté devant le Capitole et dans les diverses places publiques.

Le général Berthier avoit son camp aux portes de Rome. Il reçoit à midi une députation du peuple romain, qui lui fait part de sa révolution, et lui communique le gouvernement provisoire qu'il vient de se donner.

Bientôt après, précédé d'une musique guerrière et de tous les grenadiers de son armée, suivi de son état-major et de cent chevaux de chaque régiment des troupes à cheval, il marcha droit au Capitole, en traversant les flots d'une foule immense, dans laquelle, si l'on en croit des spectateurs dignes de foi, il y avoit cependant alors plus de curieux que de véritables amateurs de la liberté.

Arrivé au Capitole, le général Berthier prononce un discours analogue aux circonstances ; discours dont la laconique énergie mérite d'être transmise à la postérité.

« Mânes des Caton, des Pompée, des Brutus, des Cicéron, des Hortensius, recevez l'hommage des Français libres, dans le Capitole où vous avez tant de fois défendu les droits du peuple, et illustré la république romaine.

» Ces enfans des Gaulois, l'olivier de la paix à la main, viennent dans ce lieu auguste y rétablir les autels de la liberté, dressés par le premier des Brutus.

» Et vous, peuple romain, qui venez de reprendre vos droits légitimes, rappelez-vous ce sang qui coule dans vos veines; jetez les yeux sur les monumens de gloire qui vous environnent; reprenez votre antique grandeur et les vertus de vos pères. »

Un spectacle aussi nouveau, une harangue aussi digne des lieux qui réveilloient les plus grands souvenirs, devoient électriser, et électrisèrent en effet toutes les ames.

Le général Berthier fut ensuite reconduit à son camp au milieu d'acclamations plus spontanées encore, et plus universelles que celles qu'il avoit recueillies à son entrée.

Quelques personnages éminens de Rome, l'astucieux cardinal della Somaglia, alors cardinal-vicaire, Arrigoni qui s'y trouvoit président de l'annone, et le jeune prince Giustiniani, auquel s'étoit joint le ministre de Naples, Belmonte-Pignatelli, avoient été envoyés par le pape au général français. Ils espéroient le désarmer, capituler avec lui. Pie VI, ou ceux qui em-

pruntoient son nom (1), s'étoient flattés qu'avec une contribution de quelques millions, et le sacrifice de deux provinces, déjà infestées de l'esprit révolutionnaire, le saint-siége pourroit encore se sauver. La fermeté du général Berthier dissipa ces illusions : il refusa d'admettre la députation d'un gouvernement qui déjà n'existoit plus. Il dit qu'il n'en recevoit que du peuple romain.

Ce peuple avoit en effet créé un gouvernement provisoire ; et, ressuscitant la première dignité de l'ancienne Rome, il avoit nommé sept consuls, parmi lesquels ses deux chefs les plus apparens, Riganti et Bonelli, ne furent pas oubliés.

(1) Pie VI, pendant cette crise, se cachoit à tous les yeux. Il restoit dans le Vatican, entouré de quelques conseillers mal-adroits et obscurs, dont le nom ne mérite pas d'être tiré de l'oubli. Les députés qui furent envoyés à Berthier, ne virent le pontife ni avant leur départ, ni à leur retour. Tous les ordres, tous les avis passoient par l'organe du cardinal Doria.

CHAPITRE XXIX.

SUITE DE L'ENTRÉE DES FRANÇAIS A ROME.

Dès que l'ancien gouvernement vit que ses espérances avoient été trompées, ceux qui y avoient pris la part la plus active, ou qui avoient été récemment ses agens les plus coupables, sentirent le danger qui les menaçoit. Plusieurs y échappèrent par la fuite. Tels furent les cardinaux Albani et Busca, un certain capitaine Amédée, commandant de la compagnie qui avoit tiré sur Duphot; le caporal Marinelli, qui lui avoit porté le premier coup; un certain banquier anglais, nommé Jenkins. Quant au cardinal Braschi, il se trouvoit à Naples, chargé d'une mission politique, conjointement avec monsignor Galeppi, et se garda bien de revenir.

A cette époque, qui précéda immédiatement l'arrivée des Français, Rome présentoit un spectacle vraiment curieux pour un observateur. Ici, c'étoient les prêtres qui se dé-

chaînoient contre l'empereur, en criant partout qu'il les avoit trompés; là, les membres de l'ancien gouvernement, indécis sur l'asyle qu'ils pourroient aller chercher impunément, se cachoient dans Rome même. Les évêques, qui ne se croyoient pas en sûreté dans les provinces de l'état, venoient se réfugier dans sa capitale. Une grande partie du peuple étoit tranquille, et attendoit son sort en silence. Dans plusieurs quartiers, l'indignation, excitée par les cagots, fermentoit sourdement, et se reproduisoit par des coups de couteau plus fréquens encore qu'à l'ordinaire. Le prodige de l'ouverture des yeux, si ingénieusement imaginé par monsignor Galeppi, se répétoit, mais commençoit à trouver moins de dupes. Et que faisoit le pape? Le pape quelquefois se désoloit; plus souvent, immobile et morne, il étonnoit par son apparente sérénité. Etoit-ce philosophie? étoit-ce résignation aux volontés divines? ou n'étoit-ce qu'une apathie résultante de l'affoiblissement de ses organes? Cette quéstion étoit alors indécise, et le restera peut-être toujours.

Le général Berthier étant venu s'établir à Rome, prit dans le fait les rênes du gou-

vernement qui n'avoit encore que des chefs nominaux.

Il commença par faire célébrer une cérémonie funèbre en l'honneur des mânes de l'infortuné Duphot ; on lui érigea un mausolée sur la place même du Vatican, et ce monument entouré de cyprès, éclairé de flambeaux funéraires, fut chargé d'inscriptions latines qui rappeloient ses vertus guerrières, son dévouement et sa fin tragique. L'urne qui contenoit ses cendres fut déposée sur une colonne antique qu'on éleva sur la place du Capitole.

Non contens de ces derniers honneurs, ses mânes attendoient une vengeance. On fit arrêter plusieurs des agens les plus actifs de cette cour de Rome, qui dans ces derniers temps s'étoit rendue si odieuse ; ce furent entr'autres le prélat Grivelli, gouverneur de Rome, homme pacifique et modéré, mais qu'on rendit responsable des désordres qu'il n'avoit pu empêcher ; le bénédictin Altieri, neveu du cardinal de ce nom, véritable *ame damnée* du cardinal Albani, c'est-à-dire du plus implacable ennemi des Français. On sévit sur-tout contre ce fiscal Barberi, justement odieux par l'influence qu'il avoit

acquise, par les persécutions qu'il avoit fait éprouver à tous les habitans de Rome, nationaux ou étrangers, français sur-tout, pour peu qu'ils méritassent à ses yeux le nom réprouvé de *patriotes*, non pas qu'il fût essentiellement pervers. Ses ennemis même rendent justice à son caractère sévère, mais incorruptible. Tous ses torts venoient de ses préjugés et de son ignorance. Uniquement versé dans la jurisprudence criminelle, il ne connoissoit ni les affaires politiques, ni les hommes. Il fut emprisonné et banni. Il eût éprouvé un traitement plus rigoureux, si le chevalier Azara, qui avoit cependant à se plaindre de lui, n'eût intercédé en sa faveur.

Une des premières opérations de Berthier, fut de supprimer le révoltant privilége du droit d'asile dont jouissoient les églises et autres lieux de franchise; d'expulser du territoire de la république romaine tous les émigrés français.

La plus grande difficulté étoit de composer convenablement le nouveau gouvernement de la république romaine. Le général Berthier, pour remplir cette tâche, employa d'abord l'expédient le plus sage. Il recourut au chevalier Azara, qui joignoit à une sagacité peu commune une connoissance parfaite des lo-

calités; le ministre espagnol avoit bien des raisons pour se soustraire à une opération aussi épineuse. Il ne se rendit qu'aux instances réitérées des commissaires français. Il proposa donc une sorte de gouvernement mixte auquel toutes les classes de Rome auroient eu part; il dicta une liste composée de trois cardinaux, deux princes, deux avocats des plus connus, de quelques banquiers et de quelques cultivateurs. Elle avoit été adoptée; mais ce ne fut que pour peu de jours. Une foule de patriotes plus ardens qu'éclairés, vint assiéger les commissaires français, et fit faire d'autres choix. On créa un directoire sous le nom de consulat, composé de six membres y compris le président, qui fut d'abord l'avocat Riganti. Ce premier consulat eut pour secrétaire-général un français, homme d'esprit, connu par son zèle patriotique, le citoyen Bassal, autrefois curé constitutionnel de Versailles, et ensuite membre de la convention nationale.

Ce gouvernement n'étoit cependant encore que provisoire; on attendoit, pour l'organiser d'une manière définitive, l'arrivée de trois nouveaux commissaires français, choisis avec un soin particulier par le directoire, et pour-

vus des lumières que demandoit une pareille mission.

Du jour même de l'entrée du général Berthier dans Rome, l'ancien gouvernement put dater l'époque de son renversement. Il se débattit cependant quelques jours dans les bras de la mort. Ceux des cardinaux que la frayeur n'avoit pas déjà mis en fuite, étoient rassemblés en chapitre et paroissoient vouloir encore soutenir l'autorité du pape. Ils préparoient la célébration de l'anniversaire de son couronnement. Quelle fut leur douleur en voyant passer les patriotes Romains et Français qui alloient planter, avec le plus grand appareil, l'arbre de la liberté devant la statue de Marc-Aurèle. Ils sentirent bien que leur dernière heure étoit venue. L'armée française étoit le vrai souverain de Rome et ne pouvoit admettre de partage. Il ne restoit pas au sacré collége la ressource d'une capitulation. Atterré, désarmé, sans appui, sans amis, il n'avoit plus qu'à se rendre à discrétion. Voyez-le marcher dans le plus grand accablement vers le Vatican, chef-lieu de son empire écroulé. Il porte un œil douloureux sur ces vestibules, sur ces salles qu'il étoit accoutumé à ne traverser qu'au milieu des hommages.

Ces cardinaux, si fiers de leur dignité, se trouvent dépouillés tout-à-coup de tous ces brillans dehors dont s'enivroit leur orgueil. Ils accompagnent de leurs soupirs profonds, mais concentrés, ces paroles de la bible qu'ils n'avoient eu jusqu'alors qu'à la bouche, et dont ils sentoient trop tard la vérité : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas.* Gloire, crédit, puissance, éclat, dont ils éblouissoient le vulgaire, dont ils étoient éblouis eux-mêmes, tout s'est éclipsé. Ces rivaux des rois vont se croire trop heureux de se trouver confondus parmi les plus simples particuliers, et de se faire de leur obscurité, un rempart contre l'animosité de ceux qui triomphent de leur humiliation. Ils prononcent d'une voix douloureuse *leur renonciation absolue au gouvernement temporel.*

Mais ils ne sont pas au terme de leurs calamités. D'abord ils s'occupent assez paisiblement de la vente de leurs effets, avant de quitter une ville où ils n'ont plus à attendre que des mortifications et des persécutions. Bientôt l'orage grossit autour d'eux. Le nouveau gouvernement s'organise et fait disparoître successivement toutes les traces de

l'ancien, et sur-tout celles du fanatisme et de la superstition. La dignité, la présence même des cardinaux dans Rome est réputée incompatible avec le nouvel ordre de choses. Le moment des grandes rigueurs est arrivé. Parmi les cardinaux on n'épargne que ceux dont le grand âge ou les infirmités réclament des ménagemens. Deux sur-tout n'en devoient pas attendre; c'étoient les instrumens les plus actifs des dernières perfidies de la cour de Rome, le cardinal Albani et le cardinal Busca; l'un et l'autre s'étoient hâtés de se mettre en lieu de sûreté. Leurs biens furent confisqués. Les statues et autres objets précieux que renfermoit la fameuse *Villa Albani*, furent mis en vente, ainsi que ce que possédoit Busca à Sainte-Agathe *Dei Monti*. Plusieurs autres qui sembloient avoir moins à craindre, prirent aussi le parti de fuir devant la persécution qu'ils pressentoient. Quelques-uns auroient cependant eu des droits à l'indulgence, parce qu'ils en avoient conservé à l'estime. Tels étoient *Archetti* qui n'avoit pas démenti l'idée qu'avoient donné de sa sagesse, ses missions dans le Nord; *Antici*, qui avoit eu assez de prévoyance pour déconseiller tout ce qui

pouvoit indisposer la France ; *Altieri*, paisible et sans influence ; tel étoit sur-tout le cardinal *Caprara*. Après avoir été nonce à Vienne, il avoit obtenu, contre le vœu du pape, la pourpre romaine, sur la nomination de l'empereur. Pie VI, qui étoit très-susceptible de préventions, ne lui avoit jamais pardonné ce triomphe. Caprara fut cependant de la nombreuse congrégation qui, durant la plus grande crise, décida des opérations publiques et militaires; et il s'opposa constamment aux mesures insensées qui eurent le vœu de la majorité. Il avoit de l'esprit, de la sagacité, autant d'honnêteté que pouvoit en avoir un cardinal italien, et plusieurs des qualités qui forment l'homme-d'état. La France n'avoit aucun grief contre lui personnellement. Il ne crut cependant pas devoir rester à Rome, et se retira à Bologne, sa patrie, où sa famille est fort considérée. *Pignatelli* et *Archinto* se réfugient, l'un à Naples, l'autre en Toscane. *Gerdyl*, le seul peut-être des cardinaux qui eût conservé avec la foi, l'amour de la pauvreté et les mœurs simples de la primitive église; *Gerdyl*, après avoir abdiqué la pourpre romaine, va chercher un

asyle auprès du roi de Sardaigne, dont il avoit formé la jeunesse. *Renuccini* voit confisquer sa maison et toutes ses propriétés. *Altieri* et *Rezzonico* sont retenus chez eux par de graves maladies. *Valenti* est mouránt. Presque tous les autres éprouvent des traitemens auxquels plusieurs, du moins, ne devoient pas s'attendre. Nous citerons principalement le cardinal Doria. Le général Cervoni, gouverneur de Rome, qui logeoit chez lui, lui avoit conseillé de s'évader parce que, lui avoit-il dit, on alloit faire arrêter tous les cardinaux qui se trouvoient à Rome. — « Je ne fuirai pas, répond Doria, je n'ai rien à me reprocher; je subirai le sort de mes confrères ». En effet, il fut arrêté ainsi qu'eux, plusieurs prélats et quelques seigneurs romains. Les cardinaux furent conduits d'abord dans le couvent des Converties de Rome. C'étoient, outre *Doria* que n'avoit pas sauvé son généreux dévouement, *Antonelli*, un des plus éclairés, et cependant un des plus fanatiques; le cardinal-vicaire *della Somaglia* dont les intentions étoient au moins suspectes; *Borgia*, considéré par ses talens et son goût pour les sciences, et qu'on auroit pu épargner sans inconvénient; *Rove-*

rella, moins dangereux encore; *Carandini*, préfet du *Buon-Governo*, qui par la tyrannie de sa gestion, méritoit encore plus la haine des Romains eux-mêmes, que celle de leurs libérateurs; *Vincenti*, fort indisposé contre la France, mais que de bonne heure la crainte avoit rendu très-circonspect, et qu'elle rendit très-souple dans l'infortune, etc. *Archetti* avoit tenté, un peu tard, de s'échapper, mais il fut atteint dans sa fuite et ramené à Rome, sous l'escorte d'un piquet de cavalerie.

Mattei avoit trompé les espérances qu'avoit données sa conversion, opérée par le général Bonaparte. Le négociateur de Tolentino n'étoit plus le conciliateur qui avoit sauvé le saint-siége et à qui on avoit pardonné quelques écarts, en faveur de sa pieuse bonhomie. Son zèle ardent s'étoit réveillé à l'aspect des calamités qui fondoient sur l'église romaine. Il croit incompatible avec l'orthodoxie, le serment civique qu'on fait prêter aux citoyens de la république romaine. Il cherche, par ses prédications, à détourner ses diocésains de *cet acte impie*; il est arrêté, banni, ses biens sont confisqués. Il se réfugie de l'autre côté du Pô où s'étendoit son diocèse de Ferrare.

Et le fameux cardinal *Maury*, que deviendra-t-il, au milieu de cette persécution, qui devoit l'atteindre des premiers ? Il eut l'adresse de s'y soustraire. Caché pendant la plus grande crise, dans son diocèse de Montefiascone, lorsqu'il la croit passée, il prend, et en plein joúr, la route de Florence, et le succès couronne son audace. A quelques lieues de Rome, il change de chevaux, au moment où venoient d'arriver les trois nouveaux commissaires français, les citoyens Daunou, Monge et Florent. Il est reconnu. On ignore s'il s'en apperçoit, son front imperturbable n'en paroît du moins pas altéré. L'un des commissaires rôde autour de sa voiture. Rien ne manque à sa conviction. Il contient à peine l'expression de sa haine contre un des plus grands ennemis de la révolution française. Il regrette de n'avoir pas autour de lui une force armée, qui en eût fait justice à l'instant, sur un territoire où l'inviolabilité d'un cardinal n'est plus qu'une chimère. Il délibère. Mais les deux voitures sont attelées. Elles partent en sens contraire. Maury a échappé à un danger imminent, qu'il paroît ne pas soupçonner, et que la lecture de ces lignes lui apprendra peut-être.

Avouons cependant un fait que les plus fortes préventions ne sauroient nier, et anticipons, à cet égard seulement, sur le langage sévère de l'histoire. Tous les cardinaux, coupables ou non, ont été enveloppés dans une proscription commune, par une aveugle animosité, qui n'étoit nullement dans l'intention du gouvernement français, ni dans celle de ses principaux agens. La plupart de ces princes de l'église étoient odieux, ou tout au moins ridicules. On trouva le moyen de les rendre intéressans. A très-peu d'exceptions près, tous ceux qui attendirent avec sécurité l'arrivée des Français, furent les jouets de la cupidité, plus encore que ceux de la haine. Le plus grand tort qu'on voulut leur faire expier, fut leur opulence, réelle ou supposée; et si le cardinal Gerdyl, par exemple, fut épargné, ce fut parce que la vie simple et modeste qu'il menoit, au sein d'un dénuement presqu'absolu, avoit appris à tout le monde, qu'il étoit hors d'état de payer le prix de sa rançon. La plupart de ceux qui furent enfermés dans le couvent des Converties de Rome, furent, peu après, transférés à Civita-Vecchia. On parloit déjà de les déporter dans quelque île éloignée; mais ils appri-

rent bientôt par quel moyen ils pourroient obtenir leur pardon. Quelques-uns, en petit nombre, opposèrent beaucoup de fermeté à ce genre de persécution, auquel ils n'étoient pas préparés. Tous les autres se crurent trop heureux d'acheter leur liberté par de grands sacrifices. On en vit plusieurs, comme *Altieri*, *Vincenti*, renoncer à cette pourpre romaine, naguères si enviée et devenue tout-à-coup si dangereuse. D'autres, demander comme une grâce d'être qualifiés du titre de *citoyen* sur les passe-ports qu'on leur accordoit, pour sortir du territoire de l'Etat de l'Eglise. Après avoir été injuriés, emprisonnés, spoliés, pour la plupart, ils se hâtèrent de chercher, loin de Rome, quelque asile où ils pussent trouver le seul bien auquel ils aspiroient désormais, la tranquillité. Les uns se refugièrent à Florence; d'autres, à Milan, à Bologne, à Naples et dans l'état vénitien. Le nouveau gouvernement étoit à peine formé, qu'il n'existoit plus de traces de l'ancien, qu'il ne restoit plus à Rome que quelques cardinaux, retenus par leur grand âge ou leurs infirmités (1).

(1) Certains frénétiques qui ne savent que haïr nous reprocheront peut-être de nous être appitoyés sur les cardinaux. Nous ne leur répondrons qu'un mot. Les

Quant aux individus des grandes familles de Rome, qui n'étoient pas dans l'Etat Ecclésiastique, ils subirent avec assez de résignation cette catastrophe qui les rangeoit dans la foule des citoyens. Ils n'étoient pas des ennemis difficiles à dompter. Leur éducation, la vie molle qu'ils avoient menée au sein de l'opulence, à l'abri des dangers et des alarmes, ne les avoient pas préparés à cette énergie, qui eût pu les rendre redoutables et dignes de la persécution. A l'arrivée des Français, plusieurs disoient avec une humble ingénuité : *Nous sommes accoutumés à obéir, peu nous importe à qui, pourvu qu'on nous laisse nos biens et la vie.* Aussi ont-ils été presque tous épargnés. Leurs édifices, leurs ameublemens, leurs *villas*, tout ce qui leur appartenoit est resté intact. Ils n'ont perdu que leurs titres et leurs dignités. Quelques-uns même ont épousé la révolution romaine, avec toutes les apparences du dévouement. Tel a été, sur-tout, le prince Borghèse, un des plus riches de

cardinaux même sont aussi des hommes, et, quand ils sont malheureux, méritent qu'on les plaigne. Nous ne connoissons d'indignes de pitié que ceux qui n'en éprouvèrent jamais.

Rome,

Rome, qui a été placé dans le sénat. Tel a été encore le jeune prince Giustiniani, qui représente à Paris la nouvelle république, et qui a désarmé la malveillance par la sagesse de sa conduite et la douceur de ses mœurs. Ceux, en très-petit nombre, contre lesquels on a sévi, l'ont mérité par des complots que les circonstances rendoient coupables. La duchesse de Lante ayant été convaincue d'entretenir des intelligences contre-révolutionnaires, fut incarcérée pendant quelque temps. Le marquis de *Monte-Santa-Maria* ayant pris part à l'une des insurrections, qui éclatèrent en quelques endroits de l'Etat Ecclésiastique, celle de Citta di Castellano, a excité la fureur des patriotes, et son château a été démoli. Les frais de la guerre, ceux d'une administration nouvelle ont rendu nécessaire une imposition extraordinaire; et elle est tombée, comme on devoit s'y attendre, sur les familles les plus opulentes de Rome.

CHAPITRE XXX.

Sort de Pie VI et de ses Neveux.

Quant au pape et à sa famille, au milieu de ce bouleversement général, leur sort a été d'autant plus déplorable, qu'ils tomboient de plus haut. L'intérêt qu'ils auroient pu inspirer étoit fort atténué par le souvenir de leurs excès, ou, tout au moins, de leurs écarts. Mais le ressentiment a ses bornes, même dans les ames les plus profondément blessées, même dans les cœurs les plus haineux. Les deux neveux du pontife passèrent en un jour de l'opulence à la misère. Le cardinal Braschi, moins avide que son frère, avoit pour principale fortune, les riches bénéfices dont l'avoit comblé son oncle. La proscription fit bientôt vaquer ces bénéfices; et il dut envier la portion congrue d'un curé de campagne. Quant au duc son frère, on n'a peut-être pas exagéré ses concussions, ni la honte des moyens qu'il avoit employés pour s'enrichir; mais on avoit exagéré du moins sa fortune territoriale. Son mobilier étoit im-

mense. Son luxe de tous genres égaloit celui d'un petit souverain; mais on croit pouvoir assurer qu'en fonds de terre, il n'a jamais eu au-delà de 40 mille écus romains de rente. Quelques jours après la révolution de Rome, il ne lui restoit plus que les cordons et les croix dont il s'étoit laissé chamarrer par plusieurs souverains de l'Europe,; trop heureux encore de trouver un asile passager en Toscane, contre les persécutions par lesquelles on lui faisoit expier son avidité, et l'usage scandaleux qu'il avoit fait de son crédit. Ses tableaux, ses gravures, ses antiques, tous les trésors de son muséum, ses riches ameublemens, tout ce qu'il possédoit d'apparent fut confisqué et vendu. Ses terres, celle surtout qu'il avoit acquise dans les marais Pontins, furent traitées comme des conquêtes, et mises en vente au profit de l'armée conquérante.

Sa femme, connue sous le nom de duchesse de Nemi, fut moins maltraitée que lui. Elle fut cependant d'abord l'objet d'une sévérité particulière. On l'arrêta, et on la mit en prison. On la croyoit un personnage dont il étoit pressant de s'assurer : on se trompoit. Elle fut bientôt remise en liberté, et même ad-

mise à faire valoir ses réclamations. Les commissaires français la trouvèrent résignée, suppliante, et se souvenant à peine que, peu de temps auparavant, elle étoit la première dame de Rome. Elle commença par leur demander les 60 mille écus qu'elle prétendoit avoir apportés en dot. On les réduisit à trente. Elle réclama ensuite, pour sa fille, un mobilier qui valoit près de 30 mille écus. On lui en alloua 10 mille pour cet objet. Ce qu'on lui laissa de son mobilier personnel peut être évalué à une somme pareille. Elle garda les bijoux, les diamans dont elle étoit abondamment pourvue. Elle avoit vingt voitures ; on lui permit de choisir les deux plus belles. On l'autorisa à réaliser en biens nationaux les 30 mille écus qu'on lui accordoit; ce qui lui laissa la facilité de retenir une partie de la belle terre qu'elle avoit à Tivoli. Lorsque ces arrangemens économiques, plus favorables qu'elle n'auroit dû s'y attendre, eurent été consommés, elle demanda la permission de se retirer à Fermo dans la Marche-d'Ancône, où l'appeloit l'homme (ce n'étoit pas son mari) qui devoit la consoler de tant d'infortunes. Elle éprouva un refus; non pas qu'on voulût contrarier une

inclination qui n'étoit pas assurément son coup d'essai, mais on lui faisoit l'honneur, assez gratuit, de croire qu'il étoit important qu'elle ne s'éloignât pas des environs de Rome. Elle obtint la permission de se retirer à Tivoli, où elle a vécu depuis assez paisiblement.

Il nous reste à parler du chef de cette famille qui, par une suite d'imprudences, est tombée tout-à-coup du faîte des grandeurs dans la situation la plus déplorable. Pie VI, qui, par son entêtement et les mauvais conseils auxquels il s'étoit abandonné, avoit préparé la chûte du gouvernement romain, étoit resté presqu'étranger à la catastrophe qui l'a décidée. Il étoit encore livré à l'abattement que lui avoit causé l'entrée des vengeurs de Duphot. Il apprend que les cardinaux ont abdiqué leur autorité temporelle. Il voit entrer le général Cervoni, qui avoit alors le commandement de Rome: c'étoit pour lui annoncer que le peuple avoit cru devoir reprendre sa souveraineté. — *Et ma dignité !* s'écria le saint-père, d'un ton douloureux. — Elle est liée trop intimement à la religion que le peuple veut conserver intacte. Il vient de l'exprimer dans l'acte solennel qui a été

proclamé en son nom ; et il vous promet un raitement convenable à votre rang. — *Et ma personne !* poursuivit Pie VI. — Elle est parfaitement en sureté, et on lui assure cent vingt hommes pour sa garde. — Le pape se tut, et parut résigné.

Mais les espérances que ce début lui avoit permis de concevoir, ne tardèrent pas à s'évanouir. Malgré le vœu énoncé avec tant d'appareil par le peuple de Rome en faveur de la liberté, il y avoit dans cette capitale beaucoup de mécontens, de fanatiques de bonne foi, qui ne voyoient dans la chûte du trône papal que celle de la religion ; beaucoup d'hypocrites intéressés, par vanité, par ambition, au maintien de l'ancien ordre de choses. Dans ces circonstances, la présence du pape pouvoit donner lieu à des complots. Odieux, indifférent du moins pendant qu'il régnoit, il devenoit intéressant depuis qu'il étoit malheureux. Les commissaires français crurent que la sureté publique exigeoit qu'il fût éloigné de Rome, et même de l'Etat Ecclésiastique. Il fut conduit en Toscane, non sur la demande du grand-duc, mais avec son consentement, que ce prince eût bien voulu avoir la faculté

de refuser. Il sentoit qu'un pareil hôte pouvoit devenir incommode, et même dangereux. Pie VI fut d'abord conduit à Sienne.

Il y vivoit paisiblement, et oublié de presque tout le monde, excepté des dévots et de quelques curieux, lorsqu'un tremblement de terre vint ébranler l'asile qu'on lui avoit choisi, et fit écrouler plusieurs édifices. Pie VI étoit logé dans le couvent de Sainte-Barbe; mais au moment où la secousse se fit sentir, il se promenoit dans un des jardins de la ville. Il fut saisi d'une grande frayeur. On se hâta de le transporter hors des murs de Sienne, dans une maison de campagne qui s'appeloit l'*Enfer*; ce qui donna lieu aux sarcasmes des indévots, qui ne s'étoient pas apitoyés sur son infortune. Quelque temps après, on le conduisit à Florence. Au moment où il y faisoit son entrée, le ciel, qui en Toscane est ordinairement si serein, se trouva chargé de nuages épais; la pluie tomboit par torrens. La malignité, qui saisit, en Italie sur-tout, toutes les occasions de s'exercer, ne manqua pas de dire que le pape portoit le mauvais temps par-tout où il alloit.

Sa première entrevue avec le grand-duc, qui eut lieu en présence du marquis Man-

fredini, fut accompagnée de part et d'autre de marques d'attendrissement. Le grand-duc sur-tout fut ému jusqu'aux larmes; mais il sentit l'inconvénient qu'il pouvoit y avoir pour lui de conserver le pape dans sa capitale. Quelques jours après son arrivée, Pie VI fût conduit dans une Chartreuse, à deux milles de Florence.

Il n'y a point paru affecté de sa situation, comme on auroit pu le croire : sa santé, loin d'être altérée par une catastrophe qui auroit fait mourir de chagrin tout autre, sembloit n'en être que plus florissante. Le goût de la bonne chère l'a accompagné dans sa retraite. Des témoins dignes de foi rapportent, à ce sujet, l'anecdote suivante. Arrivé à la Chartreuse, le saint-père, qui, parmi le domestique peu nombreux dont il étoit suivi, n'avoit pas oublié son cuisinier, lui permet de s'établir dans la cuisine du couvent, et s'y fait apprêter par lui des mets délicats, qui contrastent beaucoup avec la nourriture frugale des moines. Ceux-ci, humiliés sans doute par la comparaison, feignent d'être scandalisés de la sensualité du saint-père, et y trouvent la source des calamités qui désoloient l'église. Le cuisinier défend avec cha-

leur la cause de son utile profession; et, pour se venger de la mauvaise humeur des cénobites, glisse, à leur insçu, un morceau de viande dans leur soupe maigre. Cet horrible complot est découvert; les moines en poussent des cris d'indignation, qui parviennent aux oreilles du saint-père. Pie VI croit encore entendre gronder autour de lui l'orage révolutionnaire: il veut savoir ce qui l'a excité; et, pour éviter la répétition d'une pareille scène, il ordonne que désormais sa cuisine sera séparée de celle des moines; et ceux-ci se félicitent de n'avoir plus sous leurs yeux le scandale de la gourmandise du souverain-pontife.

Une autre anecdote prouve encore que la vanité, et celle de toutes qu'on doit pardonner le moins à un pontife et à un vieillard, celle qui porte sur les agrémens extérieurs, n'a pas abandonné Pie VI dans son asyle. Il y avoit à Florence un jeune peintre hongrois qui briguoit l'honneur de faire le portrait de sa sainteté; il vouloit, disoit-il, en faire présent à l'impératrice. On le conduit au saint-père qui accueille ses offres avec une sorte d'enthousiasme: « Que votre pinceau, dit-il au jeune peintre,

» fasse revivre ce teint frais et animé que
» l'âge et les chagrins ont un peu flétri ;
» peignez-moi en vêtement écarlate pour
» faire mieux ressortir mes traits ». Le peintre a été, dit-on, docile aux conseils de l'amour-propre du pontife ; et dans sa disgrace, Pie VI a encore trouvé *un flatteur*. On assure qu'il s'est plu à contempler son image qui, plusieurs années auparavant, eût été très-ressemblante, et qui, par une innocente imposture, le reportoit à un âge moins avancé et à des jours plus heureux.

Ces anecdotes dispenseront bien des personnes de la pitié qu'on seroit disposé à lui accorder. Pourroit-on le plaindre en le voyant si résigné, si content, si disposé encore à savourer les seules jouissances qu'on lui ait laissées ?

On assure, d'ailleurs, que loin de se livrer à des regrets, il a protesté plusieurs fois qu'il avoit renoncé à toute espérance de revoir Rome et que tous ses vœux se bornoient à finir ses jours en paix dans la Chartreuse. Il y goûte aussi quelques autres consolations. Il n'est pas oublié de tout le monde, dans son asyle obscur ; il y a reçu de toutes parts, des présens magnifiques. Un jour il

voit arriver dix bourses renfermant chacune cinq cens écus. Le bienfaiteur voulut garder l'anonyme; on sait seulement qu'il étoit florentin. Un billet accompagnoit le présent, et portoit ces mots : *Pour faire dix chemises à sa sainteté.* Un autre florentin lui a fait construire une chaise à porteur richement dorée, ornée de tous les symboles de l'église, et portant sur le devant une plaque d'argent avec ces paroles prophétiques, suivant l'auteur : *Post fata resurgo.* Un grand nombre de prélats et presque tous les chefs de l'église catholique lui ont fait des offres considérables auxquelles il a eu la générosité de se refuser. Mais il accepte sans scrupule celles des princes souverains. Il reçoit trois mille écus par mois d'une cour voisine. Le roi d'Espagne est resté fidèle à la coutume de lui envoyer tous les ans, une abondante provision de drogues, de vins et de tabacs; le même monarque lui a donné des preuves d'intérêt auxquelles il a été beaucoup plus sensible; non-seulement il a chargé le cardinal Lorenzana de continuer à résider auprès de lui; mais encore il lui a envoyé une dépêche dans laquelle il l'assure qu'il n'a pas cessé de regarder et de res-

pecter Pie VI comme *chef de l'église catholique.*

La sérénité dont Pie VI jouit dans sa retraite, a cependant été troublée par une scène qui a dû en effet éveiller le peu de sensibilité qui lui reste. Ce neveu, cher à sa vanité beaucoup plus qu'à son cœur, ce neveu, objet et principal complice des fautes qu'il expie, avoit été des premiers à fuir de Rome. Il s'étoit rendu auprès de son oncle, et sembloit se faire une jouissance de lui apporter quelques consolations. Mais le grand-duc n'a pas cru pouvoir le tolérer dans ses états. Braschi prêt à quitter la Toscane, s'est permis de réparer une partie de ses pertes en enlevant au saint-père une somme considérable d'argent que la piété des fidèles avoit destinée au chef-suprême de l'église et non au prince des marais Pontins. Pie VI, indigné de ce procédé de la part du neveu chéri, a retrouvé un instant d'énergie pour lui prodiguer, au lieu d'adieux touchans, ses imprécations paternelles. Le népotisme ne pouvoit terminer sa carrière d'une manière plus scandaleuse.

Ce ne sont pas seulement les tremblemens de terre et les ingrats qui ont troublé Pie VI

dans les asyles où on l'avoit relégué. La politique du gouvernement Français lui a donné aussi plus d'une inquiétude. Ce n'est pas qu'il se soit conduit, dans la Chartreuse de Florence, de manière à éveiller les soupçons. On ne devoit pas craindre que ceux dont on lui avoit permis de s'entourer en s'éloignant de Rome, devinssent des instrumens d'intrigue ou de fanatisme. C'étoient un camerier ou maître de la chambre, quelques gentilshommes, quelques monsignori, un médecin, tous hommes aussi peu redoutables par leurs lumières que par leur crédit. Le pape lui-même menoit et mène encore une vie uniforme, paisible et retirée; il se couche de bonne heure; il se lève très-tard et passe le reste de sa journée à manger, à boire et à écrire ou à dicter à son secrétaire. Sa tête est affoiblie plus par l'âge encore que par le chagrin.

A Sienne, il avoit une espèce de cour ecclésiastique; il étoit entouré d'une certaine pompe. Les fidèles accouroient encore à ses pieds et briguoient la faveur de ses bénédictions; mais depuis qu'il est à la Chartreuse, son cercle a été fort circonscrit. Il évite sagement d'être trop accessible; il re-

çoit seulement quelques visites de dévots ou de curieux. Le gouvernement Toscan, fort intéressé à le surveiller, pour ne pas donner de griefs à la France, a grand soin qu'il n'ait aucune relation suspecte.

Il avoit proposé au ministre de la république française de nommer toutes les personnes qui devoient composer sa maison, d'avoir l'inspection sur son intérieur. Ç'eût été une chose unique, dans les annales de l'église romaine, de voir son souverain pontife sous la tutelle d'*un hérétique* (notre ministre à Florence est né dans la religion protestante). Le citoyen Reinhart a éludé cette commission délicate; mais il n'en est pas moins au courant de tout ce qui se passe dans la Chartreuse de Florence.

Malgré tous ces motifs de sécurité, on a cependant conçu quelqu'ombrage du séjour de Pie VI dans le centre de l'Italie. On a craint que, si voisin encore de ceux qu'il a si long-temps éblouis de l'éclat de sa dignité, il ne réveillât, malgré lui peut-être, des regrets; qu'il ne servît d'occasion à quelque complot. Dès le mois de thermidor de l'an VI, le gouvernement français pressa le grand-duc de Toscane de le faire sortir

de ses états. Le grand-duc répondoit à nos sommations : « Je n'ai point désiré le pape ; ce sont les commissaires français qui me l'ont envoyé. Je voudrois qu'il fût loin de la Toscane; mais vous n'exigerez pas que je le chasse. Si vous voulez qu'il sorte, on va tout préparer pour son départ; voiture, auberges, vaisseau; mais c'est à la France à se charger de le faire transporter ailleurs ». Le directoire a insisté: il a fait dire au grand-duc : Faites-le sortir de la Toscane, ou nous vous rendrons responsable des troubles que son voisinage cause et peut encore causer à Rome.

C'est d'après ces instances réitérées que la cour de Toscane s'étoit concertée avec la cour de Vienne pour lui ménager une retraite dans les états héréditaires; et tel a été l'objet du voyage du marquis Manfredini à Vienne. Déjà il étoit décidé que Pie VI seroit transporté dans le couvent de Moëlk, près du Danube, lorsque l'affaire de l'ambassadeur Bernadotte à Vienne, a apporté des changemens à ce plan. Il fut dès-lors question de faire passer Pie VI en Espagne; mais Charles IV, n'ayant consenti à l'admettre dans son royaume qu'à des conditions qui

n'ont pas paru admissibles, on s'étoit arrêté au parti de l'embarquer pour l'île de Sardaigne. Sur ces entrefaites sa santé ayant paru trop altérée pour lui laisser la force de faire un long voyage, sa tête s'étant affoiblie au point qu'on a pu croire sa raison aliénée, la crainte des dangers que pouvoit entraîner sa présence en Italie s'étant évanouie, on a trouvé moins d'inconvéniens à le laisser végéter dans la Chartreuse près Florence; et il est probable qu'il y terminera sa vie.

Il l'est encore bien davantage que son règne temporel est fini; son pontificat, c'est-à-dire son autorité spirituelle, peut subsister encore pour ceux qui croient que l'église catholique ne sauroit se passer de chef, ni J. C. de vicaire; mais, dépouillé de tout ce qui en faisoit à-la-fois l'éclat et le danger, il peut se prolonger pour la consolation des fidèles, sans troubler la tranquillité de l'Europe, et sur-tout celle de l'Italie.

CHAPITRE XXXI.

CHAPITRE XXXI.

Principales Réformes opérées dans l'État Romain par le nouveau Gouvernement.

Nous sommes donc au terme de notre carrière. Le pape peut exister encore pour quelques millions de bonnes ames ; mais le gouvernement romain dont il étoit le chef, est détruit sans retour; tous ses débris sont épars. Sur le terrain qu'il occupoit s'est élevé un autre gouvernement. Son organisation ne tient pas à notre sujet, mais nous devons du moins indiquer les principaux changemens qu'il a opérés dans ce qu'on appeloit l'Etat Ecclésiastique, et sur-tout dans sa capitale.

On pense bien qu'aussitôt après l'arrivée des Français à Rome, on en a vu disparoître la plupart des établissemens qui tenoient à l'église romaine, et presque tous ceux qui faisoient partie du gouvernement temporel du pape. Les principaux édifices ont reçu une destination nouvelle. Dans ce palais Quirinal, connu aussi sous le nom de Monte-

Cavallo, où le pontife romain passoit une partie de l'année, sont venus s'établir le directoire, ses bureaux et toutes ses dépendances; et quoiqu'il soit spacieux, le directoire romain lui a réuni, pour son usage, l'édifice de la Consulta.

Le Vatican, si long-temps vénéré comme le sanctuaire d'où partoient ces foudres spirituelles, qui ont si souvent ébranlé l'Europe; le Vatican, où se déployoit, à la honte de l'humilité chrétienne, le luxe des souverains Pontifes, au milieu des chef-d'œuvres des arts et des riches collections de livres, de manuscrits et de toutes ces productions de la pensée qui honorent l'espèce humaine; le Vatican, en cessant d'être la résidence d'un souverain doublement despotique, est resté exclusivement consacré aux sciences. C'est-là qu'on a établi le nouvel institut national, et qu'y ont été logés tous ses membres, malgré la répugnance qu'ils avoient annoncée pour cette partie de Rome, que le préjugé avoit fait croire mal-saine.

On pense bien que la propagande, le saint-office et tous les monumens du fanatisme intolérant, ont disparu sans retour, ainsi que tout ce qui ne tient pas essentiellement

à l'église catholique. Une seule des institutions qui déshonoroient la religion en enrichissant ses ministres, a survécu à cette réforme universelle. C'est la daterie; la politique a obtenu sa grâce. On a senti qu'on ne pouvoit la détruire sans porter un préjudice notable à la prospérité de Rome régénérée, dont la révolution tarissoit une grande portion des ressources, en éloignant, pour un temps, de ses murs, les étrangers qui y venoient admirer et étudier les chef-d'œuvres des arts, et pour toujours, ceux qui venoient mendier ou acheter les faveurs de la cour de Rome.

La daterie versoit chaque année dans cette capitale du papisme, environ trois millions de francs. Cette somme n'auroit pu, sans inconvénient, être enlevée à une population de cent soixante mille hommes, auxquels manquoient presque tous les secours de l'industrie. Elle étoit, d'ailleurs, beaucoup moins le patrimoine des prêtres que celui d'une foule d'employés qui se seroient vus privés tout-à-coup de tout moyen de subsistance. Elle formoit sur-tout celui d'un grand nombre de particuliers qui possédoient, sous le nom de *vacabili*, des rentes hypothéquées sur les produits de la

daterie. Cette institution subsiste donc encore. Elle n'a fait que changer de forme. Le ministre de la cour de Madrid, avant de quitter Rome, a, de concert avec le nouveau gouvernement, organisé un nouvel établissement dans lequel, au nom du Pontife absent, les bulles pour les bénéfices sont expédiées aux Espagnols, à-peu-près comme auparavant. Les autres puissances qui conservent, pour le même objet, des relations avec le saint-siége, ont aussi fait à cet égard, des arrangemens particuliers.

On a fait disparoître une autre institution, qui tenoit, à-la-fois, aux deux pouvoirs, et qui étoit incompatible avec la nouvelle forme de gouvernement. Nous voulons parler des fonctions du *cardinal-vicaire*.

Il n'étoit pas seulement le vicaire-général du pape, comme évêque de Rome, c'étoit aussi un juge revêtu d'autorité temporelle, et d'une juridiction, tant civile que criminelle, qui s'étendoit aux laïcs comme aux ecclésiastiques. Il avoit, entre ses mains, la police et l'inspection des mœurs. Dans l'exercice de ce pouvoir, sujet à tant d'abus, il avoit, pour agens secrets, des espions qui l'entraînoient souvent à des excès, en flétris-

sant, sur le plus léger soupçon, l'honneur des femmes et quelquefois celui des maris. Les vingt-huit curés de Rome le secondoient dans ses fonctions ; ils s'insinuoient dans les maisons ; ils y épioient les secrets des ménages, et leur inquiétante vigilance étoit plus propre à causer des scandales qu'à réprimer les désordres. Cette espèce d'inquisition a cessé à l'arrivée des Français. On lui a substitué une police organisée, suivant les formes républicaines.

Quant aux fonctions purement ecclésiastiques du pape, les préjugés qu'on vouloit ménager, ne permettoient pas qu'elles fussent suspendues. Elles ont été confiées à un prélat dont on soupçonnoit à peine l'existence; c'est celui qui, sous le nom de *vice-gérent*, gouvernoit le diocèse de Rome, proprement dit. Il a continué à officier pontificalement, et avec toute l'ancienne pompe. Il a débuté par abolir un grand nombre de fêtes; et quoique sa juridiction s'arrête aux bornes de son diocèse, il a étendu cette suppression à tous ceux de la république romaine. Les commissaires français, loin de s'opposer à cette espèce d'usurpation, ont été bien aises de voir un pouvoir ecclésiastique, légal ou

non, réformer un abus que le pouvoir temporel n'auroit peut-être pas attaqué avec le même succès.

L'église métropolitaine du monde catholique, Saint-Pierre de Rome, n'a rien perdu de son éclat au changement de gouvernement. L'illumination de son dôme a été répétée plusieurs fois. On y a même donné ce spectacle d'un effet si magique, connu sous le nom de la *Croix-Lumineuse*. On n'a rien voulu enlever aux Romains de tous ces accessoires de leur culte, auxquels ils attachent tant de prix. On a même laissé, à l'église de Saint-Pierre, les revenus dont elle étoit en possession. Ses chanoines jouissent de leurs prébendes, tiennent leurs chapitres et vont au chœur comme auparavant. On n'a rien changé au vêtement des prêtres et des moines. On n'a proscrit que la dignité et les décorations des cardinaux, parce que leur institution étoit étrangère à la véritable hiérarchie ecclésiastique, et qu'ils formoient plutôt le conseil politique que le conseil spirituel du pape. On a respecté, dans l'église de Saint-Pierre, jusqu'à cette fameuse porte-sainte, qui ne s'ouvroit que tous les vingt-cinq ans; et on lit encore sur son frontispice : *Pius VI, anno* 1775,

aperuit et clausit. On n'a fait disparoître que les inscriptions fastueuses dont les papes avoient décoré les édifices profanes de leur résidence. Et le portail de l'église de Saint-Pierre apprend encore aux passans que c'est aux soins de Paul V, que les arts et la religion doivent ce monument immortel.

Le nouveau gouvernement a, sur-tout, conservé deux établissemens purement temporels, qui intéressoient tout le peuple romain. Ce sont les deux banques, connues sous le nom du *Mont-de-Piété* et du *Spiritu-Santo.*

Le Mont-de-Piété n'étoit d'abord qu'une banque à laquelle on prêtoit sur gages, et qui émettoit des billets ou *cedole* représentant la valeur des fonds qu'elle recevoit. Avec le temps elle a dégénéré de son institution primitive. Ses billets ont été portés fort au-delà de ses capitaux ; et on n'exagère pas en disant que vers la fin du pontificat de Pie VI, plus des quatre cinquièmes de ce papier-monnoie manquoient de gage.

L'hôpital du *Spiritu-Santo* a, au contraire, des revenus très-considérables. Il avoit acquis beaucoup de crédit, recevoit de l'argent en dépôt, faisoit circuler ses billets et

les escomptoit sans difficulté à leur présentation. Dans ces derniers temps, cette salutaire institution avoit été entièrement dénaturée. La somme de ses billets excédoit de beaucoup ses fonds. On ne pouvoit y échanger les gros billets que contre des petits, en recevant seulement quelques appoints en numéraire. Pie VI, pour faire face à ses dépenses extravagantes, avoit fort augmenté les dettes de cet établissement.

Ce ne fut pas une tâche médiocre pour le nouveau gouvernement, que de réparer tant de désordres, sur-tout à l'époque d'une révolution qui nécessitoit un surcroît de dépenses. Il s'est cependant, dès son début, emparé des ressources que lui présentoient les circonstances. Il a d'abord hérité de tous les biens *caméraux* ou domaniaux, et de tous ceux qu'administroit la chambre apostolique. On y a joint les biens de plusieurs communautés religieuses, dont la suppression s'est opérée sans moyens violens. On a commencé par éliminer de Rome tous les religieux étrangers, ce qui a réduit de plus d'un tiers l'immense quantité de ces pieux fainéans. Par-là, beaucoup de couvens n'en ont conservé que deux ou trois. On en a réuni un

certain nombre dans un seul local ; et les biens des couvens vacans ont été déclarés *propriétés nationales*. Une autre espèce de biens est devenue, par la confiscation, *propriété des Français*. Tels ont été ceux du duc Braschi. Les uns et les autres ont été mis en vente ; mais les premiers, inspirant aux acheteurs moins de confiance que les seconds, n'ont été payés que sept ou huit fois leur revenu, tandis que ceux des Français l'étoient dix à douze fois.

Les cédules devoient être pour le gouvernement une source d'embarras. Pour en hausser un peu leur valeur, il a cherché à leur procurer de l'écoulement, et les a admis au pair pour un tiers dans le paiement des biens nationaux. La mesure ayant paru onéreuse pour un fisc qui n'avoit pas de pertes à faire, les cédules ne furent bientôt après reçues que suivant la valeur qu'y mettoit l'agiotage.

Les subsistances ont été un des principaux objets des sollicitudes du nouveau gouvernement, à son début ; et il a recueilli les fruits amers de la désastreuse administration à laquelle il succédoit. Forcé de recourir aux moyens ruineux que nous avions employés

en 1794, il achetoit le bled à un haut prix, et le revendoit avec perte.

Mais comment suffire à cette dépense et aux autres qu'entraînoit la révolution ? On imagina d'abord de mettre un impôt sur les capitaux, d'exiger trois pour cent de tous ceux qui avoient plus de cinq mille écus de fonds. Mais cette perception se faisoit avec lenteur, et les besoins devenoient plus pressans de jour en jour : on fut forcé de recourir à ces taxes énormes imposées sur les principales familles romaines, moyens révolutionnaires, il est vrai, moyens ruineux pour le peuple lui-même, puisqu'ils forçoient ces familles de diminuer leurs dépenses, et de laisser leurs domestiques sans emploi, leurs marchands sans débit, leurs ouvriers sans travail. Mais les circonstances étoient impérieuses. On ne remédie pas facilement aux maux invétérés qu'avoit produit une administration essentiellement vicieuse. On ne ranime pas en quelques mois l'agriculture et l'industrie paralysées par plusieurs siècles d'ignorance et d'incurie.

Ce qui étonnera cependant tous ceux qui connoissoient la situation déplorable de l'Etat Ecclésiastique, ce sont les efforts auxquels

il a pu se prêter , même après que ses deux plus riches provinces, les légations de Bologne et de Ferrare, en avoient été détachées. Le saint-siége avoit expié par cette perte ses premiers torts envers la république française. Il réveille une seconde fois son ressentiment. Notre armée s'avance jusqu'à Tolentino. On exige une contribution de trente-cinq millions. La cour de Rome parvint à l'acquitter, partie en numéraire, partie en diamans, que la France admit d'abord en compensation. Ensuite, on compte pour rien la valeur de ces diamans. Le pape est obligé de completter en numéraire la totalité de sa contribution. Qu'on ajoute à cette somme les réquisitions en nature, le produit des pillages, la spoliation des églises, les taxes imposées aux principales maisons, etc. etc., et on n'exagérera rien, en assurant qu'on a tiré par divers moyens près de *deux cents millions* de ce pays, si pauvre en apparence. Il est vrai que ses ressources sont épuisées, que les principales sources d'où découloient ses richesses factices sont taries, qu'il faut se hâter d'en créer de nouvelles sous peine de voir cet état, au moment de sa renaissance, tomber dans la dissolution. Un des

principaux moyens de la prévenir, c'est de se hâter de rappeler les beaux-arts, exilés par le tumulte révolutionnaire de cette terre qui semble être leur véritable patrie. Sans même attendre le retour de la tranquillité, le nouveau gouvernement s'est occupé de cette tâche, et ses efforts ont déjà été secondés par la France.

Il y a quelques mois que le directoire français a provoqué la résurrection de cette académie de peinture, sculpture et architecture, d'où sont sortis quelques-uns des grands talens qui nous honorent. On se proposoit de completter cet établissement en y associant la musique. La république romaine a même créé des fonds pour son entretien ; elle lui avoit assigné un revenu de 60 mille francs, à prendre sur les trente millions dont elle pouvoit disposer.

Mais ce revenu et l'établissement lui-même, seront précaires tant que la république romaine ne sera pas consolidée. Si elle étoit livrée à de nouvelles convulsions, si l'incertitude de son existence ne se fixoit pas, si les dangers du dedans et du dehors pouvoient la menacer et écarter d'elle la sécurité et les loisirs de la paix, alors il seroit bien à craindre que

la capitale des arts ne restât ensevelie sous les débris du saint-siége.

Nous avons conduit le pontificat de Pie VI même au-delà de cette catastrophe qui, en le frappant d'une mort prématurée, a trompé tous les calculs de la probabilité. Nous avons assité au renversement de son trône temporel et aux premières opérations du gouvernement populaire qui s'y est assis à sa place. Le chef de l'église romaine vit encore pour les *fidèles* ; mais le despote de Rome a disparu. Quelques réflexions sur cet étrange événement termineront notre ouvrage.

CHAPITRE XXXII.

CONCLUSION.

L'HISTOIRE est remplie d'événemens qui échappent à la prévoyance ordinaire, et qui prennent la sagacité même au dépourvu. Le renversement du trône pontifical ne peut surprendre que l'irréflexion. Sa longue durée est beaucoup plus étonnante que sa chute rapide. La suite des faits que nous avons rapportés doit l'avoir prouvé jusqu'à l'évidence.

L'existence artificielle du gouvernement de l'Etat Ecclésiastique, véritable colosse aux pieds d'argile, ne pouvoit s'expliquer que par l'illusion dont il étoit entouré. Or, depuis cinquante ans sur-tout, que de choses avoient concouru à dissiper cette illusion! L'abolition de la Compagnie de Jésus, les progrès de la philosophie si redoutable aux préjugés sacrés; les efforts de presque tous les souverains pour dépouiller le saint-siége de ses usurpations; la continuité et l'impunité de leurs succès, etc. etc.

L'autorité temporelle du pape étoit si intimement liée à la divinité de sa mission, qu'il étoit impossible de rendre l'une douteuse sans rendre l'autre précaire. Un souverain électif, porté au trône à l'approche de la vieillesse, condamné à mourir sans postérité, ne pouvoit jeter autour de lui des racines profondes, ni augmenter sa considération par des alliances. Sa famille, en profitant de son éclat passager, pouvoit bien exciter l'envie, mais non pas, comme celles des autres souverains, se créer de nombreux appuis par l'espérance, par la permanence du crédit, par le respect machinal qu'on accorde à l'illustration du sang. Le pontife couronné étoit donc comme isolé au milieu de sa cour, et n'avoit pour soutien que le zèle superstitieux auquel il étoit redevable de son élévation. Ses intérêts n'étoient liés qu'à ceux de la religion. Il régnoit par elle ; il devoit succomber avec elle, sans trouver d'autres auxiliaires que la foule obscure et impuissante des dévots.

Le personnel du pape pouvoit seul suppléer à la fragilité des fondemens de son trône. Mais qu'attendre d'un pape qui, par la longueur de son règne, fatignoit ses suc-

cesseurs présomptifs, indisposoit le peuple par ses exactions, révoltoit tout le monde par les criants abus du népotisme, perdoit successivement toutes ces prérogatives qu'on avoit cru sacrées, et prouvoit même au vulgaire, par ses écarts comme par ses revers, que le vicaire de Jésus-Christ n'étoit qu'un homme ?

La nature, en donnant à Pie VI quelques vertus qui en eussent fait un particulier estimable, lui avoit refusé toutes les grandes qualités qui soutiennent un trône dans les temps d'orage, et sur-tout cette prévoyance qui prépare aux événemens, et cette adresse qui fait échapper à leur influence. Il n'avoit pas même ces vices énergiques qui obtiennent quelquefois l'absolution des crimes. Pour être au niveau des circonstances, il auroit dû réunir la sagesse de Benoît XIV à la fermeté de Sixte-Quint ; mais la sagesse de Pie VI ne fut jamais que de la timidité, sa fermeté qu'une obstination passagère.

Encore si, hors d'état de tenir d'une main vigoureuse les rênes du gouvernement, il les eût abandonnées à une autre plus habile, s'il avoit su associer à son pouvoir et l'ambition des grands et l'assentiment du peuple.

Mais

Mais non ; éloignant de lui, par méfiance et par vanité, tous ceux qui auroient pu prêter leurs secours à son insuffisance, Pie VI n'a su ni régner ni laisser régner les autres.

Sous son long pontificat, les ressorts de ce gouvernement, si lâche par lui-même, s'étoient encore affoiblis. Nulle vigilance dans la police ; nulle sévérité dans la justice ; nul ordre dans les finances. Il n'y avoit à Rome personne pour commander, personne pour obéir. Les ministres eux-mêmes sentoient, avouoient leur impuissance. On avoit rarement des preuves de leur volonté malfaisante. On en avoit plus rarement de leur énergie. On les avoit entendus plus d'une fois répondre avec une pitoyable ingénuité à des réclamations qu'ils trouvoient justes. « Nous donnerons des ordres, mais nous » sommes certains qu'ils ne seront pas exé- » cutés. »

Les grands de l'Etat Ecclésiastique n'étoient ni les adversaires ni les appuis de ce gouvernement pusillanime. Sans prendre intérêt à sa prospérité, ils vivoient à son égard dans la neutralité la plus apathique. L'illustration de leur race, leurs grands biens auroient pu leur donner du moins

quelque crédit ; mais la mollesse et la servitude les avoient tellement abâtardis qu'ils n'eussent pas plus fait pour produire la révolution de Rome, qu'ils n'ont fait pour l'empêcher. Ils étoient au premier occupant, conquérant ou libérateur. A l'approche de l'armée française, ils ont été au devant de la liberté, non avec l'enthousiasme de ceux qui en sont dignes, mais avec la docilité des esclaves. Heureusement pour eux, heureusement pour le peuple, aucun d'eux n'a songé à résister; et il faut en remercier, moins encore leur défaut d'énergie, que leur profonde indifférence pour leur gouvernement.

Cependant avec de pareils étais, avec des troupes dont la formation et la discipline avoient passé en proverbe, avec un peuple mécontent, Pie VI a osé provoquer la république française. Deux fois elle avoit dédaigné de renverser son trône chancelant. Ce n'étoit pas un exploit fait pour ajouter à sa gloire. Est-ce avec la coignée qu'on abat les roseaux ? Mais un dernier attentat a décidé du sort de l'Etat Ecclésiastique. Et quand il seroit prouvé que Pie VI n'y a pas eu une part directe, c'est à lui-même cependant, c'est à son impéritie, à son impré-

voyance, à son aveugle obstination, à ses provocations fanatiques qu'il faut attribuer tout ce qui a préparé et accéléré le dénouement dont il est la victime. Sous lui, depuis longues années, l'Etat Romain périssoit dans une lente agonie : à l'aspect de la France irritée, il n'a fait qu'achever de mourir.

Il ne ressuscitera pas, quels que puissent être les événemens qui attendent l'Italie. Les fidèles catholiques pourront continuer d'appeler pape le chef de leur église, établi où le permettront les circonstances, et répéter encore, malgré ce nouvel orage dont elle a été ébranlée. *Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* Mais ce souverain amphibie, moitié homme, moitié dieu, autour duquel le sceptre et l'encensoir appeloient à l'envi les hommages, a disparu pour toujours ; et envisagé sous ce double rapport il n'excitera les regrets de personne.

Le temps décidera si ceux qui furent ses sujets, corrompus, énervés par tout ce qui avilit l'homme, sont dignes d'être républicains. Quelle que soit la forme du gouvernement à laquelle ils s'attachent, ils sentiront

bientôt qu'ils n'avoient qu'à gagner à un changement quelconque ; et convaincus que leur régénération tant retardée ne pouvoit naître que de l'excès des abus et de la dégradation, quelque jour ils béniront peut-être le PONTIFICAT DE PIE VI.

Fin du second et dernier Volume.

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce second et dernier Volume.

CHAPITRE XVIII. *Démêlés du Saint-Siége avec le Gouvernement Toscan.* page 1

CHAP. XIX. *Démêlés de Pie VI avec la Cour de Naples.* 28

CHAP. XX. *Suite des atteintes portées par la Cour de Naples aux Immunités du Saint-Siége.* 48

CHAP. XXI. *Mortifications que la Cour de Naples donne à Pie VI. Abolition de l'Hommage de la Haquenée.* 70

CHAP. XXII. *Relations de Pie VI avec diverses Puissances de l'Europe, avec les États-Unis, la Pologne, le roi de Suède, la République de Venise, le*

Portugal, les Ducs de Modène, de Parme, etc. 101

CHAP. XXIII. *Situation du Gouvernement Romain avant l'époque de son Renversement.* 133

CHAP. XXIV. *Tableau des Relations de la France avec Pie VI, jusqu'à la Révolution de* 1789. 166

CHAP. XXV. *Réformes Ecclésiastiques, entreprises par l'Assemblée Nationale de France.* 201

CHAP. XXVI. *Griefs de la France contre le Saint-Siége.* 231

CHAP. XXVII. *Embarras et Inconséquences du Saint-Siége.* 258

CHAP. XXVIII. *Cause immédiate de la Chûte du Gouvernement Romain.* 321

CHAP. XXIX. *Suite de l'entrée des Français à Rome.* 338

CHAP. XXX. *Sort de Pie VI et de ses Neveux.* 354

CHAP. XXXI. *Principales Réformes opérées dans l'Etat Romain par le nouveau Gouvernement.* 369

CHAP. XXXII. *Conclusion.* 382

Fin de la Table du second et dernier Volume.

Gorani.

169. Benefici Concistoriali

114

131. a Parma 3 mese

148

159. Ruffo

180.. Bassa Card

198 = proposizione ereticale

279

346 = Carattere del Card.l Caprara

234. Lomenie Card. Vescovo di Sens

241. Lettera anonima

204. Cardinal Lomenie = Facezia acuta

212. = Stato delle somme che ogni anno andavano dal[la] Francia a Roma.

220. Rivoluzione di Avignone, e sua occupazione

227. Cagliostro

177. Cardinale di Rhoan = Processo per le gioje

194. riflessioni sul d.o Cardinal di Rhoan

8: Domenicani di Prato.

BOURGOING, J.-F., de. BQX
Mémoires historiques 1051
et philosophiques sur .B6
Pie VI et son pontificat. v. 2